QUESTIONS

D'ÉCONOMIE PUBLIQUE.

QUESTIONS
D'ÉCONOMIE PUBLIQUE,

PAR

HENRI FONFRÈDE,

Recueillies et mises en ordre

PAR CH.-AL. CAMPAN,

SON COLLABORATEUR.

SECONDE PARTIE.

BORDEAUX,

CHAUMAS-GAYET,
LIBRAIRE,
fossés du Chapeau-Rouge.

LAWALLE JEUNE,
LIBRAIRE,
allées de Tourny

PARIS,
LEDOYEN, LIBRAIRE,
31, Galerie d'Orléans, Palais-Royal.

1846.

QUESTIONS
D'ÉCONOMIE PUBLIQUE.

DEUXIÈME PARTIE

9me QUESTION.

DE L'ÉGALITÉ COMMERCIALE, ET DES DANGERS QUI RÉSULTENT DE LA CONCENTRATION DES AFFAIRES A PARIS.

§ Ier.

De l'Égalité commerciale.

—

L'existence des capitales puissantes en richesses et en lumières, semble une des nécessités de nos états politiques. Chaque gouvernement tient à honneur d'accroître la fortune, l'éclat, la supériorité industrielle et littéraire du lieu de sa résidence. Cette tendance est un des plus grands vices de notre civilisation, il ne me sera que trop facile de le démontrer. Aussi, l'engourdissement, la stagnation intellectuelle, la pauvreté relative sont l'inévitable partage des

provinces, en raison de leur éloignement de ce centre de la vie politique. Par suite, les opinions qui se forment dans la capitale affectent un dédain superbe pour les habitants des autres parties du sol national, et ce dédain augmente encore l'affaissement moral du reste du pays. Si l'on veut examiner les pays vraiment heureux et libres, on verra que leur bonheur tient précisément à la division des forces sociales sur plusieurs points, et, sans prêcher en France une sorte de fédéralisme qui, avantageux aux extrémités du royaume, affaiblirait trop peut-être sa vigueur politique, il est permis de désirer que des institutions salutaires rendent à nos villes principales l'importance qu'elles ont perdue, et les affranchissent d'une subjection fatale à toute véritable liberté. Ce vœu d'une politique éclairée, ce vœu du véritable libéralisme sera-t-il exaucé? Je l'ignore; mais je sais bien que, depuis quelques années, nous nous éloignons directement de la route que nous devrions suivre; je sais aussi que le devoir de tous les citoyens est d'opposer leur influence à cette aberration politique, également funeste à nos intérêts, à nos droits, à notre dignité! Tel est le sentiment qui me guide, telle est la pensée générale qui doit présider à la question dont nous allons nous occuper.

L'égalité absolue n'existe nulle part, même devant la loi. La justice sociale exige, cependant, qu'on approche le plus qu'il est possible de cette égalité légale; mais pour l'établir, nous avons à surmonter mille inégalités si profondément enracinées dans le corps social, que ce serait folie d'essayer de les détruire, surtout dans le moment actuel. Que faire donc pour conserver l'équilibre? Il faut tâcher de compenser ces inégalités les unes par les autres,

de telle sorte que la balance ne soit emportée trop rapidement d'aucun côté. Mais si, lorsque deux parties du territoire ont, chacune de leur côté, des priviléges établissant chez chacune d'elles une inégalité favorable pour l'une et nuisible à l'autre, on détruit ce privilége et cette inégalité d'un seul côté, en laissant subsister le privilége et l'inégalité contraire, il est visible que, loin de rétablir l'équilibre par l'égalité, on le détruit radicalement; que tout l'avantage se trouve d'un côté, tout le désavantage de l'autre; que, pour être juste, il faut abolir les priviléges des deux côtés, ou les respecter dans leur action réciproque et combinée.

Ceci s'applique directement à toutes les faveurs accordées, depuis trente ans, à la capitale de France. Quoi de plus singulièrement absurde que de représenter comme l'abolition de priviléges injustes des ports de mer, par exemple, certains avantages accordés à Paris! — Sans doute, si l'égalité politique et commerciale existait sur tous les autres points entre la capitale et nos provinces maritimes, ces avantages seraient pour eux une faveur, une préférence. Mais lorsque tant d'inégalités commerciales et politiques favorisent la grande ville, souveraine absolue des arts, de l'industrie et des finances, qui ne voit, du premier coup d'œil, que ce qui a été accordé aux ports de mer, loin d'être une faveur, n'est qu'une trop faible compensation des priviléges inhérents à la capitale? D'où il faut conclure qu'établir l'égalité, sous certains points de vue, ce serait effectivement mettre le comble à l'inégalité contre laquelle on s'élève avec tant de force!

Ainsi donc, si l'on invoque l'égalité commerciale... soit, nous l'appelons aussi de tous nos vœux. Hé bien, renoncez

au système prohibitif et aux impôts indirects, ruine directe de nos terres, système inique qui nous oblige à vous vendre nos produits à moitié prix, pour acheter les vôtres au double de leur valeur réelle; renoncez à un système de crédit public qui, par la pompe aspirante de l'amortissement, attire tous les capitaux au centre de l'État, et a décuplé, en quinze ans, la fortune des banquiers et capitalistes parisiens, augmentant dans la même proportion toutes les valeurs foncières de la capitale, tandis que les nôtres tombaient aux plus vils prix; dépouillez la capitale du monopole des arts, du siége du gouvernement, de la masse de traitements budgétiques qui s'y dépensent, du concours des étrangers, et même des habitants de nos provinces qui vont y engouffrer le fruit de leurs épargnes; rétablissez entre elle et nous l'égalité commerciale, entre nous et l'étranger la liberté commerciale; puis, accordez à Paris tous les avantages dont jouissent les ports de mer, comme vous lui avez accordé déjà la faculté d'entrepôt; accordez celle-ci, si vous voulez, à toutes les villes de l'intérieur, et soyez certains que pas une voix ne s'élèvera contre vous des extrémités agricoles et maritimes du royaume.

Mais si, malgré nos vifs et sincères désirs, cette amélioration générale nous est refusée, reconnaissez au moins qu'il n'est ni juste ni généreux d'appliquer contre nous des principes d'égalité qu'il ne nous est pas permis d'invoquer contre vous; reconnaissez qu'il est inique de nous arracher le seul avantage qui protége encore notre commerce expirant, lorsque, par le fait, vous ne voulez ni ne pouvez renoncer aux priviléges bien plus nombreux et bien plus puissants qui composent, de la substance sans

cesse attirée de tout le pays, le faste merveilleux de votre nouvelle opulence !

Ici, nos adversaires me répondront que je parle comme un ignorant, comme un routinier; que je ne suis pas au niveau des progrès de l'économie politique ; que cette science prouve que les moyens qui augmentent le travail et l'opulence dans une partie quelconque du royaume, loin de nuire aux autres parties du territoire, les favorisent au contraire par la réaction d'activité et de consommation qui résulte de cet accroissement de richesse; que la richesse de Paris, loin de nuire aux provinces, leur est ainsi essentiellement utile, et qu'en l'augmentant encore, sa bienfaisante influence sera de plus en plus sensible sur tout le royaume.

Ils ajoutent que les plaintes que nous faisons entendre ne sont ni nouvelles ni justes; que toutes les fois qu'une nouvelle machine, un nouveau procédé industriel, une découverte dans les arts, une nouvelle voie d'activité commerciale a été trouvée, les intérêts rivaux ont jeté les hauts cris, prétendant que tout était perdu, qu'ils étaient ruinés; et que cependant le contraire est arrivé, parce que le perfectionnement industriel fait acquérir plus d'avantages à la masse de la population, qu'il ne fait momentanément éprouver de pertes aux partisans des vieilles méthodes.

A cela, je réponds que nous connaissons, tout aussi bien que nos adversaires, ces principes d'économie politique, mais qu'ils en font à la question qui nous occupe une application radicalement fausse. Cet examen va nous conduire aux deux autres subdivisions de ce paragraphe.

Sans doute, j'accorde qu'un accroissement de prospérité, de richesse, non-seulement dans la capitale du royaume,

mais même dans les pays étrangers avec lesquels nous avons des relations commerciales, peut réagir sur notre propre industrie en un sens favorable, et que, sous ce point de vue, les rivalités de province à province, d'état à état, sont de vieilles et sottes absurdités.

Mais j'ajoute qu'il y a de grandes exceptions à ce principe, et que, par des raisons que je vais déduire, il arrive très-souvent qu'une province ou un état s'enrichit, précisément, en ruinant un autre état ou une autre province.

J'ajoute encore que tel est le cas exceptionnel où nous sommes placés, nous gens du Midi, envers Paris et le nord de la France, depuis vingt-cinq ans.

Je prouve mon assertion par le fait et par le raisonnement.

D'abord, en point de fait, depuis vingt-cinq ans, Paris et le nord de la France ont prodigieusement augmenté leur fortune immobilière et industrielle.

Or, depuis la même époque, notre fortune foncière et mobilière a décru dans la même proportion.

Sous la restauration, M. de Villèle, dont nos adversaires continuent le système, nous disait aussi : Vos plaintes sont folles. Sans doute, le système que nous suivons augmente les capitaux et l'industrie dans Paris et le nord de la France. Hé bien, loin de vous en plaindre, vous devriez vous en féliciter; car plus il y aura de fortune, d'industrie, de population dans la capitale, plus il y aura de consommateurs aisés pour payer vos produits agricoles et vos importations commerciales.

Et cependant, tout le contraire arrivait progressivement, et plus nos concitoyens de la capitale et du Nord s'enrichissaient, plus nos relations avec eux nous deve-

naient onéreuses, plus nous étions forcés de leur vendre nos produits à vil prix, plus nos propriétés immobilières dépérissaient, au point d'en être devenues à peu près sans valeur quand on était forcé de les aliéner.

Il n'est donc pas toujours vrai de dire que la prospérité d'une portion de l'État réagit favorablement sur les autres provinces. M. Ch. Dupin, qui s'est efforcé de prouver cette thèse, ne parlerait pas ainsi, si à la théorie il joignait quelque pratique commerciale. Il se serait aussi épargné toutes les erreurs qu'il a débitées sur l'impôt du sel, sur le pain et sur l'impôt foncier.

Passons au raisonnement qui doit expliquer tout ceci.

Le principe qui domine cette théorie, c'est qu'il faut distinguer entre la mesure qui crée une nouvelle source de richesse, tout en déplaçant les canaux de la richesse déjà existante, et la mesure qui augmente la richesse sur un point favorisé, non pas par une création réelle, mais par le déplacement seul qui en prive les premiers explorateurs.

Or, je dis que c'est par des déplacements et non par de vraies créations que Paris s'est principalement enrichi depuis vingt-cinq ans; et j'ajoute que la plupart des faveurs nouvelles qu'on lui accorde ne créent pas une nouvelle source de richesse, qu'elles ne font que déplacer le cours de la production actuelle des capitaux.

D'où il résulte que l'augmentation de fortune et d'activité acquise à la capitale, au détriment des provinces maritimes, n'a point rejailli et ne pourra pas davantage rejaillir sur elles, ainsi qu'on s'efforce de nous le prouver par d'insidieux sophismes. Alors, tout au plus, nous achètera-t-on nos produits avec l'argent qu'on aura pris dans

notre poche, ce que les industriels du nord de la France, privilégiés par les tarifs, font au reste depuis long-temps, ce qui, jusqu'à présent, ne nous a pas prodigieusement enrichis. J'en appelle en témoignage tous les propriétaires et négociants de la Gironde.



§ II.

Immoralité de l'inégalité des richesses établies par le fait des mesures gouvernementales.



Deux systèmes opposés out été successivement proposés pour établir la morale et la liberté des hommes.

Les premiers philosophes ont pensé que la richesse corrompait les mœurs, qu'elle énervait le courage, qu'elle neutralisait le dévoûment, et le remplaçait par l'égoïsme; qu'un peuple riche n'était donc pas propre à former un état moral et libre: et ils se sont répandus en éloges des mœurs privées et politiques des petits états républicains de l'antiquité, basés sur la pauvreté et l'énergie patriotique de leurs citoyens.

L'école actuelle, passant d'un extrême à l'autre, soutient que la civilisation perfectionne l'homme à mesure qu'elle accroît l'industrie; que les peuples industriels sont, par cela seul, plus moraux et plus éclairés; que la richesse suit, chez eux, le même développement que la morale et l'intelligence; et que, dès-lors, chaque citoyen ayant en lui une plus grande force d'indépendance, a plus de moyens pour résister au despotisme. D'où ils concluent que la li-

berté politique doit suivre une marche analogue aux progrès de l'industrie.

S'il n'est question que de soutenir une thèse brillante et déclamatoire, on peut choisir celui de ces deux systèmes qu'on voudra. Ils prêteront l'un et l'autre à tous les développements de l'éloquence. Mais si l'on veut s'instruire sérieusement, on se convaincra, par un examen attentif, qu'aucun de ces deux systèmes n'est entièrement vrai, ni entièrement faux. Là, comme ailleurs, la vérité ne se trouve que dans le juste milieu.

Ce n'est ni la pauvreté ni la richesse qui constituent la morale et la liberté des hommes, c'est l'équilibre dans lequel la pauvreté et la richesse sont distribuées dans chaque état. Plus leur distribution s'approchera de l'égalité (1), plus il y aura de chance de morale et de liberté; plus leur distribution sera inégale, plus elle mettra chez un peuple l'extrême opulence en regard de l'extrême misère, plus il y aura de chance de servilité et de corruption.

Ce n'est pas, en effet, à leur pauvreté que les états anciens durent leur morale et leur liberté; c'est à l'égalité de cette pauvreté qui ne laissait aucune place à l'envie, au luxe, à la haine, et qui entretenait entre tous les citoyens une fraternité véritable.

Ce n'est pas davantage à leur richesse que les âges suivants durent leur esclavage et leur corruption; c'est à l'inégale et injuste répartition de cette richesse, au luxe qui naît de cette inégalité, aux souffrances relatives qu'elle enfante; de telle sorte que les mœurs et la vie des pauvres

---

(1) J'entends toujours l'égalité *légale*, qui respecte les inégalités naturelles de travail, d'activité, d'économie, d'intelligence, et non pas le nivellement du radicalisme.

sont toujours à la disposition des vices des riches : source inépuisable de bassesse et de despotisme dans l'État.

Le problème de l'économie politique considéré sous le rapport de la morale et de la liberté, ne consiste donc pas seulement à créer chez un peuple, le plus rapidement possible, la plus grande richesse possible.

Il doit avoir en même temps pour objet, pour objet principal, fondamental, de régulariser les canaux qui créent et distribuent cette richesse entre les diverses portions du territoire et entre les diverses classes de citoyens, de manière que la part de chacun soit la plus égale possible à la part des autres, proportion gardée de l'activité, de l'intelligence et des ressources respectives.

Sans cela, il peut arriver que la richesse augmente rapidement chez une nation, et que cependant la pauvreté, la misère, la nudité, la faim y étendent progressivement leur funeste empire; il peut arriver que le paupérisme s'y accroisse avec tous ses vices, toutes ses haines cruelles, tous ses justes ressentiments, en même temps que l'opulence avec sa mollesse, son luxe, son égoïsme et sa dureté.

Chez un tel peuple, quelque riche et civilisé qu'il soit, essayez d'établir le bonheur et la liberté!... Vous mourrez à la peine sans pouvoir réussir.

Je suis tellement convaincu de la vérité de ces saintes maximes, que si l'on me disait :

Voici deux procédés nouveaux :

L'un créera en France une augmentation de fortune mobilière de trois cent millions, mais il est lié à un système de production qui concentrera cette augmentation

entre les mains de trois cents citoyens dans la province la plus riche du royaume;

L'autre ne créera que deux cent millions d'augmentation capitale, mais ils seront répartis entre les mains des classes souffrantes, ils seront principalement répandus dans les provinces les plus pauvres et les moins éclairées du royaume, au lieu de se concentrer dans les provinces riches entre les mains des capitalistes déjà opulents;

Je n'hésiterais pas un instant, moi, homme patriote et législateur politique, à préférer le second procédé quoique moins productif, et je suis sûr que je favoriserais ainsi la véritable fortune, la véritable morale, la véritable civilisation, la véritable liberté de la patrie.

Tels sont mes principes, tel est mon point de départ.

Or, si d'après ces vues nous examinons, par exemple, l'établissement de l'entrepôt réel à Paris en 1832, nous verrons qu'il viole directement tous les principes moraux et tous les principes politiques.

Et d'abord, il tend à augmenter l'inégalité de fortune entre les diverses parties du territoire, en favorisant principalement celles qui sont déjà les plus riches.

Ensuite, dans la capitale même, il tend à protéger, à accroître de plus en plus un système industriel qui répartit inégalement ses produits, de manière que les bénéfices sont concentrés entre les mains de peu de citoyens, tandis que par la nature même de l'organisation de ce système, la masse des citoyens en est nécessairement exclue de plus en plus.

Je dirai peu de chose sur le premier point. Je l'ai déjà expliqué vingt fois; l'évidence saute aux yeux. Paris absorbe la substance nationale par l'action toujours crois-

sante de ses priviléges gouvernementaux et financiers, et, par l'effet des vices que j'ai déjà relatés plus haut, nulle part en France la misère ne se montre sous un aspect aussi hideux que dans la capitale, tout justement à côté de la plus fastueuse opulence. L'entrepôt donnant à Paris une nouvelle activité de bourse, un nouveau moyen de bénéfices à ses gros et avides capitalistes, et ôtant en même temps aux ports de mer leurs anciennes ressources, il en résulte forcément que l'inégalité de fortune entre Paris joint à son rayon commercial d'un côté, et les ports de mer joints à leur rayon commercial de l'autre, est devenue de plus en plus choquante et disproportionnée. Je ferai voir bientôt les inconvénients politiques de cette situation absurdement injuste.

Le gouvernement donc a commis une énorme faute de morale en économie politique. Il eût mieux valu, je le répète, dans l'intérêt de la patrie et de la liberté, laisser gagner dix millions aux provinces souffrantes, que d'en faire gagner trente de plus au département de la Seine. Mais calculer comme à dessein un projet qui a fait perdre plus encore aux provinces pauvres, qu'il n'a fait gagner à la capitale riche, c'est, à mon avis, un mal doublement grand; on le verra surtout quand j'examinerai plus tard ses désastreuses conséquences politiques.

Et je dis qu'en définitive il en a été ainsi, car la décadence de nos affaires nous a occasioné plus de pertes effectives que les spéculateurs parisiens n'ont eu, en résultat, de bénéfices réels, trompés qu'ils ont été dans leurs calculs par l'ensemble démesuré qu'il leur a fallu embrasser, par les manœuvres de l'agiotage, par les crises politiques de la capitale : et peut-être y a-t-il

dans l'avenir quelque chance cachée qui les ruinerait eux-mêmes après qu'ils nous auraient ruinés : l'injustice ne porte pas des fruits salutaires, et la Providence ne se donne pas à elle-même cet éclatant démenti que le bonheur d'un peuple soit basé sur la ruine des uns et sur la surabondante prospérité des autres; car il y a dans les excès de l'ambition des sources secrètes de décadence, et l'exagération des ressorts employés par elle les brise souvent ou en dénature les effets.

De plus, cette partialité en faveur de la capitale excitera contre elle les ressentiments des provinces maritimes. Vainement s'efforcera-t-on de leur persuader qu'on les enrichira plus tard par les mesures qui les ruinent aujourd'hui, et que c'est pour leur plus grand bien que l'on commence par les dépouiller. Tous ces jeux de tribune, toutes ces arguties sophistiques ne prendront point ; ils ne convaincreront personne que ceux qui, profitant du changement proposé, sont déjà tout prêts à les croire sur parole; et l'on verra quel levain funeste, quel ferment de discordes immorales ces faveurs auront semés dans le pays.

Il faut ajouter encore que toute mesure qui attire les capitaux sur un point déjà favorisé par la fortune, y augmente nécessairement le luxe; toute mesure qui, au même instant, prive les capitaux de production et de revenu sur un autre point, y accroît la misère : il résulte de cette progression inévitable et contraire, que certaines populations peuvent satisfaire leurs caprices et leurs fantaisies dispendieuses, tandis que d'autres ne peuvent avoir le nécessaire; et comme l'industrie, poussée par l'intérêt personnel, dirige tous ses efforts vers la production des

objets qu'elle vend plus facilement, il advient d'un tel état de choses que c'est l'industrie de luxe qui augmente, et que l'industrie d'utilité devient comparativement moins active. Concentrer les sources de la prospérité sur une même partie du territoire, c'est donc joindre les vices de la civilisation à ceux de la barbarie, c'est corrompre une partie de la nation par sa richesse et l'autre portion par sa misère! Si des masses on descend aux individus, on verra que l'inégalité y produit les mêmes corruptions, et c'est ainsi que se démontre la profonde immoralité du droit d'aînesse et des substitutions, de tout système politique, en un mot, fondé sur la grande propriété. Or, qu'on me pardonne la métaphore, en réunissant à Paris tous les moyens d'y accumuler les capitaux et les affaires, c'est un véritable droit d'aînesse que le gouvernement crée en faveur de la capitale ; c'est le système de la grande propriété retourné sous une autre face, et la féodalité industrielle dont nous parlerons ci-après ne vaut guère mieux que la féodalité foncière.

Mais si l'on ne peut me contester que la mesure dont il s'agit a augmenté l'inégalité de fortune respective de la capitale et des provinces maritimes, on prétendra du moins que cette augmentation de richesse dans Paris, activant l'industrie manufacturière, s'est répandue, s'est distribuée dans tous les canaux du travail, et y a favorisé les classes pauvres, bien loin d'être exclusivement monopolisée par les riches capitalistes, ainsi que je le prétends. — Je n'en persiste pas moins dans mon assertion, car c'est là précisément qu'est la profonde immoralité de la mesure. Voici ma démonstration, qui, je le crains, demandera d'assez longs développements. Je prie le lecteur de les ex-

cuser. J'abrégerai le plus qu'il me sera possible, sans nuire à la clarté du raisonnement.

J'accorde à mes adversaires que l'établissement de l'entrepôt à Paris favorise l'accroissement de l'industrie manufacturière. C'est ce que demandait autrefois M. Ternaux dans le conseil du commerce; c'est ce que réclamait un délégué de la ville de Paris, disant : « La France doit » être beaucoup plus manufacturière qu'agricole et com- » merçante. C'est pour arriver à ce but qu'il faut résou- » dre affirmativement la question des entrepôts inté- » rieurs. »

Cela posé, je dis accessoirement que ce développement forcé de l'industrie manufacturière a eu pour effet de reculer et de rendre indéfiniment impossible la liberté commerciale que l'on prêche contre nous, et que nous seuls, au contraire, voulons de bonne foi.

J'ajoute, en rentrant dans mon sujet, que cette exubérance manufacturière, dans le lieu même où elle s'opère, concentre la production des capitaux dans la classe déjà riche, et rendra de plus en plus misérable la classe pauvre, ce qui complète la démonstration de l'immoralité de la loi que je combats.

Sur le premier point, je dis que l'industrie manufacturière est, par sa nature, antipathique à la liberté commerciale.

Les raisonnements des économistes prouvent bien que la liberté commerciale serait plus avantageuse à l'ensemble du pays, que le système restrictif des tarifs de douane.

Mais ils n'ont jamais prouvé, et ne prouveront jamais aux manufacturiers enrichis par ces tarifs qui leur assurent la consommation exclusive du royaume, à des prix

plus élevés qu'ils ne pourraient obtenir sans cela; ils ne leur prouveront jamais, dis-je, que l'abolition du système prohibitif qui profiterait au reste du pays, leur serait profitable à eux-mêmes manufacturiers.

Aussi on verra, dans tous les temps, sur tous les points, sans exception, dans toutes les villes industrielles du Nord, que les fabricants réclament et réclameront toujours le maintien du système prohibitif avec autant d'ardeur que nous, provinces agricoles et maritimes, nous en demandons la suppression.

Or, développer par l'entrepôt de Paris l'industrie manufacturière, diriger sur cette industrie de nouveaux capitaux qui, une fois qu'ils y seront engagés, réclameront la protection des tarifs, comme les capitaux qui ont déjà pris cette voie de production, la réclament aujourd'hui; c'est rendre de plus en plus impraticable la liberté commerciale, c'est nous pousser de plus en plus dans le système prohibitif, puisque c'est créer de nouveaux intérêts qui seront éminemment liés à sa conservation. C'est donc détruire la possibilité de la liberté commerciale qu'on invoque contre nous; c'est donc, par une contradictiou choquante, vicier d'une inégalité et d'une immoralité nouvelle le système actuel de notre économie politique.

Si l'on me répond qu'en activant l'industrie manufacturière, on la conduira à un point de perfection tel qu'elle ne craindra plus la concurrence étrangère, et qu'alors on pourra supprimer ou modifier le système prohibitif, je répondrai moi-même que c'est précisément le contraire qui arrivera; cette espérance qu'on nous donne n'est qu'un leurre, une impossibilité contradictoire. C'est ce que j'ai prouvé jusqu'à la dernière évidence; si on me conteste

de nouveau, je dirai seulement, que plus la production manufacturière augmentera, plus le monopole de la consommation française lui sera indispensable pour l'écoulement de ses produits; plus, par conséquent, elle repoussera, par les prohibitions, les produits manufacturés de l'étranger, qui d'ailleurs se perfectionnant aussi de leur côté, offriront toujours à l'industrie française une concurrence redoutable, soit pour le prix, soit pour la qualité. Il arrivera même un moment où les manufactures françaises, trop puissamment excitées par le système où l'on nous pousse, ne pourront pas soutenir leur propre concurrence, bien loin de permettre au gouvernement d'admettre les produits analogues de l'étranger : et comme le système des entrepôts intérieurs aura donné encore plus d'influence aux intérêts manufacturiers sur la direction économique du gouvernement, il en résultera que nos réclamations pour la liberté commerciale seront de plus en plus méprisées et impuissantes.

Passons au second point : je dis qu'il est dans la nature du système actuel d'industrie manufacturière (système vicieux dans son exagération, et que j'appellerai *industrialisme*, pour le distinguer de l'industrie elle-même); il est dans la nature de ce système de tendre constamment à l'augmentation des produits par le bon marché de la production, c'est-à-dire par la diminution des salaires.

Les économistes, un seul excepté, se sont efforcés depuis Adam Smith, de prouver l'excellence de ce système. Ils y sont parvenus en mettant sans cesse en évidence ce qu'il présente effectivement d'avantageux, et en dissimulant ses vices.

Je crois, moi, que ce système, bon quand il est con-

tenu dans de certaines limites, est singulièrement funeste quand il les dépasse. Là, comme ailleurs, il faut rester dans le juste-milieu et ne pas exiger de la race humaine une marche plus rapide que ses forces ne lui permettent de la supporter.

Or, l'établissement de l'entrepôt à Paris active le système actuel de l'industrialisme de manière à outrer encore ses vices, qui sont déjà presque insupportables aux pauvres classes ouvrières, et il augmente de plus en plus l'inégale distribution des bénéfices industriels concentrés dans le rayon de la capitale. C'est en prouvant cette vérité que je veux arriver à la complète démonstration de l'immoralité de cet établissement. Je réclame de mes lecteurs une attention d'autant plus profonde, qu'il me faut réfuter ici les doctrines, ou du moins les fausses conséquences tirées des doctrines de nos plus célèbres économistes.

Pour parvenir à produire à bon marché (ce qui en soi est un bien) l'industrialisme emploie deux moyens puissants qui se lient et se fécondent mutuellement :

La diminution des salaires par le perfectionnement du mécanisme producteur;

L'association des capitaux pour opérer en grand ce perfectionnement.

Voilà les deux sources de l'accroissement de nos produits industriels.

Cet accroissement, en soi, je le répète, est un bien; mais, pour l'obtenir, on cause à l'ordre social une perturbation perpétuelle qu'il faut modérer constamment, si l'on ne veut pas qu'elle détruise le bien opéré par l'industrie.

Cette perturbation provient de la misère occasionée parmi les travailleurs par la diminution des salaires, diminution que ne compense pas pour eux le bon marché des produits, dont la majeure partie n'est point de nature à être consommée par eux, d'autant que, par l'effet de la richesse publique, plusieurs objets de première nécessité enchérissent, surtout les aliments.

Secondement, du monopole des bénéfices que la coalition des grands capitaux resserre, d'une manière absolue et sans exception, entre les mains de l'opulence; de telle sorte que les petits ateliers d'industrie doivent nécessairement périr par l'effet de ce système, pour être absorbés au profit des hauts seigneurs de l'industrie : nouvelle source d'inégalité, de corruption et de malheur. C'est ce que j'appelle la féodalité industrielle : c'est le fléau qui désole l'Angleterre, et qui fait vivre d'aumône le cinquième de sa population; fléau que l'Angleterre supporte, parce que, jusqu'à présent, elle a usurpé le commerce du monde entier pour débouché de sa production; fléau qu'il est désastreux de voir introduire en France, parce que la France n'a pas le même commerce extérieur pour en compenser les vices; d'autant plus que, par ce système insensé, on détruit encore le peu de commerce extérieur qui nous reste.

Quant au premier point, la diminution des salaires et la misère qu'elle occasione, il est positivement incontestable. Le sort de toutes les populations ouvrières des manufactures en est la preuve, en Angleterre, en France, dans tous les pays riches; car je dois faire observer que dans les pays pauvres il n'en serait pas de même, précisément parce que la pauvreté générale fait que les objets

de première nécessité sont à bon marché. Mais dans les pays riches, comme Paris, la diminution des salaires se trouvant réunie à l'extrême cherté des aliments, du loyer, de toutes les conditions de la vie physique, est une contradiction anti-sociale, et cependant inévitable dans le système de l'industrialisme; car c'est le seul moyen qui lui reste pour produire lui-même à meilleur marché. — Augmenter à Paris cet industrialisme manufacturier, c'est encore empirer le mal.

Je sais qu'on me répondra que l'accroissement d'activité due à l'entrepôt, à Paris, est au contraire un remède aux souffrances actuelles des ouvriers parisiens. Oui, pour le moment, et à nos dépens, aux dépens de nos propres ouvriers des provinces maritimes, j'en conviens. Mais on ne fait pas attention que ce remède momentané, tout en reculant le mal, ne fait que le rendre plus inévitable et plus dangereux. Voici comment :

Sans doute, toute nouvelle extension de travail sur un point donné, à quelque cause et à quelque résultat que se lie cet accroissement, est un soulagement momentané pour la classe ouvrière; mais si cet accroissement est lié à l'extension d'un système qui, augmentant intempestivement les produits, en rend l'écoulement intégral beaucoup plus difficile, à moins d'une forte baisse dans le prix de vente; si, pour supporter cette inévitable baisse, le fabricant, dans un temps donné, se voit réduit à diminuer encore ses frais de production, et par conséquent les salaires, il en résulte forcément pour la classe ouvrière une nouvelle crise, plus forte et plus terrible que celle qu'on a éludée par une fausse mesure qui a outré les causes du mal, en masquant provisoirement ses effets, — cette nouvelle crise

sera d'autant plus terrible, qu'en accroissant le système manufacturier, on aura nécessairement augmenté le nombre des ouvriers; et si vous réfléchissez que c'est à Paris, au centre des agitations politiques, qu'on a développé un tel système, on en comprendra les épouvantables conséquences. Si, en outre des émeutes locales, en 1831 et 1832, il y avait eu à Paris une insurrection ouvrière comme celle de Lyon et des grandes villes manufacturières d'Angleterre, croyez-vous que l'ordre social y eût résisté? Voilà pourtant où l'on nous pousse inévitablement... Mais n'anticipons pas sur les développements politiques!.....

De là je conclus, provisoirement, que loin de vouloir rendre la France plus manufacturière qu'agricole et commerçante, c'est tout le contraire qu'il faudrait faire; car je pense qu'il faudrait retenir et modérer l'ardeur manufacturière plutôt que l'exciter encore, et cela, dans son propre intérêt autant que dans celui des provinces maritimes.



§ III.

Inconvénients que présente l'association exagérée des grands capitaux et la concentration des affaires commerciales.



L'industrie manufacturière en elle-même est un bien : je l'ai déjà dit. La production à bon marché est aussi un bien; mais la diminution des salaires et l'association des grands capitaux nécessaires au développement de l'industrie manufacturière produisent des conséquences fatales,

quand ces développements sont exagérés par des excitations imprudentes. Tel sera l'effet de toute loi ayant pour but d'accroître la suprématie commerciale de Paris. Pour le démontrer, nous devons traiter, d'abord, de l'association des grands capitaux, système d'économie qui, jusqu'à présent, n'a reçu que des éloges, et dont j'entreprends d'exposer les vices.

La féodalité terrienne avait pour effet de concentrer la propriété foncière, de telle sorte qu'elle appartenait à un petit nombre de grands propriétaires; la masse immense des hommes n'avait aucune part directe au produit de la terre, et ils vivaient du salaire, en nature ou en rétribution pécuniaire, qu'ils obtenaient pour prix de leur travail.

De là naissait une dépendance absolue des populations envers les propriétaires féodaux.

Le système actuel d'industrie manufacturière, système importé de l'Angleterre, produit un effet semblable sur la propriété mobilière.

Il concentre cette propriété entre les mains d'un petit nombre de grands capitalistes, il détruit la possibilité de tout petit établissement, et fait de la masse immense des producteurs industriels, de simples journaliers, sans propriété, et sans espoir d'acquérir jamais aucune propriété, réduits qu'ils sont à vivre du salaire de chaque jour; sauf, si le travail s'arrête, ce qui est inévitable de temps à autre par l'effet du système lui-même, à recourir à l'un des trois moyens suivants : *Mendier, se révolter*, ou *mourir de faim !*

C'est, en partie, à la coalition des grands capitaux que

ce résultat est dû (1), et il s'accroîtra encore, grâce à l'extension de ce système dans Paris. Voilà, d'une manière précise, les effets de la féodalité industrielle, et la thèse que je veux soutenir.

Pour être clair et bien compris, je prends pour exemple une industrie quelconque, à laquelle il sera question de faire l'application de ce système, et j'admets sa réussite; car, heureusement pour l'humanité, il n'est pas praticable partout et ne peut réussir en tout lieu.

Supposons que, dans une grande ville, il y ait cent petits établissements industriels du même genre; que, loin d'être réunis par association, les capitaux attachés à cette industrie soient isolés par le travail individuel de chacun des chefs de ces établissements.

Les trois premières conséquences sont :

1° Que la totalité des bénéfices de la fabrication sera divisée entre les cent chefs d'établissements;

2° Que, quant au salaire des ouvriers, il sera débattu librement et assez élevé pour les indemniser de leur travail, parce que, s'ils ne peuvent s'entendre avec un fabricant, ils iront chez un autre, et la concurrence des établissements fera qu'on ne pourra imposer aux ouvriers une condition trop rigoureuse. Il pourra certainement arriver que les chefs d'établissement se coaliseront pour abaisser les salaires; mais il est évident que plus ils seront nombreux et peu riches, plus cette coalition sera difficile. Plus, au contraire, les établissements deviendront puissants et peu nombreux, plus ils pourront imposer aux ouvriers une condition rigoureuse;

(1) Coalition que le crédit public a rendue encore plus facile et plus funeste

3° Enfin que, comme pour former et diriger un petit établissement industriel il ne faut pas un grand capital, le simple ouvrier, avec de l'économie et quelques chances heureuses dans sa vie, par héritage, mariage, ou autres voies, pourra à son tour devenir maître et chef lui-même d'une petite entreprise; que dès-lors, au lieu d'avoir pour ressource unique le salaire de son travail, il pourra participer au bénéfice de la fabrication.

Admettez, maintenant, qu'au milieu d'une industrie ainsi organisée, survienne un capitaliste puissant, et qu'à l'aide des capitaux associés sous sa direction, par l'effet du crédit ou de tout autre cause, il installe un établissement du même genre avec de plus grands moyens pécuniaires, avec une concentration de capital beaucoup plus forte que les capitaux des petits industriels (1).

Vous concevrez à l'instant qu'ils ne pourront soutenir la concurrence.

Le grand capitaliste achètera à meilleur compte la matière première, jouira d'un crédit que les autres ne pourront obtenir, pourra tenter des innovations de machines que les autres n'auront pas les moyens d'essayer, pourra attendre le moment favorable pour la vente de ses produits, ce qui sera impossible aux petits fabricants; enfin, il aura sur eux des avantages presque incalculables.

Alors, forcément, les petits établissements périront, l'industrie se concentrera entre les mains des plus forts. Au lieu de cent, vous n'en aurez plus que cinquante.

(1) Si l'on objecte que les petits industriels pourraient associer leurs capitaux pour résister aux grands, je répondrai que cela ne peut arriver, parce qu'il en faudrait un trop grand nombre, et qu'il n'y aurait jamais entre eux l'accord de volonté nécessaire à l'exploitation de l'entreprise.

Ceux-ci ne pourront durer, disparaîtront graduellement. Les petits chefs d'industrie abandonneront leur état, et deviendront simples ouvriers. Ce changement ne se fera pas dans un an, dans dix, dans une seule génération, mais il ne sera cependant pas long-temps sans s'accomplir, et il est inévitable.

Les trois résultats infaillibles qu'il aura sont :

1° Que le bénéfice total de la fabrication s'accroîtra; mais, au lieu d'être réparti entre les cent chefs de petite industrie, d'entretenir leurs cent familles, de leur donner les moyens de vivre avec aisance et honneur dans leur profession, il sera concentré entre les mains du petit nombre de grands établissements, fera de leurs chefs des millionnaires, et mettra leur luxe en face de la détresse des petits industriels qui déchoieront ainsi que toute leur famille, n'auront plus de propriété, plus de sécurité, et vivront pauvrement, au jour le jour, du salaire de leur travail;

2° Que les grands établissements étant en petit nombre feront la loi aux ouvriers, qui ne pourront plus profiter de la concurrence qui existait entre des maîtres nombreux et peu riches; que, dès-lors, les ouvriers eux-mêmes seront obligés de déchoir, de restreindre leur nourriture, leurs vêtements, leur location, et que, de détresse en détresse, ils arriveront à une ruine complète, d'autant que leur nombre se sera progressivement augmenté;

3° Que les ouvriers ne pourront jamais devenir chefs d'industrie, qu'ils seront condamnés à n'avoir pour vivre que le salaire de chaque jour, sans pouvoir, eux ni leur famille, posséder jamais aucune propriété.

C'est par ce triple mécanisme que le système manufac-

turier est parvenu en Angleterre à son immense degré de perfection et de fortune. C'est ainsi que le produit du travail s'y trouve distribué, et il en sera de même partout où l'on adoptera les mêmes principes d'économie politique. Alors vous aurez cet état monstrueux que j'appelle *féodalité industrielle*, état où un petit nombre possédera tous les capitaux, et où l'immense population n'aura rien, ne possédera rien, végétera misérablement dans un travail perpétuel et forcé pour vivre, jusqu'au moment où, le travail manquant, elle se révoltera, détruira l'ordre social, ou mourra de faim (1).

Il y a même, entre la féodalité terrienne et la féodalité industrielle, une grande différence tout au désavantage de la dernière : c'est que le système de la grande propriété foncière tend à se dissoudre chaque jour par la division croissante des terres, tandis que le système de la grande propriété mobilière tend aujourd'hui à se renforcer par la concentration des capitaux produits de l'industrie; d'où il résulte que, malgré l'éclat momentané des populations industrielles, les travailleurs des manufactures tendent à empirer leur sort, tandis que les travailleurs agricoles tendent à améliorer le leur par l'effet de la division des propriétés.

Ce résultat n'est pas sensible dans les premiers moments, et la prospérité apparente, due à l'éclat et à la richesse industrielle, le déguise aux yeux des observateurs superficiels; mais il est infaillible, et en attendant la ca-

(1) J'ai dit que le cinquième de la population anglaise vivait d'aumône : relativement à la population totale, le dixième seulement est assisté par la taxe des pauvres; mais cela fait le cinquième relativement à la population ouvrière des manufactures, qui équivaut à la moitié de la population totale.

tastrophe, il offre cette profonde immoralité que, par l'inégalité choquante et disproportionnée des fortunes, il entretient, dans la société, toutes les brutalités de la barbarie et toutes les corruptions d'une civilisation raffinée.

Ceci, comme je l'ai déjà dit, touche au cœur la question parisienne, précisément parce que l'ensemble vicieux de notre organisation antérieure a concentré dans Paris la grande masse des capitaux, et que, par conséquent, c'est le point du territoire où ils peuvent se coaliser le plus facilement pour absorber, en faveur de leurs possesseurs, tout le bénéfice des travaux industriels. C'est pour cela que moi, si j'étais législateur, loin de donner à Paris des moyens nouveaux d'accroître sa richesse au détriment de celle des départements, je la lui ôterais s'il l'avait déjà. —Au lieu d'attirer à Paris une surabondance d'affaires commerciales, je tâcherais de les en faire sortir, de les porter dans les provinces les plus pauvres et les plus éloignées, parce qu'alors les capitaux, d'une manière ou d'une autre, sortiraient de Paris, et se diviseraient pour se diriger sur les parties du territoire où seraient les affaires commerciales. Alors la fortune et la civilisation s'égaliseraient sur tout le sol de la France. Les provinces peu avancées feraient de rapides progrès, et trouveraient, dans leurs bénéfices, les moyens d'accroître l'instruction des générations nouvelles. C'est ainsi que la Bretagne, la Vendée, le Midi, se mettraient au niveau des provinces plus éclairées; mais imaginer qu'on civilisera les parties encore ignorantes de la France, en leur arrachant leurs dernières ressources pour concentrer toute l'activité, toutes les combinaisons commerciales, tous les mobiles de l'es-

prit et de l'ambition dans Paris, c'est, à mon avis, le comble de la folie!

Qu'on n'exagère pas maintenant les conséquences de l'exposé que je viens de faire, pour en conclure que je tombe dans le Saint-Simonisme, ou dans le radicalisme; que j'attaque la propriété, l'industrie, le crédit; que j'excite à la révolte la classe des pauvres ouvriers par le tableau que je fais de leur situation. Telles ne sont ni mes intentions ni l'effet de mes paroles.

La conclusion naturelle de cette discussion, c'est qu'il ne faut pas pousser la France à l'extension immodérée du système manufacturier; c'est qu'il ne faut pas établir à Paris une nouvelle concentration de capitaux à l'appui du développement sans mesure d'un tel système : c'est qu'il ne faut pas dire, *qu'on doit rendre la France plus manufacturière qu'agricole et commerçante*, car ce serait la conduire dans une voie contraire à la destination et aux ressources qu'elle tient des bienfaits de la Providence; que non-seulement il faut, dans l'action de nos lois civiles, tendre au partage régulier, lent, paisible des propriétés par la division légale des héritages, mais qu'il faut aussi tâcher que la distribution des propriétés mobilières et des capitaux produits par l'industrie, s'opère avec le moins d'inégalité possible; et que, du moins, si l'on ne peut régulariser absolument cette distribution, il ne faut pas se jeter follement dans un système contraire, en concentrant tous les capitaux sur un point du territoire, et en agglomérant ces capitaux dans quelques mains favorisées des habitants de cette riche partie de la France, au grand détriment des masses populaires des provinces exhérédées.

Je reconnais les avantages du crédit, des machines,

du bon marché des produits manufacturiers; mais je connais aussi et j'ai voulu montrer, et je me propose de montrer encore, comment l'excès du mouvement social dans cette voie, toute favorable qu'elle est, amène d'incalculables malheurs et détruit les avantages obtenus; comment l'extension du système manufacturier doit être combinée avec les ressources et la protection de la population agricole et maritime, de manière que la consommation principale s'opère parce que les revenus des propriétaires et les bénéfices des commerçants leur donneront le moyen de payer les objets manufacturés à un prix raisonnable, et non pas parce que la ruine, la détresse, l'esclavage des populations industrielles donneront aux fabricants les moyens de produire à vil prix et de faire cependant un bénéfice énorme, par la concentration d'une infinité de petits bénéfices arrachés à la sueur et au sang du pauvre. Système funeste, immoral, impie, que je voue à la malédiction du monde et à la malédiction de toutes les victimes que la cupidité de l'industrialisme britannique a faites dans l'Angleterre, dans l'univers entier, et fera peut-être en France par la détestable voie où nous pousse le désir de supporter et de vaincre sa concurrence manufacturière. Car la nation qui, la première, a fait du crédit public et de la production à bon marché, un moyen d'attaque contre tous les autres peuples, est en réalité la cause qui, en corrompant ces deux sources de bien, a créé chez les populations qui emploient à leur tour ces moyens comme indispensables à leur défense politique et commerciale, tous les malheurs que ce double système traîne nécessairement à sa suite.

Après en avoir prouvé l'injustice et l'immoralité,

montrons ses vices politiques. Ils sont immenses; mais j'énumérerai rapidement ceux qui déjà ont été indiqués dans le cours de cette discussion, pour développer avec soin ceux qui présenteront des aperçus nouveaux dans notre économie politique.

---

§ IV.

Vices politiques de la concentration des affaires industrielles et commerciales à Paris.

Les mesures qui ont pour but d'accorder à Paris des moyens d'accroître sa prépondérance commerciale, doivent arriver aux résultats suivants :

1° Y entasser une masse de valeurs capitales converties en marchandises;

2° Y augmenter la richesse et son influence;

3° Y augmenter l'inégalité de la distribution de cette richesse, par l'effet de l'extension du système manufacturier dont nous venons de développer le mécanisme; ce qui, tout à la fois, augmentera le nombre des ouvriers, et rendra leurs moyens d'existence de plus en plus précaires chaque année...... énorme danger politique dans une capitale!

Les deux premiers points ne sont pas douteux : je vais en déduire les conséquences. Quant au troisième point, il est si essentiel, il conduit à des résultats si immenses et si fâcheux en politique, qu'il nécessitera un paragraphe spécial.

Sans discuter ici la cherté ou le bon marché admi-

nistratif de la centralisation, il est du moins reconnu qu'elle est un obstacle à l'indépendance de la vaste étendue de la France, dont les intérêts sont régis par les influences parisiennes. Or, dans un siècle où la fortune est la première de toutes les influences, augmenter la concentration des capitaux dans Paris, c'est inévitablement augmenter la centralisation administrative et politique : premier vice;

Secondement, Paris se trouvant alors la tête énorme et démesurée d'un corps social subordonné, la stabilité politique de l'État tiendra à peu de choses, parce qu'il ne faudra, en quelque sorte, agir que sur un seul point pour changer le système gouvernemental. Un coup de main heureux dans la capitale, et tout le royaume en subira la loi : second vice qui menace la liberté intérieure, et qui fait que la souveraineté nationale peut, d'un instant à l'autre, être usurpée par la capitale;

Troisièmement, la capitale contenant tout le nerf politique et la plus précieuse portion de la fortune publique, si l'étranger s'en empare, le royaume est par cela seul conquis; tandis que dans les États où la force politique et la fortune sont distribuées également sur la surface du pays, la capitale perdue n'est qu'une ville de moins, et la résistance s'organise sur tous les autres points du territoire : troisième vice qui rend l'indépendance nationale très-précaire et la fait dépendre de l'issue d'une seule bataille;

Quatrièmement, si l'on considère que Paris est maintenant près des frontières, et d'une défense difficile, on voit que c'est une folie d'autant plus grande que d'y attirer et d'y concentrer la fortune nationale : quatrième vice que les circonstances actuelles rendent encore plus saillant;

Cinquièmement, enfin, ce qui rend la défense de Paris difficile, c'est précisément la crainte de livrer à la dévastation les richesses qu'il renferme; c'est que Paris est un énorme dépôt de millions convertis en marchandises susceptibles d'être facilement pillées, consommées, incendiées, et accroître encore ce dépôt c'est ajouter un obstacle de plus à la défense : car certainement l'intérêt privé des possesseurs de cette masse de marchandises agira puissamment contre l'héroïsme du dévoûment, qui, pour sauver la liberté, risquerait de tout perdre à la fois. Si Paris n'a pas été défendu en 1814 et 1815, des causes semblables y ont contribué; et l'on veut aggraver encore ces causes pour l'avenir !

En définitive, pour qu'un pays soit libre dans l'intérieur, pour qu'il soit indépendant à l'extérieur, il ne faut pas que sa destinée dépende du sort de la capitale. Il faut donc éviter d'y concentrer la force et la richesse nationales. Toute mesure qui tend à augmenter cette concentration est mauvaise en politique.

Tous ces vices politiques sont tellement évidents, que je me borne à les exposer sans y joindre aucun développement. Il n'est pas un homme d'État digne de ce titre, qui ne comprenne la portée de ces considérations. Mais le sujet du prochain paragraphe, contrariant directement les principes actuellement reçus en économie politique, nécessitera des explications plus détaillées.

---

§ V.

Danger de rendre Paris exclusivement industriel.

—

Nous devons démontrer que l'extension du système industriel, dans Paris, en même temps qu'elle y augmentera la richesse, augmentant l'inégalité de sa distribution entre les citoyens, il en résultera à la fois accroissement de la population ouvrière et diminution de ses moyens d'existence; ce qui, à des époques périodiques, expose à des insurrections ouvrières; danger politique immense dans une ville capitale, que, pour cette raison, il ne faut pas rendre ville manufacturière.

Pour bien faire pénétrer cette démonstration dans tous les esprits, je suis obligé de remonter aux principes mêmes de la production et de la consommation, afin de faire voir que, dans le système qu'on suit, il est impossible que la consommation augmente dans le même rapport que la production; que dès-lors, exciter une production manufacturière encore plus rapide, c'est marcher à un engorgement inévitable, qui ferait cesser le travail au milieu de sa plus violente excitation; de sorte que, après avoir rendu la classe industrielle misérable par les développements du système (comme je l'ai déjà expliqué), on la laissera tout-à-coup sans ressources, prête à se porter pour vivre à toutes les extrémités.

En thèse générale, la consommation naît de la production; car, pour avoir les moyens de payer ce qu'on veut consommer, il faut avoir soi-même produit quelque

chose, ou disposer de la valeur produite par un autre et transmise en vos mains par héritage. Avec l'argent que vous donne la vente de ce produit, vous achetez l'objet dont vous avez besoin, et réciproquement : ainsi, en réalité, toute consommation ne s'effectue que par l'échange d'un produit contre un autre produit ; d'où il suit que l'oisiveté détruit les moyens de consommation, et que le travail les accroît. Rien de plus vrai.

Les économistes ont conclu de ce principe que les gouvernements n'avaient pas besoin de s'occuper d'activer la consommation ; qu'ils devaient seulement exciter de toute leurs forces le travail et la production ; que la consommation en naîtrait d'elle-même et que l'équilibre se rétablirait naturellement sans perturbation et sans secousse. — Voilà l'erreur.

Trois observations principales vont la mettre au grand jour.

Premièrement, les facultés productrices de l'homme sont plus grandes que ses facultés consommatrices, surtout quand il est constamment occupé d'un travail laborieux. Excitez toute la race humaine à travailler, avec l'aide des machines et de leur perfectionnement successif, si ce travail est général, continu, sans cesse développé, elle produira, en tous genres, de quoi suffire à la consommation des habitants de dix globes terrestres aussi grand que le nôtre ; d'autant que, par l'effet du système industriel, la masse immense des travailleurs n'ayant point part au bénéfice de la production, ce bénéfice concentré entre les mains des capitalistes industriels, n'augmente les moyens de consommation que du très-petit nombre des hommes, tandis que la généralité de la po-

pulation manufacturière, voyant diminuer son salaire pour arriver à la production à bon marché, restreint forcément sa consommation à mesure qu'elle produit davantage. Il y a long-temps que l'Angleterre aurait succombé sous ce système, si, par le monopole du commerce maritime, elle ne s'était procurée des consommateurs dans toutes les parties de l'Univers où ce système n'était pas établi; mais quand ce monopole lui manquera, on verra sa véritable position et ses mortelles angoisses.

Secondement, les besoins de l'homme étant bornés dans leur nombre, et les ressources de son intelligence bornées dans son invention, il en résulte que l'activité du travail a pour effet d'augmenter principalement la quantité des objets produits dans les fabrications déjà connues, bien plus que d'inventer des objets nouveaux, pour faire naître et satisfaire de nouveaux besoins. On perfectionne la manière de produire, ce qu'on connaît déjà, beaucoup plus qu'on n'invente une nouvelle production.

Il suit de là, qu'au lieu de moyens d'échange, c'est une concurrence d'objets échangeables de même nature qui s'accroît; que, par conséquent, il y a difficulté d'échange, souvent impossibilité, engorgement et production sans consommateurs.

Si donc on pouvait inventer sans cesse des produits de nouvelle espèce, il est manifeste que, s'échangeant les uns contre les autres, on tendrait à augmenter la consommation. Mais comme les nouvelles manufactures qui s'établissent ne fabriquent généralement que ce que les précédentes fabriquaient déjà, en produisant davantage elles occasionent un engorgement sans issue.

Si, par exemple, le système industriel faisait mainte-

nant dans le Midi de la France les mêmes progrès qu'il a faits dans le Nord, comme il porterait principalement sur les mêmes fabrications, les industriels du Nord perdraient ici leurs débouchés. Aussi, toutes les fois qu'une filature de coton ou un tissage a essayé de s'établir parmi nous, les industriels du Nord, plus riches et plus instruits dans les procédés de cette fabrication, se sont empressés de l'étouffer chez nous à sa naissance, en baissant leurs prix de vente; et ils y sont parvenus.

Mais voici le principal obstacle à l'accroissement de la consommation.

C'est que, quoique pour pouvoir consommer un objet, il faille avoir produit soi-même la contre-valeur qu'on doit donner en échange pour se le procurer, il n'est pas vrai qu'en doublant soi-même son travail et sa production on acquière par cela seul le moyen de doubler sa consommation, et réciproquement de la part des autres producteurs.

En effet, chacun de nous ne consomme pas la valeur de ce qu'il produit, mais seulement la valeur du revenu que lui donne sa production.

Par exemple, admettons qu'un cultivateur fasse cinquante tonneaux de vin, qu'il les vende deux cents francs le tonneau, qu'il ait sept mille francs de frais de production, et par conséquent trois mille francs de revenu.

Il est évident qu'il déduira, de la vente de son produit, sept mille francs pour servir à la production de la récolte suivante, et que sa consommation annuelle, ainsi que celle de sa famille, ne sera alimentée que par les trois mille francs de revenu.

S'il agissait différemment, s'il détruisait toute la valeur

produite, ou seulement une portion de cette valeur au-delà du revenu, sans doute sa consommation serait momentanément plus forte, mais il diminuerait d'autant son capital producteur et se ruinerait rapidement; ce qui, en définitive, anéantirait ses moyens de consommer.

Il est donc bien reconnu que la consommation ne peut augmenter que dans la proportion de l'augmentation du revenu, et pas du tout dans le rapport de l'augmentation de la production.

Or, le revenu des producteurs augmente-t-il dans le même rapport que leur production? En d'autres termes, suffit-it de produire le double pour avoir un revenu double?

La question ainsi posée devient claire, et l'on peut répondre qu'il n'en est presque jamais ainsi; que pour que le revenu puisse suivre le même rapport que la production, il faut que celle-ci soit augmentée avec modération, avec mesure; mais que, lorsqu'elle éprouve un accroissement subit et immodéré, le revenu qu'elle donne à chaque producteur est bien loin de pouvoir s'accroître aussi fortement; que souvent même il diminue, et même dans quelques circonstances il se détruit et s'éteint; de sorte que les moyens de consommation, loin d'être équivalents aux développements de la production, les suivent beaucoup plus lentement, et quelquefois même déclinent au lieu de s'accroître.

Telle est la véritable cause de toutes les grandes crises manufacturières, de tous les engorgements commerciaux, de tout le malaise et de l'insuffisance des consommations à l'époque même où nous vivons.

Il ne suit pas de là, comme l'ont dit des gens igno-

rants, que la production soit encore intrinsèquement trop forte; mais seulement qu'elle a augmenté trop vite, de sorte qu'elle a entassé les produits avant que les canaux industriels de l'ordre social aient pu assurer l'écoulement des masses fabriquées. Cet engorgement seul obligeant le détenteur à vendre à perte, de l'un à l'autre, chacun détruit son revenu ou son bénéfice, et se met dans l'impossibilité d'accroître sa consommation, à moins d'entamer son capital. La même production qui est trop forte pour le moment présent, serait probablement trop faible dans cinquante ans d'ici. Il ne faut donc pas vouloir devancer les âges et pousser la race humaine plus vite qu'elle ne peut marcher !

Or si, dans un pareil état de choses, au lieu de les laisser se rasseoir pour s'équilibrer, on pousse encore l'industrie manufacturière à de nouveaux développements; si ces développements sont excités dans la capitale même, il n'est pas douteux que, pour le moment. cette activité de travail, à quelque cause qu'elle soit due, produira du bien-être à la classe ouvrière, et, par une conséquence inévitable, la rendra plus nombreuse; mais il est tout aussi inévitable que, dans un avenir peu éloigné, la crise périodique que ce système produit dans toutes les populations manufacturières, par l'effet du mécanisme social expliqué dans cette discussion, se fera sentir avec une violence d'autant plus grande, que l'excitation aura été plus forte et plus rapide ! Et lorsque la marche du système manufacturier est en soi si fausse, si périlleuse; lorsqu'elle conduit la société dans un avenir rempli de dangers et de crises dont les hommes d'État les plus expérimentés peuvent à peine indiquer l'issue et le remède,

n'est-ce pas la politique la plus insensée que de développer ce système dans une capitale comme Paris, qui renferme elle-même tant d'autres sujets de troubles et d'agitations?.... Je ne sais si je m'égare dans mes réflexions, fruits de méditations solitaires, mais je crois qu'il faudrait faire précisément l'opposé; qu'il faudrait, par tous les moyens possibles, favoriser l'agriculture et le commerce maritime; que c'est dans ce genre de production différente que le système manufacturier trouverait un jour, soit pour lui-même, soit pour la masse des populations qu'il emploie, soit pour la stabilité politique de l'ordre social, le seul levier et le seul point d'appui qui puisse arrêter l'ébranlement général, et prévenir d'horribles catastrophes! Mais croire que le système manufacturier trouvera en lui-même, dans les excitations à un développement plus grand encore de son action, le remède aux maux qui en sont sortis, c'est ce qui me paraît complètement impossible.

Quant à ce que nous avons dit plus haut, que l'augmentation du revenu décidait seule la marche progressive de la consommation, on peut objecter que la valeur brute du produit se consomme cependant en entier, et qu'il sert de moyen d'échange. Cela est vrai, mais ne détruit pas la réalité de mon assertion.

Revenons à l'exemple que j'ai déjà pris : cinquante tonneaux de vin, donnant dix mille francs de vente, sur lesquels sept mille francs de culture et trois mille francs de revenu.

Les sept mille francs de frais seront consommés, sans doute, dans la culture du vignoble l'année suivante, mais comme l'année précédente, et par conséquent sans qu'il

en résulte augmentation de consommation. Ce n'est que dans l'accroissement du produit net que se trouve une augmentation réelle de faculté consommatrice.

Et si les frais de culture diminuent, s'ils ne s'élèvent qu'à six mille francs au lieu de sept, le propriétaire aura mille francs de revenu de plus à consommer, rien de plus clair : mais ceux qui vivent des frais de culture auront mille francs de moins à consommer aux-mêmes; donc, pas d'augmentation de consommation. Voulez-vous que le prix des objets consommés par les cultivateurs eux-mêmes diminue, et que par conséquent ils puissent consommer autant qu'avant la diminution des frais de culture? Eh bien! alors la souffrance tombera sur ceux qui ont produit ces objets de la consommation première, et, en définitive, sur l'immense classe des travailleurs manufacturiers, par l'effet de la diminution des salaires. Au lieu d'un propriétaire de vignes, prenez un autre exemple, soit dans l'agriculture, soit dans l'industrie, c'est toujours là que vous aboutissez dans ce système manufacturier fondé sur la concentration des capitaux et la diminution des salaires par le perfectionnement trop rapide du mécanisme producteur.

Le seul moyen de sortir de ce labyrinthe, jusque-là sans issue, c'est de modérer la production manufacturière, afin qu'elle revienne à l'équilibre qu'elle a franchi; c'est de ne pas la faire marcher plus vite que la production agricole et commerçante; c'est de s'acheminer peu à peu vers la liberté et l'égalité commerciales. Alors rien de forcé, pas d'engorgement, pas de mévente, revenu pour chaque producteur dans la sphère particulière de son travail, et consommation naturelle et facile de tous les objets pro-

duits. Ajoutez à cela l'égalité des charges, l'équité des impôts ; car si un genre de produit ne supporte aucun impôt, et si tel autre produit (les boissons, le sel par exemple), est accablé d'un impôt quelquefois plus fort que sa valeur, alors l'équilibre est de nouveau violemment rompu entre les productions : d'une manière ou d'une autre, l'engorgement des produits et le défaut de consommation reparaissent.



§ VI.

S'il est vrai que le développement de l'industrie est favorable au développement des bonnes mœurs et de la liberté.



On a prétendu souvent que le développement de l'industrie favorisait l'amélioration des mœurs privées et politiques, et l'accroissement de la liberté ? C'est ce que je nie très-positivement; et quels que soient les préjugés que cette dénégation puisse élever contre moi, je prie qu'on lise ce débat jusqu'au bout, avant de le juger.

Je ne fais point cause commune avec ces écrivains obstinés à défendre de vieilles erreurs ; détracteurs intéressés qui veulent jouir de l'aisance et des biens produits par l'industrie, et qui cependant la maudissent, parce qu'elle a détruit sans retour les prétentions surannées de l'orgueil féodal ! Non; j'honore l'industrie, je reconnais ses bienfaits, je désire ses succès et sa gloire, et c'est précisément pour cela que je m'opposerai aux excès qui peuvent ternir sa gloire et compromettre ses succès.

Les partisans du système que je combats, les écrivains qui veulent fonder les progrès de la civilisation sur le développement exclusif de l'industrie et de la richesse, et qui les regardent comme l'unique cause du bonheur, de la morale, de la liberté, commettent une grande erreur, une erreur qui, selon moi, vicie leur doctrine tout entière. Ils oublient que l'esprit humain admet peu de vérités absolues; ils oublient que si quelques-unes paraissent telles en théorie, la pratique nous révèle tout-à-coup des exceptions inattendues qui prennent leur source dans les imperfections de notre nature elle-même.

Ils ont certainement raison quand ils attaquent les paradoxes de Rousseau contre l'industrie et les arts, et cependant ils ne comprennent pas ce qu'il y a de vrai dans les sentiments de l'illustre Genevois. Il s'est égaré, parce qu'il a trop négligé ce qui constitue le bien-être matériel; l'école industrielle s'égare parce qu'elle attache, à la possession du bien-être physique, des effets qui dépendent des rapports moraux des hommes, de l'élévation de leur âme, du désintéressement de leur pensée, de la juste appréciation de leurs devoirs.

Examinons la question avec impartialité. Il est parfaitement incontestable que la civilisation est la vraie destination de l'homme; qu'il naît sauvage précisément parce qu'il est imparfait; qu'en se perfectionnant il devient sociable; qu'il devient sociable par ses conquêtes sur la nature; que ses conquêtes sur la nature sont le fruit des arts et de l'industrie.

Il est également incontestable que des préjugés honteux et barbares ont fait long-temps le malheur de l'humanité, par cela seul qu'ils enchaînaient nos forces physiques et

intellectuelles : il est certain que l'industrie a rompu ces barrières fatales; qu'elle a miné peu à peu d'insupportables tyrannies; qu'elle a donné au mérite utile et modeste le rang et l'influence sociale qui étaient ses droits; qu'elle a enfin détruit l'organisation féodale, et constitué la société telle que nous la voyons aujourd'hui.

Mais, parce qu'elle a produit tous ces biens, s'ensuit-il qu'ils n'aient point de terme? S'ensuit-il que dans des circonstances dissemblables, elle doive enfanter les mêmes effets? Si l'aisance a civilisé les hommes, est-il donc impossible que le luxe les corrompe? Au lieu de suivre le cours naturel des choses, si on accélère les effets de l'industrie comme on fait mûrir forcément des fruits étrangers en serre chaude, n'est-il pas évident que ce développement forcé tend à augmenter le luxe et la fortune déjà trop grande de quelques nouvelles classes favorisées du sort, et à produire ainsi dans l'ordre moral mille troubles et mille calamités? Ne confondez pas ces sages observations avec les déclamations prodiguées par de gothiques préjugés! elles sont malheureusement fondées sur l'expérience de chaque jour, et démentent un espoir de perfectibilité chimérique qui porte le germe de sa destruction dans les véhicules mêmes que vous lui donnez!

La véritable philosophie nous enseigne que les directions générales de l'esprit humain, ont leur époque, ont leur triomphe, ont leur utilité, leurs vices et leur fin. L'esprit théocratique, l'esprit militaire, l'esprit industriel, ont agi tour à tour : ne naturalisons pas dans le dernier venu la présomption systématique que nous blâmons dans les deux autres.

La religion préside presque partout aux commence-

ments de la société; elle participe puissamment à la civilisation; elle favorise les premiers pas de l'esprit humain : les sciences et les arts sont protégés par elle dans leur berceau.

Et, cependant, arrive une époque où l'esprit théocratique, tout en se faisant un titre des bienfaits primitifs de la religion, pousse la société dans une route opposée. Il débuta par favoriser les lumières, pour civiliser la société qu'il voulait gouverner; mais quand il voit que les lumières dont il fut la source vont ébranler les croyances qui soutiennent son empire, alors il tend à les éteindre, ou du moins à les concentrer en lui-même, s'il ne peut les étouffer! et le voilà qui attaque la civilisation avec les mêmes forces qui lui servirent à la commencer!

L'esprit militaire vit de patriotisme et d'honneur; il fait la sécurité des sociétés naissantes; il s'y confond souvent avec l'amour de la liberté.

Et cependant, quand la société est affermie, la direction de l'esprit militaire change tout-à-coup : vicié dans son essence par les formes inévitables qu'il reçoit, il devient l'ennemi le plus terrible de la liberté!

L'esprit industriel suit partout une marche analogue; ses bienfaits sont innombrables; ils nous entourent de toutes parts, et notre existence entière en est en quelque sorte composée.

Et cependant il faut reconnaître que, participant aux infirmités humaines, il mine, d'un côté, la société qu'il féconde et qu'il soutient de l'autre. Il naît avec les besoins de l'homme, et les satisfait; mais en les satisfaisant il les accroît, et cela dans une telle proportion que presque toujours l'excitation de nos désirs va bien au-delà de nos fa-

cultés. L'école industrielle mesure le bonheur et la liberté des hommes sur le nombre plus ou moins grand des objets utiles et agréables dont ils peuvent jouir; et cela seul montre la vanité de ses doctrines; car le bonheur et la liberté ne sont pas dans ces objets eux-mêmes, mais dans le rapport moral qui s'établit entre ces objets et leurs possesseurs. N'avez-vous jamais vu un homme heureux et libre avec mille écus de rente? N'avez-vous jamais rencontré un homme misérable, triste esclave de passions non satisfaites, avec cinquante mille francs de revenu? Nos économistes, matérialisant tout, regardent le bonheur et la liberté comme un fait. Point du tout, c'est un sentiment; et ce sentiment échappe à leurs calculs.

Voilà précisément le vice inhérent à l'esprit d'industrie: c'est qu'il enfante mille fois plus de désirs et de passions qu'il n'en peut légitimement satisfaire! Voilà pourquoi, bienfaisant à son origine, il devient corrupteur quand il a dépassé certaines limites! Voilà pourquoi, donnant alors trop d'énergie à l'intérêt privé, il altère la probité, la franchise, le dévouement à l'intérêt public! Voilà pourquoi le philosophe prudent, le législateur sensé, tout en le protégeant, doivent le maintenir dans de justes bornes, au lieu de l'exciter sans discernement et sans mesure! Voilà pourquoi ils doivent chercher à le contrebalancer, à le modérer par des institutions qui ouvrent aux facultés de l'homme quelqu'autre voie, quelqu'autre épanchement, si j'ose m'exprimer ainsi, pour le sauver des excès où l'entraînerait son ardeur, si elle était dirigée tout entière vers un seul but!

Ici, les considérations les plus fortes se pressent en foule sous ma plume. Je les supprime à regret; mais il

faut me hâter pour revenir à l'objet de la discussion, et rentrer dans le cadre qui m'est prescrit.

Les réflexions précédentes indiquent assez pourquoi l'accumulation forcée de toutes les puissances industrielles dans Paris et dans les départements environnants, et le développement de fortunes qui en est l'inévitable effet, sont loin d'être favorables aux mœurs et à la liberté.

Et que sera-ce si, au lieu de considérer simplement la chose en elle-même, nous examinons le spectacle comparatif de cet accroissement d'activité dans le centre de l'État, et de l'accroissement de stagnation dans les provinces éloignées? Si nous réfléchissons aux sentiments naturels de jalousie et d'inimitié que ce spectacle doit exciter, aux représailles dont il peut faire naître la pensée, à la désunion des esprits, à l'ébranlement général qui peut en résulter, certes, c'est un singulier moyen de favoriser les mœurs et la liberté!

Favoriser les mœurs!... Qu'entend-on par-là? Reviendrons-nous aux calculs étroits et mesquins d'après lesquels on a voulu nous prouver qu'il y a plus de mœurs au centre de Paris que dans les villages de la Suisse ou du Béarn? Conviendra-t-on, au contraire, avec d'autres écrivains (qui, quoique de la même école, ont bien plus d'élévation et de justesse dans les vues); conviendra-t-on que les mœurs privées et publiques sont bien en arrière des développements de l'industrie? Alors, emporté par la force de la vérité, l'on sera forcé de convenir que leur progrès et leur décadence se rattachent à d'autres causes, et, si l'on est de bonne foi, il faudra revenir aux principes de la vraie philosophie.

Favoriser la liberté! ... Avant de disputer sur les

mots, faudrait-il au moins s'entendre sur la chose; car l'école industrielle a une façon toute particulière de définir la civilisation et la liberté, et grâces à ces définitions, elle prouve facilement que Rousseau, Montesquieu, n'y comprenaient rien. La civilisation, selon elle, c'est l'ensemble des bonnes habitudes sociales : or, comme les bonnes habitudes sociales ne peuvent avoir d'inconvénient, il est manifeste que la civilisation ne présente jamais aucun danger. La liberté, selon elle, consiste à faire tout ce qui nous est agréable, sans nuire à autrui : d'où il résulte que celui qui sait faire le plus de choses est évidemment le plus libre. Par exemple, n'est-il pas évident, dit l'un de ces écrivains, que *l'homme qui ne sait pas la musique n'a pas la liberté de jouer une sonate*? Rien de plus certain. A quoi j'ajouterai que celui qui ne sait pas danser, n'a pas la liberté de battre un entrechat; d'où je conclurai pertinemment que la danse et la musique sont d'indispensables éléments de la liberté des hommes.

Est-il possible que méthodiquement et de sang-froid, on s'amuse ainsi à brouiller les idées les plus simples, pour les forcer à plier sous des combinaisons systématiques? Non, il n'est pas vrai que par cela seul que l'industrie accroît les moyens d'action des hommes, elle accroisse nécessairement leur morale et leur liberté! On peut être très-industrieux et très-esclave, on peut être très-industrieux et très-libre; on peut être très-industrieux et plein de vertu, on peut être très-industrieux et plein de vices : pour le nier, il faudrait démentir la nature humaine tout entière, et confondre les principes les plus opposés!

La liberté n'est point un pouvoir d'action physique et

matériel, ou du moins ce pouvoir n'en constitue que la moindre partie. Elle est cette indépendance élevée de l'âme que la privation du bien-être ne peut altérer, que la conviction du devoir soutient, que la certitude des revers ne peut abattre, que le succès ne peut enorgueillir! Elle est cet instinct sublime de force et de dignité que l'homme seul reçut en partage, et qui, semblable à l'amour, le distingue du reste de la création animée!

Et si je définissais l'amour comme l'on définit la liberté, à quel degré, de concert avec vous, ne rabaisserais-je pas la nature humaine? Je dirais : L'amour est l'union voluptueuse des sexes pour la reproduction de l'espèce; et voilà que les despotes asiatiques, escortés d'un troupeau de femmes et d'une horde d'enfants, me fourniraient le type de l'amour, comme l'industriel, entouré des jouissances des arts et de la richesse, fournit le type de la liberté!.... Nous n'oublierions, de part et d'autre, qu'une chose, le sentiment qui fait vivre la liberté, l'amour et toutes les grandes facultés de l'âme; et puisque nous matérialisons la société, pourquoi nous arrêterions-nous dans la carrière ouverte à notre nouvelle philosophie?

Je reviens, et je dis : L'industrie, comme toutes les choses humaines, a ses inconvénients. Ses inconvénients naissent de son faux emploi, de sa mauvaise répartition : rassembler toutes ses forces dans le centre de l'État, c'est accroître follement ses inconvénients et ses excès; c'est faire naître la corruption, des sources où la société politique devrait puiser la vie; c'est ôter aux extrémités du corps social la chaleur qui doit les animer, pour former dans la capitale un foyer d'une ardeur dévorante; c'est joindre les vices de la civilisation aux vices de la barba-

rie : c'est détruire tout équilibre dans la balance de l'État, et par conséquent toute véritable liberté.



§ VII.

De l'Établissement de l'Entrepôt réel à Paris.



C'est au sujet de l'établissement d'un entrepôt réel à Paris que j'ai traité la question qui nous occupe. A deux époques différentes et sous deux gouvernements, en 1827 et en 1832, je me suis efforcé de démontrer l'injustice de cette mesure et ses résultats funestes : les évènements n'ont que trop bien justifié mes prévisions. Je m'efforçais de démontrer les trois propositions suivantes :

1° Loin de rétablir l'égalité commerciale, l'établissement de l'entrepôt à Paris achèvera de la détruire au profit de la capitale;

2° Il ne créera aucune richesse nouvelle en France, aucun nouveau développement de travail, mais seulement un déplacement de travail et de richesse au détriment des ports de mer:

3° Le mal qui en résultera pour les ports de mer et pour leur rayon commercial, ne sera pas compensé, comme on le dit, par la réaction sur eux de l'accroissement de la richesse et du commerce dans la capitale.

Je ne crois pas sans intérêt de reproduire ici ce que je disais sur ce point spécial de la question.

Il est très-vrai, comme le disent nos adversaires, que lorsqu'une nouvelle branche d'industrie est introduite dans

un état, les industries préexistantes et rivales se plaignent d'une concurrence qu'elles n'avaient pas fait entrer comme élément dans les calculs qui leur servent de base, et qu'elles prétendent ne pouvoir supporter; mais alors, par la nature même des choses, le mal qu'elles craignent disparaît. Si la nouvelle industrie est inférieure ou seulement égale à celles qui fleurissent déjà, elle échoue; car, dans le premier cas, son infériorité ne lui permet pas de prendre racine, et dans le second, son égalité même de bonté la laisse bien plus faible à son début que l'industrie rivale déjà forte, déjà prospère, déjà profondément liée aux mœurs et aux intérêts du pays.

Mais si l'industrie nouvelle est réellement une amelioration; si, mieux que les procédés antérieurs, elle fournit aux hommes les moyens d'aisance et de bonheur qui sont le but de leur association politique, elle triomphe; les procédés suivis jusqu'alors, quelque temps employés encore par l'entêtement et la routine, tombent assez promptement en désuétude. Ceux qui les abandonnent éprouvent une perte momentanée; mais, entrant aussitôt dans le nouveau système, ils profitent des avantages qu'il présente, et la richesse sociale, s'accroissant par l'effet de leurs travaux, augmente dans la même proportion les débouchés de leurs produits.

Telle est, en général, la marche de la civilisation humaine, et nous ne sommes pas assez ignorants pour la méconnaître (1).

---

(1) Encore faut-il que cette marche progressive ne soit pas trop rapide. Si elle était trop prompte, il serait impossible, quel que fût le bon marché des produits, que la consommation s'accrût aussi vite que la production, et il en resulterait d'effroyables malheurs. C'est ainsi que je l'ai prouvé, et c'est un des grands dangers politiques de la mesure que je combats.

Mais quel rapport cette théorie a-t-elle avec la faculté d'entrepôt transportée des ports de mer à la capitale?

Autre chose est introduire dans le pays un nouveau procédé, une nouvelle machine, une nouvelle industrie; autre chose est déplacer une industrie déjà existante, et la transporter des provinces pauvres dans une capitale opulente. Alors il n'y a plus création, il n'y a plus augmentation de moyens : il y a simplement détérioration d'une part, envahissement de l'autre, et l'ensemble de la société ne gagne rien. Je dis, ne gagne rien *en richesse*, car en morale, en force, en bonheur, elle perd infiniment.

Or, il est très-facile de prouver que l'établissement de l'entrepôt à Paris avait pour but de nous placer précisément dans cette dernière hypothèse; qu'il ne procure à la France aucun accroissement de richesse, mais qu'il tendait à faire rapidement passer, entre les mains du commerce de Paris, les ressources existant dans les ports de mer, surtout dans ceux du Midi.

Les ports de mer réunissent deux moyens de prospérité: ils sont lieux de réception des marchandises importées en France par le commerce extérieur; ils sont lieux de marché où s'adressent les ordres pour le commerce intérieur, qui alimente ensuite la consommation (1).

On leur a ravi l'une de ces deux sources de prospérité, mais on n'a pu encore les empêcher d'être lieux de réception; il faut attendre, pour cela, que le canal de Paris à la mer soit fait, et que la nature cède à l'omnipotence des spéculateurs de la capitale.

(1) Et malgré ces ressources ils déclinent, parce qu'ils ne peuvent résister à la force attractive qui entraîne, sur Paris et le nord de la France, toute l'activité industrielle, commerciale et financière.—Que sera-ce donc quand on les aura dépouillés de leurs attributions naturelles?

Mais il semblait plus facile de ravir aux ports de mer leur qualité de marché; tel était le but de l'établissement de l'entrepôt à Paris. On espérait que les ports de mer approvisionneraient seulement le petit rayon qui leur a été laissé, et que Paris serait devenu le marché général de la France, le lieu central de toutes les spéculations, de tous les ordres d'achats, de toute l'activité commerciale.

Je vais expliquer, pour les personnes étrangères au commerce, comment le simple déplacement de la faculté d'entrepôt pouvait produire ce résultat; car, au premier coup d'œil, il semble que le commerce de la capitale n'avait à y gagner que l'intérêt du terme accordé pour le paiement des droits; ce qui, réellement, serait un objet très-minime, ainsi que l'observait avec raison, il y a quelques années, un membre de la chambre de commerce de Bordeaux, tout en méconnaissant les bénéfices bien plus réels que la capitale retirera de cette mesure.

Les affaires cherchent toujours le marché où elles peuvent opérer, avec le plus petit capital possible, le plus grand bénéfice probable. Il suit de là qu'elles doivent toujours se diriger sur le lieu d'entrepôt, où la marchandise n'étant pas enchérie par le droit qu'elle n'a pas encore acquitté, s'achète d'autant meilleur marché. Et comme le bénéfice ne peut s'opérer que sur la valeur vénale de la marchandise, le droit étant fixe, il en résulte qu'avec le même capital on a une plus grande chance de bénéfice, puisqu'on peut acheter à l'entrepôt une plus grande masse de marchandise que si elle était acquittée.

Il résulte de cette seule circonstance, que les vendeurs dirigent de préférence leurs marchandises sur le lieu d'entrepôt, où ils peuvent rencontrer plus facilement des ache-

teurs. Jusqu'en 1832, par exemple, ils les laissaient à l'entrepôt de Bordeaux, afin de ne pas être exposés au débours des droits; mais du moment qu'ils ont joui de la même faculté à Paris, ils ont eu intérêt a y envoyer toutes leurs marchandises, dans l'espoir que le grand mouvement des affaires et des capitaux de la capitale leur faciliterait une vente plus avantageuse et plus prompte. Alors se seraient trouvés réunis sur le même point tous les capitaux, toutes les marchandises, tous les vendeurs et tous les acheteurs. Les ordres de l'extérieur s'y seraient portés de même, et non-seulement nos armateurs auraient été ruinés, mais les maisons qui, à Bordeaux, font le commerce par commission, auraient été ruinées de même, parce que la grande masse des ordres qu'elles reçoivent aujourd'hui auraient été alors donnés à Paris. Ainsi, toutes nos relations avec la Suisse, que je prends pour exemple, se seraient inévitablement perdues, etc.

Voilà donc ce que j'appelle, pour Paris, une augmentation de fortune, mais pour la France un simple déplacement: déplacement inique, vexatoire, car il devait s'opérer contre le pauvre au profit du riche. Des circonstances que je n'ai pas l'intention de rappeler ici, ont empêché la réussite de ce plan, qui peut cependant se réaliser d'un jour à l'autre; il ne faut pour cela que quelques facilités de plus dans les moyens de transport. — Cela ne change rien, du reste, à la vérité de mes raisonnements sur l'inconvénient des faveurs nouvelles accordées à Paris aux dépens des provinces.

Maintenant, je le demande, quel rapport cette situation a-t-elle, en économie politique, avec la découverte d'une industrie nouvelle, avec l'invention d'une nouvelle ma-

chine? Comment, le cas échéant le déplacement opéré contre nous pourra-t-il réagir en notre faveur? Comment serons-nous indemnisés de nos pertes!

Je réclame ici toute l'attention de nos lecteurs, car l'argumentation de nos adversaires devient si subtile, qu'il faut la suivre de près pour la comprendre et la réfuter.

D'abord, nous disent-ils, cette augmentation de fortune dans la capitale, y augmentera la population, les besoins de consommation, et les moyens de consommer : vous aurez donc de nouveaux débouchés pour les produits de votre territoire.

A cela, la réponse n'est que trop facile : c'est que cette augmentation de fortune à Paris, de même que celle que les industriels du Nord ont jusqu'à présent due aux tarifs qui nous frappent, n'est précisément que la fortune même que nous aurions acquise, si ce déplacement funeste n'avait pas été opéré contre nous. C'est donc, en réalité, avec l'argent qu'on nous aura empêché de gagner, qu'on nous achètera nos produits. Or, n'est-ce pas là la perspective de bonheur la plus dérisoire qu'il soit possible d'imaginer? Pour peu qu'on s'amuse à nous enrichir ainsi, je garantis que nous serons ruinés promptement! — Cela rappelle (toute allusion injurieuse mise de côté) ce trait cité par un économiste anglais : « Un négociant cheminait, pos-
» sesseur d'un fort capital et d'une forte partie de mar-
» chandise; un spéculateur *de grande route* le débarrassa
» d'abord de son capital; puis, avec ce capital, vint lui
» proposer d'acheter sa marchandise, lui disant : — De
» quoi vous plaignez-vous?... c'est un débouché pour vos
» produits! »

Nos adversaires, subtilisant encore leur argumentation, ajoutent :

« Le commerce intérieur s'approvisionnant à Paris avec plus de convenances et moins de frais, par l'effet de la proximité du marché et du crédit accordé pour le paiement des droits, la fabrication produira plus avantageusement. De là naîtra un plus grand développement d'industrie manufacturière, un nouveau bénéfice qui, graduellement capitalisé, procurera de nouveaux acheteurs à vos produits, et vous offrira à vous-mêmes les objets manufacturés à meilleur compte. »

C'est, à vrai dire, le grand argument des défenseurs de l'entrepôt parisien. On va voir, en l'analysant de près, combien il est futile et sophistique.

D'abord, il est faux de dire que la proximité du marché de Paris donnera, aux consommateurs de l'intérieur, le moyen de s'approvisionner à meilleur marché; ils n'épargneront que la différence du port des lettres de chez eux à Paris, ou de chez eux à Bordeaux, par exemple; car, quant aux frais de transport, comme la marchandise aura été forcément débarquée dans nos ports de mer, elle sera déjà grevée de l'augmentation de prix produite par les frais de route jusqu'à Paris, tout aussi bien qu'elle devrait supporter ces frais si les consommateurs avaient donné à Bordeaux leur ordre d'achats. Je dis plus, elle sera enchérie, parce qu'étant déplacée deux fois, elle sera conditionnée et pesée deux fois (1), à Bordeaux d'abord, à Paris ensuite.

---

(1) Souvent même elle sera emmagasinée deux fois, ce qui augmente les frais par l'entrée, la sortie, le port, etc., etc.

Quant à l'avantage que les fabricants auront en profitant du terme accordé pour le paiement du droit, cet avantage, ils l'ont déjà dans certaines provinces; dans la Flandre française, par exemple, pour une des marchandises du plus grand emploi industriel, le sucre brut, qui, acheté à Bordeaux, est reçu par suite d'entrepôt à Dunkerque, où le raffineur peut faire acquitter les droits pour son compte et jouir du terme accordé par la douane.

Reste donc, en fait de matière première, principalement objet de fabrication, les cotons en laine; or, le droit n'en est pas considérable, et certainement le petit avantage qui en résultera pour le fabricant sera imperceptible. Il est même possible de prouver que cet avantage n'existe pas, à moins que le fabricant ne soit établi dans Paris; car le fabricant qui n'est pas de Paris même, peut faire acheter la matière première à l'entrepôt d'un port de mer, et y faire acquitter les droits pour son compte tout aussi bien qu'il les ferait acquitter à Paris. Je ne vois pas que ce fût plus difficile dans un cas que dans l'autre (1).

Toutes ces raisons tirées de l'intérêt des industriels intérieurs ne sont donc que des prétextes dont se sert l'ambition de Paris, l'ambition des spéculateurs, agents d'affaires et capitalistes parisiens; ce qu'ils veulent, c'est le déplacement des marchés; ce qu'ils veulent, c'est que Paris soit marché unique et central du royaume; ce qu'ils veulent, c'est ressusciter, par un autre moyen, les effets du blocus continental, et faire de la Bourse de Paris le Mont-de-Piété du commerce de la France; ce qu'ils veulent, c'est un nouvel aliment à cette immense soif de transaction,

(1) Il en est de même pour les indigos, cacaos, etc., etc.

d'agiotage, de spéculations hasardeuses, qui peut enfanter les catastrophes les plus terribles, non-seulement en finance, en économie, en morale, mais en politique, ainsi que nous le prouverons par la suite.... Et puissent-ils ne pas être, plus tard, cruellement punis de leur injustice envers nous (1)!

Mais, enfin, quand j'admettrais que l'intérêt du délai de quatre mois, accordé par la douane pour le paiement des droits, fût un avantage réel et marquant pour les fabricants de l'intérieur, pourrait-il résulter de cette amélioration de leur sort, un contre-coup suffisant pour indemniser les ports de mer de la perte de toutes leurs affaires?

Il faut vraiment une patience prodigieuse pour réfuter sérieusement une telle argumentation.

Et qui ne voit que cette amélioration, de même que l'accroissement de fortune des départements industriels du Nord l'a fait jusqu'à présent, profitera à la vente des produits agricoles des départements qui les avoisinent, bien plutôt qu'aux départements éloignés dans les provinces maritimes? L'inspection de la carte de France toute seule répond à cette illusoire promesse. Cette amélioration de l'industrie locale n'ira pas réagir d'abord à cent et cent cinquante lieues : l'histoire des vingt-cinq ans qui viennent de s'écouler est là pour nous en convaincre.

Et c'est ici que je trouve un argument invincible contre nos adversaires.

Les avantages de la faculté d'entrepôt formant un vaste

(1) Ces lignes ont été écrites en 1832, et il nous semble que les faits sont malheureusement d'accord avec les prévisions de H. Fonfrède. (*Note de l'Edit.*)

marché à Paris, vous dites que ce foyer d'activité alimentera d'une nouvelle ardeur l'industrie manufacturière des alentours !.... Mais ne dites-vous pas aussi que les départements du Midi languissent parce que l'industrie manufacturière n'y est pas assez florissante, et ne donne pas à une partie de la population les moyens de consommer les produits agricoles de l'autre partie? A ce mal, selon vous, quel serait le remède? Le remède serait le développement de l'industrie dans le midi de la France : vous nous l'avez dit plusieurs fois, et en cela vous êtes conséquents à vos principes; mais quand nos ports de mer auront perdu leur qualité de marchés pour être simplement lieu de réception; quand ces foyers centraux manqueront eux-mêmes de vie et d'activité, comment pourront-ils favoriser l'établissement du système industriel dans le Midi? Comment leur fortune, dans son mouvement relativement rétrograde, pourra-t-elle offrir aux manufactures locales une augmentation de débouchés? Nous avons déjà vu échouer à Bordeaux plusieurs grandes entreprises industrielles : est-il probable qu'elles auront meilleure chance de réussite, quand notre commerce aura perdu une grande partie de ses affaires? Est-il probable que nos moyens de consommation augmenteront à mesure que nos moyens d'acquérir diminueront?... Certainement la chose est impossible : le surcroît de développement que l'entrepôt de Paris donnerait à l'industrie manufacturière du Nord, détruirait donc matériellement le germe de l'industrie manufacturière que, selon vous-mêmes, il faudrait établir dans nos départements méridionaux; d'autant plus que s'il en résultait, comme vous le dites, que les fabricants du Nord pussent donner à meilleur marché leurs produits

manufacturés, ce serait une nouvelle raison pour que les nôtres ne pussent supporter leur concurrence, à moins que, pour couronner dignement cette économie politique, nous ne fussions autorisés à établir un cordon de douane intérieure pour défendre nos établissements industriels contre les industriels du nord de la France, ainsi qu'eux-mêmes ils nous imposent leurs épouvantables et despotiques tarifs, pour se défendre contre les industriels d'Angleterre : la parité est entière! Il faudra arriver là, ou succomber sans espérer merci ni pitié des économistes de la capitale!... Il n'y a donc, je le répète, dans l'établissement de l'entrepôt à Paris, qu'un déplacement, et non une création de fortune; mais un déplacement injuste, inconséquent, dangereux, mauvais en morale, détestable en politique, car en détruisant la dernière espérance d'une population souffrante, il mine sourdement son affection et son obéissance pour le gouvernement!... Et Dieu sait quelle catastrophe l'extension d'un tel système prépare pour l'avenir!

Ce qui achève de prouver que l'établissement de l'entrepôt à Paris ne ressemble en rien aux exemples que nos adversaires tirent des crises commerciales produites par l'invention d'une nouvelle industrie, c'est que, dans ces cas cités par eux en exemple, les industriels attachés aux procédés antérieurs peuvent, à la rigueur, les quitter, et suivre eux-mêmes les nouvelles voies ouvertes au travail. C'est même en cela que se trouve, un peu plus tôt, un peu plus tard, la compensation qu'ils reçoivent de leurs pertes momentanées. Mais, je le demande, en est-il de même pour l'entrepôt de la capitale? Pour participer nous-mêmes à ses immenses avantages, pouvons-nous porter Bordeaux

à Paris? Faudra-t-il que nos maisons de commerce y transportent le siége de leurs affaires, comme elles furent obligées de le transporter au Havre, il y a quelques années? Et si elles prenaient ce parti, n'est-il pas évident que notre ruine locale serait encore plus promptement consommée par l'éloignement de nos principaux comptoirs?

Ceci me rappelle un exemple frappant qui prouve toute la vanité, tout le néant des prétendues compensations que nos adversaires s'efforcent de nous faire espérer.

A mesure que la concentration de la prospérité s'est accrue dans le Nord de la France, par l'effet des circonstances qui, depuis vingt-cinq ans, ont ruiné le Midi; à mesure que la population du Nord, voyant croître ses ressources, a pu augmenter ses consommations, le commerce du Havre a pris une extension analogue; alors, les importations de l'extérieur y ont abondé : ses rapports avec les colonies, surtout avec les États-Unis d'Amérique, ont pris une grande activité. Grâce à cette augmentation de commerce extérieur, le marché du Havre s'est encore agrandi dans l'intérieur par l'effet d'une réciprocité favorable. Tout cela était une conséquence inévitable et forcée de l'enrichissement des départements du Nord, et principalement de la capitale.

Eh bien! n'est-ce pas alors qu'une grande partie de nos affaires commerciales nous a abandonnés pour se porter sur ce nouveau marché? N'est-ce pas de cette époque que date le redoublement d'inactivité et de décadence commerciale dans notre port? Qu'on nous dise en quoi l'extension du marché du Havre nous a été favorable par contre-coup? Qu'on nous dise comment l'influence indirecte de sa prospérité a rejailli sur nous et

nous a indemnisés des affaires positives qui nous ont quittés pour alimenter son commerce?..... Alors, je comprendrai comment l'extension du marché de Paris pourra nous offrir quelques compensations aux maux immédiats qu'elle nous fera !.... Mais si ma demande reste sans réponse, et je ne crois pas qu'on puisse y répondre, je serai en droit de conclure que si l'extension du marché du Havre nous a fait un mal naturel, mais sans remède, le marché de Paris favorisé de l'entrepôt achèvera tôt ou tard l'ouvrage du Havre, et nous fera un mal contre nature, mille fois plus grand que le premier, qui était un effet du déplacement naturel du commerce, et tout aussi dépourvu de compensation.

Quant au bon marché des objets manufacturés produits par les industries favorisées du déplacement de l'entrepôt, outre, comme je l'ai observé plus haut, que ce serait un obstacle invincible à l'établissement, chez nous, de toute industrie manufacturière qui serait de plus en plus dans l'impossibilité de soutenir cette concurrence, ce n'est, en soi, qu'un avantage tout-à-fait illusoire pour nous; principalement parce que, ainsi que je le prouverai en traitant de l'immoralité du système que je combats, son économie tendra à encourager l'industrie de luxe, et non celle d'utilité. Or, un pays auquel on arrache ses moyens d'existence songe peu aux objets de luxe, et il lui importe peu qu'ils soient chers ou bon marché.

Mais comme la prospérité des manufactures intérieures, qu'on veut encore favoriser par l'établissement de l'entrepôt à Paris, est due aux tarifs de nos douanes, il en résulte évidemment que loin de nous donner leurs produits à bon marché, elles nous les font payer beaucoup

plus cher que l'étranger ne nous les vendrait. Nous parler du bon marché de leurs produits, c'est donc, en réalité, se moquer de nous, lorsque sur un seul article, celui des charrues, d'après l'aveu des maîtres de forges eux-mêmes, leurs priviléges occasionent à l'agriculture une augmentation de dépense énorme... Mettez en ligne de compte l'enchérissement des autres instruments, des ferrements, des constructions navales, des ouvrages de serrurerie, etc., etc.; ajoutez tout ce qui concerne les autres industries, filatures, tissus, etc., etc., et vous saurez ce que nous coûte le bon marché de nos fabricants, qui de plus, grâce au système prohibitif, nous privent de nos exportations à l'étranger.

Et quand on pense que le but avoué de l'établissement de l'entrepôt à Paris est de favoriser derechef l'industrie manufacturière qui, déjà, nous coûte si cher; quand on pense que c'est l'excuse qu'on donne à la ruine des ports de mer, parce que cela paraît plus tolérable au premier coup d'œil, que de confesser le but réel, qui est de transporter dans la capitale le reste des capitaux et de l'activité du commerce, peut-on ne pas se récrier contre la monstrueuse injustice qui, tout en invoquant la liberté du commerce, est venue développer, avec une intensité plus grande, tous les maux qui résultent du système prohibitif.

---

§ VIII.

Continuation du même sujet.

—

Il serait sans doute à désirer que la société tout entière fût organisée assez symétriquement pour que l'égalité pût régner entre les différentes parties qui la composent; mais, jamais il n'en est ainsi : outre les passions des hommes qui s'y opposent, les chances accidentelles, des évènements qui modifient pièce à pièce les progrès de la civilisation, n'ont jamais permis que les institutions sociales fussent dessinées sur un plan régulier. Nous luttons maintenant pour tracer, après coup, un ensemble de législation et d'économie qui supplée à la sagesse que nos mœurs, irrégulièrement et contradictoirement façonnées par le temps, nous refusent; vainement croit-on suppléer à ces mœurs politiques par des principes inculqués dans l'esprit : autre chose est raisonner, autre chose est sentir, et voilà le vice qui cause tous nos maux.

Ne pouvant agir qu'avec les éléments que la société lui présente, le législateur spécule follement, s'il ne veut voir que des principes abstraits, soit en morale, soit en politique, soit en commerce. De là viennent les fausses conceptions de nos financiers, de nos économistes, de nos doctrinaires; ils raisonnent juste, mais ils voient mal : ne faisons point comme eux; n'examinons pas ce que les choses devraient être, voyons ce qu'elles sont.

L'égalité, c'est la justice même : j'entends l'égalité légale, car l'égalité absolue est une monstruosité passée de

mode, et tout fait espérer qu'on n'y reviendra plus. Mais pour rétablir cette égalité légale, nous avons à surmonter mille inégalités si profondément enracinées dans le corps social, que ce serait folie d'essayer de les détruire, surtout dans le moment actuel. Que faire donc pour rétablir l'équilibre? Il faut, je l'ai déjà dit, tâcher de compenser ces inégalités les unes par les autres, de telle sorte que la balance ne soit emportée trop rapidement d'aucun côté. Si cette juste compensation peut être établie, nous aurons dans l'État une égalité relative qui pourra y rétablir un ordre provisoire, jusqu'à ce que nos diverses inégalités s'étant usées l'une par l'autre dans leur perpétuel concours, permettent enfin la construction d'un ordre de choses plus régulier, pour lequel nos mœurs se formeront.

Il ne faut donc point juger une institution isolée : il faut considérer l'ensemble; il faut regarder les faits, il faut raisonner d'après ces faits tels qu'ils sont, et non les supposer tels que nous les voudrions pour le succès de nos raisonnements; il faut considérer l'homme avec sa nature réelle, souvent conséquente et souvent contradictoire; il ne faut pas dire que l'industrie purifie toujours les mœurs, car souvent elle les corrompt; il ne faut pas dire qu'elle est toujours libérale, car souvent elle ne vit que de monopoles et de prohibitions; il ne faut pas dire que la civilisation est l'ensemble des bonnes habitudes sociales, car elle comprend et comprendra toujours les bonnes et les mauvaises habitudes sociales; il ne faut point, enfin, réclamer l'établissement de l'égalité, par un nivellement injuste qui la détruirait radicalement et pour toujours : il faut, en un mot, faire le contraire de ce que fait l'école industrielle.

Quoi de plus singulièrement absurde, par exemple, que de représenter l'établissement de l'entrepôt à Paris, comme l'abolition d'un privilége injuste des ports de mer? Sans doute, si l'égalité politique et commerciale existait sur tous les autres points entre la capitale et nos provinces maritimes, l'entrepôt serait, pour ces dernières, une faveur, une préférence; mais lorsque tant d'inégalités commerciales et politiques favorisent la grande ville, souveraine absolue des arts, de l'industrie et des finances, qui ne voit, du premier coup d'œil, que la faculté d'entrepôt accordée aux ports de mer, loin d'être une faveur, n'est qu'un équitable et trop faible remède au désavantage de leur situation? D'où il faut conclure qu'établir l'égalité d'entrepôt, ce serait effectivement mettre le comble à l'inégalité contre laquelle on s'élève avec tant de force!

Je n'insisterai point sur ce raisonnement; l'évidence se suffit à elle-même : il est visible que l'établissement de l'entrepôt à Paris, loin de favoriser l'égalité commerciale, achève de la détruire. Prétendre le contraire, ce serait raisonner à peu près comme raisonnaient les amis de M. de Villèle, au sujet du 3 p. 100, qui, selon eux, devait faire refluer les capitaux dans les provinces, et qui, en réalité, ne devait et ne pouvait avoir d'autre effet que d'augmenter la concentration des capitaux à Paris; nous en savons maintenant quelque chose, et l'on a vu les mesures auxquelles le ministère a été réduit pour les soutenir : tout ceci se ressemble beaucoup.

Ainsi donc, si vous pouvez donner aux provinces les institutions locales qui, seules, y développeront les lumières de l'esprit et les sentiments moraux d'une politi-

que libérale; si vous pouvez ainsi distribuer dans tout le royaume cette force vitale, concentrée maintenant dans Paris; si vous pouvez organiser votre système d'impôts et de finances, de manière que les travaux de tout un peuple n'aillent plus se transformer en luxe et en vaines prodigalités sur un seul point; si, pour ce qui concerne spécialement les provinces agricoles et maritimes, vous pouvez persuader aux industriels de la capitale et du Nord, de renoncer au système prohibitif qui nous force à payer leurs produits le double de ce qu'ils valent, et à ne pouvoir vendre les nôtres à aucun prix; si, en un mot, vous pouvez mettre en pratique cette liberté, cette égalité commerciale, qui, jusqu'à présent soutenues par quelques professeurs en théorie, sont, en point de fait, démenties et détruites par tous leurs élèves quand ils viennent au pouvoir : alors, rien de mieux; l'établissement de l'entrepôt à Paris est justifié; établissez-le même, si vous voulez, dans toutes les villes de l'intérieur, et soyez certains que pas une voix ne s'élèvera contre vous des extrémités agricoles et maritimes du royaume.

Mais si, malgré nos vifs et sincères désirs, cette amélioration générale nous est pour le moment refusée, à cause du misérable état où des intérêts exclusifs ont mis la France, on doit reconnaître au moins qu'il ne serait ni juste, ni généreux d'appliquer contre nous des principes d'égalité qu'il ne nous est pas permis d'invoquer, et de nous arracher le seul privilége qui soutient notre fortune expirante, lorsque, par le fait, les habitants du nord de la France ne peuvent ni ne veulent renoncer aux priviléges bien plus nombreux et bien plus puissants qui protégent leur nouvelle opulence!

Les grands capitaux sont à Paris, dit-on : donc, les grandes affaires doivent s'y rendre; s'opposer à ce mouvement au lieu de le favoriser, c'est aller contre l'intérêt général, par une jalousie mal entendue d'intérêt de localité : telles sont à peu près les paroles prononcées par les chefs de l'opposition industrielle pour appuyer l'établissement de l'entrepôt à Paris; telle est la troisième objection que nous devons résoudre.

Certes, si nous ne nous étions imposé la loi d'écarter de cette discussion les motifs d'intérêts particuliers, il nous serait bien facile de prouver que cette jalousie mal entendue, cette insatiable ambition des localités, n'est point ici du côté des ports de mer, et des provinces qui ont dû leur fortune et leur splendeur à l'ancienne activité de leur commerce. Ce reproche de sentiments envieux dans le cœur et d'ignorance dans l'esprit, est une profonde injustice. Il est même une faute de convenance et de goût, car la prospérité qui s'élève a mauvaise grâce dans de pareilles attaques contre celle qui décroît : la délicatesse française approuve rarement de tels procédés; elle impose aux heureux du jour la nécessité de la modération et du calme; c'est aux vaincus seulement qu'elle permet d'écouter l'exagération de leurs sentiments et de leurs intérêts blessés. — Néanmoins, examinons de sang froid cette importante question d'économie politique.

Les grands capitaux sont à Paris, j'en conviens : donc, c'est un motif d'y transporter les grandes affaires commerciales; je le nie de toutes mes forces.

Selon nos contradicteurs, tout est décidé par le fait même de la puissance et de la richesse; ils en font presque une seconde nature : c'est ainsi qu'ils nous disent, avec un

aplomb merveilleux, que la marche naturelle des affaires est de se rapprocher des capitaux et des consommateurs. En point de fait, rien de plus clair assurément; mais, dans certaines circonstances données, cette agglomération de fortune acquise, qui attire sans cesse vers le même lieu la concentration de la richesse future, est-elle un bien, est-elle un mal? Favorise-t-elle l'amélioration générale de la race humaine et la liberté politique du pays?.... Voilà précisément la véritable difficulté qu'on s'efforce de ne pas apercevoir.

Les grands capitaux sont à Paris, soit; mais comment y sont-ils venus? est-ce donc la nature qui les y a transportés? ou plutôt ne sont-ce pas les combinaisons partiales d'une machine politique viciée? n'est-ce point cette centralisation universelle, contre laquelle vous tonnez en toute occasion à la tribune, et que cependant vous invoquez quand il s'agit de vos intérêts? Ne sentez vous pas la prodigieuse inconséquence d'une telle conduite? Ne voyez-vous pas que, dans un siècle où la richesse est la première de toutes les influences positives, c'est vous, c'est vous-mêmes qui concentrez, dans la capitale, l'administration, les finances, la police, en un mot le pouvoir tout entier, en attirant, en fixant à Paris toutes les faveurs de la fortune?...... Est-ce donc là du libéralisme? Est-ce donc là seulement la plus vulgaire bonne foi?

Les grands capitaux sont dans Paris!.. Eh bien, tant pis! Pour que la France entière fût heureuse et libre, il faudrait qu'ils fussent répartis le plus également possible sur sa vaste surface : voilà le remède à nos maux; voilà précisément la réforme qu'il faudrait opérer; voilà le seul moyen de rendre les provinces éclairées, d'y libéraliser

les mœurs, d'y faire pénétrer les vrais principes de la politique, d'y former des citoyens indépendants, sages et fermes. Mais au lieu de guérir le mal, que fait-on? on l'augmente, on lui donne une nouvelle énergie, on le rend pour ainsi dire incurable!.... le tout au nom de la justice et de la liberté!

Les grands capitaux, nous dira-t-on, sont dans Paris, parce qu'il y a dans Paris plus d'industrie et de lumières! Mais la thèse contraire a été trop clairement prouvée par le simple récit des faits, pour qu'on espère quelque succès de ce sophisme déconsidéré. Les évènements, les systèmes politiques, les révolutions commerciales ont constamment favorisé Paris; tous les impôts s'y rendent; une grande partie y reste; le système actuel des finances y a, lui seul, plus que doublé les capitaux; le siége du pouvoir y attire toutes les notabilités. Dès-lors, l'industrie et les lumières s'y concentrent : effets inévitables de toutes ces circonstances réunies, elles réagissent à leur tour comme causes elles-mêmes; et, de cette progression continuelle, naît cette prospérité que, fort mal à propos, nos honorables contradicteurs attribuent à leur mérite personnel!

Je n'ai point oublié que, pour relever nos provinces méridionales de leur affaissement, M. Ch. Dupin a proposé d'y établir des sources plus nombreuses et plus actives d'instruction pour le peuple. En démontrant combien le savant académicien se trompait sur les causes réelles de l'inégale répartition de la richesse nationale (1) en France, j'ai eu grand soin de reconnaître que la diffusion

---

(1) Voir la question dixième.

des lumières parmi les classes peu fortunées, était en soi une excellente mesure de politique et de philosophie ; mais j'ai dû ajouter que, dans l'état actuel des choses, le mal était trop grave et trop pressant pour s'accommoder d'un remède lent et indirect. J'ai dû faire observer que l'aisance seule du peuple lui permet de donner quelque instruction à ses enfants ; ce n'est ni le désir ni l'occasion qui lui manquent, ce sont les facultés pécuniaires ; d'où j'ai conclu, qu'il est inutile d'ouvrir de nouvelles écoles, si le système prohibitif, les monopoles, les droits réunis, le système de nos finances, en ruinant les populations du Midi, continuent à leur ôter à la fois le loisir et les moyens de fréquenter les leçons dont on voulait les gratifier. Et si maintenant, par l'établissement de l'entrepôt à Paris, on empire encore la situation précaire des propriétaires de la Gironde, par exemple, et de la classe ouvrière qu'ils font vivre, tout oisifs qu'ils sont, selon nos très-honorables industriels, comment pourra-t-on s'étonner que les lumières et l'industrie ne contribuent pas à enrichir un pays contre lequel agissent sans relâche toutes les combinaisons administratives et politiques ?.... On a beau jeu vraiment à nous reprocher ensuite notre ignorance !

Les écrivains les plus distingués ont reconnu les vérités que je viens d'exprimer. Je ne citerai point Mme de Staël : son nom serait peut-être une faible autorité auprès des moralistes industriels ; l'exaltation de son enthousiasme pour la liberté fondée sur la morale et le sentiment, doit la rendre suspecte aux philosophes de l'école actuelle ; mais je citerai M. Destut de Tracy, économiste des plus positifs, qui tranche nettement la question.

« Voulez-vous augmenter les connaissances des peuples,
» dit-il, ce n'est pas seulement une profusion de leçons
» qu'il faut leur offrir, mais donner aux parents la dis-
» position, les moyens et l'intérêt d'en faire profiter leurs
» enfants. Cela est très-vrai, surtout des classes les moins
» aisées, c'est-à-dire celles qui composent les neuf dixiè-
» mes de la société. Le moindre dégrèvement d'impôt
» augmentera plus le nombre des hommes qui savent lire
» et écrire, qu'une légion de maîtres d'école. Un degré
» de plus d'aisance dans la classe des cultivateurs, accroî-
» tra plus les produits de la terre et le bon sens national,
» que toutes les sociétés d'agriculture et tous les professeurs
» de logique ne pourraient le faire. Ce n'est pas que je
» ne sente tout le prix des recherches des compagnies sa-
» vantes et des sociétés d'encouragement; mais je regarde
» ces estimables établissements comme des conséquences
» nécessaires d'un bon ordre social, et comme infructueux,
» sans lui, pour créer la morale publique : quand je com-
» pare leur pouvoir à celui des institutions politiques, j'y
» trouve les mêmes proportions qu'entre les forces de l'art
» et celles de la nature. »

Si donc on veut à la fois répandre l'instruction, la morale, l'aisance et la liberté sur la France entière, la plus folle ou la plus coupable des entreprises serait de concentrer les grandes affaires commerciales sur le point même où l'on a déjà attiré les grands capitaux. Je dirais bien plutôt : repoussez par tous les moyens possibles, repoussez loin de la capitale ce nouveau moyen de prospérité qui, pour elle, ne sera qu'un surcroît d'opulence, un mobile de corruption, et qui, pour les provinces éloignées, sera, si vous les protégez, un acheminement à l'a-

mélioration de la vie physique, de la vie intellectuelle et de la vie morale; sortez enfin de l'atmosphère corruptrice que le despotisme vous a léguée; commencez à voir dans la France autre chose que vous-mêmes, et confiez-vous à la véritable liberté!

Ne dites plus, les grands capitaux appellent les grandes affaires, car vous vous renfermez ainsi dans le cercle vicieux le plus fatal au bon ordre politique; mais, au moyen de sages institutions, laissez les affaires se répandre dans les provinces, selon la nature des choses, et alors vous verrez que ce ne seront plus les capitaux qui attireront les affaires, mais, bien au contraire, les affaires qui rappelleront à elles les capitaux; en agissant comme vous le faites, ce n'est point l'état naturel de la France que vous favorisez, mais, bien certainement, c'est la perturbation des forces sociales que vous accroissez; vous prenez une maladie du corps politique pour son état de santé habituel, et parce que vous lui avez donné un anévrisme au cœur, vous en concluez que la masse du sang doit s'y porter sans cesse, tandis que vous devriez le faire refluer aux extrémités.

Les écrivains qui travaillent à augmenter l'ascendant de Paris sur la France, nous citent en toute occasion l'exemple de l'Angleterre; mais, ici, la nature des mœurs politiques des deux pays établit une différence essentielle qui échappe à leur préoccupation. — Malgré son immense commerce, Londres n'a jamais eu sur l'Angleterre l'influence que Paris exerce sur la France. Les grands seigneurs, les lords, les pairs d'Angleterre, ou les riches qui, moins illustres par leur naissance, tiennent à honneur de les imiter, en résidant six mois de l'année dans les pro-

vinces, en exerçant eux-mêmes dans les comtés des magistratures et même une grande partie des pouvoirs populaires, en dépensant loin de la capitale une grande portion de leurs revenus territoriaux, rétablissent l'équilibre de la balance politique. L'aristocratie britannique, pouvoir véritable et protecteur, tient ainsi par les plus profondes racines au sol de la vieille Angleterre; sur ces racines la liberté croît impérissable, et, chose étrange! les débris de la féodalité, luttant contre l'influence de Londres, préservent les mœurs politiques de la corruption qui envahit les mœurs privées!... En France, rien de pareil ni d'équivalent : aussi nos mœurs politiques sont plus faibles que nos mœurs privées. L'aristocratie française, telle que la restauration l'avait conçue, vain simulacre, péniblement ressuscité ou fictivement improvisé, n'existe que dans l'atmosphère de la capitale. Aucune institution, aucun lien politique ou fraternel ne l'attache aux provinces. C'est pourquoi, faute de contre-poids aristocratique, les institutions provinciales, fondées sur les principes libéraux, nous sont indispensables pour balancer l'influence de Paris.

Si la réforme opérée par l'assemblée constituante n'a pas produit l'effet qu'on devait en attendre; si elle n'a pas empêché les malheurs et les crimes qu'une grande révolution traîne à sa suite, la faute en est à l'assemblée constituante elle-même, qui ne prit pas les mesures conservatrices nécessaires au maintien de son ouvrage, et qui, par sa précipitation, par sa délicatesse mal entendue, déchaîna les passions, que des résistances insensées s'étudiaient à provoquer sans cesse.

Et qui peut nier que les malheurs de la révolution ne

soient venus, en grande partie, de ce que, pendant une période fatale, Paris reprit, sur la France entière, l'ascendant aristocratique que l'assemblée constituante avait voulu lui ôter? Cet ascendant, au lieu d'être exploité par des privilégiés féodaux, tomba entre les mains des tigres populaires; mais qu'importe? la cause du mal était la même, quoique les moteurs du despotisme fussent changés.

Répétons-le, répétons-le sans cesse : point d'aisance, point de bonheur, point de liberté véritable, dans un pays où la concentration du pouvoir, de la fortune, des lumières, s'effectue sur un seul point! dans un pays surtout qui, comme la France, est tellement appauvri de mœurs politiques, par l'antique et constante servilité des institutions qui l'ont régi pendant des siècles, qu'il est susceptible, avec les meilleures intentions du monde, de tomber successivement et presque sans intervalle dans les excès les plus opposés! Déplorable mobilité d'un peuple qui, lorsqu'il s'affranchit des sophismes coupables du pouvoir, se jette, comme un esclave volontaire, sous les sophismes intéressés des partis, tout étonné qu'il est ensuite de se trouver dupe et victime des maux qui furent son ouvrage!

Et non-seulement la concentration de la richesse et du pouvoir dans la capitale est un grand obstacle au bonheur, à la liberté intérieure du royaume, mais elle affaiblit aussi son indépendance extérieure. Cette vérité est tellement évidente, qu'elle nécessitera peu de développements, d'autant que la situation actuelle de la France en rendra l'application doublement incontestable.

Tout empire qui tombe lorsque sa capitale est conquise, si belliqueux que soient ses habitants, n'a qu'une indépendance précaire. L'armée de Napoléon, la première ar-

mée du monde, commandée par le premier des capitaines, a été tellement dispersée dans une seule affaire, que les étrangers sont arrivés à Paris sans que leur marche ait été retardée d'un jour; et comme la jalouse Angleterre n'a construit le royaume de Hollande de nos débris, que pour avoir une porte toujours ouverte sur la France, ce qui s'est vu une fois nous apprend ce qui sera toujours possible.

C'est donc une grande faute politique de concentrer la fortune nationale dans une ville si rapprochée d'une frontière ouverte de notre côté, et, du côté de nos voisins, entourée d'une chaîne de forteresses dont nous avons payé la construction. De la part de nos honorables contradicteurs, cette méprise est même inconcevable. Je sais qu'on peut répondre à la prévision d'un grand malheur, par des déclamations usées sur la valeur française, sur le dévoûment à la couronne, sur la disposition où sont tous les citoyens de mourir pour la défendre. Chacun peut faire le cas qu'il voudra de ces amplifications de rhétorique. Il n'en est pas moins vrai que la valeur française, le dévoûment à la couronne, et le royalisme de la nation, auraient encore une garantie de plus, et une grande garantie, si la capitale n'absorbait pas toute la force sociale; si sa conquête ne décidait pas la destinée de l'État; si sa défense n'était pas en quelque sorte impossible, à cause des richesses qu'il faudrait exposer en soutenant une attaque. Souvenons-nous que tel fut le motif réel de sa capitulation. En pareil cas, nous verrions un dévoûment pareil, et la France paierait une nouvelle rançon sur laquelle les moteurs du crédit public gagneraient une nouvelle opulence.

Et pourquoi l'Espagne, quand elle a voulu se défendre, a-t-elle présenté à la conquête des obstacles si multipliés? Précisément parce que, toute monstrueuse qu'était sa désorganisation politique, elle avait au moins cet avantage, que la chute de la capitale ne décidait pas la destinée générale du royaume. Malheur aux peuples dont toute la force est dans une ville ou dans une armée!

Dans le système vraiment libéral, dans celui que j'ai esquissé rapidement, les citoyens, également protégés, sont partout également dévoués à la patrie et au gouvernement. La conquête de la capitale est insignifiante, car la perte est peu de chose, et la résistance est naturellement organisée sur tous les points du royaume. Bien loin de là, dans un gouvernement centralisé, la force militaire elle-même n'agit plus librement pour la défense du pays, car la nécessité de couvrir la capitale, abandonne aux maux de la guerre les provinces qui n'ont même pas profité des bienfaits de la paix! Tant il est vrai que les inconvénients naissent les uns des autres, et qu'en sortant de la route prescrite par les lois éternelles de la justice, on ne peut rencontrer que désordre et calamités.

§ IX.

Les avantages faits à Paris et aux Départements septentrionaux et industriels, ne rejaillissent point sur le Midi et les Départements agricoles.

—

Il est un argument que je ne puis laisser sans réponse : lorsqu'on a voulu établir l'entrepôt à Paris, voici ce que l'on disait :

« Le nord de la France s'enrichira sans doute, par l'établissement de l'entrepôt à Paris, mais le Midi n'en souffrira point. Au contraire, il participera lui-même à l'augmentation de richesses que cette grande mesure produira en France, et à l'affermissement de la liberté qui en sera le résultat. » Telle est la dernière objection qu'on nous présente : elle paraîtra fort extraordinaire à nos lecteurs. Nous mettrons tout à l'heure sous leurs yeux les principes sur lesquels on l'appuie.

Mais, d'abord, remarquons combien le mot industrie change rapidement de signification dans la bouche des économistes actuels. Leur reproche-t-on leur absolutiste adoration pour cette nouvelle puissance sociale? Ils répondent que, par industrie, ils n'entendent pas seulement l'ensemble des travaux manufacturiers, mais toute action productrice de l'homme, soit au moral, soit au physique. Alors, leur doctrine prend un vaste champ : le savant est producteur de découvertes, le politique est producteur de force et de direction sociales, le magistrat est producteur de justice, l'homme de lettres et l'artiste sont

producteurs de plaisirs et d'utilité, les manufacturiers sont producteurs d'objets qui satisfont nos besoins et nos goûts; tous les citoyens, en un mot, producteurs chacun à leur manière, sont classés dans le système industriel, sauf les propriétaires oisifs, qui en sont honteusement exclus : pauvres bonnes gens dont l'intérêt ne touche nullement les faiseurs de systèmes qui ne se font aucun scrupule de les ruiner à plaisir!...

Mais lorsqu'on sort de ces théories symétriques, et qu'on vient aux réalités, ce large système industriel se rétrécit singulièrement. S'il est question des progrès de l'industrie, de la protection due à l'industrie, des effets de l'industrie, de l'exposition des produits de l'industrie, à l'instant tous les vœux, toutes les demandes, tous les arguments se concentrent en faveur des travaux manufacturiers, et l'industrie industrielle, si j'ose m'exprimer ainsi, ne voit qu'en elle-même la richesse et la liberté du pays.

Bizarre prétention, si souvent démentie par l'histoire! J'ai déjà reconnu que les progrès de l'industrie ont contribué à l'affranchissement des hommes; mais il n'en est pas toujours ainsi, et ses bienfaits ne sont pas sans mélange! Le premier essor des manufactures en France date de l'administration de Colbert; la seconde époque de leur prospérité date du règne de Napoléon, dont le système prohibitif ruina l'agriculture au profit de l'industrie. Or, je le demande, ces progrès de manufactures, sous Louis XIV et sous Napoléon, n'ont-ils pas escorté le despotisme politique le plus complet? N'ont-ils pas été contemporains de l'anéantissement radical du citoyen devant la toute-puissance du monarque? Et n'a-t-on pas vu, sous le dernier,

à peu près toutes les populations manufacturières soutenir l'absolutisme impérial, précisément parce qu'il les enrichissait ?

Si nous remontons jusqu'à Colbert, nous verrons quel reproche ce grand homme mérite pour avoir encouragé les manufactures plus que les ressources de l'État ne le permettaient alors; car il n'est pas toujours vrai que le développement de l'industrie manufacturière augmente la prospérité agricole, en lui procurant une plus grande consommation. Cela se voit sans doute dans certaines circonstances, comme nous en conviendrons bientôt; mais cela ne découle pas de l'industrie elle seule : cela dépend de bien des accessoires que nos économistes ont tort, ont mille fois tort de dédaigner.

Ainsi, par exemple, sous Colbert, les manufactures furent protégées, mais l'agriculture fut dans la détresse. Il ne faut pas en voir la cause dans les malheurs généraux qui affligèrent la France pendant les dernières années de Louis XIV; non, c'est pendant l'époque la plus brillante de ce règne, qu'un certain nombre de terres étant tout à fait abandonnées, ce grand ministre se crut obligé de défendre aux propriétaires, par une loi expresse, de laisser une terre sans culture, déclarant que celui qui serait dans ce cas, devrait renoncer à ses autres possessions; réglement absurde qui, par une disposition injuste et coërcitive, croyait vaincre la nature des choses ! Sous le régime impérial, nous avons vu la plupart de nos vignobles rester également incultes, malgré la prospérité des manufactures; mais alors on ne voulait pas nous obliger de les cultiver par force : au contraire, le gouvernement nous aurait volontiers encouragés à les arracher, pour s'épar-

gner l'ennui de nos plaintes. L'une de ces mesures vaut bien l'autre. Dans le moment actuel, le mal n'est pas encore au même degré, sans doute; mais si le système qui nous dévore continue, nous y parviendrons rapidement; et c'est alors que nous dirons que la paix nous est plus fatale que la guerre!

Je prie mes lecteurs d'excuser cette digression, qui n'est pas étrangère à notre sujet, et j'y rentre sur-le-champ.

Oui, sans doute, diront nos honorables adversaires, le Nord s'enrichira par les faveurs accordées à Paris; mais le midi de la France et les ports de mer n'y perdront rien: loin de là! ils participeront à l'augmentation d'activité que l'accroissement de la richesse fera naître en France. De vieilles idées prises de l'ancien système d'économie commerciale, les aveuglent. S'ils étaient au niveau des connaissances actuelles, ils comprendraient facilement la frivolité de leurs craintes.

Voyons donc comment nos habiles contradicteurs s'efforcent de nous démontrer que c'est pour nous enrichir plus tard, que provisoirement ils veulent s'approprier nos affaires.

Et d'abord, disent-ils, c'est une grande erreur de croire que, dans les relations commerciales des peuples et des individus, les uns ne puissent gagner sans que les autres n'éprouvent une perte équivalente: tous peuvent et doivent s'enrichir simultanément. Le système exclusif, les traités de commerce calculés pour l'avantage de l'un et pour la ruine de l'autre, la théorie entière de la balance du commerce, que chaque gouvernement s'efforce de faire pencher de son côté, sont des mots vides de sens. Les ri-

chesses sont uniquement produites par le travail. Chaque année les nations consomment une portion de ce qu'elles ont produit. L'excédant de leur production sur leur consommation, forme l'accroissement de leur richesse. Les peuples qui produisent le plus et qui consomment le moins, sont ceux qui s'enrichissent le plus promptement. En dépit des échanges qui s'établissent entr'eux, cette proportion subsiste forcément. Que chaque peuple garde pour soi l'excédant de ses produits sur ses consommations, ou qu'il l'échange avec les produits des autres, il n'aura jamais pour résultat, en bénéfice, que l'équivalent de cet excédant. Les nations n'ont donc qu'un moyen de s'enrichir : travailler et économiser. Une nation s'enrichit tout aussi bien en gardant ses produits pour elle, qu'en les vendant au-dehors : peu importe à la France que les vins de Bordeaux soient achetés par des Français ou par des étrangers; le résultat est le même pour la fortune publique.

Or, il suit de là que toute mesure qui a pour effet d'activer le travail d'une portion des habitants d'un pays, influe indirectement en mieux sur la destinée de ceux qui n'y participent pas directement; car plus de richesse dans les uns, leur donne évidemment plus de moyens pour acheter les produits des autres; enrichissez la population manufacturière, elle paiera mieux et plus facilement les produits agricoles : au lieu de les vendre au-dehors, vous les vendrez au dedans; l'État n'y perdra rien, et les populations y gagneront plus d'aisance et de bonheur.

Mais cela n'est pas tout, ajoutent-ils; il est impossible qu'une vaste portion de territoire s'enrichisse, sans qu'une activité générale se manifeste dans l'État; les arts perfec-

tionnés donnent leurs produits à meilleur marché, et les propriétaires eux-mêmes profitent de cet avantage, quoiqu'au premier coup d'œil ils eussent paru sacrifiés aux industriels. Que l'établissement de l'entrepôt à Paris ouvre pour le nord de la France une nouvelle source de prospérité, elle rejaillira ainsi sur la France entière.

Examinez, continuent nos contradicteurs; examinez avec quelle défaveur toutes les améliorations ont été accueillies successivement par les intérêts privés qui s'en croyaient froissés! Lorsque la presse fut inventée, tous les écrivains copistes, classe alors nombreuse, s'écrièrent qu'ils étaient perdus; cependant la presse, par l'extension du commerce de la librairie, occupe maintenant cent fois plus d'ouvriers qu'il n'existait alors de copistes. Quand des machines qui économisent les bras sont inventées, aussitôt la population ouvrière crie qu'elle est sans pain; et cependant, par l'effet de l'activité que donnent au commerce des produits plus perfectionnés et moins coûteux, après un certain laps de temps, il emploie plus d'ouvriers qu'il n'en employait avant l'invention des machines. Toutes les fois qu'une industrie nouvelle s'établit, les industries préexistantes se croient menacées, et assiégent le gouvernement de réclamations : les villes, les provinces, les chambres de commerce elles-mêmes sont en émoi. « Lorsqu'on commença à fabriquer des cotonnades en France, » dit M. Say, Amiens, Rheims, Beauvais représentèrent » leur industrie comme détruite. Quand vint la mode des » toiles peintes, toutes les chambres de commerce se mirent en mouvement : Rouen peignit la misère qui allait » assiéger ses portes, Tours fit voir les députés de tout le » royaume dans les gémissements, Lyon parla pour ses

» fabriques, etc., etc. » ; en un mot, les plaintes furent universelles : cependant, aucun des malheurs qu'on prévoyait n'arriva, et l'on connut ainsi le peu de valeur de ces réclamations, dans lesquelles, observe M. Dunoyer, « la sottise le disputait à l'iniquité. »

Eh bien ! les circonstances actuelles sont semblables : les malheurs que redoutent les provinces agricoles et les ports de mer sont chimériques ; de même que les ouvriers souffrent momentanément par l'invention des machines ; de même que les fabriques souffrent momentanément par l'introduction d'une fabrication nouvelle, de même les négociants des villes maritimes auront momentanément à souffrir de la nouvelle concurrence qui naîtra de l'établissement de l'entrepôt à Paris ; mais, une fois entrés dans la nouvelle carrière ouverte à l'activité nationale, ils profiteront eux-mêmes de l'accroissement de la prospérité publique, comme en ont profité ceux qui se plaignaient à diverses époques, et dont nous venons de citer l'exemple.

Telles sont les doctrines qu'on nous oppose : elles sont un tel mélange d'erreurs et de vérités, elles sont tellement en dehors de la question à laquelle on les applique au moyen des plus fausses inductions, qu'il faut un peu de temps pour débrouiller ce chaos. Si nous voulions approfondir toutes les matières qui y sont entassées, deux cents pages ne suffiraient pas ; néanmoins, commençons par le plus pressé : dans les paragraphes suivants, nous complèterons ce que nous ne pouvons qu'ébaucher dans celui-ci.

La théorie générale des économistes sur la production des richesses est exacte ; les objections qu'ils en déduisent contre la balance du commerce sont vraies ou fausses, se-

lon le point de vue sous lequel ce sujet est considéré. Nous reviendrons sur cet objet qui ne se lie pas intimement à la discussion actuelle.

Je conviens aussi que deux peuples, ou deux portions du même peuple, peuvent s'enrichir simultanément par leurs relations commerciales. Il n'est certainement jamais entré dans ma pensée de dire qu'on ne pût enrichir la moitié de la France sans ruiner l'autre moitié. Mais nos contradicteurs seront aussi forcés d'avouer que, dans certains cas, un peuple s'enrichit aux dépens d'un autre peuple; ils ne peuvent contester que, souvent aussi, telle province s'enrichit par les mesures qui ruinent une autre province.

D'accord sur la théorie, c'est donc le point de fait qu'il faut éclaircir. Or, le point de fait est ici très-certain; le Nord accroît rapidement ses richesses, et le Midi languit. Il ne faut donc pas s'épuiser en raisonnements scientifiques pour prouver le contraire de l'évidence : la question n'est pas de savoir s'il peut exister un système d'administration qui favorise également le nord et le midi de la France, mais bien de savoir si le système qu'on suit réunit ces avantages; or, il est très-positif qu'il ne les réunit pas.

Quant à savoir s'il est aussi avantageux pour une nation de chercher en elle-même le débouché de ses produits que de les exporter, elle est très-grave, elle peut être envisagée sous le rapport des richesses et sous le point de vue de la politique; des deux côtés, elle présente des motifs de décision également puissants. La place nous manque pour l'examiner ici; mais afin de ne pas compliquer la discussion, supposons cette question incidente décidée

dans le sens de nos contradicteurs, toute la difficulté entre nous sera de savoir si, à défaut de l'exportation agricole que nous fait perdre leur système, l'accroissement de richesses que les populations manufacturières du Nord trouveront dans l'établissement de l'entrepôt à Paris, nous fournira des débouchés pour notre agriculture.

Dans un article que j'ai publié, il y a déjà longtemps, je crois avoir prouvé que le système actuel prive l'agriculture de nos provinces méridionales de débouchés intérieurs tout autant que de débouchés extérieurs, ce qui est la principale cause de la misère où nous languissons. Tout est lié au mode et à la quotité de l'impôt : le mode et la quotité de l'impôt sont liés aux funestes conceptions, aux prodigalités, aux exigences de la politique, au crédit public surtout, dont le mécanisme destructeur épuise les extrémités de la France, et nous sommes renfermés dans un cercle vicieux, auquel, je l'avoue franchement, je ne vois en ce moment aucune issue.

L'établissement de l'entrepôt à Paris remédiera-t-il à cet état de choses ! Vraiment, je croirais insulter au bon sens de mes lecteurs, et même à celui de nos adversaires, si je discutais sérieusement une pareille question. Que l'accroissement d'activité, donné aux manufactures des départements qui environnent Paris, y augmentât l'aisance de la population, de telle sorte que les produits agricoles se vendissent plus facilement dans un rayon d'une certaine étendue, je le concevrais, encore en limitant beaucoup cette concession ; mais à cent cinquante et deux cent lieues de distance, nous sommes dans le même corps politique, sans être liés par les mêmes relations intimes, sans rapports journaliers et fréquents quant à l'achat de

nos produits : ce qui serait vrai d'un petit État, est imperceptible sur une échelle d'une telle étendue, et lorsqu'on pense en outre à la masse énorme des récoltes que fournit la fertilité de notre sol, il faudrait être atteint d'une véritable démence pour en espérer le débouché dans l'accroissement des richesses que la faculté d'entrepôt entassera dans Paris : c'est l'agriculture du Nord de la France qui en profitera à peu près exclusivement.

Cette consolation qu'on nous présente est donc tout-à-fait vaine et chimérique; celle qu'on nous fait espérer dans la faculté que les propriétaires auront d'acheter les produits manufacturés à meilleur compte, est-elle mieux fondée? Pas davantage, à mon avis.

D'abord, il faudrait être convaincu de la position fâcheuse où sont maintenant les propriétaires dans nos départements; on saurait que non-seulement la plupart n'ont pas de revenu, mais que même ils sont en perte sur leurs frais de culture. Si quand il est question d'innovation en économie politique et en finances, le gouvernement ou les chambres ordonnaient une enquête sur l'état du pays, il ne serait pas difficile de citer tel vignoble payé deux cent mille francs, il y a sept ou huit ans, et qui, depuis cette époque, en outre des intérêts de ce capital, présente plus de cinquante mille francs de perte, en excédant, de frais de culture sur la vente des récoltes. Or, je le demande, quand le mal est à ce degré quel adoucissement peut-il recevoir dans la diminution du prix des objets fabriqués, dont encore la plupart sont des objets de luxe? Et ne nous vaudrait-il pas mieux que nos propriétés donnassent le revenu convenable, dussions-nous payer les produits industriels un peu plus cher? Mais il

n'en serait point ainsi; car en adoucissant le système prohibitif, l'étranger nous fournirait certains produits industriels à meilleur compte que nos fabricants, ou du moins ces derniers seraient forcés, par la concurrence, à baisser les prix. En cet état de choses, nous aurions le double avantage de bien vendre nos récoltes, et de nous approvisionner à bon compte des objets qui nous sont nécessaires. Et n'est-il pas dérisoire de nous vanter le bon marché de nos produits industriels, lorsque le droit des fers à lui seul, sur les neuf cent vingt mille charrues employées par nos agriculteurs, leur occasione une augmentation de dépense qui représente une somme énorme, d'après l'aveu même des maîtres de forges, et une perte au moins égale par l'enchérissement des autres instrnments aratoires?

Mais, en admettant même que l'établissement de l'entrepôt à Paris fît baisser le prix de certains produits industriels, il faut savoir dans quel sens cette baisse aurait lieu. On distingue deux industries : celle qui produit les objets de luxe, et celle qui produit les objets d'utilité; or, toute mesure qui augmente la centralisation des capitaux sur un seul point, y augmente nécessairement le luxe; toute mesure qui, au même instant, prive les capitaux de revenu et de production sur un autre point, y accroît la misère. Il résulte de cette progression inévitable et contraire, que certaines populations peuvent satisfaire leurs caprices et leurs fantaisies dispendieuses, tandis que d'autres ne peuvent avoir le nécessaire, sans entamer leurs capitaux; et comme l'industrie, poussée par l'intérêt personnel, dirige toujours ses efforts vers la fabrication des objets qu'elle vend le plus facilement, il advient d'un tel

état de choses, que c'est l'industrie de luxe qui augmente, et que l'industrie d'utilité est comparativement moins active. Tel sera l'effet du système qui contribuera de nouveau à l'accumulation des capitaux dans Paris. C'est l'industrie de luxe et le luxe lui-même qui prendront un développement désastreux. Bel acheminement, en vérité, vers l'amélioration de la morale publique! Et qu'importe, à nos propriétaires ruinés, les progrès d'un luxe que certes ils ne peuvent partager?

Voulez-vous, au contraire, que l'industrie soit réellement bienfaisante? Suivez la marche opposée : au lieu d'attirer les capitaux et l'activité au centre de l'État, répandez-les sur toute la surface; plus leur distribution sera égale, moins il y aura de luxe et plus il y aura d'aisance. Alors l'industrie d'utilité prospérera, et les mœurs s'amélioreront. Ce n'est point la richesse qui corrompt les peuples, c'est l'inégale répartition de cette richesse; concentrer les succès de prospérité sur un point du territoire, c'est corrompre une portion de la nation par sa fortune, et l'autre portion par sa misère. Et si des masses on descend aux individus, on verra que c'est dans des considérations de même nature qu'on trouve la preuve de la profonde immoralité du droit d'aînesse et des substitutions; de tout système, en un mot, fondé sur la grande propriété; ce qu'on n'a pas assez développé, ce me semble, quand on a discuté le rétablissement de ces deux institutions antiques et barbares.

10me QUESTION.

DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DES DÉPARTEMENTS DU MIDI.

§ Ier.

Exposé de la Question. (1)

—

Nous savions vaguement que les départements du nord sont plus prospères que ceux du midi de la France, mais on n'avait pas encore constaté mathématiquement ce résultat de la révolution, de l'empire et de la restauration; on n'en avait pas, à plus forte raison, analysé la cause, lorsque M. Charles Dupin publia, sur cet état de choses, un mémoire statistique et raisonné. D'après ses calculs, trente-deux départements du Nord paient très-facilement au gouvernement plus d'impôts fonciers et de patentes que cinquante-quatre départements du Midi, qui cependant jettent les hauts cris et succombent sous leurs charges. La disproportion est la même entre les lumières du Nord et l'ignorance du Midi. Le nombre des enfants qui fréquentent les écoles, le nombre des récompenses obtenues au concours de l'université, le nombre des admissions à l'école polytechnique, le nombre des membres fournis à l'académie des sciences, le nombre des brevets d'invention et des

(1) Tout le travail sur les départements du Nord et les départements du Midi a été publié en 1826 et 1827

médailles obtenues lors de l'exposition des produits de l'industrie, tout, en un mot, établit, dans une proportion à peu près constante, la supériorité des trente-deux départements du Nord sur les cinquante-quatre départements du Midi.

Voilà donc, selon le savant professeur, notre misère et notre ignorance bien constatées : il en conclut que notre défaut de lumières est la cause qui arrête le développement de notre industrie et de notre fortune agricole, et que, par conséquent, le remède à nos maux est tout simple : nous n'avons qu'à répandre l'instruction populaire, dont les avantages sont immenses pour les métiers, pour les arts, pour les sciences, pour la fortune privée et pour la fortune publique.

Les critiques parisiens qui ont examiné le travail de M. Dupin, ont ajouté que cet exposé devait ranimer l'émulation des départements du Midi, qui sont encore plongés dans l'ignorance, et qu'ils doivent redoubler d'efforts pour s'élever au niveau des départements les plus avancés. Comme habitant du Midi, comme citoyen de Bordeaux, que M. Dupin place très-positivement au nombre des villes pauvres et ignorantes du Midi (puisqu'en citant, par exception, les villes et les départements qui y ont acquis des lumières et de la fortune, il ne fait aucune mention du département de la Gironde), je demande la permission de répondre quelques mots à l'exposé de l'honorable académicien. Je désire lui démontrer qu'à son insu, sans doute, il s'est rendu l'organe de la plus complète injustice envers nous, et qu'il a souvent confondu les effets avec leurs causes, de sorte que la plupart de ses conséquences ne sont que des contre-vérités.

Je ne sais, d'abord, jusqu'à quel point M. Dupin a pu juger convenable de se constituer si légèrement le détracteur des deux tiers de la France, et le panégyriste de l'autre tiers; la prospérité trouve toujours des louangeurs complaisants, et l'adversité des critiques injustes, mais ce n'est pas ordinairement dans le sanctuaire de l'étude, dans le temple des sciences. Il existe, d'ailleurs, assez de rivalités et d'inimitiés naturelles entre le nord et le midi de la France, sans y ajouter encore la consécration d'une publicité qui les envenime et qui en double l'énergie. Cette réflexion aurait dû arrêter la plume du savant professeur. Il aurait dû sentir qu'il imprimait une tache déshonorante sur le front des habitants du Midi; que, peut-être, parmi ceux-ci, quelques esprits indépendants et patriotes prendraient fait et cause pour leurs concitoyens injuriés; que peut-être alors les débats changeraient de nature; que des considérations philosophiques et politiques d'un autre ordre seraient invoquées; qu'il serait prouvé que l'existence naturelle et légitime des départements du Midi, déjà compromise par les évènements, était en définitive sacrifiée, par l'administration ministérielle, à la prospérité factice et sans mesure des départements du Nord; que, dès-lors, il convenait fort peu à ces derniers de se glorifier d'une fortune composée de nos dépouilles, et de nous reprocher le déclin d'une splendeur détruite à leur profit!

Telle est, je crois, la vérité! L'amour du pays et de la justice peut seul m'encourager à la dire. La renommée de l'illustre professeur, sa considération morale, imposent l'obligation de détruire les erreurs qu'il propage avec d'autant plus d'autorité, que l'on doit rendre hommage à la pureté de ses motifs. Dans une lutte si inégale, l'inferio-

rité de mes forces ne m'arrêtera pas, et je fais d'avance le sacrifice de mon amour-propre; sans doute dans ces départements du Midi, qu'on rabaisse avec si peu de convenance et de justice, on trouverait mille écrivains plus capables que moi de défendre la cause commune : j'espère néanmoins que les habitants de ces contrées approuveront les sentiments que je vais exprimer, et reconnaîtront la vérité des faits qui serviront de base à mes raisonnements.



§ II.

Causes générales de l'infériorité des Départements méridionaux.

—

Admettant d'abord l'exactitude des supputations de M. Dupin, je le prierai d'observer qu'il en tire des conclusions tout-à-fait forcées.

Les trente-deux départements du Nord paient 15,724,456 francs de patentes;

Les cinquante-quatre départements du Midi n'en paient que 9,000,733 fr.

Soit; mais en quoi ce rapprochement prouve-t-il que l'industrie est plus féconde dans le Nord que dans le Midi? Ne sait-on pas que l'industrie manufacturière domine dans le Nord, et que l'industrie agricole domine dans le Midi? Que cette dernière n'est pas soumise à l'obligation des patentes, et que la première y est assujétie? De telle sorte, que d'immenses contrées agricoles doivent naturellement payer moins de patentes qu'un pays peu étendu,

mais presque tout manufacturier, quel que soit d'ailleurs le rapport de leur travail, de leur fortune et de leurs lumières?

Ce premier résultat ne prouve donc absolument rien : passons à l'impôt foncier.

Au premier aspect, la comparaison paraît plus concluante; mais quand on aura parcouru ce travail jusqu'à la fin, on verra qu'elle est encore plus fausse.

Les trente-deux départements du Nord paient aisément 127,634,765 fr. d'impôts fonciers.

Les cinquante-quatre départements du Midi seulement 125,412,969 fr., et jettent, dit-on, les hauts cris sur le poids des impôts qui les accablent.

Cette dernière observation n'est pas juste dans son application. Les habitants éclairés du Midi ne se plaignent point de l'impôt foncier; ils reconnaissent qu'il est généralement modéré sur les propriétés rurales, et c'est à d'autres causes que nous attribuons nos malheurs. Nous jetons les hauts cris sur le système restrictif des douanes, qui assure la prospérité des manufactures du Nord, au détriment de l'agriculture du Midi; sur les droits de consommation intérieure, déplorable chef-d'œuvre du fisc, plus pesant cent fois que l'impôt foncier pour les propriétés rurales du Midi; sur un système de crédit public qui concentre à Paris tous les capitaux, et qui, par les bénéfices scandaleux de certains emprunts, enrichit les capitalistes et les banquiers du Nord aux dépens des producteurs du Midi; sur le monopole du tabac, qui ruine à la fois notre industrie maritime, notre industrie intérieure et notre agriculture; sur la concentration dans Paris, de toutes les influences sociales, de tous les ressorts admi-

nistratifs, de toutes les fortunes, de tous les moyens de parvenir : concentration puissante, non-seulement pour la prospérité de la capitale, mais encore pour la prospérité des départements groupés autour d'elle, qui vivent de sa vie et brillent de son éclat, tandis que les extrémités de la France s'engourdissent et semblent frappées d'une mort anticipée!

Tels sont les sujets de nos plaintes : on en verra plus tard le développement; alors on pourra juger si le Midi languit faute de lumières et d'amour du travail. Revenons à l'impôt foncier.

La différence qui existe, à ce sujet, entre les départements du Nord et les départements du Midi, peut s'expliquer de deux manières :

D'abord, l'impôt foncier est généralement plus faible sur les propriétés rurales que sur les propriétés urbaines; de sorte qu'un pays principalement agricole paie moins sous ce rapport, qu'un pays principalement industriel.

Secondement, et voici le nœud principal de la difficulté, par l'effet, non de la distribution des lumières, mais par l'effet de nos convulsions politiques, de nos longues guerres et du système impérial des douanes, conservé par la restauration, la valeur relative des propriétés foncières du Midi a décliné, la valeur relative des propriétés foncières du Nord a considérablement augmenté (1). Telle maison qui valait à Bordeaux quatre-vingt mille francs, n'en vaut plus que cinquante. Telle maison qui

---

(1) On sent que ceci est général et souffre des exceptions partielles : mais elles sont peu importantes, et ne nuisent en rien à la force de cette observation. On en voit la preuve dans l'immense quantité de biens-fonds qui sont à vendre dans le département de la Gironde, sans pouvoir trouver d'acheteurs.

ne valait que vingt mille francs à Paris, en vaut actuellement cinquante, et peut-être davantage; et l'on verra, plus tard, que le système de crédit public adopté depuis dix ans a concouru puissamment à cette marche inverse des valeurs foncières dans le Nord et dans le Midi.

Si M. Dupin avait voulu diriger, sur ce point, la sagacité de ses recherches, il se serait convaincu que la proportion de l'impôt foncier est loin d'avoir atteint le niveau de la proportion des valeurs foncières. Dès-lors, on conçoit facilement comment l'impôt foncier, quoiqu'intrinsèquement plus fort, est en réalité plus modéré dans le Nord et se paie plus facilement. Tout s'explique aisément au moyen des fausses combinaisons d'économie politique que j'exposerai avec détail, et par lesquelles on a enrichi un tiers de la France, en ruinant les deux autres tiers. M. J.-B. Say, l'un des chefs les plus éclairés de nos économistes, reconnaît que, par la nouvelle marche du commerce, Bordeaux et Nantes doivent décheoir, et que d'autres points de la France doivent s'enrichir de ce que ces deux villes perdent. Soit; mais quelle justice y a-t-il d'attribuer à notre paresse ou à notre ignorance, l'invincible résultat des convulsions politiques qui ont changé la face du monde? Aussi, M. Say se garde-t-il bien de nous imputer le malheur qui nous frappe, et je crois que M. Dupin aurait dû agir de même.

En attendant la discussion du fond, je pense que ces explications préparatoires font suffisamment entrevoir que la comparaison des patentes et de l'impôt foncier ne prouve rien en faveur de la thèse de l'illustre professeur; quant à l'exposition des produits de l'industrie, il est tout naturel que les départements agricoles y concourent moins que

les départements manufacturiers. Même réponse pour les brevets d'invention, qui souvent, au surplus, ne sont que de misérables charlatanismes sans importance, et qu'on accorde pourvu qu'on les paie. Ces deux arguments sont même tellement dépourvus de justesse, qu'ils étonnent sous la plume de l'honorable académicien.

Les concours de l'université de Paris sont encore moins concluants. Il est clair que les départements du Nord doivent y envoyer plus d'enfants que les provinces éloignées du Midi, et qu'une plus grande quantité d'élèves doit remporter plus de prix. D'ailleurs cette question, ainsi que celles qui sont relatives à l'admission dans l'école polytechnique, et dans l'académie des sciences, et celle que fait naître le nombre total des jeunes gens qui fréquentent les écoles dans le Nord et dans le Midi, sont prédominées par des considérations d'un autre ordre. C'est ici principalement que M. Dupin me paraît avoir confondu les effets avec leurs causes.

Effectivement, observer qu'un pays est à la fois plus riche et plus éclairé qu'un autre pays, et conclure de cette seule observation qu'il est plus riche parce qu'il est plus éclairé, c'est un raisonnement que le public de Paris a pu trouver très-profond, de même qu'il a pu croire, en 1826, d'après quelques discours de tribune et quelques articles de journaux, que le commerce de Bordeaux allait reprendre sa splendeur par l'effet de l'ordonnance royale qui a reconnu l'indépendance de St-Domingue. Mais cette hardiesse à décider, cette manière prompte et commode d'envisager les questions les plus compliquées sous un seul point de vue, et d'établir en conséquence un système auquel tout doit se plier, ne prouve souvent qu'une chose :

c'est qu'on entend très-superficiellement la matière que l'on traite. Les questions d'économie politique, sous le rapport du commerce, surtout sont trop complexes pour qu'il soit prudent d'en hasarder si vite la solution, et c'est, je crois, une leçon que les habitants du Midi peuvent transmettre aux habitants du Nord, aux Parisiens surtout, en échange des excellents conseils que nous donne leur panégyriste.

En thèse générale, il est certain qu'un pays éclairé est plus prospère qu'un pays ignorant. C'est même une maxime devenue de nos jours si triviale, que l'on pouvait se dispenser d'employer de savantes recherches à la rendre plus évidente. Cela sera vrai, surtout, en comparant des pays dont les mœurs, dont les institutions sont différentes, et dont l'organisation sociale est dissemblable, la France et l'Espagne, par exemple.

Mais, dans la comparaison des diverses provinces qui occupent le premier rang dans un état généralement éclairé, provinces soumises au même régime politique, aux mêmes institutions, aux mêmes mœurs, au même système d'instruction publique, cette règle générale, on le voit au premier coup d'œil, est beaucoup moins applicable, et peut subir beaucoup d'exceptions. La différence de fortune qui, d'après M. Dupin, existe entre les départements du Nord et ceux du Midi, est si prodigieuse, qu'elle aurait pu l'avertir que, dans le royaume de France, la seule différence des lumières ne pouvait en fournir l'explication, à moins que les heureux habitants des terres stériles du Nord ne fussent d'un génie au-dessus de l'humanité, et que nous, pauvres habitants des terres fertiles du

Midi, nous ne fussions d'une stupidité au-dessous de la brute même !

Dès-lors, M. Dupin aurait dû réfléchir qu'il pouvait exister d'autres causes de l'étonnante différence de prospérité que son travail constatait. Il aurait vu qu'il était fort possible qu'une province eût à la fois plus de fortune et plus de lumières qu'une autre province, sans que la différence de leurs lumières fût la véritable et seule cause de la différence de leurs fortunes. Dans la destinée des peuples, surtout vers les époques critiques où l'édifice social s'écroule et se reconstruit sur un nouveau plan, il est fort possible que des circonstances accidentelles enrichissent spécialement telle ou telle province, indépendamment du plus ou du moins de lumière de ses habitants. Une cause politique du premier ordre peut, par son influence, attirer la prospérité matérielle et les lumières dans le pays qu'elle favorise. Ce sont deux effets simultanés qui remontent à une cause unique et supérieure; deux effets qui, sans doute, se prêtent, par leur relation, un mutuel appui et de nouveaux développements; mais qui ne sont pas le motif, la cause efficiente l'un de l'autre; et même alors que l'un serait la cause de l'autre, il faudrait encore vérifier si l'augmentation de fortune n'a pas précédé l'accroissement des lumières, dans telle position donnée, et si par conséquent on ne doit pas tirer, des faits exposés par M. Dupin, une conclusion directement opposée à celle qu'il en tire lui-même.

Et si je prouve, ce qui me sera, je pense, très-facile, que le Midi décheoit par l'effet de combinaisons d'économie politique qui ne dépendent en rien de son fait, de ses lumières, de son travail, et que le Nord s'est enrichi par

l'effet des mêmes combinaisons qui ruinent le Midi, ne serai-je pas en droit de conclure que, par une réaction très-naturelle, les habitants d'un pays dont la fortune décroît, ne peuvent donner à leurs enfants une éducation aussi soignée, aussi générale, aussi répandue, que les habitants d'un pays dont la prospérité s'accroît? Alors les lumières augmentent d'un côté, et diminuent de l'autre, précisément dans le même rapport que l'aisance et le commerce; plus tard, par une nouvelle réaction, cette marche de lumières en sens inverse sera défavorable au pays qui décroît, et favorable au pays qui s'élève; mais elle n'est pas la cause primitive de cette décadence et de cette élévation. Ainsi donc, ce sera parce que le Midi, sans qu'il y ait de sa faute, ni même de son fait, décroît en fortune relativement au Nord, que les lumières y seront moins répandues, de même pour l'industrie, de même pour l'amour du travail; mais il est souverainement injuste d'attribuer à notre ignorance ou à notre inertie, la cause qui, en mettant tout au pire, engendrerait notre inertie et notre ignorance. Si l'on veut y remédier, ce n'est donc pas des répétiteurs et des férules qu'il faut nous envoyer, mais des mesures administratives généreuses et libérales, qui fassent revivre notre commerce maritime, et, par lui, notre agriculture; avec lui tout naîtra, sans lui tout mourra, lors même qu'on doublerait les écoles populaires de toute espèce et de tout système (1).

---

(1) J'espère qu'on ne conclura pas de là, que je repousse l'extension de l'instruction populaire, qui certainement est un grand pas vers la civilisation. J'adopterais, du fond de mon cœur, tout projet qui tendrait à éclairer les classes peu fortunées de la société. J'ai voulu prouver seulement que le Midi de la France avait besoin d'un tout autre remède, pour que celui-ci pût être ensuite employé efficacement.

Avant d'énumérer les causes qui ont arrêté le développement de la prospérité du midi de la France, je dois présenter une considération dont je prie qu'on pèse bien toute la gravité; peut-être y verra-t-on l'un des motifs qui m'ont fait entreprendre cette discussion.

M. Dupin paraît très-convaincu que trente-deux départements du Nord offrent plus de fortune et plus de lumières que cinquante-quatre départements du Midi, plus favorisés par la nature de leur sol.

Et cependant, quel est aujourd'hui l'un des projets que M. Dupin appuie avec le plus de chaleur, auquel il consacre ses travaux, le résultat de ses vastes études, toute sa science enfin? Quel est le projet qu'il a défendu avec une certaine âcreté contre M. Comte, publiciste célèbre, qui tient un rang distingué parmi nos économistes? C'est le projet d'unir Paris à la mer par un canal, et de faire un port maritime de la capitale de la France! Bizarre résultat de l'esprit de système! un tiers de la France prospère, et l'on propose une mesure immense pour accroître sa prospérité! Les deux autres tiers de la France languissent, leurs productions agricoles manquent de débouchés, faute d'exportation maritime, et l'on veut leur donner, en quelque sorte, le coup de grâce, et leur arracher l'incomplète et dernière ressource que, jusqu'à ce moment, on n'avait encore pu leur ravir!

Je sais que les habitants du Nord ne manquent pas de plumes habiles à colorer des sophismes; je sais que l'économie commerciale, semblable à la politique, a maintenant ses doctrinaires, gens à théorie, doués du plus imperturbable sang-froid à démentir l'évidence, et qui démontrent mathématiquement aussi que l'établissement

d'un port de mer à Paris sera très-favorable au midi de la France, au royaume entier, dont on accroîtra ainsi la prospérité générale. Cette prospérité rejaillira même sur Bordeaux, qui, à dire vrai, perdra peut-être ses relations commerciales à l'extérieur, mais qui en sera promptement dédommagé par les secours que les banquiers de la capitale acquerront les moyens de nous offrir. J'avoue qu'il est très-consolant d'être ruiné d'abord, avec la perspective d'obtenir ensuite une aumône intéressée en guise de prêt sur nantissement ou sur consignation, ce qui revient au même, et j'admire l'étonnante fécondité des écrivains qui bercent leurs lecteurs de pareilles rêveries !

Peut-être oserions-nous répondre, en style humblement commercial, que nous avons eu déjà un échantillon du genre de prospérité qui nous attend si Paris est érigé en port de mer. Depuis que les Américains dirigent presqu'exclusivement leurs cargaisons sur le Havre, nous avons vu décroître le commerce de Bordeaux dans une proportion absolument semblable. Toutes nos classes ouvrières et industrielles en ont éprouvé le contre-coup, et beaucoup de nos maisons ont été obligées de s'établir au Havre ou d'y former des succursales. Si nous ne nous sommes point aperçu que l'accroissement de prospérité du Havre rejaillit indirectement sur nous, pourquoi la prospérité maritime et commerciale de Paris aurait-elle, relativement à nous, un effet différent ? N'est-il pas évident, au contraire, qu'elle nous serait cent fois plus nuisible, et que les dédommagements indirects que l'on nous en promet, sont autant d'illusions et de chimères !

Au surplus, depuis qu'on nous a gravement prouvé que le papier qui représente une dette constitue la créa-

tion d'un capital, nous avons appris à ne nous étonner de rien !



§ III.

Influence de la Révolution et de l'Empire sur la prospérité du Midi.



J'ai cherché long-temps le sens du titre de *doctrinaire* dont une petite secte politique s'est décorée, et je crois que bien d'autres que moi ont entendu souvent cette expression sans savoir au juste ce qu'elle signifiait. On peut désigner ainsi certains esprits à systèmes, qui, soit en économie, soit en politique, s'attachant invariablement à des doctrines, à des principes fixes et absolus en théorie, négligent dans leurs calculs les obstacles ou les exceptions que la nature même des faits leur oppose.

L'un des principaux doctrinaires a donné le secret de son école dans un moment d'humeur. Pressé dans une discussion un peu vive, et voulant repousser l'autorité d'un nom que lui citait son adversaire, on assure qu'il répondit : « Ne me parlez pas de cet homme, je le méprise » comme un fait »

J'avoue humblement que je ne suis pas à la hauteur d'une pareille doctrine. Je fais grand cas des faits. Dans toute discussion, je les apprécie infiniment. Je suis convaincu que l'esprit de l'homme n'est pas toujours assez fort pour arriver à la connaissance de la vérité par la seule impulsion du raisonnement, et que l'examen attentif des faits, redresse souvent les erreurs échappées aux calculs

de la théorie. C'est donc à l'aide des faits, tout autant que des raisonnements, que je veux me rendre compte des causes réelles qui ont arrêté la prospérité des départements du Midi, et qui ont favorisé les départements du Nord.

Remontons jusqu'aux premiers jours de la révolution. Je crois pouvoir avancer, sans crainte d'être démenti, que la balance penchait alors en faveur des départements du Midi (1). L'industrie manufacturière du Nord était peu de chose comparativement à ce qu'elle est aujourd'hui. L'industrie maritime, commerciale et agricole du Midi était prodigieuse. Le système colonial alors en vigueur contribuait puissamment à cet état de choses. Nantes, Bordeaux, Lyon, Marseille, vastes entrepôts où s'accumulaient d'immenses richesses mobilières, entretenaient l'aisance dans les villes du second ordre et dans les campagnes environnantes.

La révolution détruisit les causes directes et principales de cette prospérité. Plus le Midi avait amassé de capitaux, plus il perdit par les assignats; plus il avait reçu de marchandises de l'extérieur, plus il perdit par le *maximum*; plus le commerce maritime et colonial avait accru sa fortune, plus elle souffrit par la perte de Saint-Domingue et par les longues et glorieuses guerres de la liberté !

Je sais qu'à côté de ces désastres inévitables dans une

(1) On ne saurait mettre ce fait en doute. — Arthur Young, dans son voyage en France, fait pendant les années 1787 à 1790, s'exprime ainsi sur le port de Bordeaux : « Malgré tout ce que j'avais vu ou entendu *sur le commerce*, les ri- » chesses et la magnificence de Bordeaux, elle surpassa de beaucoup mon at- » tente. Paris ne m'avait pas satisfait, car il n'est pas comparable à Londres ; mais » on ne saurait mettre Liverpool en parallèle avec Bordeaux. » Tome Ier, p. 152.
Le même écrivain dit ailleurs : « Je crois que Bordeaux fait un plus grand com- » merce qu'aucune ville de province sous la domination de la Grande-Bretagne. » Tome 3, p. 279. (*Note de l'Editeur*).

convulsion politique, la révolution a placé de grands bienfaits, qui ont contrebalancé les pertes ; sans cela la France existerait-elle encore? Mais ces bienfaits de notre nouvelle organisation sociale sont communs au nord et au midi de la France : ils ne doivent donc pas entrer en ligne de compte, lorsque nous comparons les causes de la différence qui existe entre le sort actuel de ces deux régions du royaume.

Aussi, peut-on remarquer, lorsque la terreur étendit sur la France sa main de fer, que le Midi fut spécialement proscrit. On n'a pas oublié les qualifications de *fédéralisme*, de *modérantisme*, de *négociantisme*, dirigés contre nous. Nantes, Bordeaux, Marseille, Lyon, en conserveront long-temps le souvenir.

Dans cette sanglante anarchie, on conçoit facilement que le Midi défendait les véritables principes de l'ordre social, parce qu'il était plus riche et plus éclairé; on conçoit qu'il perdit davantage que le Nord, parce qu'il avait beaucoup plus à perdre; on conçoit que le Nord, moins riche, était plus téméraire dans la route des révolutions : et, si l'on veut avoir une idée précise de la différence que j'indique, qu'on compare la députation de Paris, par exemple, et la députation de la Gironde, qui se trouvaient à la tête des deux partis opposés; on verra que la nature des choses y fit sentir sa puissante influence. On verra d'un côté réclamer l'égalité absolue, de l'autre l'égalité relative, qui ne méconnaît pas l'autorité naturelle des notabilités sociales, de la richesse et des talents; on verra d'un côté réclamer la prolongation du désordre, de l'autre réclamer avec instance une nouvelle organisation: on verra d'un côté réclamer des juridictions exceptionnelles.

de l'autre l'exercice régulier de la justice légale; on verra d'un côté des dictateurs sanglants fouler aux pieds le commerce et le droit de propriété, de l'autre des proscrits, déjà près de l'échafaud, élever encore leur voix mourante, et défendre contre le maximum et contre la taxe des grains la liberté du commerce et le droit de propriété!...

Mais, je m'arrète. J'abandonne un sujet qui me présente à la fois trop d'attraits et trop de dangers! Je ne veux point ranimer des passions éteintes, et rajeunir de vieilles inimitiés! J'ai voulu seulement indiquer comment, dans la commotion générale qui a organisé sur un nouveau plan la société française, les bienfaits ont été communs à la France entière, et les malheurs ont spécialement pesé sur les départements du Midi. Telle est l'origine, la cause première de la différence qui existe actuellement entre la fortune du nord de la France, et celle de nos provinces méridionales.

Toutefois, je reconnais qu'une administration impartiale aurait pu rétablir l'ordre naturel des choses, non dans son ancienne proportion, mais au moins dans les termes d'une sage égalité. Le destin en avait autrement décidé : à l'administration révolutionnaire succéda l'administration impériale, qui, par les mesures les plus fausses, les plus gigantesques et les plus injustes, aggrava le mal d'une manière effrayante.

Je n'examinerai pas ici le système politique dominant à cette époque : sa grandeur, sa gloire, ses revers sont étrangers à mon sujet. Je veux seulement mettre au grand jour ses effets relativement à la distribution des richesses dans l'intérieur de la France : écartons donc avec soin tout souvenir d'admiration ou de haine; raisonnons sans

passion et sans partialité, quoique les causes en soient près de nous.

Le premier trait du système impérial est l'inévitable nécessité d'une guerre maritime permanente; le second, la nécessité d'un blocus continental, pour établir, si possible, contre l'Angleterre une réciprocité de ruine commerciale.

Dès-lors, la déchéance des départements agricoles du Midi fut radicalement achevée.

Le nord de la France éprouva-t-il les mêmes désastres? Tout au contraire, il fut enrichi par le système impérial.

Effectivement, tous les produits manufacturés de l'étranger nous étant interdits, l'industrie manufacturière du Nord prit un immense développement. N'ayant plus à craindre de rivalités extérieures, assurée d'un incontestable monopole dans la vaste étendue du grand empire, favorisée par une administration dont elle favorisait le système, placée à côté d'une immense consommation qui s'augmentait encore des tributs que les contributions de guerre amenaient dans la capitale, elle perfectionna ses procédés, doubla ses produits, et décupla ses richesses (1).

A Dieu ne plaise que j'attaque l'industrie manufacturière! L'industrie agricole est à mes yeux la première de toutes, puisqu'elle assure l'existence des peuples; mais l'industrie manufacturière est le complément de la première, en procurant aux hommes l'aisance, le bien-être, les douceurs de la vie, en un mot, les jouissances de la civilisation. L'agriculture et les arts industriels doivent donc se prêter un mutuel secours, et recevoir de l'admi-

(1) Cette circonstance fut également favorable pour l'agriculture des départements du Nord, à cause de leur proximité.

nistration une protection au moins égale. Voilà pourquoi je dis qu'un gouvernement qui protége les manufactures au détriment des produits du sol, commet à la fois une injustice et une faute.

Or, que faut-il pour qu'un gouvernement maintienne l'équilibre entre ces deux sources de richesses? Il faut qu'il laisse à chacune dans le commerce sa valeur naturelle.

On appelle *valeur naturelle,* celle que la libre concurrence de production et de consommation donne aux objets,

Cette valeur naturelle, par suite de l'équilibre des besoins et de la production, s'établit de manière à ce qu'elle représente, pour chaque producteur industriel ou agricole, les frais de production qu'il a dépensés, plus le bénéfice légitime de son capital et de son travail.

Quand le gouvernement, par un système de prohibition et de monopole, ne contrarie pas la nature des choses, les prix s'établissent nécessairement dans cette proportion; alors, selon la qualité du sol, selon le génie des habitants et les besoins du climat, l'industrie agricole et manufacturière se mettent en équilibre et se balancent dans une juste mesure; tous les citoyens laborieux prospèrent, et la fortune publique s'accroît des valeurs qu'ils créent par leur travail.

Mais si, par l'établissement d'un système exclusif, un monopole absurde est créé en faveur des manufacturiers contre les agriculteurs, les choses perdent sur-le-champ leur valeur naturelle. La richesse des premiers s'accroît de ce que perdent les seconds, et la fortune publique ne gagne rien.

Ainsi, par exemple, pendant le système impérial, tout produit de l'industrie étrangère étant prohibé, les pro-

duits des manufactures françaises étaient portés au-dessus de leur valeur naturelle, faute de concurrence étrangère dans la production. Les produits agricoles du Midi, au contraire, faute de concurrence étrangère dans la consommation, tombaient dans une proportion bien plus forte encore au-dessous de leur valeur naturelle. Les départements du Nord s'enrichissaient donc doublement à nos dépens, d'abord en nous vendant leurs produits trop cher, secondement en achetant nos produits trop bon marché.

Il est donc visible que tout équilibre commercial a été violemment rompu dans l'intérieur pendant la durée de l'empire. Vainement dira-t-on que le défaut d'importation agricole devait encourager notre agriculture tout autant que le défaut d'importation industrielle favorisait les manufacturiers. Ce sophisme est évidemment puérile, parce que les produits agricoles du Midi n'ont aucune concurrence à craindre des importations étrangères; et il faut remarquer ici ce qui sera exposé plus tard avec les développements convenables, c'est que les produits agricoles des différents climats sont de nature différente, et que leur échange entretient par conséquent des relations amicales entre les peuples; tandis que la plus grande partie des produits industriels étant de nature semblable, l'industrie enfante des rivalités sans remède entre les nations fabricantes. Veut-on savoir pourquoi l'Angleterre est l'ennemie véritable du monde entier? C'est qu'elle est essentiellement manufacturière. L'étranger nous aurait donc envoyé des produits agricoles différents des nôtres, ce qui ne nous aurait porté aucun tort, et, de plus, ses produits manufacturés en échange des produits de notre sol. Ici le fait, le fait seul suffit à trancher la question, indépendamment de

toute théorie. Ceux qui citent l'exemple britannique commettent une erreur semblable à celle qui les séduit quand il est question de crédit public. Ils oublient que l'Angleterre, loin d'avoir à exporter les produits de son agriculture, est dans une position toute différente. Elle a adopté par force un système qu'elle ne pouvait éviter, et malgré lequel une grande partie de sa population est souvent exposée à mourir de faim.

Observez encore, quant à la consommation intérieure, que le monopole était d'autant plus favorable au fabricant, que les objets manufacturés, comparés aux produits agricoles, présentent une beaucoup plus grande valeur sous un plus petit volume; d'où il suit qu'ils peuvent supporter les frais du transport par terre, tandis que les denrées produites par l'agriculture du Midi, n'ont de circulation avantageuse que par le transport maritime : tout autre les renchérit tellement pour le consommateur que la vente en devient impossible.

Sur ce simple exposé, que l'expérience de mes lecteurs leur donne les moyens de compléter, on voit, sans qu'il soit nécessaire de dire « que nous sommes plongés dans » l'ignorance », comment les richesses des départements du Nord se sont accrues à nos dépens. Ce faux système, établi pendant la durée de l'empire, a-t-il été détruit par la restauration? Loin de là, il s'est renforcé, parce qu'au système exclusif des douanes, s'est joint un système de crédit public qui, par son action, emporte toutes les valeurs capitales du Midi vers le Nord. Ce n'est pas nous qu'il faut accuser d'ignorance, ce sont les divers gouvernements qui semblent prendre à tâche de recueillir l'héritage de leurs erreurs pour les accroître encore de nouvelles fautes en

économie politique. En continuant le système exclusif, l'administration actuelle est d'autant plus coupable qu'elle avait d'autres ressources, d'autres moyens, d'autres souvenirs, d'autres obligations : elle fait volontairement ce que l'administration impériale a fait par nécessité. Cette dernière, d'ailleurs, soit pour l'Europe, soit pour la France, ne manquait pas de compensations, qui se sont depuis entièrement évanouies. Le système actuel fera le sujet d'un autre paragraphe. Je termine celui-ci par des réflexions d'intérêt général.

Diverses théories politiques partagent les opinions. Des principes opposés se livrent la guerre, et la civilisation est dans un véritable état de crise.

Quelques esprits supérieurs, quelques âmes fortement trempées, ont embrassé avec dévoûment, avec enthousiasme, par l'effet d'une conviction sincère, les causes les plus opposées, et les ont défendues au prix de leur vie!

Mais la race humaine, prise par masse, n'est pas assez désintéressée pour agir ainsi; elle sent son malheur ou son bien-être plus qu'elle n'en comprend la cause : ses opinions ne viennent donc pas de ses principes, mais de ses intérêts.

L'exposé que je viens de faire en offre la preuve frappante.

Le midi de la France avait été ruiné par le système impérial; le Nord avait été enrichi par lui. Aussi, en 1814, le Nord lui est-il généralement resté fidèle, et le Midi, presque tout entier, s'est levé pour la restauration dont il attendait le remède à ses maux.

Je sais bien que, de part et d'autre, l'intérêt s'est déguisé sous les noms de *patrie* et de *légitimité*. Je sais bien

que, de part et d'autre, quelques esprits distingués ont été mus par ces seuls motifs; mais les masses populaires ont été remuées par d'autres causes, et, sans cela, ne serait-il pas tout-à-fait inexplicable que les deux systèmes politiques se fussent partagé la France dans la juste mesure des intérêts positifs du Nord et du Midi? Le publiciste impartial ne peut admettre un pareil phénomène. Il doit renoncer à ces illusions brillantes qui, dans l'état actuel de la société, ne peuvent produire que de fâcheuses et fausses conséquences. Il doit dire la vérité sans exagération, mais sans faiblesse; elle est utile au peuple; elle est utile au gouvernement; elle ne peut offenser que des esprits passionnés et prévenus. — Cette vérité, la voici telle que je la vois :

Les peuples veulent être heureux; ils sentent que ce bonheur est la condition nécessaire imposée aux gouvernements qui les dirigent. Ils s'attachent en raison des bienfaits; ils s'éloignent en raison des actes qui les blessent. Le bonheur des gouvernés est donc la seule consécration efficace de la légitimité des gouvernants! Puissent-ils être bien convaincus que le droit de rendre une nation heureuse n'est jamais contesté par elle, lors même qu'elle aurait eu primitivement des sujets d'alarmes; mais que ces alarmes deviennent fécondes en convulsions politiques, lorsqu'une administration imprudente leur rend, par ses fautes, une force nouvelle!

§ IV.

Influence du Système prohibitif et du crédit public sur la richesse du Midi.

—

En parlant des départements du Nord, je les ai qualifiés de manufacturiers. J'ai nommé ceux du Midi agricoles. Ce n'est pas qu'il n'y ait des agriculteurs dans le Nord, et des industriels dans le Midi; mais j'ai dû m'occuper du caractère principal et non du cas exceptionnel. M. Dupin, d'ailleurs, ayant excepté de ses critiques la plus grande partie des industriels du Midi, ils n'avaient pas besoin de défenseur.

Observez d'ailleurs que, dans tous pays, la source secondaire des richesses suit toujours le sort de la source principale. Quand, dans un pays principalement manufacturier, l'industrie prospère, l'agriculture prospère aussi, parce que les populations industrielles qui sont dans l'aisance sont la grande masse des consommateurs. Dans un pays principalement agricole et maritime, quand les propriétaires fonciers et le commerce extérieur sont ruinés. les industries voisines souffrent, parce que la grande masse de la population perd les moyens de satisfaire ses besoins (1).

La légère et inévitable irrégularité de ma définition n'ôte donc aucune force à mes raisonnements. J'ai commis d'autres omissions, j'ai négligé certaines raisons, j'ai

(1) Lyon fit exception sous l'empire, par des raisons particulières : la plus puissante était la protection spéciale de Napoléon.

laissé de côté quelques objections possibles; mais, pour tout dire sur un pareil sujet, il faudrait des volumes. Je me repose avec confiance sur la sagacité de mes lecteurs. Ils corrigeront eux-mêmes mes fautes, ou suppléeront à mon silence. Je les prie seulement de juger la vérité de cet exposé dans son ensemble.

Nous avons vu comment la marche inévitable de la révolution et le système de l'économie politique impériale avait successivement accablé les départements du Midi, et concouru à l'élévation rapide des départements du Nord. Arrivés à la restauration, nous avons à prouver que, loin de changer de système, l'administration actuelle, par ses fautes et ses erreurs, a nui à notre prospérité autant que la paix maritime le lui a permis.

J'ai dit que le système impérial, tout faux, tout injuste, tout gigantesque qu'il était, présentait aux peuples en général des compensations qui se sont évanouies depuis sa chute. Je ne parle pas des compensations de grandeur et de gloire, ceci est hors de la question; je parle de compensations commerciales, et le reproche indirect que mes paroles semblent contenir, s'adresse aux divers gouvernements d'Europe, tout autant qu'à celui de France. Heureux de me trouver d'accord en ce point avec le plus habile économiste de l'époque, je cite ses paroles qui rendent exactement ma pensée :

« Napoléon fit certainement tort à l'Angleterre et au » continent, en gênant, autant qu'il dépendit de lui, les relations réciproques de l'une et de l'autre; mais, d'un » autre côté, il fit involontairement du bien au continent » de l'Europe, en facilitant, par cette agrégation d'États » continentaux, fruit de son ambition, une communica-

» tion plus intime entre ces différents États. Il ne restait
» plus de barrières entre la Hollande, la Belgique, une
» partie de l'Allemagne, l'Italie et la France, et de faibles
» barrières s'élevaient entre les autres États, l'Angleterre
» exceptée. Je juge du bien qui résultait de ces commu-
» nications par l'état de mécontentement et de dépression
» du commerce qui est résulté du régime qui a suivi, et
» où chaque État s'est retranché derrière une triple ligne
» de douaniers. Chacun a bien conservé les mêmes moyens
» de production, mais d'une production moins avanta-
» geuse (1). »

Telle est évidemment le caractère de l'époque actuelle; ce qui a fait dire, ce me semble avec beaucoup d'esprit, à un négociant de Bordeaux, « que la guerre militaire était finie, et que la guerre des douanes allait commencer. »

Mais le déclin de la prospérité relative du Midi n'est point un effet simple; il tient à plusieurs causes : les trois causes les plus influentes, sont le taux énorme des droits de consommation intérieure sur certains produits du sol; la modicité des exportations maritimes comparée à l'augmentation toujours croissante des produits agricoles: enfin, le système actuel de crédit public dont le centre est à Paris, c'est-à-dire dans le Nord.

Je prie M. Dupin de réfléchir que, dans ces trois causes, il n'est question ni de patentes, ni d'impôt foncier. Je le prie aussi de réfléchir que la France paie à peu près un milliard d'impôt, et qu'il n'a cherché la source que de deux cent soixante-seize millions. Par conséquent sa com-

---

(1) J.-B. Say, *Économie Politique*.

paraison est aussi fausse et incomplète dans sa quotité, qu'elle est injuste et inconséquente par l'omission des causes politiques et historiques qui auraient dû en faire la principale partie.

Le premier motif de ruine, le taux énorme des droits de consommation intérieure, sera expliqué avec des développements auxquels je ne pense pas qu'il soit nécessaire de rien ajouter. Personne ne peut avoir oublié les promesses qui devaient nous délivrer de ce fléau : elles sont restées sans exécution, sans doute parce que la nécessité de se procurer de l'argent pour soutenir la boursoufflure de nos finances, n'a pas permis au ministère de respecter la parole royale. C'est encore un bienfait du crédit public.

La seconde cause est la modicité de nos exportations, comparée à l'augmentation toujours croissante de nos produits agricoles. Ceci mérite des explications claires et étendues.

Il est certain que la rupture des liens qui unissaient l'Europe tout entière, porta un grand coup à l'industrie des départements du Nord, en la privant d'un débouché direct, qui de suite fut rouvert à l'industrie anglaise. Le commerce d'ailleurs rechercha promptement la voie de transports maritimes. Sa principale action se porta vers les ports de mer, et Paris ne fut plus que ce qu'il doit être, une place de banque et de consommation locale. Mais l'administration, pour des motifs qui ne doivent pas entrer dans cet exposé, voulant continuer le système des développements rapides que l'industrie intérieure avait reçus de la protection impériale, à défaut de consommateurs européens, s'est efforcée, ainsi que M. de St-Cricq l'a dit très-expressément à la tribune, d'assurer aux in-

dustriels le monopole absolu de la consommation française, le marché intérieur ; pour atteindre ce but, il a fallu rendre, au système exclusif des douanes, une nouvelle vigueur et établir, sur les produits étrangers, des droits qui, pour certains, équivalent à une prohibition radicale. L'étranger, dès-lors, a cessé de demander nos produits agricoles, pour deux raisons invincibles : la première, c'est que ne pouvant nous payer par l'échange de ses propres productions, il n'était pas assez riche en argent pour nous payer en monnaie effective, sorte de paiement d'ailleurs qui, dans quelque état de cause que ce soit, ne peut être que partielle et momentanée. La seconde, c'est que, par une juste représaille, nos produits ont été frappés chez lui de taxes qui en élèvent le prix au-dessus des facultés de ses consommateurs.

Et remarquez que, dans les premières années qui suivirent la restauration, le système exclusif, qui n'établit, de part et d'autre, qu'une réciprocité de ruine et de misère, n'étant pas aussi fortement combiné qu'aujourd'hui et ne pouvant entrer dans les conceptions du bon sens commercial, la France présenta un aspect tout différent de celui qu'elle présente maintenant. On vit la richesse du Nord décliner, on vit la prospérité du Midi renaître tout-à-coup. La raison en était simple : le commerce crut que les affaires reprendraient leur ancien cours, et agit avec d'autant plus d'activité qu'il avait été long-temps comprimé ; les armements furent nombreux, les spéculateurs hardis, les achats considérables : denrées coloniales, produits du sol, tout se vendait promptement et bien ; mais une expérience assez prompte prouva qu'on s'était bercé d'espérances illusoires, et que les échanges des peuples

étaient tellement entravés, qu'on ne pouvait compter sur les débouchés extérieurs, quoique la mer fût libre. Des crises terribles, des pertes énormes, de nombreuses faillites couronnèrent de téméraires entreprises. Bientôt on a vu nos produits agricoles décheoir à vil prix et devenir enfin presque sans emploi, de telle sorte que les 3/6, par exemple, d'un prix très-élevé, sont tombés jusques à cinq francs et au-dessous, quoiqu'ils se soient momentanément un peu relevés, par l'effet de circonstances accidentelles peu importantes; de même pour nos autres produits. Circonstance frappante qui a engendré le jeu à la baisse et ruiné l'agriculture pour enrichir quelques spéculateurs, dont la vue, plus profonde que celle du vulgaire, avait aperçu, dans le système exclusif, la véritable marche que suivraient les affaires !

Au reste, l'administration avait un moyen de favoriser à la fois les manufacturiers et l'agriculture : c'était d'établir des relations franches et directes avec l'Amérique indépendante, au lieu de dilapider et de perdre des centaines de millions à faire cette guerre d'Espagne, qui nous a conduits au dernier degré de faiblesse dans notre influence politique, et qui, à l'aide du crédit public, a ravi aux producteurs agricoles et industriels, les énormes capitaux qu'elle a dévorés! Alors, sans créer par les douanes un monopole doublement ruineux pour le midi de la France, et favorable aux seuls industriels du Nord, on aurait procuré aux uns et aux autres de nouveaux consommateurs. Mais soit que, dans ces vastes contrées, on ait craint fort mal à propos la concurrence de l'industrie anglaise, soit plutôt que l'influence d'une faction ait détourné le gouvernement de toute idée grande et généreuse,

au lieu d'enrichir la France, on a préféré, comme sous l'empire, ruiner une portion de ses habitants pour enrichir les autres, et nous sommes entrés déjà bien profondément dans une carrière fatale, où nous avons encore bien des malheurs à rencontrer !

J'ai expliqué ailleurs (1) l'action fatale des emprunts et du crédit public, et comment cette action avait déplacé la richesse en France.

Voyons maintenant au profit de qui ce déplacement a eu lieu. Transportons-nous par la pensée au moment où le crédit s'est acclimaté en France. Le gouvernement étant obligé de solder l'énorme rançon imposée par les alliés, emprunta les capitaux qui lui étaient nécessaires. Quant à nous, ces capitaux furent détruits par leur transmission aux étrangers; le papier seul du gouvernement, papier sans valeur qui lui soit propre, nous est resté. Que ces capitaux aient été avancés par des banquiers français, allemands, anglais, ils n'en sont pas moins perdus pour nous; c'est nous qui devons, nos contribuables paient et paieront : cela ne change rien au résultat, si ce n'est, cependant, que pour la portion des capitaux empruntés aux banquiers étrangers, la hausse des fonds a ruiné l'État à leur profit; ils ont partagé nos dépouilles avec la sainte-alliance.

Je vois une objection politique : cette perte de capital, dira-t-on, était inévitable; elle était le prix de la libération du royaume. Cela ne fait rien au sujet que nous discutons; il y a eu perte et non augmentation de richesse. Quant à la nécessité de cette perte, chacun a son opinion,

---

(1) Voyez tome VII, deuxième question, *du Crédit public*

qu'il peut garder. Pour moi, je vois toujours le glaive de Brennus dans la balance, et je me souviens que Rostopchin n'a pas délivré la Russie avec un emprunt. Mais je prends les choses telles que je les trouve, et je cherche seulement l'effet qu'elles ont eu sur la distribution des richesses dans l'intérieur de la France : s'il était question de politique, nous aurions vraiment trop de choses à dire, et ce n'est pas le cas de s'en occuper.

Ce qui est incontestable, c'est que le papier de l'État fut donné à vil prix, non parce que la France manquait de fortune, mais à cause de la situation politiquement dangereuse où le gouvernement était alors. Il est également certain que, depuis cette époque, ce papier a éprouvé une grande hausse, principalement due à l'affermissement politique du pouvoir; que cette hausse n'a opéré en France aucune augmentation de capital, mais un grand déplacement des capitaux créés par l'agriculture et l'industrie. En faveur de qui ce déplacement s'est-il effectué? Nous voilà dans le vif de notre sujet.

Or, peut-on nier que les habitants du Midi ne soient étrangers aux profits de cette hausse, ou du moins qu'ils n'y aient participé dans une proportion si misérable, qu'elle n'est d'aucune importance? Peut-on nier que les habitants du Nord, que les capitalistes et banquiers parisiens surtout, n'aient acquis ainsi une immense fortune, que certainement le crédit public a transférée en leurs mains, mais dont l'agriculture et l'industrie ont été la véritable source?... Je ne m'arrêterai pas à démontrer une vérité dont l'évidence est palpable, et je me demande, avec le plus profond étonnement, comment un esprit aussi éclairé que M. Dupin n'a donné aucune attention à une

cause si importante, de la différence qui existe entre le nord et le midi de la France.

Et maintenant, pour ne pas m'écarter du fond même de la discussion, je vais chercher si les habitants du Midi ont été privés de leur part à cette vaste curée de la fortune française, par la force même des choses, ou par défaut de lumières, car on ne doit pas oublier que tel est notre procès.

Je conviens, sans balancer, que relativement au mécanisme des emprunts, les capitalistes et banquiers du Nord étaient plus instruits que les propriétaires et que les négociants du Midi. Il est clair qu'ils connaissaient mieux que nous les avantages destinés aux prêteurs. Mais, cependant, dans l'intérêt de leur propre réputation, il ne faut pas appuyer trop fortement sur cette circonstance. Des personnes, trop soupçonneuses sans doute, ont pensé qu'en poussant la nation dans cette route, ils calculaient, avec assez de probabilité, qu'ils doubleraient leurs capitaux à ses dépens, et que ce motif entrait pour quelque chose dans leur dévoûment patriotique. Quant à moi, je ne partage pas cette opinion, et je ne peux croire, d'ailleurs, que M. Dupin eût fait un si pompeux éloge d'un pareil genre de lumière. J'aime mieux penser que les chances heureuses d'évènements politiques alors incertains, les ont servis tout autant que leurs calculs, et je regarde, en conséquence, les bénéfices des banquiers parisiens comme très-légitimes.

Mais, alors, l'accroissement de leur fortune ne prouve pas qu'ils fussent réellement plus éclairés que nous. N'est-il pas d'ailleurs évident que, sur d'autres sujets, nous pouvions avoir, et nous avions en effet, plus de connais-

sance que ces honorables banquiers? Qu'heureusement pour eux, et malheureusement pour nous, ils ont pu profiter du genre de lumières qui leur étaient propres, tandis que les nôtres ont été neutralisées par les circonstances fâcheuses que j'ai déjà décrites? Que, placés près du gouvernement, à la source des nouvelles politiques, informés de mille rapports secrets, de mille relations réciproques et des ressources de places avec lesquelles ils ne font habituellement d'autre commerce que celui de la banque, ils avaient, par cela seul, un immense avantage sur nous? Que, par la nature même de notre position, nos capitaux, au lieu de chercher les fonds publics, devaient s'engager dans les routes où ils avaient, autrefois, trouvé de grands bénéfices? Que, dès-lors, quoique nous eussions véritablement comme eux le pouvoir physique de les diriger vers les emprunts de l'État, il était moralement impossible que nous prissions cette détermination? Et qu'enfin, les capitaux qu'ils ont acquis par leurs spéculations sur les finances, leur ont été livrés par les avantages spéciaux de leur position, et par les chances des évènements politiques?

Et, maintenant, si nous voulons entrer plus avant dans la réalité des choses, combien ne trouverait-on pas à Paris d'individus sans industrie et sans état, qui, poussés par l'exemple, ont mis leur fortune dans les fonds publics, comme qui met à la loterie, et l'ont ainsi plus que doublée, tant par un intérêt de huit pour cent sur le capital primitif, que par la hausse même du titre? Croit-on que ces individus fussent plus éclairés que les négociants des ports de mer, qui, après avoir employé toutes les lumières de leur expérience dans plusieurs armements successifs,

pour récompense de leur travail et de leurs risques, ont vu diminuer leur fortune au lieu de l'accroître, et dont plusieurs ont fini par être ruinés complètement? Certes, tirer une pareille conclusion, ce serait joindre à l'injustice une dérision bien amère!.... (1).

Et voilà une des principales causes de l'accroissement des fortunes de Paris depuis la restauration. Dès-lors, les immenses débouchés que cette vaste cité offre aux industries voisines ont augmenté, et toutes ont tellement redoublé d'ardeur et de réussite, que peut-être sont-elles déjà allées trop loin et trop rapidement. Déjà Paris, quoique bien agrandi, semble ne pouvoir plus contenir ses habitants et ses richesses; et si nous marchons encore quelque temps dans la même direction, la moitié des valeurs capitales de la France sera dans cette ville favorisée! Bien aveugle serait la nation qui ne verrait pas qu'elle est ainsi conduite vers une complète dépendance, et que la concentration des fortunes est aujourd'hui plus fatale encore à la liberté que la centralisation des ressorts administratifs! C'est ce que nous verrons plus tard. Nous verrons aussi comment le déplacement des valeurs capitales s'est physiquement effectué.

En attendant, je le répète, il eût été digne d'un homme éclairé comme M. Dupin d'analyser cette partie de son sujet, et je crois que le système qui fait dépendre exclusivement des lumières l'accroissement des richesses, en eût été bien ébranlé; sans quoi, nous serions conduits à

---

(1) C'est le cas de conclure que les dettes publiques sont bonnes aux gouvernements auxquels elles donnent de l'argent, et aux oisifs qu'elles enrichissent aux dépens des gens laborieux. C'est ce qu'en pensent les célèbres économistes que j'ai déjà cités

penser que tel banquier de Paris est plus éclairé que l'académie des sciences elle-même, et que M. Rotschild est plus éclairé à lui seul que toutes les académies de l'Europe! Et si, malheureusement, une guerre générale faisait crouler toutes ces fortunes de papier, serions-nous obligés de croire que les lumières de leurs possesseurs se sont évanouies avec elles?... Je suis fâché de le dire, mais l'aristocratie actuelle des richesses est fort audacieuse! Elle veut monopoliser même le talent. C'est trop.

§ V.

Influence de la concentration à Paris des impôts levés sur la France.

Dans son premier rapport, M. Charles Dupin n'avait exalté la suprématie du nord de la France que sous deux points de vue, les lumières d'abord, les richesses ensuite; mais, sur la provocation d'un de ses honorables collègues, il promit de mieux faire: il fit un second rapport dans lequel il prétendit prouver que l'état moral de la nation était parfaitement conforme à la distribution des lumières et des richesses; de telle sorte que le midi de la France serait, selon lui, frappé non-seulement d'ignorance et de misère, mais encore d'immoralité : le Nord, au contraire, est éclairé, riche et moral.

J'ignore comment l'illustre professeur a prouvé que la chaussée d'Antin et la rue Vivienne offrent plus de mœurs que les plaines de la Gironde, de l'Agenais et du Langue-

doc : j'ignore comment il a prouvé que la bourse de Paris, assiégée par un agiotage effréné, est plus morale que la bourse de Bordeaux, par exemple, non encore perfectionnée par les admirables doctrines du crédit public ; j'ignore comment il a prouvé que des populations industrielles, resserrées dans l'étroite enceinte des établissements manufacturiers, sont moins corrompues que les populations agricoles éparses sur un vaste sol, et j'avoue franchement que j'ai toujours pensé le contraire. J'ai toujours cru (et les économistes les plus célèbres ont commis la même erreur, ce qui adoucit un peu la honte que j'éprouve de m'être trompé), j'ai toujours cru que la division des travaux et le mécanisme servile imposé aux ouvriers des manufactures, affaiblissaient considérablement leur intelligence. Cependant, cette division des travaux est absolument indispensable pour effectuer une grande production industrielle et pour assurer la perfection des produits ; et si l'on a toujours remarqué « qu'un ouvrier » qui ne fait, pendant toute sa vie, qu'une seule et même » opération y acquiert une grande supériorité, il de- » vient moins capable, observe M. Say, de toute autre » occupation, soit physique, soit morale ; ses autres fa- » cultés s'éteignent, et il en résulte une dégénération de » l'homme considéré individuellement » ; or, ces individualités dégénérées (1) ; entassées dans des établissements où les sexes sont confondus, en dépit de toute précaution contraire, sont converties tout-à-coup en une race essentiellement intelligente et morale. Pour admirer cette théo-

---

(1) Ceci n'est point relatif aux chefs d'ateliers, ni à aucun de ceux qui embrassent l'ensemble d'un travail entier

rie nouvelle, j'attendrai qu'on me la fasse comprendre : elle est tout-à-fait en harmonie avec les doctrines qui donnent pour fondement à la liberté le crédit public, qui en est le plus infaillible destructeur !

Ici, je ne puis trop déplorer le pernicieux esprit de système qui, voulant tout asservir à une règle unique et absolue, corrompt, à chaque pas, les progrès de la civilisation, sous prétexte d'en hâter le développement ! Les choses humaines ne s'arrangent point ainsi ; elles ont presque toutes leur bon et leur mauvais côté ; il faut les étudier soigneusement pour ne pas les confondre : ce qui est vrai dans de certaines limites, devient faux au-delà. Rousseau a prétendu que les peuples ignorants et pauvres sont seuls vertueux et libres ; aujourd'hui, les princes de la banque, les seigneurs suzerains du Pactole, affirment que les peuples riches sont seuls libres et vertueux !..... Eh bien ! les deux systèmes opposés sont également faux, parce qu'ils sont également exagérés, et le dernier a ceci de singulièrement dangereux, qu'au lieu d'augmenter, comme on le dit, la fortune nationale, il a souvent pour effet réel, d'accroître sans mesure certaines fortunes individuelles au grand détriment de la masse. Ceci nous ramène à notre sujet, dont la démonstration de cette vérité sera la conclusion.

Nous avons vu que le crédit public n'augmente en rien les capitaux d'une nation, mais qu'il donne au gouvernement les moyens d'en opérer une grande destruction, et que, plus tard, il occasione un grand déplacement des valeurs restantes.

Nous avons vu que, par la nature même des choses, la hausse des effets publics avait enrichi considérablement

les banquiers et capitalistes du Nord, entre les mains desquels cette hausse s'est opérée; cherchons maintenant comment les valeurs capitales sont sorties de nos mains pour passer dans leurs leurs.

Remontant d'abord aux principes, on ne doit pas perdre de vue qu'en prenant à la nation, soit par voie d'impôt, soit par voie d'emprunt, une portion des richesses créées par son travail, le gouvernement ne peut en rien améliorer le sort et l'industrie des gouvernés. Il est dérisoire de nous faire l'aumône à nos dépens. Il vaut mieux laisser à la société la libre disposition de ses capitaux, elle saura bien les employer elle-même : nous les prendre pour nous les restituer, est une singulière combinaison, et il est trop à craindre qu'une portion de la fortune publique s'égare sur la route, ce qui n'est pas sans exemple.

Néanmoins, s'il est vrai que les impôts épuisent la substance des peuples, il est également vrai qu'ils sont indispensables aux besoins légitimes des gouvernements. Le mal, ici comme partout, est dans l'excès; et je crois que, sous ce point de vue, nous sommes maintenant soumis à d'intolérables abus, principalement dus à l'exercice du crédit public tel qu'il est actuellement constitué, aux entreprises qu'il facilite, aux profusions qu'il encourage, aux ambitions qu'il excite, à la démoralisation qui l'accompagne.

Et si l'on considère que la masse des impôts levés sur la France entière se concentre et se dépense, en grande partie, sur un seul point, on en conclura, je pense, comme moi, que la capitale est, par ce fait seul, plus qu'indemnisée du sacrifice de ses propres impôts. Prendre la caisse

d'un négociant, avec cet argent lui acheter ses marchandises, c'est, comme nous l'avons observé déjà, l'appauvrir d'une somme égale, quoiqu'on lui rende ses capitaux métalliques : tel est le rôle du gouvernement relativement à la nation en général; mais prendre l'argent de vingt négociants, et employer la plus grande partie de cet argent à l'achat des marchandises d'un seul, c'est évidemment avantager celui-là au détriment de tous les autres : tel est le rôle du gouvernement envers la capitale en particulier (1).

Dès-lors, il ne faut pas s'étonner qu'elle prospère avec un système qui nous écrase et nous ruine; il ne faut pas s'étonner qu'elle exalte un mécanisme de crédit public qui tend nécessairement à accroître les impôts, et, par conséquent, le déplacement des valeurs à son profit.

Toutes les fois que l'argent est déplacé dans l'État, sans contre-valeur d'échange qui le remplace, sa valeur capitale est fixée dans la ville où il se transporte. Qu'il revienne ensuite matériellement dans l'endroit qu'il a quitté, cela ne change rien à l'état des choses; car il n'y revient que moyennant une contre-valeur, peu importe de quelle nature, et, dès-lors, la valeur capitale n'en est pas moins déplacée. Qu'on examine, d'après ce principe incontestable, le paiement des intérêts de la dette publique et le jeu de la caisse d'amortissement, on verra com-

(1) Parmi les causes de la prospérité du nord de la France, il ne faut pas omettre les sommes considérables que dépensent les étrangers qui visitent Paris. Si la capitale de l'Etat était dans le midi de la France, les choses changeraient de face.

C'est précisément parce que la direction des valeurs est constante vers Paris, que le crédit public y concentre son action. C'est pour cette raison qu'établir de petits-grands-livres dans les provinces, est une mesure tout-à-fait insignifiante.

ment ces deux actions simultanées ont accumulé les valeurs capitales dans le nord de la France.

La somme énorme destinée au paiement des intérêts de la dette doit nécessairement se rendre, tous les ans, vers les lieux où se trouve la grande masse de titres de rente (et je pense qu'on comprend qu'il est parfaitement égal qu'elle s'y rende en argent ou en papiers de confiance); or, sur cette somme, je conviens que la valeur qui représente l'intérêt ordinaire des capitaux primitivement fournis par les prêteurs, n'est, relativement à ceux-ci, qu'une restitution qui appauvrit la France sans les enrichir; mais le surplus n'entre-t-il pas dans leurs mains, sans que la nation en reçoive le moindre dédommagement? En évaluant ce surplus à trois pour cent, c'est être fort modéré dans l'ensemble; or, calculez, depuis dix ans, la somme que font trois pour cent du capital primitif, en capitalisant tous les ans ces trois pour cent, et les soumettant aux calculs de l'intérêt composé, vous verrez de suite dans quelle progression prodigieuse a augmenté matériellement la fortune du prêteur.

Le paiement des intérêts de la dette occasione un déplacement énorme de valeurs capitales. Mais la caisse d'amortissement y contribue bien plus puissamment encore. Qu'on calcule depuis dix ans la masse des capitaux qu'elle a employés au rachat des titres; qu'on en déduise la valeur des rentes rachetées, calculées au cours de la négociation primitive; le surplus égalise évidemment le bénéfice des prêteurs, aux dépens des contribuables, et cela sans aucune contre-valeur d'échange qui puisse nous indemniser, car cet argent quitte les provinces, gratuitement, et n'y retourne jamais de même.

Mais, dira-t-on, si l'amortissement augmente ainsi les charges de la nation, elle en est dédommagée, puisque, d'un autre côté, il diminue sa dette et doit finir par l'éteindre radicalement. Eh bien ! point du tout, et c'est ici que le génie hostile du crédit public brille dans toute sa malfaisance !

Certainement, si les rentes rachetées par l'amortissement étaient annulées chaque année, on pourrait croire que les charges des contribuables diminuent graduellement. Mais il n'en est point ainsi : sous le prétexte dérisoire d'éteindre plus vite la dette en faisant jouir la nation des intérêts composés (notez que c'est elle qui les paie et que par conséquent elle ne peut rien gagner à recevoir d'une main ce qu'elle donne de l'autre), les rentes amorties restent inscrites et payées tous les ans, afin de consacrer ces arrérages eux-mêmes à de nouveaux rachats. On sent combien ce mécanisme tend à opérer une hausse progressive dans les fonds publics, et par conséquent à aggraver le sort des contribuables qui les rachètent : mais, enfin, en augmentant ainsi leurs sacrifices, parviendront-ils du moins à éteindre la dette ? Hélas ! qui pourrait l'espérer ? Le double but dans l'amortissement c'est la hausse des fonds et le moyen de réaliser les bénéfices des prêteurs, et nullement le soulagement des contribuables.

Voilà ce que c'est que l'amortissement, et comment il diminue les dettes de l'État !

Si l'amortissement était une conception loyale et sincère, on aurait annulé chaque année les rentes rachetées. Alors, la somme à payer pour les intérêts diminuerait tous les ans. La caisse d'amortissement aurait moins de moyens, il est vrai ; mais, par le même motif, la hausse

des fonds eût été moins forte, et une somme plus faible aurait suffi au même rachat; les impôts diminueraient dans ce double rapport. La dette serait graduellement et inévitablement éteinte: quant à ces fameux intérêts composés, la nation en jouirait d'une manière bien plus positive, en employant elle-même les sommes qu'elle cesserait tous les ans de payer à titre d'intérêts à la caisse d'amortissement. Loin de perdre à ce changement, il est certain qu'il en résulterait pour l'État un accroissement de produits et de consommation.

Et si, en même temps, on se fût abstenu de provoquer des hausses factices, par l'usage de mille papiers de circulation, par l'emploi des capitaux confiés aux caisses publiques, par la création d'un syndicat, par la protection accordée aux marchés à terme, vainement proscrits par la cour royale de Paris tant que le ministère les encourage, alors on verrait que la dette serait efficacement amortie, que le débit du budjet diminuerait dans une telle proportion, qu'on pourrait supprimer avant long-temps ou tout au moins diminuer les impôts trop onéreux; alors les valeurs capitales reprendraient leur direction naturelle, et les provinces du Midi recouvreraient leur prospérité. Mais, à dire le vrai, d'immenses fortunes n'eussent pas été accumulées à Paris, par le crédit public, aux dépens de nos provinces, et les brevets d'agent de change n'y vaudraient pas neuf cent mille francs!

Alors je concevrais, non que le crédit public fût un moyen d'augmenter les capitaux d'un État, ce qui sera toujours à mes yeux une déplorable erreur, mais au moins qu'il ne serait pas entièrement perverti, et qu'il n'aurait pas pour effet infaillible d'épuiser une partie de la nation

au profit du pouvoir ministériel et de ses auxiliaires. Je verrais quelque adoucissement aux maux dont il est cause et dont je ferai plus tard la hideuse peinture. J'admettrais que, dans les nécessités urgentes, le gouvernement en fît un emploi momentané, de même qu'on administre au corps humain, dans de graves maladies, des remèdes qui seraient pour lui un véritable poison si l'on en continuait l'usage. Mais que dirait-on d'un médecin qui, ayant guéri un malade avec une forte dose d'émétique, lui donnerait ensuite de l'émétique à déjeûner, à diner et à souper? — Telle est pourtant en finances l'hygiène imposée à la nation française depuis long-temps, et je suis, je l'avoue, ému de douleur, lorsque, sous le système actuel, j'entends des voix libérales préconiser le crédit public comme régime habituel, comme partie intégrante, comme élément indispensable du bonheur et de la liberté des peuples!



§ VI.

Rapports moraux.

—

Pour suivre une discussion avec intérêt, avec fruit; pour éviter toute fausse interprétation et des milliers d'objections sans justesse, il faut commencer par préciser nettement la question qu'on veut éclaircir.

Je n'ai jamais eu l'intention de contester à M. Charles Dupin l'inappréciable avantage des progrès et de la diffusion des lumières, personne plus que moi n'est convaincu que l'homme est fait pour la civilisation, et que la di-

gnité de son être est toute dans sa pensée : la doctrine contraire me paraît à la fois stupide et presque sacrilége.

Mais, venant à l'application du principe, il m'a paru que M. Ch. Dupin lui donnait une généralité et une rigueur absolue qui doit produire un résultat différent de celui qu'il cherche. J'ai trouvé les preuves et les exemples mal choisis. Je n'ai pas cru que la prospérité des peuples dépendît uniquement du nombre de leurs écoles, et j'ai fait voir que la décadence des départements du Midi avait bien d'autres causes que les causes indiquées par l'illustre professeur; des évènements qui ont changé les rapports commerciaux du monde; des institutions d'économie politique qui produisent encore plus d'effet que les évènements; des combinaisons financières d'une irrésistible influence, ont successivement ou simultanément agi contre nous. Je n'ai ni assez de force, ni assez d'études, ni assez de talent pour achever le tableau dont j'ai seulement tracé l'esquisse, et cependant j'avoue avec franchise que le simple exposé que j'ai fait me paraît propre à porter la conviction dans tous les esprits impartiaux : tant est grand le pouvoir de la vérité.

J'admire les vastes connaissances de M. Dupin; j'honore son zèle et ses vues philanthropiques. Ses travaux doivent lui acquérir l'estime des hommes éclairés et généreux; cependant je crois qu'il suit une méthode éminemment fausse en philosophie. Je crois que l'application des sciences exactes aux arts mécaniques, occupation habituelle du savant académicien, l'a induit très-mal à propos à chercher les vérités intellectuelles et morales par des procédés mathématiques qui n'ont aucune prise sur elles. On n'aborde point ainsi les hautes régions de l'âme.

soumettre aux calculs arithmétiques les lumières, le bonheur et les vertus de l'homme, c'est une entreprise folle, de quelque gravité scientifique qu'on parvienne à l'entourer.

L'examen du second rapport de M. Dupin m'a confirmé dans cette sincère conviction. Après avoir tenté de prouver, dans le premier, que les richesses des peuples croissent en raison directe et nécessaire du progrès de leurs lumières, il cherche à prouver dans le second, qu'il en est de même des qualités morales; de sorte que les peuples les plus instruits et les plus riches seraient toujours les plus vertueux.

Selon M. Dupin l'opinion, contraire est un paradoxe. J'en conviens; mais celle-ci, exprimée avec une généralité absolue, n'est-elle pas tout aussi paradoxale et tout aussi fausse? L'histoire des temps passés et l'expérience du temps présent ne s'élèvent-elles pas de tous côtés pour la démentir? La conscience humaine ne crie-t-elle pas à haute voix que si les peuples ignorants et pauvres sont souvent malheureux et barbares, les peuples civilisés et riches sont presque toujours vicieux et corrompus?

M. Dupin ne s'arrête nullement à l'examen de la question théorique; et cependant en fut-il jamais de plus importante et de plus complexe! Il me paraît évident que l'analyse la plus simple lui aurait prouvé que cette question était mal posée, et par conséquent insoluble. Les connaissances humaines sont de nature tellement différentes, que leurs effets doivent être nécessairement différents, tant sur le bonheur matériel des peuples que sur leur moralité. En comparant ces différences avec les dissemblances de climats et d'institutions politiques, avec les

localités et le genre d'industrie qu'elles comportent, on serait, ce me semble, parvenu à introduire quelque clarté dans une discussion qui, jusqu'à présent, n'a été qu'un chaos d'assertions et de faits contradictoires.

L'honorable académicien n'a point agi ainsi. Son système était tout fait. Il a procédé de suite à l'application, et s'est borné à chercher, dans la statistique de la France actuelle, des rapports numériques qui pussent en démontrer la justesse.

Cette manière de procéder est par elle-même peu philosophique. M. Dupin avait pris l'engagement de prouver que le nord de la France était plus moral que le midi. Or, examiner les faits dans le dessein avoué de les faire cadrer avec un système arrêté d'avance, c'est s'exposer à les analyser sans impartialité, à les regarder sous une seule face, à faire violence aux réalités pour les forcer à produire la démonstration désirée, et j'ose dire que M. Dupin n'a pas évité cet écueil où tant d'autres observateurs ont échoué avant lui. Voici le résultat de son travail :

Il a divisé la France en deux sections de quarante-trois départements chacune; il a supputé le nombre d'enfants qui fréquentent les écoles dans l'une et dans l'autre; il a calculé ensuite le nombre des enfants naturels qui naissent dans ces deux régions de la France, et il a trouvé que, dans les quarante-trois départements du Nord, où les écoles sont plus fréquentées, un nombre déterminé d'adultes produit vingt-neuf enfants naturels, et que, dans les quarante-trois départements du Midi, où les écoles sont moins nombreuses et moins suivies, le même nombre d'adultes produit trente et un enfants naturels. Ce résultat numérique, ont ajouté les panégiristes de M. Dupin,

suffit pour résoudre la question de l'influence de l'instruction sur la moralité.

Je suis, je le confesse, frappé d'étonnement, et du genre de l'argument, et plus encore de la conclusion !

Et remarquez, d'abord, que M. Dupin ne suit plus la division qu'il avait établie dans son premier rapport. Il avait d'abord déclaré éclairés et riches trente-deux départements du Nord; ignorants et pauvres cinquante-quatre départements du Midi. Voilà maintenant qu'il divise la France en quarante-trois départements studieux et en quarante-trois départements illettrés : or, je le demande, comment se reconnaître dans une confusion pareille? Voilà donc des départements du Midi qui passent dans la section du Nord; des départements ignorants qui sont transformés en départements éclairés! Est-ce là suivre une marche constante et logique?

Sans attacher trop d'importance à cette irrégularité, je dirai avec raison, ce me semble, qu'on doit avoir peu de foi à certains calculs statistiques. Outre que de pareilles preuves ne sont pas vérifiables, et qu'il faut s'en rapporter forcément à celui qui les énonce, on doit réfléchir qu'elles reposent sur des faits variables par leur nature, et presqu'impossibles à préciser avec exactitude dans un vaste pays comme la France. Ces calculs peuvent servir à établir des probabilités et presque jamais de véritables certitudes.

Mais enfin, probable ou certain, le rapport de vingt-neuf à trente et un, dans le nombre des enfants naturels comparé au nombre des adultes, suffit-il à trancher la question? Et d'abord quel rapprochement existe-t-il entre le nombre des enfants envoyés à l'école et l'incontinence

de l'âge viril? Aucun. Les écoliers d'aujourd'hui, quand ils seront hommes à leur tour, pourront être plus moraux en raison de l'éducation qu'on leur donne, c'est ce qu'on verra dans l'avenir; mais les populations qui produisent aujourd'hui les enfants naturels ont été élevées il y a long-temps. C'est donc dans le rapport du nombre des écoliers, il y a dix ans, vingt ans, trente ans, qu'on devrait chercher des arguments, et encore n'auraient-ils aucune valeur!

Effectivement, quand nous admettrions qu'on eût vérifié le nombre des enfants envoyés à l'école à l'époque qui a fourni la population virile d'aujourd'hui, et que ce rapport fût le même que celui des écoles actuelles, qu'en résulterait-il? Voilà donc cette grande question, cette question immense de la moralité des peuples, résolue, parce qu'il y a dans une moitié de la France quelques écoles de plus, et quelques enfants naturels de moins! Voilà donc cette importante théorie réduite à une thèse de chasteté! Qu'on raisonnât ainsi dans un couvent de moines, au onzième siècle, je le concevrais; mais au sein de l'académie des sciences, au dix-neuvième siècle, j'en suis profondément surpris!

Eh quoi! vous voulez comparer le moral des hommes, et un quinzième d'enfants naturels de plus ou de moins vous semble l'indice mathématique des vertus et des vices de deux grandes populations! Vous oubliez l'influence du climat du Midi, vous oubliez toutes les causes accidentelles ou médicales qui peuvent exister! Vous oubliez que, dans l'état actuel de la société, l'union illégale des deux sexes est sans doute un degré de corruption, mais que c'est le moins grave de tous! Vous oubliez que l'entraî-

nement de la jeunesse, les égarements de l'amour, sont plutôt des faiblesses que des vices! Vous oubliez que les populations les plus corrompues sont souvent celles qui produisent le moins d'enfants naturels! En voyez-vous sortir beaucoup des lieux de prostitution de la capitale et des grandes villes? N'est-il pas bien extraordinaire que, de calculs en calculs, vous arriviez à ce résultat (qui aurait arrêté tout autre qu'un mathématicien), que le quartier du Palais-Royal est un des quartiers les plus moraux de Paris (1)? Et si, détournant les regards des hideux mystères de la police et de la débauche, vous les portez vers les fautes individuelles, que verrez-vous presque toujours? Une fille pauvre, ignorante et séduite; un homme riche, éclairé et corrupteur : est-ce là un bon argument pour votre thèse?

Et si, comparant les divers quartiers de la capitale, vous découvrez plus d'enfants naturels dans la classe pauvre que dans la portion riche de la société, la raison n'en est-elle pas sensible? Le genre de vie, les travaux des jeunes filles des classes inférieures, ne les exposent-elles pas à des occasions continuelles qui n'existent point dans la haute société? N'y a-t-il pas dans celle-ci une surveillance de la part des parents, impossible dans la classe laborieuse? N'y a-t-il pas des convenances et des usages sociaux qui imposent aux hommes un respect dont ils se croient affranchis envers la beauté indigente et sans appui?

Toutes ces supputations d'enfants naturels comparées au nombre des écoles ne prouvent donc rien en elles-mê-

(1) On doit se souvenir que ce travail a été fait en 1827.

mes. Mais quand elles prouveraient que les peuples civilisés et riches sont plus chastes que les peuples simples et pauvres (ce que personne n'a osé que je sache avancer jusqu'à présent), la continence renferme-t-elle donc toutes les vertus civiles et politiques? L'incontinence constitue-t-elle tous les vices et tous les penchants immoraux? L'adultère, l'agiotage, la violation des serments, l'égoïsme, la dureté de cœur, l'ingratitude, l'avarice, la dissimulation, l'improbité politique, l'infâme espionnage, l'amour du jeu, la soif du pouvoir et les crimes qu'elle fait commettre, sont-ils donc des points peu importants quand il s'agit de comparer le moral des hommes? L'amour fidèle, l'amitié dévouée, la fraternité dans le danger, le patriotisme, la charité, la reconnaissance, l'hospitalité, sont-ce donc des vertus tellement inférieures à la continence, qu'il ne doive point en être parlé? Vous croyez avoir résolu la difficulté, et vous ne l'avez seulement pas entrevue; ou si vous l'avez vue, vous l'avez dédaigneusement écartée! La raison en est simple : c'est qu'ici l'arithmétique était impuissante. Apprécier le moral des hommes avec des chiffres, est une véritable dérision. On appelle cela simplifier une question. Je pense, moi, que c'est singulièrement la rétrécir et la fausser, et c'est une bien grande erreur de croire qu'on peut traiter mathématiquement la philosophie morale.

Je bornerai là cette discussion. Il n'est aucun de mes lecteurs qui ne voie de lui-même que l'argumentation sur le nombre des enfants naturels, effleure à peine la matière, et ne prouve rien contre la moralité des habitants du Midi. Je sens quelque pudeur à m'appesantir ainsi sur les erreurs d'un savant si respectable, et pour ce même

motif, je passe sous silence la comparaison qu'il fait de la longueur moyenne de la vie et de l'accroissement comparé de la population, dans le nord et dans le midi de la France. C'est toujours la même pétition de principes, le même anachronisme; c'est toujours une singulière et constante disposition à n'attribuer qu'à une seule cause, des effets complexes produits par mille causes diverses. La partie du travail de M. Dupin qui traite des rapports littéraires, est encore plus fautive selon moi, mais elle doit nécessairement être l'objet d'un examen particulier. Je veux terminer celui-ci par quelques réflexions générales qui indiqueront la marche qu'on devrait suivre pour apprécier l'influence de la civilisation, de l'industrie et des richesses, sur le moral des peuples.

Dans l'état actuel de la société, ce qui frappe de suite l'observateur le plus superficiel, c'est évidemment le bien-être que les progrès de la civilisation ont introduit chez les populations européennes. Cette amélioration matérielle s'est accrue successivement dans la même proportion que le développement de l'industrie. Aussitôt, frappés d'admiration et d'enthousiasme pour cette nouvelle divinité, tous nos raisonneurs se sont prosternés devant elle! Autrefois injustement dédaignée, elle commence à devenir, à son tour, toute puissante et dédaigneuse. Toutes les supériorités morales de la société sont sacrifiées à son idole. On n'a pas rougi de dire et d'imprimer « que toutes les » capacités sociales doivent être subordonnées aux capa» cités industrielles! » Quiconque n'est pas enrégimenté dans l'armée industrielle, est ignominieusement traité d'être inutile, de propriétaire oisif! Et la meilleure cause, la cause sacrée du travail et de la liberté, se trouve indi-

gnement ridiculisée par le fanatisme de la nouvelle école, qui a inscrit sur ses bannières : *Hors l'industrie, point de salut !*... Triste exemple de l'inconséquence de l'esprit humain, qui, perverti par les intérêts ou les passions de quelques chefs, passe continuellement, et presque sans intermédiaire, d'un extrême à l'autre, inattentif qu'il est aux conseils de la raison, aux avertissements de l'expérience !

Sans doute l'industrie, développée par l'application des sciences aux forces de la nature, est une des grandes sources du bonheur des peuples; mais tout rapporter à cette cause unique, est une des plus grandes erreurs qui puissent détruire ce bonheur lui-même. Les puissances morales de la société, sous la protection desquelles l'industrie trouve son existence et sa sécurité, sont en dehors de l'industrie elle-même, et dans une sphère bien autrement élevée, bien autrement influente ! Comparez le corps social au corps humain : sans les aliments de chaque jour qui nous soutiennent, notre vie s'affaiblit et s'éteint. — Concluerez-vous de là que le pain nécessaire au maintien de notre existence, est le principe vital qui la constitue? — De même, l'industrie fournit des aliments à la vie sociale qui, sans elle, s'éteindrait et ferait place à la barbarie; mais elle n'est pas le principe vital de la société. — En partant de ce simple aperçu, dont je crois impossible de contester la justesse, vous verrez combien est mal posée la question de savoir si les développements de l'industrie favorisent ou détruisent la moralité des peuples; car de même que l'aliment le plus sain, le plus substantiel, peut apporter les plus graves désordres et même la mort au corps humain mal disposé, de même les produits indus-

triels qui servent d'aliments à la vie sociale, au lieu d'avoir une influence favorable, peuvent, si le corps social est mal organisé, augmenter les désordres moraux qui le troublent, et y introduire de nouveaux motifs de décadence!

Si maintenant on veut résoudre la question de l'influence de la civilisation, de l'industrie, des richesses qui en résultent, sur le moral et le bonheur des peuples, quelle immense carrière est ouverte au philosophe studieux! Il sentira de suite que la question n'est pas soluble dans sa généralité; qu'il faut spécifier de quel peuple on parle: qu'il faut examiner ses lois politiques, ses lois civiles, sa position géographique, sa religion, son tempérament, ses passions, ses qualités naturelles : car je ne sache pas qu'un médecin puisse connaître les aliments et le régime qui conviennent à son patient, avant de s'être rendu compte de son organisation et de son état. Examinons un seul des mille côtés de la question.

Ainsi, par exemple, je m'empresse de reconnaître que la richesse sociale est, en elle-même, une chose bonne et utile. Si cependant, comme il est impossible de le contester, si cependant les peuples riches sont évidemment les plus corrompus, en conclurai-je que leur richesse est la source de leur corruption? Point du tout, je sentirai que ce n'est point la richesse, mais le mauvais emploi de cette richesse qui corrompt la moralité des peuples. Et d'où vient principalement le mauvais emploi de cette richesse? De sa mauvaise et fautive distribution, de l'inégalité qui s'introduit entre les hommes par la relation directe et immédiate de l'extrême opulence et de l'extrême pauvreté; de telle sorte que les passions et les vices du riche ont

toujours à leurs ordres les passions et les vices du pauvre, doublement dégradé par son assujettissement et par le désir qu'il a d'imiter le luxe dont il est la victime; désir qui le pousse au crime, horrible et seule industrie qui puisse le mettre promptement en possession des jouissances corruptrices qui exercent sur son imagination une tentation constante et terrible!

S'il se trouve donc qu'un peuple soit si malheureusement encadré dans les formes sociales, que cette inégalité dans les fortunes augmente continuellement en raison des progrès de sa civilisation, je dis qu'il est impossible que sa corruption morale n'augmente pas dans le même rapport. Si, par le mécanisme de votre économie politique et de votre industrie financière, vous concentrez les richesses et vous augmentez l'inégalité de leur distribution, vainement vous me vanterez vos lumières, les talents de vos artistes, le génie de vos ouvriers, la force toute puissante de votre crédit : plus ces causes agiront, mises en action par votre zèle et par vos travaux, plus la gradation morale du peuple s'accroîtra; et si, pour comble d'inconséquence, les vices politiques se joignent à la mauvaise organisation sociale; si, en reconnaissant que l'administration ministérielle ne peut maintenir son système qu'à l'aide de la vénalité et de la corruption, vous mettez néanmoins en ses mains l'instrument le plus puissant que la corruption ait jamais inventé; si, pour satisfaire de vaines théories de crédit, vous livrez par anticipation, aux caprices du pouvoir, l'accroissement encore à naître de la fortune publique, seule divinité qui reçoive nos vœux... alors les paroles me manqueront pour peindre à la fois l'excès de votre aveuglement et l'excès de ma douleur ci-

vique, et je m'écrierai, désespérant de l'avenir : Malheur au peuple qui compte tant de savants, tant d'orateurs, tant de bourgeois, tant d'artistes, tant de chefs-d'œuvre, et qui n'a pas un homme d'État!!!



§ VII.

Rapports littéraires.



Le midi de la France est, dit-on, dépourvu de littérature : cette sentence a été portée contre nous, et l'on a soutenu que c'était faute d'un nombre suffisant d'écoles élémentaires que nous manquions de poètes, aussi bien que de morale, de fortune et d'industrie. Voici les paroles de notre accusateur, M. Ch. Dupin; je cite le texte :

« La poésie a quitté le pays de l'imagination; elle s'est » arrachée au climat qui convenait à son génie pour prendre racine au milieu de la population du Nord...... » Avec les troubadours a péri la gloire poétique du midi » de la France. Tous nos grands poètes sont nés au nord » de la Loire. Malherbe, Boileau, les deux Racine, les » deux Corneille, Molière, Regnard, Voltaire, Jean-Baptiste Rousseau, Piron, Gresset, sont les hommes du » Nord. »

Pour nous conformer aux principes de l'illustre académicien, il nous faudrait donc croire que tous ces grands poètes (dont quelques-uns ne sont pas très-moraux, notamment Rousseau et Piron, ce qui contrarie un peu sa thèse principale); que tous ces grands poètes, dis-je, sont

nés dans le nord de la France, parce que l'instruction populaire y était plus développée.

Releverai-je d'abord l'étrange anachronisme de ce calcul? Comment peut-on appliquer à la France littéraire de Louis XIV et de Louis XV, les conséquences du rapport remarqué sur les registres de l'université de 1825? Qui répond qu'à ces deux époques, le nombre des écoles et des écoliers dans le Nord fût, comme aujourd'hui, supérieur à celui des écoles et des écoliers du Midi?...... Néanmoins je ne m'arrêterai pas à cette observation; je ne veux pas parler chiffres quand il s'agit de poésie, car jamais on ne vit un plus grand contre-sens. Cherchons nos pensées à d'autres sources.

Je crois d'abord que le savant académicien a commis une grave erreur en disant que le Midi est la patrie naturelle de l'inspiration poétique; c'est une sorte de lieu commun généralement reçu, mais qui n'est pas plus exact pour cela : l'Italie a l'Arioste et le Tasse; l'Angleterre a Milton et Shakespeare; les bardes du Nord valent bien les troubadours. L'inspiration musicale est aussi puissante dans la froide et sombre Allemagne, que dans l'atmosphère brûlante et embaumée de l'Italie.

Au lieu de croire que la température influe directement sur le génie natif des beaux-arts, il est beaucoup plus vrai de dire que ces beaux-arts étant les fruits et la conséquence de la civilisation, ils doivent apparaître plutôt dans le Midi que dans le Nord, parce que la douceur du climat y rend la civilisation plus prompte et plus facile. A mesure qu'elle gagne et qu'elle s'étend, les beaux-arts suivent ses progrès; mais quand au degré d'extension et de sublimité qu'ils peuvent acquérir, mille causes politiques,

religieuses, civiles même, y contribuent indépendamment des climats, et parmi toutes ces causes il ne faut pas oublier les individualités. Un seul grand homme peut pousser et dominer son siècle et son pays. Or, les grands hommes naissent là où il plaît à Dieu d'en jeter le moule : c'est un type qu'aucune autre main que la sienne ne peut façonner.

Et si l'on veut appliquer ces réflexions à la France, le plus simple examen prouvera leur justesse; car, évidemment, ici ce n'est pas le nombre plus ou moins grand des écoles, mais bien plutôt les institutions politiques du pays qui ont joué le premier rôle. Avec la féodalité, avec les seigneuries et royaumes du Midi, la gloire des troubadours a disparu. Aussitôt que les divers centres politiques y ont été supprimés, les foyers littéraires s'y sont éteints, et lorsque le reste de l'influence féodale a été détruite, lorsque toute la force politique de l'État s'est concentrée dans la capitale située dans le Nord de la France, alors la gloire littéraire du Nord a brillé du plus vif éclat; si Toulouse, ou Bordeaux, était devenu capitale du royaume, le contraire serait probablement arrivé.

Cette observation bien simple domine toute la question. L'influence politique est toute puissante sur les lettres. Un État, fût-il même petit et borné, du moment que sa vie morale se concentrera sur un point, la littérature et les sciences y fleuriront. L'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre font foi de cette marche de la civilisation, l'Allemagne et l'Angleterre surtout. La littérature irlandaise, écossaise, anglaise ont leur éclat et leur génie particuliers, parce que les trois royaumes ont été unis, plutôt que fondus en un seul. Voyez l'Allemagne : sa gloire

scientifique et littéraire est dans le Nord; l'Allemagne du Midi, retenue dans une situation contraire par la nature de ses institutions et le caractère de ses souverains, est restée sans illustration intellectuelle. Les grands-hommes qui y sont nés, se sont formés dans le Nord. Là, sont tous les enseignements, les savants et les gens de lettres. Le climat n'y fait rien; depuis Weymar jusqu'à Kœnigsberg, depuis Kœnigsberg jusqu'à Copenhague, dit Mme de Staël, les brouillards et les frimats semblent l'élément naturel des hommes d'une imagination forte et profonde.

Avant d'aller plus loin, je ferai une remarque qui détruit radicalement le rapport constant et proportionnel qu'on a cru trouver entre la prospérité de l'enseignement et le progrès de la fortune de chaque peuple. C'est que le nord de l'Allemagne est sans contredit le pays de l'Europe où les peuples ont le plus de moyens de s'instruire et de perfectionner leurs facultés : l'Angleterre, elle-même, ne peut lui être comparée; et, cependant, quelle différence inverse ne remarque-t-on pas entre la fortune de l'Angleterre et celle du nord de l'Allemagne? Que sont, quant à la fortune, ces petites villes du Nord, où l'on trouve des hommes d'une si haute conception et d'une instruction si généralement répandue, et qui n'offrent ni richesse, ni luxe, ni presque aucune sorte d'amusement!

Et si nous revenons en France, ne verrons-nous pas que le génie littéraire poussé au sublime, ne dépend nullement ni du nombre des écoles, ni même, jusqu'à un certain point, du progrès des lumières? N'y a-t-il pas de nos jours des connaissances bien plus générales, bien plus profondes, bien plus précises que dans le siècle de Louis XIV? L'instruction populaire n'est-elle pas bien

plus répandue, les richesses nationales plus grandes, l'aisance du peuple mieux égalisée, les écoles élémentaires incontestablement plus nombreuses et plus suivies, les préjugés nuisibles plus restreints, en un mot la civilisation n'est-elle pas plus avancée? Eh bien! je le demande : peut-on comparer le génie poétique de l'époque actuelle, au génie poétique du siècle de Louis XIV?

C'est donc une idée entièrement fausse que d'attribuer le plus ou moins grand nombre de génies poétiques qui naissent dans un climat ou dans une certaine époque, à l'influence exclusive et directe de l'instruction et au nombre des écoles. L'expérience prouve précisément le contraire, et je suis étonné que les citations faites par M. Ch. Dupin ne l'aient pas immédiatement conduit à cette conséquence inévitable. Je veux développer cette idée, afin de la restreindre à la juste mesure qu'il faut lui donner.

Si la civilisation est plus facile dans le Midi, le climat seul en est cause : les beaux-arts doivent donc y naître; mais on peut remarquer que l'avantage y appartient spécialement aux arts qui retracent les beautés de la nature par des moyens physiques. Ceux qui tiennent à l'exaltation, à l'énergie des passions ou de la pensée, appartiennent à tous les climats. Seulement ils paraissent plus tard là où la civilisation commence plus tard, ce qui n'a besoin d'aucune explication : telle est la poésie.

A mesure que les siècles avancent, la civilisation, à moins de catastrophes accidentelles, avance aussi; mais il n'en est pas de même de la poésie : un certain degré de civilisation lui suffit, trop de civilisation la tue. L'esprit humain, en marchant dans la carrière des arts, se développe et se refroidit. Les sciences exactes sont mortelles

au génie littéraire. C'est peut-être parce que nous avons des écoles d'arts et métiers, des écoles de mathématiques appliquées aux arts physiques, des connaissances précises en chimie, en histoire naturelle, de nombreux et admirables établissements industriels, c'est peut-être parce que la philosophie actuelle a tout réduit aux réalités positives de la vie, que le génie poétique s'est éteint. Une prospérité mécanique et mercantile excite peu l'enthousiasme, et conduit trop directement aux triomphes de l'égoïsme et de la vanité, sur le talent et sur la gloire. Peut-être aussi M. de Stendall a-t-il eu raison de dire que les choses qu'il faut aux nations pour être heureuses, ne sont pas toujours celles qu'il faut aux beaux-arts pour prospérer. Il faut des erreurs, des préjugés, des traditions populaires à la poésie; il lui faut même des éléments de discorde dans la société : l'intolérance religieuse, le fanatisme, les haines nationales sont éminemment poétiques. L'*Illiade*, la *Jérusalem délivrée*, *Athalie*, sont là pour le prouver. A mesure que la raison, la philanthropie, la tolérance, étendent leur empire, la poésie doit s'allangnir et ses couleurs les plus vives doivent se faner. Que si l'on craint leur pâleur, on y supplée par des teintes forcées; parce qu'on ne peut plus faire des vers à *la Racine*, on fait des vers comme certains génies modernes, et tout est perdu.

Aussi les grands siècles poétiques sont-ils généralement placés entre les frontières de la barbarie et de la civilisation, soit que l'esprit humain avance, soit qu'il recule : quand la civilisation succède à la barbarie, la langue est assez formée pour l'élégance de l'expression, et les mœurs sont encore assez primitives pour conserver cette physio-

nomie qui fait vivre les lettres. Quand l'esprit de l'homme va rétrograder de la civilisation à la barbarie, la langue n'est pas encore corrompue, et les émotions nouvelles du danger, de la destruction, de la chute des empires, peuvent rallumer l'étincelle de la flamme littéraire prête à s'éteindre. — Mais cette seconde époque ne vaut jamais la première.

J'ai encore bien des observations à faire sur ce sujet, et notamment sur ce qui touche l'art oratoire. L'éloquence de la France méridionale ne peut être contestée, et cependant M. Ch. Dupin en parle d'une façon si extraordinaire, qu'on ne sait en vérité s'il faut prendre ce qu'il en dit pour un éloge ou pour une ironie. Mais, ici, l'évidence est tellement en notre faveur, qu'il sera bien facile de faire voir à l'illustre académicien qu'il a méconnu les faits et confondus tous les principes.

« Je suis profondément convaincu, dit-il, qu'en propa-
» geant la connaissance de la langue française au-delà
» comme en deçà de la Loire, en multipliant les écoles
» où l'homme du peuple puisse apprendre à parler cor-
» rectement cette langue, le feu du génie poétique se ra-
» vivera promptement dans les imaginations fécondes et
» puissantes du midi de la France, et viendra donner
» une verve, une originalité, une audace toute nouvelle
» à notre poésie : ce qui me confirme dans cette opinion,
» c'est qu'en général l'imagination prédomine dans les
» grands orateurs et dans les grands prosateurs qui sont
» la gloire du midi de la France. Ils sont raisonnables
» quand la poésie leur permet de l'être. »

Si, au lieu de se livrer au plaisir d'écrire quelques lignes brillantées, terminées par une antithèse sans vérité,

le savant académicien eût réfléchi à la marche naturelle de la formation des langues, il aurait très-probablement supprimé de son rapport le passage entier que je viens de citer; passage qui ne peut supporter le moindre examen philosophique, car toutes les parties en sont contradictoires : leur simple rapprochement suffit pour les détruire.

C'est d'abord un fait constant, à peu près chez tous les peuples, que la langue de la poésie est plutôt formée que celle de la prose; que les grands poètes précèdent presque toujours les grands prosateurs; que, par conséquent, l'apparition des derniers signale une époque où l'instruction est généralement plus profonde et plus universelle.

Cependant, selon M. Ch. Dupin, le midi de la France, qui s'honore de tant de grands prosateurs, n'a pas assez d'instruction et de lumières pour produire de grands poètes. Et que nous manque-t-il donc pour cela? sans doute la connaissance de la langue française, puisque c'est en l'enseignant aux populations du Midi, que M. Dupin croit raviver le génie poétique dans nos contrées!

Quoi! la langue est assez développée parmi nous, ainsi que les lumières, pour produire de grands prosateurs, et malgré l'excès de poésie native qui nous empêche parfois d'être raisonnables, nous sommes trop ignorants et trop peu instruits de la langue pour avoir de grands poètes? On conviendra, sans peine, qu'il est impossible d'écrire un contre-sens plus positif et plus évident.

Je dis, au contraire, que le pays et le siècle qui produisent les grands prosateurs, sont plus avancés en instruction que le pays et le siècle des grands poètes. Je dis que la langue préparée par les poètes est, en définitive,

formée par les grands prosateurs; et si l'on veut comparer la prose de Racine et de Boileau, avec la prose écrite de nos jours par un des mille écrivains du siècle, on se convaincra bien vite de cette vérité.

Si donc M. Dupin reconnaît, et il ne peut s'en dispenser, que nos grands orateurs et nos grands prosateurs sont du Midi, il est contradictoire à lui de soutenir que, par ignorance de la langue surtout, nous manquons de grands poètes; contradiction bien plus choquante encore, si l'on réfléchit que selon lui notre tempérament est si poétique, que nos grands orateurs sont obligés de le surmonter et de le vaincre pour devenir raisonnables. Je n'insisterai pas beaucoup sur ce point, la chose est trop claire d'elle-même; d'ailleurs, cette antithèse ironique manque tout-à-fait de sens et de justesse.

M. Ch. Dupin, pour prouver la supériorité d'instruction du nord de la France, nous a cité les noms des grands poètes qui y sont nés. En outre des causes que j'ai déjà citées, je dois dire que cette réunion de poètes illustres dans ces contrées tient beaucoup aux chances individuelles des naissances, et l'on pourrait en quelque sorte se borner à répondre : *Ils y sont nés, parce qu'ils y sont nés*. La poésie ne s'apprend pas comme un métier, comme un art, comme une science. Dans la poésie, la nature humaine est créatrice; l'instruction ne fournit que l'instrument accidentel qui lui sert d'organe; mais dans la philosophie, dans la législation, dans les arts, l'étude, la réflexion, l'instruction opèrent d'une manière bien plus positive et plus certaine : ce qui s'accorde parfaitement avec l'observation par laquelle j'ai commencé cette analyse, que les grands poètes précédaient toujours les prosateurs, précisément

parce que la belle poésie est fille de la nature, et que la belle prose est le fruit tardif de la civilisation; à plus forte raison, les sciences et les arts.

Si donc je réfléchis que Massillon, Fénélon, Descartes, Pascal, Montaigne, Montesquieu, Daguesseau, Barnave, Mirabeau, Vergniaud, Fermat, Gassendi, Vaucanson, Puget, Vernet, et tant d'autres hommes illustres, dont quelques-uns sont nos contemporains, ce qui m'engage à ne pas citer leurs noms; si, dis-je, je réfléchis que tous ces hommes sont du midi de la France, il m'est permis d'opposer cette glorieuse nomenclature à la liste également glorieuse des poètes du Nord; il m'est permis de croire que le pays où sont nés tant de grands orateurs, de grands prosateurs, de grands artistes, n'est pas obscur et illettré; et si je m'en tenais aux données générales, je devrais même ajouter que, dans l'ordre de la civilisation, il doit être plus avancé que le pays des grands poètes.

Néanmoins, comme je ne veux pas tomber à mon tour dans l'exagération que je reproche à l'honorable académicien que je combats, je ne pousserai pas les conséquences à l'extrême. Dans de telles matières, je l'ai déjà dit, la rigueur mathématique du raisonnement conduit presque toujours à des conclusions erronées. Les exceptions sont ici trop nombreuses, et les causes sont surtout trop complexes, pour qu'on puisse établir une théorie absolue. Il faudrait faire entrer en ligne de compte trop d'éléments dont l'appréciation positive est tout-à-fait impossible.

Je termine par une explication nécessaire : en montrant, dans le courant de ce paragraphe, la presque incompatibilité qui existe entre l'exaltation du génie poétique et le développement d'une civilisation très-avancée,

je n'ai pas voulu faire entendre que je forme des vœux rétrogrades, et que je désire couvrir les erreurs des siècles passés sous leurs palmes littéraires. Non, telle n'est pas ma pensée : quel que soit mon enthousiasme pour les grandes et nobles inspirations de la poésie, le bonheur des hommes est quelque chose de plus noble et de plus grand encore. L'aménité des mœurs, l'aisance publique, la diffusion des lumières, cette uniformité générale de prospérité qui doit tôt ou tard éteindre les nuances trop saillantes, cette atmosphère tranquille où vivront un jour les peuples éclairés et enrichis, me paraît mille fois préférable aux passions convulsives dans le sein desquelles s'allument les gloires poétiques.

11me QUESTION.

DU SYSTÈME COLONIAL EN GÉNÉRAL, ET DE LA COLONISATION D'ALGER.

§ Ier.

Comment la Colonisation commence.—Comment la Colonisation finit.

—

Le système colonial a pu présenter des avantages commerciaux et politiques lors de son origine. Il pouvait être en harmonie avec les besoins de l'époque; il était même une sorte de nécessité pour une nation commerçante, lorsque ce système étant généralement établi chez les autres nations, elle se trouvait exclue de leurs marchés coloniaux, et obligée de se passer elle-même de cette sorte de commerce, si elle n'avait, elle aussi, des colonies qui lui appartinssent en propre.

Tout cela est bien changé par le cours des évènements.

L'Amérique, immense partie du monde, qui n'était que l'humble succursale d'une petite portion de la petite Europe, a reconquis la presque totalité de son indépendance. Ses marchés sont ouverts à toutes les nations qui ne l'excluent pas par de folles prohibitions. Le régime colonial, tel qu'il est pratiqué par la France surtout, n'est plus qu'une triste et piteuse parodie de ce qu'il fut jadis. La politique routinière du passé, imagine seule que les mots peuvent remplacer les réalités qui n'existent plus, et les

chaînes réciproques qui pèsent à la fois sur la métropole et sur les colonies, épuisent la marine et le commerce français, sans pouvoir ressusciter un fantôme de prospérité qu'il faut reléguer désormais parmi les souvenirs de l'histoire.

Le système de la colonisation commerciale pratiqué par les Européens modernes, a donc pu dans sa naissance, je le reconnais, être en harmonie avec les opinions, avec la politique, avec la tendance commerciale de l'époque. Faux et mauvais en lui-même, ce système pouvait néanmoins avoir des avantages transitoires, par sa concordance avec les mœurs générales et les besoins du moment.

Mais, lorsque les opinions politiques et religieuses ont changé de voie; lorsque les relations commerciales des peuples sont basées sur de nouveaux besoins et de nouveaux principes; lorsque l'affranchissement et les échanges libres succèdent aux relations forcées du monopole colonial; lorsque chaque partie du monde connu tend à reprendre son indépendance et son existence propre; lorsque l'esclavage des hommes est aboli; lorsque la dépendance des pays depuis long-temps colonisés disparaît presque partout; lorsque la race humaine tend à décoloniser les trois parties du monde dont l'Europe avait jugé légitime de s'arroger la propriété politique et commerciale. s'imaginer, au milieu de cette transformation universelle, qu'on pourra recommencer le système de colonisation sur un point partiel, et qu'on y trouvera les avantages qu'on y trouvait jadis, c'est une déplorable absence de jugement. c'est un anachronisme dont on pourrait rire, s'il ne coûtait à la France le sang de ses meilleurs soldats, et la plus vitale substance de ses contribuables.

Car il faut bien en toutes choses distinguer l'époque où elles naissent, de celle où elles meurent; l'époque où elles commencent, de celle où elles finissent. Nous touchons à l'ère finale des colonies. Celles qui existent encore, sont destinées à subir graduellement la modification qui leur adoucira le passage à une autre existence, et moins que jamais, c'est le cas de songer à en fonder de nouvelles.

La colonisation commerciale des modernes a été fondée sur la suprématie que l'Europe croyait avoir le droit d'exercer dans les parties du monde que ses navigateurs découvraient. Le pape donnait l'Occident au roi d'Espagne; l'Orient, au roi de Portugal; la conquête et l'extermination se chargeaient d'exécuter cet acte étrange. Puis, tous les autres peuples européens, poussés par l'exemple, et ne voulant pas acheter, aux premiers colonisateurs, des denrées qu'ils avaient l'espoir de se procurer par eux-mêmes, se mirent en quête d'une curée semblable, et se ruèrent sur toutes les terres d'outre-mer où la navigation put les conduire.

Le résultat fut que l'Amérique, dans sa vaste étendue d'un pôle à l'autre, devint l'esclave de la petite Europe. Dépeuplée, mutilée, exploitée, elle n'eut d'autre organisation que le bon plaisir de ses maîtres. C'était un grand serf attaché à la glèbe. —Mais ce serf a réfléchi, il s'est indigné de son abaissement, et par une réaction inévitable dans les nations comme dans les individus, après de longues années de servitude, il s'est levé, il a brisé ses chaînes, et voilà que toute l'Amérique (les exceptions valent à peine qu'on en parle) a rompu le joug colonial, et s'est posée l'égale de l'Europe, non en civilisation de fait, mais en droit moral, en liberté commerciale, en progrès

futur; — progrès qui s'accomplira rapidement, si ces affranchis d'un jour écoutent de sages conseils, et sortent des voies anarchiques où les précipitent l'inexpérience de la liberté; — progrès qui s'accomplira dans ces vastes contrées, précisément parce qu'elles ne seront plus colonies!

Voilà le mouvement du monde, voilà sa tendance actuelle qui, peu à peu, pénétrera et se fera jour partout. — Or, en un tel état de choses, la naissance d'une colonie nouvelle est un visible contre-sens; car, en outre de son impossibilité, et lors même que, pour un moment, on la supposerait viable, le système colonial, par le fait de son brisement, de sa fracture organique, a perdu tous les avantages qu'il avait autrefois, et n'a plus que ses inconvénients destinés à s'accroître chaque jour.

Un écrivain fort estimable, en combattant cette opinion, m'a fait une étrange objection. Voyez les Hollandais, m'a-t-il dit, voyez quelle immense fortune leur a donné le commerce colonial du temps de leur prospérité; voyez comment un peuple si borné dans son territoire, dans sa population, marchait l'égal des nations les plus puissantes.

La prospérité hollandaise naquit de ses colonies : rien n'est plus certain. — Mais pourquoi?.. parce que les hollandais étaient possesseurs des colonies qui leur fournissaient abondamment des denrées dont tous les autres peuples européens manquaient, et les leur fournissaient à très-bas prix ; ils se trouvèrent donc les courtiers, les commissionnaires, les marchands de l'Europe : ils lui vendaient très-cher ce qu'ils se procuraient à vil prix, et s'attribuèrent ainsi d'énormes bénéfices, qui, sans cesse accumulés chez eux, y formèrent de grands capitaux, nouveau moyen

d'accroître encore leur activité commerciale et leurs profits.

Mais, à l'époque actuelle, nos colonies nous fournissent en petite quantité des denrées que tous les autres peuples ont, et que nos colonies nous font payer trente à quarante pour cent plus cher que le prix auquel les autres peuples peuvent se les procurer ailleurs. Elles nous causent donc le double mal d'enchérir et de restreindre notre consommation intérieure, et de nous ôter nos relations extérieures. Elles font donc contre nous tout le contraire de ce que les colonies hollandaises faisaient pour la Hollande. C'est parce que les Hollandais furent enrichis par leurs colonies que les nôtres nous ruinent, et ce qu'il y a d'admirable, c'est que, par contre-coup, nous les ruinons de notre côté, par la dépendance et l'inertie où le monopole les engourdit.

Je sais que quelques personnes disent, que si les colonies nous font payer leurs produits chèrement, nous leur rendons la pareille, par le monopole des objets de consommation que nous leur fournissons. Je n'admets pas, d'abord, que cette réciprocité du mal en soit la guérison; bien loin de là : mais, ensuite, remarquez que la population consommatrice en France est plusieurs centaines de fois plus nombreuse que celle des colonies, et que par conséquent la réciprocité du monopole ne peut établir aucune compensation pour nous.

Pour évaluer les pertes que nos Antilles ont fait éprouver à la France depuis la paix de 1814, il faudrait compter par centaines de millions.

Pertes pour les consommateurs qui ont payé le sucre et les denrées coloniales beaucoup plus cher que s'ils les avaient achetés librement aux producteurs étrangers;

Pertes pour le trésor, qui aurait perçu sur les sucres étrangers achetés en plus grande quantité, un droit intrinsèquement plus fort que sur les sucres coloniaux, ce qui lui aurait fait un double bénéfice;

Pertes pour le commerce et la marine française qui auraient servi aux transports d'un bien plus fort tonnage en sucre, et qui, pouvant assortir les cargaisons de retour, auraient fait dans l'Inde des affaires en indigo qui nous auraient conservé l'approvisionnement de la Suisse et de l'Italie;

Pertes pour les producteurs français, industriels ou agricoles, qui, en échange des importations, auraient vendu pour exporter une plus grande quantité de leurs produits;

Enfin, dépérissement, anéantissement de toutes nos relations commerciales avec l'Amérique et l'Asie, atonie de nos constructions maritimes et de toutes les industries secondaires qui s'y rattachent (1).

A mes yeux, la partie du système protecteur qui est relative aux colonies, est la plus mauvaise portion du système prohibitif.

La raison en est simple.

Si le système prohibitif appliqué au territoire français lui-même est mauvais pour les intérêts généraux du pays, ce dont je suis très-convaincu, il est au moins favorable à quelques intérêts particuliers attachés au sol, compris

---

(1) Le résultat de notre système colonial depuis 1814 peut s'exprimer sous cette forme-ci : — L'avantage d'acheter plus chèrement une plus petite quantité de sucres de moins bonne qualité, versant un plus faible tribut au trésor public, et fournissant une contre-valeur d'échange plus faible à l'exportation des produits de l'agriculture et de l'industrie du pays.

dans le sol, fournissant des soldats, des armes, des impôts pour la défense de la patrie.

Il n'en est pas de même du système protecteur appliqué aux colonies. Il nuit aux intérêts généraux de la France comme le premier; mais les intérêts particuliers qu'il favorise au-delà des mers, loin de concourir par leurs soldats, par leurs armes, par leurs impôts, à la défense de la France en cas de guerre, ont au contraire besoin d'être encore défendus par les armes, par les soldats et par l'argent de la France; sans quoi, au premier coup de canon, les colonies sont perdues, avec tous les sacrifices qu'on a faits pour elles. — En temps de paix même, elles ne suffisent pas aux frais de leur propre administration, qui coûte à la France environ six millions par an, soit cent vingt millions depuis 1814, pour ce seul article.

Le résultat de tant de sacrifices et de pertes imposés à la mère-patrie, a-t-il au moins été utile aux colonies? Pas du tout, et voilà le chef-d'œuvre le plus remarquable du système protecteur. Sous ce régime, les colonies se sont épuisées, endettées; elles sont devenues débitrices envers le commerce français d'une somme énorme, dont la liquidation, à peu près impossible, sera, pour la France, un peu plus tôt, un peu plus tard, une nouvelle perte ajoutée à toutes les autres.

Une cause, émanée directement du système protecteur des colonies, concourt d'ailleurs à leur ruine: — je veux dire la fabrication du sucre de betteraves. C'est à l'abri des taxes et surtaxes frappées sur les sucres étrangers, que la fabrication du sucre indigène a pu seulement se développer en France. De sorte qu'il est vrai, à la lettre,

de dire que les colonies meurent sous le contre-coup du système protecteur qu'elles ont invoqué.

Et que feront-elles maintenant? Invoqueront-elles une augmentation de taxe sur les sucres étrangers?.... Il est bien évident que cela ne leur servirait de rien, puisque la taxe équivaut déjà à la prohibition. Sa plus grande élévation ruinerait les colonies deux fois plus vite, par l'appât plus grand donné à la fraude, d'un côté, par l'encouragement plus grand donné à la fabrication du sucre de betteraves, de l'autre.

En face de ce tableau de nos misères commerciales et des fautes économiques de nos divers gouvernements, nous avions encore une consolation. — D'une manière ou d'une autre, nous nous flattions enfin que le système colonial touchait à son dernier terme, que le régime protecteur ferait place à la liberté commerciale, au moins pour cette partie, et que cette liberté nous indemniserait un peu des pertes que nous ont imposées l'entêtement incommensurable et la routine de nos économistes protecteurs.

Mais point du tout; il faut que la fantaisie de faire un acte chevaleresque, et le fol espoir d'exercer en Afrique les soldats français, pour diriger ensuite leur dévoûment contre les libertés de la charte, aient passé par la tête du vieux roi Charles X; il faut que son ministère et lui aient rêvé que la conquête d'Alger serait un prélude favorable aux fameuses ordonnances, pour que, tout-à-coup, le système colonial renaisse de ses cendres, plus abusif, plus fou, plus onéreux que jamais; il faut que la restauration, en nous faisant ses adieux, nous lègue la colonisation d'Alger comme le dernier présent de sa colère; il faut que nos hommes d'État, se laissant imposer par la gloriole des

vanités prétendues nationales, imaginent que l'honneur de la France est intéressé à continuer ce désastreux système; et voilà que le régime protecteur, sautant la Méditerranée à pieds joints, nous prépare une organisation coloniale pire que tout ce que nous avons supporté jusqu'à présent!

Il est vrai que pour colorer cette désastreuse entreprise, on rappelle le souvenir de Carthage. — Alger et Carthage!.. Est-il possible, bon Dieu, qu'un pareil rapprochement soit publié dans le siècle où nous vivons! Carthage, sans rivale commerçante, établie dans un monde où sa navigation dominait seule; Carthage, dépositaire des traditions phéniciennes, ayant encore son reflet de la civilisation primitive de l'Asie!... Et la régence!... déserte, enserrée entre les barbares royaumes de Maroc et de Tunis, ayant à surgir, à naître comme force et création commerciale, en face de la grande marine de nos jours, de la rivalité de l'Angleterre, des États-Unis, de l'Amérique affranchie d'un bout à l'autre, de l'Inde anglaise établie et régie sur des principes d'administration entièrement inapplicables à la régence, ainsi que cela a été si bien démontré à la commission d'Afrique; la régence, abrutie par ses antécédents séculaires, sillonnée par des hordes arabes, fanatiques, nomades et guerrières, offrant leur esprit de déprédation violente au lieu de l'esprit industriel et laborieux que les Carthaginois avaient reçu de leur origine même!.. Voilà les éléments de cette incroyable comparaison! Ah! si l'on pense que sur la même terre on peut faire renaître les mêmes faits historiques, à trois mille ans de date, quand la face du monde a tout entière changé d'aspect, quand toutes les causes de ces faits ont été partout rem-

placées par des causes contraires, on fait un calcul qui peut bien entrer dans un esprit qui lit l'histoire sans la comprendre, mais qu'un homme d'État ne peut admettre une seule minute pour base de ses desseins!... Dire à Alger de reprendre le rôle commercial de Carthage, autant vaudrait dire aux soldats du pape de conquérir le monde, parce qu'ils habitent la ville de Scylla, de Pompée et de César !

Nous avons vu que les colonies ont commencé par l'esprit de conquête, d'absolutisme, de violence; nous avons vu que, pour maintenir cette existence subordonnée, les métropoles ont été obligées de redoubler sans cesse d'exigences, de tension à tous leurs liens administratifs; nous avons vu que cette tension despotique et contraire aux vues de la Providence, a produit un esprit violent de réaction en sens contraire. De là l'affranchissement sanglant, belliqueux, démagogique de l'Amérique entière, aujourd'hui déchirée de troubles et de ravages anarchiques, sauf les Etats-Unis, qui font exception, parce qu'ils ont brisé le lien colonial plus tôt et par d'autres moyens que le reste du nouveau monde (1);— ceci est une question qui se rattache à la politique et doit être traitée à part. — Action despotique pour début, réaction anarchique pour fin, voilà la vie entière du système colonial. — Et c'est aujourd'hui qu'on jette nos millions et nos soldats à l'aventure, pour redonner vie à ce cadavre, pour ressusciter l'esprit colonial qui, de tout

(1) Notez bien que la prosperite des Etats-Unis vient précisément de ce qu'ils ne sont plus colonies, et que l'Angleterre fait trois fois plus de commerce et de benefice avec eux, que lorsqu'ils étaient sa colonie

côté, voit approcher sa fin, devant l'ère de liberté qui doit naître pour l'économie commerciale comme pour la politique!.... Et où veut-on faire ce miracle? A Alger!..... Il faut véritablement s'attendre à toutes les extravagances humaines, pour prendre patiemment son parti sur celle-là!

Certes, si les marines anglaise, américaine, hollandaise, russe n'existaient pas; si les échanges n'étaient pas établis sur tous les points du globe, entre des produits plus économiques que tous ceux que nos colonies peuvent nous fournir; si la France, prenant l'initiative, ayant seule une navigation comme celle des Phéniciens fondateurs de Carthage, découvrait, travaillait, exploitait Alger, et pouvait y développer sans obstacle local, les germes d'une production future qu'elle offrirait ensuite à sa propre consommation, et dont elle verserait le surplus dans les autres états privés de productions semblables, ainsi que le faisait Carthage, il y aurait quelque chance à cette création coloniale. Mais, dans l'état actuel du monde commercial, la conservation de nos Antilles et la formation d'une colonie nouvelle à Alger sont deux contre-sens que rien ne justifie. Le premier, cependant, peut être encore toléré comme legs d'un passé qu'il ne dépend pas de nous d'anéantir, et dont il faut seulement sortir par des mesures transitionnelles qui ménageront habilement tous les intérêts en contact. Mais le second, mais la colonisation d'Alger, épuisant la France de ses soldats, de ses travailleurs, de ses finances, que réclament partout, et vainement, les travaux publics, véritables civilisateurs efficaces de tant de parties, encore incultes et sans commerce, du sol national de la patrie..... c'est un véritable par-

ricide, c'est un crime de lèze-nation et de lèze-humanité!....

§ II.

De l'Esprit de civilisation et de l'Esprit de colonisation.

Je ne veux point parler ici de la civilisation antique et de l'esprit de colonisation sociale qui, à diverses reprises, lui servit en quelque sorte d'épanchement.

Je veux parler de la civilisation moderne, se divinisant et se concentrant elle-même dans quelques états européens, et regardant les trois autres parties du monde comme des régions subalternes, destinées à servir de colonies à ses besoins, à ses goûts, à ses caprices : — civilisation tellement absolutiste, que pour s'implanter où il lui plaît, et là, usurper, accaparer, agioter, elle se croit le droit d'exterminer les indigènes qui ne veulent pas recevoir docilement son empreinte et son joug.

L'esprit de colonisation moderne, considéré dans son ensemble, s'est paré à diverses époques d'un manteau de civilisation qui cache mal sa véritable tendance. Cette tendance réelle n'a rien de philosophique, de social, de civilisateur : elle est toute spéculatrice, toute commerciale, toute aléatoire. C'est un coup de dé dont on attend des millions.

Quand l'immense Amérique fut découverte, on voulut aussi, dit-on, la civiliser. Alors, la civilisation moderne, entée sur la religion chrétienne, ne connaissait d'autre base et d'autre mobile que la foi. Il fut donc reconnu,

comme une immanquable et tutélaire règle de civilisation, qu'il fallait convertir au christianisme tous les indigènes américains. — Or, comme ils résistèrent à la civilisation, la civilisation, pour avoir plus tôt fait, punit ces rebelles et les tua. — Puis, les civilisateurs prirent tout, or, terres, palais. Manquant ensuite de brutes civilisables pour travailler leurs domaines, ils coururent extraire de l'Afrique quelques millions de nègres auxquels ils appliquèrent le bienfait d'une *demi-civilisation*, c'est-à-dire l'esclavage, l'ignorance, le fouet, et une mort un peu plus lente que celle qu'ils avaient eu la bonté d'infliger aux indigènes.

Qu'on regarde effectivement cette grande Amérique, d'un pôle à l'autre, et qu'on me montre une part, tant soit peu importante, où les indigènes, créés par Dieu comme nous, aient été réellement civilisés par nous. — Partout, ou à peu près, ils ont disparu pour faire place à leurs exterminateurs. Le peu qui en reste s'est replié en hordes, toujours sauvages, dans la portion des déserts primitifs que la colonisation n'a pas encore achevé d'envahir.

Sans entrer dans de grands détails sur l'Asie, on y verra qu'une grande partie a réussi à maintenir son indépendance contre la colonisation dévoratrice de l'Europe, — et que les parts prétendues civilisées ne le sont pas à notre manière. Elles ont résisté en quelque sorte par leur propre masse, malgré les immenses souffrances qu'elles ont subies. On n'a pas encore oublié la famine Hastings, la destinée de Tipo-Saëb, et autres bienfaits de l'esprit colonisateur.

Voici qu'il est question de civiliser l'Afrique. Ceci

devient plus difficile que pour le Mexique et le Pérou. Les Américains n'avaient ni chevaux, ni fer, ni mousquets, et malheureusement les Arabes ont des mousquets, du fer et des chevaux.

Il ne s'agit plus maintenant de civiliser par la foi religieuse. Notre droit d'extermination repose sur quelque chose de moins élevé. — La conquête d'abord, la spéculation ensuite, et le besoin de revendre à très-haut prix, à des colons futurs, les vastes étendues de terres que nous nous sommes adjugées, Dieu sait à quel cours et par quels moyens!...

Car primitivement il n'était question, on s'en souvient, que de détruire un repaire de pirates. — C'était fort bien, c'était l'exercice du droit de défense, qui, à tout prendre, me paraît valoir un peu mieux que le droit de conquête, c'est-à-dire de vol à main armée.

Le repaire de pirates une fois détruit, la véritable civilisation disait : — Occupez le port, occupez les rades voisines, empêchez la piraterie de renaître et bornez-vous là. Peu à peu les bienfaits des arts, de l'industrie, l'aisance qui en découle, s'étendront autour des points occupés par vous. Graduellement le génie civilisateur gagnera de proche en proche, et aura pour lui toutes les chances de l'avenir.

Mais l'esprit âpre et agioteur de la colonisation ne trouvait pas son compte à ce calcul philosophique. — Et moi, qu'y gagnerai-je, s'écria-t-il? Ne voilà-t-il pas des terres que je peux prendre, des hommes que je puis faire travailler à mon profit?... Quoi! vous voudriez attendre un demi-siècle peut-être, opérer lentement sur l'esprit des indigènes et les éclairer pour qu'ils retirassent un jour

de leur transformation des bénéfices que je puis à l'instant m'approprier ? Du tout, ce n'est pas cela. Il faut civiliser *presto*, *prestissimo*. Avoir des terres pour rien ou à peu près. Les ceindre de baïonnettes et de canons, pour qu'on n'ait pas l'incroyable barbarie de nous les disputer, les revendre à gros bénéfices, et porter l'or de ces nouveaux millions à la bourse de Paris pour y alimenter les bienfaits du crédit public et les jouissances de notre luxe civilisateur.

Après avoir détruit les pirates de la mer, on se mit donc à pirater sur terre. Pour cela il fallait des millions et des régiments. Des chambres complaisantes donnèrent les uns et les autres, ou, pour mieux dire, forcèrent le gouvernement à les donner, sous peine d'être accusé de trahir l'honneur national ! — Nous savons ce qui en est résulté jusqu'à ce moment. Des milliers de Bédouins civilisés, c'est-à-dire égorgés ; des milliers de soldats français, blanchissant de leurs ossements les sables inhospitaliers de l'Afrique ; quelques centaines de millions arrachés aux contribuables français et perdus dans ce gouffre. —Quant aux progrès de la civilisation, et aux profits de la colonisation, je prie qu'on me les montre. Je n'ai pas les yeux assez perçants pour les apercevoir.

Mais on me répond qu'il ne faut pas se décourager si vite ; qu'il faut achever ce qu'on a commencé, perdre encore quelques milliers d'hommes, dépenser encore quelques centaines de millions, et que tout ira bien ensuite dans la plus admirable des colonies possibles.

Nous verrons cela. Mais en attendant, que l'on ne dise pas que l'on civilise. Que l'on avoue que l'on tue et que l'on dépeuple, que l'on remplace les populations détrui-

tes par cet excédant de brutes corrompues qui abondent toujours chez les peuples parvenus au degré de luxe où la France est arrivée ; que, tentés par l'appât du luxe, hommes et femmes, joueurs et joués, embaucheurs ou embauchés, se rueront sur les traces des colonisateurs, et improviseront une vieille société pourrie sur une terre qui n'aura pas vu de société naissante, et où la caducité de la civilisation touchera côte à côte la barbarie des races indigènes, chaque jour détruites ou refoulées dans le désert avec les tigres et les chacals ; que l'on dise que dans ce nouveau repaire de luxe insolent et corrupteur, d'oppression et de misère, de débauche et d'impuissance, l'on aura ouvert de nouvelles catacombes pour l'humanité, mais que l'on ne profane plus le nom sacré de la civilisation que les prétendus colonisateurs n'ont jamais compris, et qui les désavoue !.....

Car, à qui persuadera-t-on que nous civiliserons les Arabes, dont la religion et les justes ressentiments nous maudissent ; que nous les civiliserons, dis-je, en exterminant leurs tribus entières, jusqu'aux femmes et aux enfants à la mamelle, en portant chaque jour plus loin le théâtre de la guerre, ce qui leur fait prévoir, non sans raison, un envahissement universel, s'ils nous cèdent sans résistance ce que nous occupons déjà ? Quand nous aurons pris Mascara (1), occuperons-nous les vingt-cinq lieues de terrain qui nous sépareront d'Oran ? Ce sera magnifique. Notre civilisation aura conquis vingt-cinq lieues de plus de déserts ensanglantés ! Qu'en ferons-nous?... nous n'aurons rien gagné que des bulletins emphatiques et des ennemis plus acharnés !

---

1 Ceci a été publié en 1835.

Je me trompe : nous aurons gagné quelque chose. Au lieu de civiliser les barbares du désert, leur contact aura rendu nos soldats féroces comme eux. Ne se vante-t-on pas déjà qu'ils coupent admirablement les têtes et qu'ils les suspendent avec grâce à l'arçon de leur selle? Echauffés par des scènes infernales, après l'immolation de certaines tribus égorgées, n'ont-ils pas déjà exercé des actes de barbarie, que je dirai si l'on m'y force, mais que jusque-là ma plume se refuse à transcrire? Vous opérez à contre-sens, créateurs de misères! Vous décivilisez les armées françaises, et vous leur léguerez le double remords du résultat auquel elles auront concouru, et des moyens qu'elles auront employés!

Non vous ne civiliserez pas, et vous ne coloniserez pas davantage.... car pour travailler les terres envahies, vous n'aurez ni indigènes ni nègres, ni Européens!... Ce ne sont pas des travailleurs agricoles que la mère-patrie vous enverra : ce seront des agioteurs, des spéculateurs, êtres faibles et inaccoutumés au travail, mais habitués à s'approprier habilement le fruit du travail des autres; ils iront en quête de riches et rapides profits, apportant pour dot à votre civilisation avortée, leurs vices et leur ambition : vous ne manquerez pas de matériaux usés et brillants pour couronner le faîte de votre édifice, mais vous n'aurez pas de pierres pour en asseoir les bases, et l'ambition coloniale, sans issue à ses projets, sans succès dans ses entreprises, reniée d'un côté, haïe de l'autre, se dévorera elle-même quand elle verra son chimérique Pactole s'exhaler en fumée, comme les brouillards d'un marais corrompu!...

Rien n'est plus plaisant que d'entendre les parodistes

des grandes gloires de l'empire, comparer les guerres colonisatrices d'Alger à la grandiose campagne d'Egypte de Bonaparte !... Oh ! quel contraste dans les hommes, dans les vues, dans les actions ! Il y a quelque chose d'amer à voir profaner à ce point de si grands souvenirs !

Certes, Bonaparte pouvait dire, au milieu de ce berceau de la civilisation du monde : « Soldats, du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent ! » et les soldats lui répondaient par des acclamations instinctives, déjà historiques pour nous. — Mais, vous, quand, parvenus sur la cîme d'une montagne déserte, inculte, sans passé, sans avenir, vous leur dites : — « Soldats, les feux de vos bivouacs se confondent avec les feux du Ciel.» les soldats se prennent à rire, et vous demandent en vieux troupiers, si désormais ils pourront « allumer leur pipe aux étoiles ! »

L'Egypte! l'Egypte!... cette terre arrosée par le Nil, presque frontière de l'Asie, qui, par la mer Rouge touche à l'Océan indien, et par un canal de dix-huit à vingt lieues de l'isthme de Suez, pourrait unir ensemble le commerce des trois parties de l'ancien monde!... L'Egypte! où les travaux de génie civil peuvent, par de simples irrigations, conquérir sur la nature des plaines plus fertiles que les plus fertiles contrées jusqu'à présent connues! L'Egypte ! ah ! je n'aurais jamais fini, si je voulais mettre ses grandeurs réelles en face des chimériques espérances de vos sables algériens !.. Vous parlez des Anglais? Vous dites qu'ils vous envient vos possessions d'Afrique? Vous avez donc oublié les efforts qu'ils ont faits pour nous arracher l'Egypte? Vous ne voyez donc pas la tranquillité

dédaigneuse avec laquelle ils vous regardent barboter à Alger dans le sable et le sang?....

---

§ III.

Colonisation d'Alger.

L'expédition d'Alger doit être considérée sous trois points de vue :

1° Extirpation de la piraterie qui avait établi son repaire dans la régence :

2° Acquisition d'un point d'appui, d'un lieu de station pour notre marine militaire ou commerciale, afin de protéger le commerce français dans la Méditerranée;

3° Enfin, colonisation au profit de la France d'une partie considérable du territoire africain, afin d'y opérer une production agricole dont les résultats, importés en France, puissent fournir un nouveau moyen d'échange pour la vente et l'exportation des produits agricoles ou industriels de la mère-patrie.

Je sépare ces trois points à dessein, non-seulement pour mettre plus de clarté dans le débat, mais pour éviter la confusion intéressée que les partisans de la colonisation en font à chaque instant. Ils cherchent dans les deux premiers points un moyen de colorer la prétendue nécessité du troisième. Cependant il est facile de voir que ce sont trois choses bien distinctes : la faveur qui s'attache aux deux premières ne doit en rien rejaillir sur la troisième.

Procédons par ordre.

Extirpation de la piraterie algérienne.—Ici, nous sommes tous d'accord. Les soldats et les marins français ont rendu un grand et mémorable service à l'humanité. Pendant que les philanthropes détruisaient la traite des noirs à coups d'arguments, eux, ils ont détruit la traite des blancs à coups de canon. C'est un hommage que l'histoire leur rendra : leur gloire est impérissable dans les annales françaises; mais pour la consacrer, il n'est nullement nécessaire de continuer en Afrique une colonisation qui coûte trente millions par an (1), sans résultat réel ni possible, et d'y tenir sous les armes une armée nombreuse, dont un tiers s'enfièvre dans les marais infects de la Metidja.

L'extirpation de la piraterie algérienne est un fait accompli. Une surveillance peu dispendieuse, des fortifications locales, et une simple garnison, suffisent pour empêcher Alger de redevenir l'effroi du commerce européen dans la Méditerranée.

Acquisition d'un point d'appui pour notre marine militaire et commerciale dans la Méditerranée.—Ici la question commence à se compliquer, et nous devons nous tenir soigneusement en garde contre les amplifications de rhétorique que les partisans de la colonisation d'Afrique nous jettent pêle mêle et même avec leurs raisonnements.

Observons d'abord que ce point d'appui, cette station navale, ne se lie point nécessairement à la colonisation forcée du territoire africain. On a cité Malte, Corfou, Gibraltar; mais ces points d'appui, pour la marine anglaise,

(1) Ce chiffre s'applique aux dépenses de 1834; aujourd'hui Alger nous coûte cent millions par an. *Note de l'Edit.*

ne sont point des colonies, ne lui imposent en rien les énormes sacrifices qu'on nous fait supporter pour l'occupation de la régence entière.

Observons d'ailleurs que l'Angleterre n'ayant aucun port anglais sur la Méditerranée, y serait complètement étrangère et sans appui, si elle n'y avait des ports d'emprunts, des ports acquis comme ceux que l'on cite. La France, au contraire, a Marseille, Toulon, les ports de l'île de Corse. Quels autres avantages nous présentent les ports de la régence?—Je ne les vois guère.

Remarquons en outre que les trois ports de la régence sont mauvais ou très-médiocres. D'après les rapports qui me sont faits par des marins qui les fréquentent, celui d'Alger a peu d'eau, présente peu de sécurité, n'admettrait ni vaisseau de ligne, ni frégate de premier rang; le pays est d'ailleurs démuni de pierres et de bois, de sorte qu'on ne peut augmenter la sécurité du port par des chaussées ou des digues.—Les autres ports de la régence ne sont que des rades foraines. Presque partout il faut appareiller quand les vents soufflent du large, ou courir le risque d'un naufrage presque certain. On sait que les risques maritimes que vainquit l'habileté courageuse de l'amiral français, ont été, lors de la conquête, un des faits les plus remarquables.

On voit donc que, sous ce point de vue, l'occupation des points militaires et nautiques de la régence est bien loin d'avoir, pour la France, et l'utilité et la nécessité qu'on lui attribue. Ces ports ne nous auraient offert aucun vrai refuge lors de nos combats désastreux dans la Méditerranée; et c'est faire danser, sous nos yeux, des visions fantastiques, que de nous présenter les tableaux

exagérés d'une prétendue protection qui se réduirait à bien peu de chose.

Mais encore un coup, sans discuter sur le plus ou le moins d'utilité que la marine française retirerait d'un point d'appui, d'un lieu de station sur les côtes africaines, je dois répéter que cela ne touche en rien la question de la colonisation dans l'intérieur du territoire africain. L'occupation des points maritimes peut se continuer, pour essai, avec peu de frais, et l'on se déterminerait plus tard pour l'abandon ou la conservation définitive, selon le résultat qu'on en aurait obtenu.

Passons à la question importante, à la colonisation du territoire africain, et compulsons sur ce point les rapports et les procès-verbaux de la commission d'Afrique elle-même. Un volume de 540 pages in-quarto!.... C'est un peu long, mais il faut s'y résigner.

La première observation que je dois faire sur cette publication, c'est qu'elle est anonyme, c'est-à-dire que les noms des orateurs qui font des propositions, qui les appuient ou qui les combattent, qui donnent des renseignements ou font des objections, ne sont pas relatés au procès-verbal. Ils sont seulement indiqués par ces mots : *un membre dit, un second membre répond, un troisième orateur ajoute, un préopinant croit, etc., etc.* Il en résulte, pour le lecteur, l'impossibilité complète de savoir le degré de confiance qu'il peut donner à chacune des opinions qui passe sous ses yeux. C'est un mode faux et dangereux de publicité. On peut attribuer à un homme spécial et expérimenté une opinion émise par un homme théoricien, abstrait et sans pratique, et *vice versa*. C'est la publicité d'un bal masqué, où l'on ne sait jamais à qui l'on parle

ni qui vous parle, ce qui ôte tous les plus vrais éléments de la confiance et de la conviction. Je fais cette observation, et j'y appuie fortement, parce que, dans un gouvernement représentatif, sous un régime de publicité, cette publication factice qui nous donne les paroles, mais qui cache les noms de ceux qui parlent, est une anomalie qui ne doit pas être tolérée. Les affaires du pays doivent être débattues plus franchement. Chacun doit y prendre la responsabilité publique de ce qu'il y fait et de ce qu'il dit, ou bien la véritable garantie de la bonne administration des affaires publiques est perdue.

La justice la plus vulgaire exige d'ailleurs que les noms des orateurs soient publiés. Songez combien il serait pénible pour un homme qui aurait émis un avis national et raisonnable, de voir que, faute d'indication nominative des orateurs, le public pût lui imputer les folies qui auraient été débitées par un de ses collègues? Si quelques-uns des membres veulent cacher leur nom, quel droit ont-ils d'obliger ceux de leurs collègues qui voudraient que leurs opinions fussent connues, de cacher le leur? Ils n'ont aucun droit semblable très-certainement, et si je faisais partie d'une assemblée délibérante qui suivît un tel mode de publication, je laisserais mes collègues décliner la responsabilité de leurs paroles, s'ils le jugeaient convenable; mais je prendrais dans les journaux toute la responsabilité des miennes, et je les ferais connaître pour éviter une confusion qui ne doit jamais exister.

Pour bien juger cette affaire, attachons-nous aux points culminants.

Nous avons eu jusqu'à présent trente mille hommes en Afrique, et la dépense s'est élevée à trente millions

par an. La France a donc dépensé, au moment où j'écris, en 1834 plus de cent millions pour cet objet depuis l'occupation.

Qu'ont rapporté à la France ces cent millions?

Rien, absolument rien.—Et l'on se plaint du déficit du budjet!

La colonisation est-elle plus avancée que le premier jour?

Loin de là.—Le résultat des actes qu'elle a motivés a doublé l'exaspération des naturels du pays, et la colonisation présente maintenant de plus grandes difficultés qu'en commençant.

La commission, cherchant un terme moyen entre l'abandon de la colonisation et la grande extension qu'on voulait d'abord lui donner, propose de réduire à vingt-un mille hommes le nombre des troupes que la France laissera dans la régence pour protéger cette colonisation. Néanmoins, avec cette diminution de l'effectif de l'armée (diminution qui, en réalité, ne pourra peut-être avoir lieu), elle établit la dépense annuelle de l'armée et de l'administration civile et judiciaire à 27 millions par an, dans lesquels ne sont même pas compris beaucoup de frais éventuels : c'est donc évaluer le chiffre définitif avec modération, que de le porter à 30 millions. A cela un des membres de la commission les plus favorables à la colonisation estime (pag. 147) qu'il faut ajouter 10 millions pour les frais de colonisation proprement dite; plus 5 millions de dépenses imprévues; en tout 45 millions par an. Il croit même qu'il faut se résoudre à payer cette somme pendant six années consécutives, ce qui fait, de bon compte, avec les cent millions déjà perdus, trois cent

soixante et dix millions (1), qui auront été alors dépensés pour la colonisation d'Alger. — Je voudrais bien savoir le nom du membre qui se résigne si facilement à de telles dépenses!.... Et on se plaint du déficit du budjet! et on en accuse la prodigalité du ministère!!!...

Et en échange de ces trois cent soixante et dix millions, quel revenu aura alors obtenu la France? C'est ce que personne ne peut dire, même les plus ardents promoteurs de la colonisation. Ils se bornent à des espérances magnifiques et vagues, mais pour une époque indéterminée. En attendant, nous devons les suivre, un bandeau sur les yeux, et jeter les centaines de millions devant nous, quand il y a mille à parier contre un, d'après les probabilités que je vais exposer, qu'ils ne produiront rien du tout, si ce n'est de nouvelles dépenses et de nouvelles pertes.

D'abord, outre la nécessité de conquérir le sol et de le garder contre les indigènes, il faut aussi le conquérir sur la nature, c'est-à-dire le canaliser, l'assainir, le dessécher: car il est reconnu que, dans les endroits les plus fertiles, il est si marécageux et exhale des miasmes si dangereux, qu'un Européen ne peut y séjourner sans trouver la mort.

Mais un obstacle terrible s'oppose à l'assainissement: c'est que les travaux qu'il exige produiront la mort des ouvriers qui y seront employés et des colons qui défricheront, tant les miasmes sont pestilentiels. — « On parle » toujours de colonisation et de pacification, » s'est écrié un membre (pag. 200), et nous citons ce passage, parce qu'aucun partisan de la colonisation ne l'a contredit;

---

(1) Ce chiffre est dépassé de beaucoup actuellement. *Note de l'Édit.*

« mais vous oubliez donc que le défrichement entraîne » presque toujours la maladie, et très-souvent la mortalité? » Votre garnison en a fait une triste expérience. Il y a » eu un moment où les trois cinquièmes des hommes » étaient malades. La plupart des travailleurs que vous » avez envoyés pour faire les fourrages, sont morts. » — Aussi, M. le général Trézel, chef d'état-major de l'armée d'Afrique, écrit au président de la commission (pag. 171): « Au reste, dans ce moment, la sûreté contre l'ennemi » est acquise dans un espace de terre où les colons man- » quent à la terre, et non pas la terre aux colons, et cet » état de choses durera plusieurs années encore. » Et le général ajoute, quelques lignes plus bas, en parlant des travaux de dessèchement : « Ces travaux exigeront plu- » sieurs années; ils coûteront plusieurs millions et plu- » sieurs milliers d'hommes, et l'on ne peut espérer que » l'assainissement s'ensuive que deux ou trois années » après l'achèvement des travaux!!! »

Et c'est avec une telle perspective, sans colons pour la terre, parce que la terre doit les dévorer, et avec bien d'autres obstacles que je vais énumérer, qu'on nous pro pose tranquillement de dépenser des centaines de millions pour atteindre un but absurde, comme je le prouverai dans un prochain paragraphe, et dont on n'entrevoit la possibilité qu'à une époque éloignée que personne ne peut déterminer? — Mais, au nom du ciel! Messieurs, au lieu de canaliser l'Afrique, canalisez la France! donnez à nos communications intérieures, à notre Gironde, à nos landes, quelques dixaines de ces millions que vous proposez de jeter par centaines sur les plages africaines!..... Le résultat serait ici bien plus immédiat et bien plus favo-

rable. Je vous le prouverai jusqu'à la dernière évidence. Mais continuons pour le moment le sujet commencé.

M. Pichon, intendant civil d'Alger, qui y est demeuré cinq mois, a affirmé, devant la commission, qu'une colonie d'agriculteurs était impossible dans ce pays : « Je » pense, a-t-il ajouté (pag. 66), que nous devons nous » borner à l'occupation d'Alger, de Bone et d'Oran, comme » les points maritimes les plus importants de la côte » d'Afrique. Nous pouvons essayer les cultures dans un » rayon rapproché sur ces divers points ; mais gardons-» nous bien de vouloir imiter ici les colonisations amé-» ricaines : aucune comparaison n'est possible entre les » deux pays, ni dans la nature du sol, ni dans les mœurs » des habitants... S'il y a un moyen infaillible de perdre » Alger, c'est de vouloir trop étendre la possession du sol » et de continuer ce qu'on a fait jusqu'ici. Je le demande, » à quoi ont abouti les travaux et l'argent employés de-» puis quatre ans à coloniser ce pays?

» .... En Afrique, sont des guerriers habitués au » combat, les recherchant par goût, et indisciplinables » par nature. En Amérique, on n'avait à vaincre que des » peuplades nomades clairsemées sur d'immenses territoi-» res, fuyant et se fondant devant nos armes et notre ci-» vilisation, d'un naturel pacifique, et qui se sont facile-» ment pliés aux exigences du vainqueur. »

Ces peuplades guerrières de l'Afrique, peut-on espérer qu'elles se mêleront avec les nouveaux cultivateurs venus pour coloniser? Non. — Peut-on traiter avec elles et espérer qu'elles seront fidèles au traité? Non encore. Tous les avis concordent sur ce point. Sidi-Hamdan l'a affirmé trois fois de suite : le général Boyer a fait de même. « De-

» puis que les Arabes ont fait la conquête de la Barbarie » (a-t-il dit pag. 52), onze cents ans se sont écoulés, et » il n'y a pas eu fusion entre eux et les peuples conquis. » Quant à la fusion avec les Français, il ne faut pas y compter davantage. « La maxime des Arabes, dit toujours le gé» néral Boyer, est celle-ci : — *Entre le turban et le cha» peau, jamais de capitulation possible.* Une fois le dos » tourné, il ne faut plus compter sur leurs promesses. » L'intérêt n'est même pas assez fort sur eux pour les » captiver entièrement. »

« La première opération, dit un membre (pag. 117), » serait de cultiver la Metidja; mais cette plaine est rendue » infecte par les marais. La partie sèche est d'une ferti» lité médiocre. Le dessèchement de la partie inondée, et » par conséquent l'assainissement, est d'un succès dou» teux.... On ne pourra y employer les naturels, qui se » refusent au travail. L'insalubrité ne permettra à aucun » général français d'y employer ses soldats; et les condam» nés auxquels on propose d'avoir recours, ne sont pas » condamnés à mourir des miasmes pestilentiels de l'Afri» que. Ainsi, dès son début, la colonisation ne paraît pas » praticable, car l'essentiel, les bras manquent. » (Voyez plus haut ce qu'a écrit le général Trezel, chef d'état-major de l'armée d'Afrique).

« De plus, il faudra une ceinture d'ouvrages militaires » pour protéger les colons, qui ne pourront avoir assez » de sécurité que sous cette protection. Ce moyen, il faudra » l'employer successivement à mesure que l'on voudra » avancer. Qui n'est pas effrayé de cette manière de co» loniser?

» Il faut ensuite considérer que les Arabes sont des

» peuples guerriers et qu'ils résisteront. Ils ne se laisse-
» ront pas paisiblement expulser du sol dont ils se croient
» maîtres. Or, on nous a dit que lors du siége d'Alger ils
» avaient armé près de 50 mille hommes, et qu'ils au-
» raient pu en armer davantage. A Oran, seulement,
» nos officiers ont vu se développer 10 à 12 mille hommes
» contre nous. On ue comprend pas comment, avec toutes
» ces difficultés, on peut se flatter d'un résultat heureux.
» ou même praticable. »

« Il n'y a pas d'illusiou à se faire, dit uu autre membre
» (pag. 141), la colonisation serait improductive, et elle
» est à peu près impossible. On nous propose dès à pré-
» sent une dépense d'environ 40 millions par an. Rien
» ne fait encore prévoir le terme où cette dépense pour-
» rait être réduite. Lorsque nos budjets sont présentés en
» déficit, lorsque notre espérance la plus élevée est de ré-
» tablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, nous
» est-il permis de nous engager dans des dépenses si con-
» sidérables et si prolongées? Et il ne faut pas se le dis-
» simuler, cet état de gène peut durer et s'aggraver encore.
» Personne ne peut dire quand il s'opérera une diminu-
» tion considérable dans nos dépenses et quand le système
» de colonisation devrait offrir des résultats. Cela ne sera
» peut-ètre pas dans vingt aus. Qui peut dire ce qui se
» passera d'ici vingt ans? quels évènements peuvent sur-
» venir? quelles guerres peuvent éclater d'ici là? Quant à
» moi, je ne pourrais me porter caution du maintien de la
» paix pendant un tel espace de temps. Soyez-en surs, Mes-
» sieurs, quand vous aurez fait entrer cette idée dans l'o-
» pinion publique, que la colonisation est une chose ex-
» trêmement dispendieuse dans son établissement, proba-

» blement improductive dans ses résultats, on vous saura » gré de l'avoir combattue.

» Mais écartons un moment la question d'argent, et » voyons si la colonisation est possible et utile. Je dis » qu'elle présente des difficultés insurmontables. Comment » coloniserez-vous? Sera-ce par les indigènes? Mais ils » ont des habitudes de paresse, de pillage, de maraude, » que vous ne parviendrez jamais à détruire. Avec des » étrangers, des Allemands et des Suisses? Alors ce ne » sera plus une colonie française. Avec des Français? La » commission reconnaît qu'il ne faut pas compter sur des » colons venant de France. Ceux qui abandonneraient la » mère-patrie ne seraient pour la plupart que des aven- » turiers, dénués de ressources et d'aptitude au travail de » la terre, et l'expérience a démontré le peu de fondement » qu'on peut faire sur des colons sortis presque toujours » de l'écume de la société. »

Je pourrais multiplier les citations et les raisonnements. Mais je pense qu'en voilà suffisamment pour convaincre les lecteurs, même les plus incrédules. Aussi notre prétendue colonie est sans colons; au lieu de colons on y voit de grands spéculateurs qui ont acheté, à vil prix, d'immenses étendues de terre, et qui veulent absolument que le système de la colonisation soit continué, dût-il coûter en pure perte des milliards à la France, afin de vendre chèrement aux colons futurs les terres qu'ils ont à l'avance accaparées (1). — Voilà déjà une nouvelle espèce de droits acquis tout-à-fait semblables à ceux dont argu-

(1) Il y a sans doute quelques honorables exceptions; mais c'est de l'ensemble qu'il faut s'occuper. Les exceptions n'y changent rien

mentent les monopoleurs industriels de l'intérieur de la France. De ce qu'on les a protégés à nos dépens et contre toute justice, ils concluent qu'ils ont acquis un droit éternel à la continuation de cette protection dévoratrice; d'où il suit que le budjet et la liberté commerciale de la France leur sont à tout jamais hypothéqués, pour la conservation et la prospérité de leurs premières usurpations! Vit-on jamais une dérision plus amère!

Nous continuerons ce sujet dans notre prochain paragraphe. Nous ferons voir que la masse énorme de dépenses que l'on veut imposer à la France pour l'impossible colonisation de la Régence, ne donnera jamais au pays aucun bénéfice équivalent, lors même que la colonisation s'effectuerait; et qu'en dépensant en France, en canaux, en chemins, en améliorations intérieures, la moitié des capitaux qu'on veut si follement jeter en Afrique, on obtiendrait réellement et immédiatement de bien plus grands avantages pour la patrie!

§ IV.

Continuation du même sujet.

Le raisonnement et les faits nous ont également prouvé l'impossibilité d'un heureux résultat pour la colonisation algérienne. Nous avons vu que la nature du sol et les mœurs des habitants ne permettaient de la comparer en rien avec les colonisations américaines. Mais il y a encore bien d'autres motifs à notre opinion, tous plus graves et plus péremptoires les uns que les autres.

La différence des époques d'abord; — car il faut bien se garder de croire que les colonisations américaines fussent aussi faciles à effectuer de nos jours qu'elles l'ont été dans leur origine. A l'époque où les colonies américaines ont été fondées par les diverses nations de l'Europe, un esprit de migration aventureuse s'était emparé de tous les esprits. L'Amérique avait été donnée à l'Europe par le pape; il ne s'agissait que d'aller en prendre possession pour y ramasser, disait-on, l'or à pleine pelle. D'un autre côté, le malaise des populations européennes, leur ignorance, le despotisme sous lequel elles étaient accoutumées à ployer, permettaient au gouvernement d'en disposer, en quelque sorte, à volonté. Plus tard, l'esprit de persécution religieuse prêta encore son appui à ces transmigrations.

Et pour accomplir l'œuvre entière de la culture coloniale en Amérique, la traite des noirs surgit toute hideuse des plages africaines. Avec la population esclave d'une des parties du monde, l'européen, superbe et ambitieux, cultiva l'autre partie à son seul profit. — Mais où trouveriez-vous maintenant de pareilles ressources pour un pareil résultat?

A cette époque, déjà plus éloignée de nous par le progrès des idées que par les siècles qui nous en séparent, avoir une colonie était, ainsi que je l'ai établi, une nécessité pour tout peuple commerçant, parce que tous les autres peuples en avaient, parce que le monde tropical n'offrait pour ainsi dire aucune place où un commerce libre pût être reçu.

Aujourd'hui tout est changé : plus d'esprit de migration, plus de despotisme pour y contraindre, plus de per-

sécutions religieuses pour y pousser, plus d'espoir aveugle d'entasser de l'or, plus de traite des noirs, plus d'esclaves, plus de nécessité d'avoir des colonies pour faire le commerce des denrées tropicales, puisque l'ancien et le nouveau-monde nous offrent d'immenses contrées qui les produisent, et où notre commerce est admis comme celui de toutes les nations.

Et lorsque, détruit virtuellement par l'action réunie de toutes ces causes, le système colonial tombe en ruine de toutes parts pour faire place à l'indépendance générale du commerce, voilà le moment que l'on veut choisir pour fonder une nouvelle colonie, à l'établissement de laquelle mille causes toutes spéciales opposent les plus dispendieuses impossibilités! C'est pour l'accomplissement de ces idées rétrogrades, de ces projets pleins d'anachronismes, que l'on jette à l'eau par millions les trésors de la France obérée! C'est pour ce beau projet que l'on expose la vie de nos braves soldats et que l'on prépare à l'avance, pour les colonnes de notre budjet, le plus énorme et le plus irréparable déficit.

Mais supposons toutes les difficultés vaincues, qu'obtiendra-t-on donc pour prix de tant de sacrifices? On obtiendra une culture si dispendieuse, que ses produits n'en pourront égaler les frais. Nous produirons en Afrique les denrées que produit le sol français, mais bien plus chèrement encore, et les denrées exotiques à un prix plus élevé que celui où nous pouvons déjà les acheter dans les trois parties du monde qui les produisent.

Vainement niera-t-on ce résultat. Il est évident, il frappe tous les yeux. Les colons d'Alger, dans leur pétition de 1833, appuyée par le commerce de Marseille, ont

été obligés d'en convenir. On n'a pas oublié les termes de cette pétition. Après avoir dit qu'ils ne demandaient pas une protection semblable à celle des anciennes colonies, ils disaient néanmoins que, la production devant être chère en Afrique, il leur faudrait bien une protection spéciale, et ils établissaient un système où tous les priviléges du système protecteur étaient soigneusement reproduits en leur faveur, malgré leurs efforts pour les déguiser. Vainement nous assureraient-ils aujourd'hui qu'ils renoncent à cette prétention, et que la colonie produira assez économiquement pour soutenir la concurrence, sur nos marchés, des denrées indigènes ou exotiques; il faut bien se garder de les croire, car la chose est moralement et matériellement impossible. Il en serait de ces belles promesses ce qu'il advient de toutes les utopies des faiseurs de projet. Il n'en est pas un dont ils ne promettent monts et merveilles, et les entreprises qui ont ruiné le plus promptement les capitalistes crédules qui les ont écoutés, sont précisément celles dont le succès infaillible avait été prédit avec la plus grande assurance!

Quel est l'intérêt le plus évident de ceux qui poussent à la colonisation?... C'est qu'elle se fasse à tout prix; c'est que la France, illusionnée sur l'avenir, ne se lasse pas de jeter des centaines de millions dans le gouffre du présent. Ils ne demanderont donc pas de protection pour l'avenir, pourvu qu'on leur accorde actuellement les subsides nécessaires à continuer l'entreprise; — puis, quand nous y aurons englouti des centaines de millions, et que les produits de la colonie, plus chers que les denrées analogues fournies par le commerce libre, n'en pourront soutenir la concurrence, ils nous mettront dans la nécessité

forcée, ou d'établir des droits protecteurs pour la colonie, ou de perdre toutes les avances, tous les trésors qui y auront été employés. Ils nous parleront, alors, de leurs capitaux compromis, de leurs travaux commencés, d'une prospérité future qui reculera sans cesse devant nous, mais qu'enfin ils garantiront certaine un peu plus tard, si on ne les abandonne pas lorsqu'il ne faut plus que quelques efforts pour recueillir le prix de tout ce qu'on aura fait; enfin, ils nous parleront de leurs droits acquis, et nous diront qu'on ne peut les délaisser sans manquer à la foi publique et à l'honneur de la France.

Voilà notre avenir! Que l'on n'en prétende pas cause d'ignorance : l'on n'y marchera pas les yeux fermés : — nous arracherons le bandeau dont on les couvre! La presse, libre grâce au ciel, ne permettra pas que la bonne foi publique soit égarée sur un objet d'une si haute importance. Vainement l'on demandera des colons, l'on n'en aura pas, parce que les populations sauront à quoi s'en tenir sur la colonie ; et si par hasard il en vient quelques-uns, tant pis pour ceux qui voudront courir les chances d'une destinée dont on leur aura dévoilé tous les risques. Ils n'auront pas à se plaindre quand les chambres, un peu plus tôt, un peu plus tard, refuseront de leurs sacrifier le commerce et les finances de l'État!

On ne manque pas de phrases retentissantes à l'appui des folies qu'on nous débite. — L'Afrique, dit-on, était le grenier des Romains. Pourquoi repousser les abondantes moissons de céréales qu'elle nous promet?

Des céréales, bon Dieu!.... Mais les colonisateurs ont-ils donc perdu l'esprit? Pour protéger les blés français, l'on met sur les blés étrangers qu'on nous offre à bien

meilleur compte, des droits à peu près prohibitifs. La France a donc assez de blés selon nos adversaires, puisqu'ils n'en veulent pas recevoir; et maintenant nous nous livrerions à une colonisation dispendieuse pour aller produire plus chèrement encore en Afrique qu'en France des blés dont la France n'a pas besoin? — Dira-t-on qu'elle en a besoin? eh bien, alors, qu'on accepte donc ceux que l'étranger nous offre à meilleur marché. Quoi! l'on veut courir inutilement les risques d'une colonisation dangereuse, pour nous procurer chèrement ce que déjà l'on nous offre à bon compte, et ce que nous refusons?

Supposez qu'on dise à un capitaliste : « Achetez ce domaine, il vous coûtera vingt mille francs; vous y dépenserez tous les ans mille écus en frais de culture, et il vous produira deux cents sacs de blé, que vous pouvez acheter dès aujourd'hui pour deux mille francs. » — Il répondra : — « Votre domaine est absurde. Je garde mes vingt mille francs, et j'achète pour deux mille francs les deux cents sacs de blé. J'aime bien mieux cela que de perdre mon capital, et de payer mille écus le blé que je puis avoir pour deux mille francs. » — Voilà notre histoire.

Que si, au contraire, les blés produits en Afrique étaient encore à meilleur marché que ceux de la Pologne ou de la Crimée (1), alors les blés français pourraient encore moins en soutenir la concurrence, et les prohibitionnistes seraient dans la nécessité de leur refuser l'entrée en France, comme ils la refusent au blé de la Crimée et de

(1) C'est pour la bonne règle seulement que j'examine cet autre côté de l'argument, car, faute de bras, la production africaine sera horriblement chère et incertaine.

la Pologne. — Si l'on cherche une autre issue au cercle vicieux dans lequel on se place, on n'en trouvera pas. — On arrivera toujours à ce résultat, que si la France a assez de blé, elle n'a pas besoin de sacrifier trois ou quatre cent millions pour aller labourer l'Afrique; que si la France n'a pas assez de blé, on doit recevoir celui que le commerce étranger nous offre à bon marché.

Pour les denrées coloniales, il en est de même. Nous avons déjà des colonies; nous nous ruinons pour elles, nous repoussons les denrées produites à meilleur compte par l'Amérique et l'Asie; nous surtaxons les sucres étrangers pour les éloigner de notre consommation. Nous avons donc assez de sucres; ou bien, si nous n'en avons pas assez, pourquoi refuse-t-on ceux que de tous côtés on nous offre à meilleur marché? Ne serait-il pas plus simple de les recevoir, que d'aller sacrifier des milliers d'hommes et des centaines de millions pour produire en Afrique du sucre encore plus cher que celui des Antilles? Est-ce donc de gaîté de cœur que l'on veut sacrifier à de vieilles et fausses théories, les intérêts les plus vivaces et les plus évidents de la France? Que nous importe, au nom du ciel, que le sucre que nous mangeons vienne de l'Afrique, de l'Asie ou de l'Amérique? L'essentiel pour nous c'est de l'avoir bon et à bon marché. —Mais il paraît que cette vérité si simple n'est pas à la portée de l'esprit de nos hommes d'État!

On parle de l'exportation des produits français pour fournir à la consommation de l'Afrique. Mais on oublie donc qu'en France même on se dit obligé de favoriser nos produits industriels par le système prohibitif, parce qu'ils ne peuvent supporter la concurrence étrangère. Comment

la supporteront-ils donc en Afrique, cette concurrence? Il faudra donc là le système prohibitif; sinon, nous aurons colonisé pour les étrangers contre nous.... Je m'appuie ici sur les propres doctrines de mes adversaires; et si la contrebande, dans ces climats de maraude et de pillage, déjoue les protections douanières, on aura travaillé pour la fraude et la démoralisation. On sera donc obligé d'apporter une rigueur d'autant plus grande dans le système protecteur, et j'ai eu raison de dire que, si bien que l'on s'efforce de le déguiser, il apparaît de tous les côtés.

Ici, je surprends le système prohibitif en flagrant délit, et je le saisis au corps pour le traîner au grand jour.

En effet, dans le projet d'ordonnance réglementaire de la colonie d'Alger, préparé par la commission d'Afrique, après diverses franchises accordées à la colonie, je trouve celle-ci :

« Art. 10. Sont admises, en exemption de tous droits, dans les ports des possessions françaises sur la côte septentrionale d'Afrique, les marchandises suivantes, venant des entrepôts de France ou de l'étranger :

» 1° Les bois de construction, de charpente, de menuiserie; le bois à brûler, le charbon de bois, le charbon de terre, les pierres, et autres matériaux propres à la construction (1);

» 2° Les céréales, les farines, les foins, la paille, les légumes et les fruits frais, etc., etc. »

---

(1) Admirable pays pour s'établir que celui où il n'y a ni bois, ni pierre, ni charbon, ni céréales, ni foin, ni salubrité, ni sécurité, et où, pour toutes ces causes, les bras doivent nécessairement manquer!... Et notez bien que pour les bois, le charbon, les céréales, ce règlement, par le fait, assure aux étrangers la fourniture exclusive de la colonie d'Alger

Le système prohibitif confesse donc, par là, qu'il est avantageux pour un peuple de recevoir de l'étranger les objets que l'étranger peut lui fournir à bon marché. Puisque cela est avantageux aux Français transportés en Afrique, pourquoi donc le défend-on aux Français qui restent en France? Pourquoi nous défend-on de brûler du charbon de terre anglais, puisqu'on le permet aux Français qui iront à Alger?—Evidemment, on le leur permet parce que cette permission favorisera le développement de leur industrie. Mais si elle favorise leur industrie, elle serait donc aussi favorable à la nôtre? Et lorsqu'on leur permet de recevoir le charbon anglais, pourquoi leur refuse-t-on la permission de recevoir le fer anglais?... Uniquement parce que les maîtres de forges françaises auront eu plus d'influence que les propriétaires de houilles parmi les rédacteurs du projet d'ordonnance.—Car c'est toujours aux intérêts particuliers que les intérêts généraux sont sacrifiés par le système prohibitif. Et il faut remarquer qu'en admettant en Afrique les charbons anglais en concurrence avec les charbons français, il se donne à lui-même le plus éclatant démenti, puisqu'il prétend que les charbons français ne peuvent pas supporter cette concurrence.

On nous parle des débouchés que nous offrira la colonie d'Alger! Mais ceci est le comble de la dérision. Il est absurde de regarder comme un débouché les achats qui pourront nous être faits avec nos propres capitaux, que nous engloutirons dans cette colonisation. Puisque les frais de l'établissement, la difficulté de la culture, le manque de bras y rendront la production chère, évidemment, au lieu de nous rapporter quelque chose, elle détruira une partie

de ce que nous avons déjà ou de ce que nous aurons produit par ailleurs. Si certains intérêts y prospéraient, cependant, ce ne serait qu'à l'aide des primes qui leur seraient payées par la France au moyen des droits protecteurs. Nouvelle perte pour nous. Ainsi, si un colon nous vend pour dix mille francs une certaine quantité de sucre que nous pourrions acheter pour six mille francs à l'étranger, et qu'avec le bénéfice de quatre mille francs (1) qu'il fera ainsi à nos dépens, il nous achète nos draps, nos fers, nos étoffes, il est évident que la France lui fait cadeau de l'argent qu'il nous rend ainsi, et que par conséquent toute la valeur des marchandises achetées par lui avec cet argent est perdue pour la France. De quelque manière que l'on tourne la question, on arrivera toujours à ce résultat, que le système protecteur n'étant employé qu'à protéger une production en raison de ce qu'elle est plus chère, détruit nécessairement une partie des capitaux acquis par ailleurs, au lieu d'en créer de nouveaux.

Sera-ce des ventes faites aux tribus errantes, aux Arabes, aux Bédouins, aux Maures, que l'on espère un débouché pour la France !... Les beaux consommateurs, et les solvables débiteurs que nous aurons là !... De pareilles illusions valent-elles la peine d'être discutées?

On cherche des consommateurs!... Mais nous, négociants bordelais, nous qu'on accuse calomnieusement d'être les ennemis du commerce intérieur, nous vous dirons que si l'on voulait employer en moyens de communication,

(1) Encore la perte est bien plus grande, car il s'en faut de bien que le colon gagne toute la différence qui existe entre le prix que nous lui payons les sucres et le prix plus bas que nous les vendrait l'étranger. J'ai démontré vingt fois cette vérité dans toutes les applications du système protecteur.

entre nos divers départements, la moitié des millions déjà engloutis ou destinés à être engloutis en Afrique, nous obtiendrions pour nos produits dix fois, cent fois, mille fois plus de débouchés. Des ponts, des canaux, des chemins de fer, des voies vicinales, par l'économie et la promptitude des transports, doubleraient, tripleraient promptement les facultés consommatrices de la France, et activeraient sa production dans une proportion semblable. Là, le résultat est certain : nous n'avons pas affaire à des climats dévorateurs, à des régions pestilentielles, à des peuplades errantes et barbares; nous avons affaire au peuple français, au peuple le plus intelligent, le plus probe, le plus actif du monde. Les denrées d'une province portées économiquement dans une autre, s'y vendraient immédiatement; la cherté des transports, la difficulté, la lenteur des communications intérieures, arrêtent au contraire la consommation parce qu'elles l'enchérissent; elles privent ainsi les citoyens français d'aisance et de bien-être, et entravent doublement la production nationale. Certes, nous ne sommes pas les ennemis du commerce intérieur, comme on nous en accuse si follement; mais nous sommes ennemis du système prohibitif, qui, sous prétexte de le protéger, l'épuise et le dévore. Nous avons prouvé que la liberté commerciale et le commerce extérieur sont, au contraire, les plus solides appuis de l'industrie et du bien-être intérieur (1). Mais le monopole et le privilége, appliqués au commerce maritime par le système colonial, nous paraissent tout aussi funestes que le monopole attri-

(1) C'est précisément sous ce point de vue que nous avons relevé les immenses erreurs de M. Mathieu de Dombasle.

bué dans l'intérieur à certains intérêts, au grand détriment des autres. Nous voulons la liberté pour tous et non pas pour nous seuls; nous voulons, surtout, que les finances françaises ne soient point absorbées par de folles entreprises coloniales, lorsqu'on nous refuse dans l'intérieur, sous prétexte d'économie, les améliorations les plus importantes. On a déjà perdu des centaines de millions à Alger. Si ces millions avaient été employés sur le sol français en canaux de jonction, en canaux latéraux, en routes publiques, en encouragements aux voies vicinales, quels immenses résultats ils auraient eus déjà pour la richesse nationale!

Et si nous avions avec l'Europe une guerre un peu sérieuse, que deviendrait notre colonie algérienne? Non-seulement les soldats et les millions enfouis en Afrique ne pourraient plus nous servir pour défendre la France, mais il nous faudrait encore faire de nouvelles dépenses, de nouveaux armements maritimes pour défendre cette excroissance coloniale, que l'on nomme si plaisamment *nos possessions d'Afrique!* A-t-on donc perdu le souvenir de l'expédition d'Egypte? N'allons pas si loin : en 1831, en 1832, si la France avait été attaquée par la coalition, combien n'aurait-elle pas regretté ses soldats, ses officiers, ses généraux, toute cette vaillante élite de braves occupés à faire contre les Bédouins une guerre énervante et stérile, tandis que la patrie aurait vainement réclamé leurs secours pour défendre son sol paternel et vénéré! A-t-on quelquefois réfléchi que si l'empereur avait eu Clausel et trente mille hommes de plus à Champaubert, à Montereau ou à Paris, la France aurait été délivrée de l'invasion? A-t-on quelquefois réfléchi que si, sur le champ de bataille de

Waterloo, l'empereur avait eu Clausel et trente mille hommes de plus, la France n'aurait pas été conquise! Si cette pensée ne nous arrête pas, continuons à jeter nos millions dans la Méditerranée, à compromettre sous les tropiques nos braves phalanges; et si la représentation nationale le tolère aujourd'hui, si elle se fait complice de cette œuvre folle, elle et nous, nous en répondrons dans l'avenir!



§ V.

La colonisation d'Alger arrête l'essor des travaux publics en France, et présentera un obstacle insurmontable à la réduction des tarifs et à la liberté commerciale.

—

Nous prions que l'on ne perde pas de vue que l'hostilité des Arabes, l'impossibilité de la surmonter, les dépenses nécessaires pour l'entretien de notre armée d'Afrique, dépenses trop lourdes pour notre budjet, et cependant insuffisantes pour atteindre le but de l'occupation, toutes ces objections fondamentales contre la colonisation d'Alger ne sont en elles-mêmes que le côté le moins important de la question. Ce sont de grands obstacles à la colonisation; mais enfin, si la colonisation était une bonne chose en elle-même, on pourrait, sans être taxé de déraison, se roidir contre les obstacles et s'efforcer de les surmonter. Mais c'est la colonisation elle-même qui est mauvaise, essentiellement mauvaise, lors même qu'on supposerait les obstacles qui l'arrêtent surmontés et vaincus. —

De sorte qu'en nous y obstinant, si nous échouons, nous aurons fait des pertes énormes, sans résultats; si nous réussissons, nous serons parvenus, à l'aide de ces grandes pertes, à constituer un état de choses ruineux et fatal à la France, par son organisation et ses inévitables suites. Notre expédition d'Afrique est une si grande faute, que son succès serait plus à redouter encore que son avortement.

La France souffre dans son intérieur, non-seulement par les charges énormes du budjet, mais aussi, et surtout, par la langueur, la torpeur de nos travaux publics, qui, ne développant que d'une manière insuffisante nos moyens de transport et de communication intérieures, arrètent à sa source la production et l'échange des produits. C'est pour cela que les impôts sont lourds à payer, car la France les supporterait bien facilement, si ses moyens de production et d'échange étaient moins restreints par l'État arriéré, ignare, routinier, presque sauvage, sur plusieurs points, de ses communications et de sa viabilité intérieure.

Or, en transportant à la fois en Afrique les bras de tant de soldats qui auraient pu travailler en France, au sein de la paix, et les trente ou quarante millions d'or qui auraient pu en France fournir à l'indemnité naturellement due à ces soldats travailleurs, joints à un nombre double de travailleurs civils, on arrète en France d'une manière fatale, ou resserre dans des limites misérables le développement de nos travaux publics. On va civiliser l'Afrique à coups de canon, quand il faudrait civiliser la France à coups de pioches : on augmente nos

impôts pour affaiblir nos ressources; on affame le présent pour détruire l'avenir.

Imaginez ce qu'on pourrait faire en France, si, n'ayant pas à alimenter ce gouffre dévorant d'Afrique, on consacrait les trente à quarante millions qu'il nous coûte au moins tous les ans, à payer les intérêts et le remboursement d'un emprunt, dont le capital serait employé à la viabilité, à la canalisation, aux travaux d'utilité publique de toutes sortes?... Imaginez les ressources que l'augmentation de la production et de la consommation donnerait au trésor par les impôts indirects? Imaginez les ressources que l'augmentation de la valeur foncière du sol donnerait au trésor par l'impôt direct?..... Au lieu de cette grande prospérité, qui serait immanquable, que voyez-vous?.... L'Afrique dévorant tous ces capitaux, épuisant tous ces bras, et ne rendant rien.

La France manque de canaux, la France manque de routes, la France manque de ponts.

Faute de ces moyens de communication et de transport, son territoire ne vaut pas la moitié de ce qu'il pourrait valoir, son industrie ne produit pas et ne vend pas la moitié de ce qu'elle pourrait produire et vendre.

En adoptant le système des travaux publics par entreprises particulières, encouragées par subvention de l'État, examinons ce qu'auraient produit en France les millions et les hommes que vous sacrifiez à vos chimères africaines.

En encourageant des travaux de canalisation avec les deux cents millions perdus en Afrique, on aurait effectué en France douze cent cinquante lieues de canaux de grande navigation commerciale.

La France manque de routes, de communications par terre, nos départements, nos cantons, nos communes les réclament à grands cris.

Admettez qu'on prît le sage parti de concéder à des entreprises particulières l'ouverture de nouvelles communications par terre, comme on le fait par eau pour les canaux, avec un péage, ainsi que cela s'est pratiqué en Angleterre; admettez que pour encourager ces entreprises, on leur accordât des subventions comme pour les canaux, et calculez l'immense développement de la viabilité, l'immense quantité de routes royales ou départementales, de communication de grande et petite vicinalité, dont la France serait immédiatement dotée par l'emploi des millions que vous engloutissez en Afrique, pour courir, à travers le sang et la flamme, après les rêves d'un illusoire avenir.

Enfin, la France manque de ponts, et on lui donne en place, pour traverser ses rivières, des machines provisoires nommées ponts suspendus, parce que la France, dit-on, est trop pauvre pour bâtir de véritables ponts en pierre. Ces ponts suspendus, portant en eux le germe de la destruction qui doit, dans une période donnée, les dissoudre par l'action perpétuelle d'affaissement central qui gît en eux-mêmes, sont une œuvre de misère et d'économie, qui certainement vaut mieux que l'absence de toute communication, mais qui n'offre ni gage de durée séculaire, ni gloire monumentale, ni sécurité complète. Cela est bon en attendant mieux; mais ce n'est évidemment qu'une transition vers une viabilité plus parfaite. Combien le pont de Bordeaux verra-t-il crouler de ponts suspendus

avant de fléchir sous sa masse majestueuse, destinée à devenir historique pour la France?

Eh bien, que l'on admette le système des subventions pour les ponts en pierre, pour ces ponts qui seuls offrent à l'action militaire et civile du gouvernement une sécurité que la guerre, l'invasion et les révoltes intérieures peuvent si difficilement interrompre; que l'on consacre à ces subventions les centaines de millions dévorés par l'invasion africaine, et que l'on calcule combien de ponts semblables au pont de Bordeaux, on pourrait édifier en France, avec promptitude et bénéfice, bénéfice immense, bénéfice pour tout le pays, pour le gouvernement, pour les actionnaires, pour les voyageurs, pour le commerce et la civilisation!... Croit-on que cela ne valût pas un peu mieux que d'avoir un bey *in partibus* à Constantine, et un bey de Médéah que les Arabes enlèvent pour se moquer de nous?

Mais un autre côté de la question attire aussi fortement nos regards.

L'élévation de nos tarifs d'importation, toutes les entraves qui gênent nos relations avec les industriels et producteurs des quatre parties du monde, sont dues évidemment au système de protection, dont le système colonial est une partie intégrale et principale.

Ressusciter ce système colonial qui s'éteint, lui donner une nouvelle extension, c'est inévitablement donner un nouvel appui au système protecteur destructif de la liberté commerciale. — On aura beau crier le contraire, protester des intentions les plus libérales, nous ne donnerons pas la moindre créance à des protestations intéressées, évidemment démenties par la nature même des choses. — Déjà, en 1833, les colons algériens, soutenus par la chambre

de commerce et les négociants de Marseille, présentèrent au gouvernement une pétition qui, malgré les tours et détours phraséologiques employés pour masquer ce but, tendait directement à demander pour la colonie un régime fortement protecteur, parce que, disaient-ils, « la production y serait nécessairement très-chère. » J'ai démontré cette vérité jusqu'à l'évidence, et il est impossible de la contester raisonnablement.

On nous dit que la côte d'Afrique était le grenier des Romains. — Mais la France est déjà le grenier de la France, puisque les propriétaires de céréales peuvent à peine y vendre leurs récoltes à un prix passable. Qu'a-t-on besoin d'aller produire plus chèrement du blé en Afrique, quand nous repoussons déjà les blés étrangers, pour ne pas nuire à la vente de ceux que produit la France?..... Ou bien, si les blés d'Afrique étaient à plus bas prix que ceux de France, comment ceux-ci, selon les propres principes des colonisateurs, soutiendraient-ils leur concurrence?

Quant aux denrées coloniales, si elles y venaient à meilleur compte que dans nos Antilles, elles ruineraient celles-ci, qui nous ruinent déjà par les taxes et surtaxes que nécessite la protection qui leur est accordée, et contre laquelle nous réclamons vainement. — Si la production était encore plus chère en Afrique, ce qui nous paraît inévitable, n'est-il pas évident que ce serait encore une raison de plus pour le gouvernement de maintenir le régime protecteur et l'élévation des tarifs?

On m'a répondu sur ce point qu'il y avait dans la régence des mines de fer. — C'est admirable!.... On trouve donc sans doute que la protection accordée aux mines de fer françaises ne ruine pas suffisamment notre commerce

extérieur, notre navigation, notre agriculture, notre industrie?.. Il faudra donc aussi, à plus forte raison, protéger les mines de fer algériennes, dont l'exploitation sera nécessairement bien plus coûteuse encore?

Le retranchera-t-on sur la production des vers à soie qui, au reste, peuvent venir parfaitement dans une grande partie de la France, et surtout dans l'étendue de nos landes de Gascogne, si le gouvernement nous donnait, en subvention d'encouragement pour la colonisation de ces vastes contrées, le quart de ce qu'il dépense pour se battre contre les Bédouins?... C'est très-bien; mais alors on arrivera à prohiber indéfiniment les soies étrangères pour protéger les nouveaux établissements d'Afrique. — Or, nous le demandons à tout négociant sensé, de quelque côté qu'on envisage cette extension du système colonisateur, qu'on le continue en Amérique ou qu'on l'importe en Afrique, n'est-ce pas toujours au système protecteur et prohibitif qu'on aboutit de plus en plus?

Mais les colonisateurs, faisant de nécessité vertu, se mettront à nous crier : « Etablissez-nous d'abord en Afrique, donnez de la sécurité à nos entreprises, balayez » entièrement les hordes arabes, ensuite nous nous faisons forts de nous soutenir par nous-mêmes et de prospérer sans régime protecteur, sans monopole colonial! »

Promesse trompeuse que nous ne devons pas écouter, parce qu'elle est impossible à réaliser. Ruse machiavélique, démentie d'avance par la pétition présentée il y a trois ans par les colons algériens; ils parleraient ainsi maintenant, pour engager de plus en plus la France dans cette folle entreprise; puis, dans quatre ans, six ans, dix ans, quand les millions auraient été dépensés par centai-

nes pour l'établissement de la colonie africaine, et que celle-ci ne pourrait soutenir la concurrence du commerce extérieur, à cause de la cherté inévitable de sa production, ils nous diraient : — « Que la protection est indispensable; que faute de cette protection on va perdre le » résultat de toutes les dépenses faites, de tous les tra- » vaux entrepris; que ce n'était pas la peine de dépenser » tant de millions, si on devait laisser périr ensuite des » établissements si chèrement fondés. Que la protection » qu'ils réclament ne sera que temporaire, et qu'ils y re- » nonceront quand leur production sera plus développée: » que les capitaux qu'ils ont engagés eux-mêmes, leurs » travaux, leurs efforts constants pour le bien de la colo- » nie, constituent en leur faveur des droits acquis, que le » gouvernement ne peut méconnaître; » — et l'on verrait cette colonie finir comme toutes les colonies possibles, ou épuiser le commerce de la métropole par la prohibition, ou s'éteindre elle-même, ou devenir indépendante; et ce dernier résultat serait certainement le moins fâcheux, car il ne nous exposerait à perdre que les dépenses faites, et n'y ajouterait pas une énorme masse de pertes à venir.

Voilà le programme sur lequel nous baserons notre opposition à la détestable colonisation d'Afrique; et fût-elle sur les rives de l'Atlantique, au lieu d'être sur celles de la Méditerranée, nous l'attaquerions avec la même vigueur et avec les mêmes arguments.

---

§ VI.

En cas de guerre continentale ou maritime, la Colonisation de la régence d'Alger affaiblirait la France, au lieu de lui donner un nouveau point d'appui dans la Méditerranée.

—

Dans les premiers travaux que j'ai publiés sur Alger, j'avançai quelques assertions nautiques propres à démontrer la vérité qui sert de titre à ce paragraphe.

Les colonisateurs trouvèrent tout naturel de nier mes assertions; c'est une argumentation très-facile. Cependant mes assertions étaient parfaitement exactes, et je vais les réitérer, en y joignant de nouveaux développements et de nouvelles preuves.

Toute extension de territoire, hors des frontières d'un État, lorque ce territoire est incapable de se défendre par lui-même, est une source d'affaiblissement pour la mère-patrie, en cas de guerre, car il offre un point vulnérable de plus aux attaques de l'ennemi, et aggrave les charges militaires et financières de la métropole.

La régence d'Afrique occupe trente mille de nos soldats (1), qui ne peuvent suffire à la garder contre ses ennemis intérieurs. Il est hors de doute qu'en cas de guerre de la France avec une puissance européenne quelconque, l'or et les soldats que nous consommons en Afrique nous feraient faute pour pousser la guerre avec succès sur le continent.

(1) Aujourd'hui c'est cent mille soldats qu'il faut dire. *(Note de l'Editeur).*

Ainsi, peut-il être douteux que, si après la révolution de juillet, la sainte-alliance eût déclaré la guerre à la France pour y rétablir Henri V et l'absolutisme; peut-il être douteux, dis-je, que les généraux et les régiments d'élite que nous avions en Afrique n'eussent occasioné un grand vide dans le système de défense continentale de la France elle-même? Dira-t-on que le maréchal Clausel et trente mille hommes ne fussent pas une force imposante? Un tel secours ne décide-t-il pas souvent le destin de toute une campagne, le salut ou la perte d'un empire? Ce corps d'armée de plus, sur un champ de bataille comme Waterloo, n'aurait-il pas tranché la question européenne en sens contraire de ce qu'elle fut alors?

Mais en raisonnant toujours dans cette hypothèse, n'est-il pas évident que le corps d'armée nécessaire à l'occupation de l'Afrique y deviendrait bien plus indispensable et bien plus insuffisant à la défense de la colonie, en cas de guerre, et que par conséquent, au lieu d'en rien rappeler sur le continent pour la défense de la patrie, nous serions obligés d'envoyer encore de nouvelles troupes en Afrique?

Car les puissances européennes, avec qui nous serions en guerre, ne manqueraient pas de faire savoir aux Arabes que c'est le moment favorable de redoubler d'efforts pour nous expulser, parce qu'étant occupés à nous défendre sur le continent, nous ne pourrions agir avec vigueur pour la défense de la colonie, dont le territoire, bande littorale de cent trente lieues, cernée dans les terres par les chaînes de l'Atlas, bordée par le royaume de Tunis et de Maroc, séparée en outre de l'Egypte par le désert, serait en quelque sorte à la discrétion des hordes arabes, aux-

quelles nos ennemis d'Europe fourniraient facilement des conseils, des munitions et des armes.

Ainsi, la régence qui nous épuise pendant la paix, serait perdue pendant la guerre, ou nous ruinerait par les efforts gigantesques qu'il nous faudrait faire pour la conserver; car en outre des dépenses purement militaires, on comprend tout ce qu'y ajouteraient les développements qu'il faudrait donner à nos armements maritimes, pour approvisionner la colonie; de sorte qu'avec une guerre continentale nous aurions encore les dépenses de la mer à supporter.

Mais si nous supposons que nous eussions à la fois une guerre continentale et maritime à soutenir, et il est bien difficile aujourd'hui que les deux ne marchent pas de front, c'est alors que la colonie d'Alger nous serait une lourde, une épouvantable charge; et je suis bien aise d'avoir cette occasion de démontrer la futilité, l'inconsistance des avantages chimériques et impossibles que les journaux colonistes ont voulu attribuer, en cette hypothèse, aux ports et aux rades de la régence.

J'ai dit, et je maintiens que, sur toute l'étendue des côtes de la régence, il n'y a pas un port qui puisse servir de mouillage à une station navale, faute d'eau pour sa calaison, ou faute d'abri contre la mer, quand le mauvais temps vient du large, ce qui est très-fréquent.

Or, malgré les dénégations des partisans de la colonisation le fait est certain.

Qu'ont-ils objecté? Que le dey avait ses flottes, ses arsenaux dans ces ports; qu'à l'heure présente, nous avions trois vaisseaux de guerre dans ces parages, à Mers-el-Kibir, et que leurs commandants avaient débarqué une por-

tion de l'équipage, ce qui indiquait qu'ils s'y croyaient en sûreté.

Mais, d'abord, il est risible qu'on nous parle des flottes du dey. Quelques chebecs, quelques corsaires, quelques corvettes de petite force, décorées du nom de frégates, est-ce ainsi que la France peut et doit composer un armement maritime, pour s'en servir à une opération de quelque importance? Non, sans doute; il nous faudrait, soit pour nous défendre, soit pour porter une armée en Italie ou sur les Dardanelles, où que ce soit enfin, une station de vaisseaux, de frégates, de nombreux transports.

Or, je le répète, faute d'eau ou d'abri, il n'est aucun port de la régence où un pareil armement puisse être fait ni séjourner. Il y a en trois vaisseaux dans les parages de Mers-el-Kibir, dit-on; c'est fort bien pour quelques jours, pour rester au large, en rade foraine, mais en ayant toujours l'œil sur le baromètre et sur la boussole, pour se tenir prêt à mettre sous voiles, à gagner le large, en cas de mauvais temps, ou bien à être chassé à la côte et brisé par le ressac; mais il n'y a pas un port pour les recevoir en sûreté.

Or, s'il n'y a dans toute la régence aucun port qui puisse recevoir au mouillage, avec sécurité, une station maritime, en cas de mauvais temps, quelle ressource voulez-vous y trouver pour notre marine militaire? Quels armements pouvez-vous y organiser? Quel abri pouvez-vous y chercher, soit après un combat, soit après une tempête? Quel ravitaillement pouvez-vous y faire? Quel embarquement certain de troupes pouvez-vous y calculer pour les porter, en temps opportun, sur une côte ennemie?

Quelle folie ne serait-ce pas d'y établir des arsenaux et des approvisionnements maritimes, dont les trois quarts du temps vous ne pourriez pas vous servir, et qui seraient si facilement exposés à tomber entre les mains de nos ennemis?

Je me souviens qu'un orateur parlait, comme d'une chose toute simple, d'embarquer à Alger ou à Oran un corps de trente mille homme de troupes, pour les jeter en Italie en vingt-quatre heures, révolutionner ce pays, et de là marcher sur l'Autriche.

Voilà qui est bien beau! Mais pour y embarquer un corps d'armée pareil, il faudrait deux choses que l'orateur oubliait dans ses excursions oratoires sur le terrain de la guerre ou de la marine : — 1° Un port où l'on pût faire en sécurité l'armement d'une flotte assez forte et assez nombreuse pour une pareille expédition ; — 2° qu'il y eût dans la régence les moyens d'organiser un corps de troupes, de l'armer, de l'approvisionner, et de le jeter ensuite sur les côtes ennemies. Or, ces deux conditions manquent essentiellement et manqueront toujours.

De quoi composerait-on cette armée expéditionnaire? De colons? d'indigènes? ou de troupes déjà envoyées de France pour la défense de la colonie elle-même?

Or, je le demande, y a-t-il la moindre possibilité à aucune de ces hypothèses? Comment les forces de la colonie, insuffisantes à la défendre elle-même, pourraient-elles en être extraites dans le moment du plus grand danger, pour être portées ailleurs?

Comment, d'un autre côté, y organiserait-on une armée maritime aussi considérable, une flotte de guerre, dans des ports sans abri, sans sécurité, ou sans eau suffi-

sante? Se rend-on bien compte de tout ce qu'il faut de vaisseaux, de frégates, de transports pour une telle expédition ? Tout cela doit être renvoyé aux contes des mille et une nuits.

Il faudrait donc, pour qu'une expédition militaire et maritime se portât des côtes de la régence sur un point quelconque des côtes ennemies, faire l'armement des vaisseaux à Toulon, et prendre en France le corps d'armée qu'on voudrait y embarquer. — Mais alors à quoi bon la régence? A quoi bon y envoyer l'expédition une fois faite, au lieu de la diriger immédiatement à sa destination ? A quoi bon multiplier contre elle les chances de la guerre et de la mer, pour perdre du temps, pour l'envoyer dans de mauvais parages, sans lieu de refuge ni contre l'ennemi, ni contre la tempête ?

Si les îles Baléares étaient en notre pouvoir, la question changerait de face, au moins sous le point de vue maritime, parce qu'elles nous offriraient un abritage sûr pour nos stations navales dans le mauvais temps. Mais alors c'est le port de Mahon qui augmenterait notre force dans la Méditerranée, et pas du tout les longues et vulnérables côtes de la régence, qui ne contribueraient en rien à notre influence maritime, et que nos croisières ne pourraient même souvent couvrir contre l'ennemi, car aussitôt que le temps deviendrait trop mauvais, elles seraient obligées de quitter ces parages pour chercher l'abritage que le port de Mahon ou nos ports de France pourraient seuls leur offrir.

Puisque j'ai parlé des îles Baléares et du port de Mahon, je dois ajouter ici quelques détails qui rentrent parfaitement dans mon sujet.

Sans doute ce port serait un excellent abri, un lieu sûr de relâche, d'abri, d'armements pour une grande et forte flotte de guerre : avec la possession des îles Baléares nous serions mieux établis sur la Méditerranée que les Anglais eux-mêmes avec Malte et Gibraltar. — Mais aussi, est-ce un motif péremptoire pour que les Anglais, qui nous laissent la possession dédaignée par eux des détestables côtes de la régence d'Alger, ne souffrent jamais que nous soyons maîtres des îles Baléares?—Il n'y a pas de ministère anglais, quelque union qu'on supposât entre l'Angleterre et la France, qui ne fût perdu dans le parlement, s'il nous faisait une pareille concession. Les Anglais ne nous laisseront jamais prendre possession de Mahon dans la Méditerranée, pas plus que d'Anvers sur l'Océan.

C'est à Mahon que l'amiral Duperré, avant de surmonter si habilement et si heureusement les obstacles que la côte d'Alger présentait au débarquement, prit relâche et rallia toute sa flotte; de là il fit voile pour sa destination. Le débarquement des troupes à Alger ne put s'opérer que grâce à la rapidité de son exécution, et les marins l'ont regardé comme une sorte de miracle dû à l'*étoile de Duperré*. C'est leur propre expression. — Encore sont-ils unanimes à dire que si le coup de vent qui ne survint heureusement qu'après l'opération finie, eût duré quelques heures de plus, toute l'escadre était perdue, étant trop près de terre pour essayer d'appareiller sans être affalée à la côte et brisée.—Pour atténuer ce risque, l'amiral avait exigé que tous les bâtiments, même les transports, eussent double câbles et chaînes, pour alon-

ger les touées; et peut-être cette précaution contribua-t-elle beaucoup au salut de la flotte.

Mais la côte de la régence, je le répète, est si mauvaise, si dépourvue d'abri, si exposée au mauvais temps presque continus, qu'aucune station navale n'y peut trouver ni mouillage, ni refuge : c'est un lieu maudit des marins, et où ils sont toujours sur le qui-vive ; une côte où nul embarquement ni débarquement n'est certain, et où aucun port n'offre aucune ressource aux armements ni au séjour de la marine militaire.

On a objecté sérieusement qu'aucun sinistre récent n'atestait la vérité de mes paroles. Je vais y suppléer. *L'Éclaireur*, grand bateau à vapeur, a péri mouillé à Alger. De nombreux navires marchands ont péri à la côte dans le même coup de temps; d'autres se sont sauvés parce qu'ils ont eu le bonheur d'appareiller en temps utile. Le brick de guerre le *Rusé* a péri mouillé à Bone, et son commandant mis en jugement, je crois, a été acquitté, parce qu'il a été démontré que ni son habileté, ni son courage n'avaient pu contre-balancer les inconvénients de la localité dans un pareil temps. La frégate montée par le commandant Labretonnière aurait péri de même à Alger, si, par un rare bonheur, son câble n'avait résisté à la violence de la mer. Enfin, à Mostaganem, pendant la moitié de l'année, on ne peut ni embarquer, ni débarquer. Au surplus, la notoriété maritime est telle qu'il faut absolument vouloir nier l'évidence, pour affirmer le contraire de l'opinion que je viens de développer, dans ce paragraphe, sur les côtes maritimes de la régence.

Supposez donc maintenant une guerre maritime et continentale un peu sérieuse : voyez les Arabes excités, sou-

doyés, approvisionnés par nos ennemis européens. Les populations mauresques pourraient très-facilement agir alors aussi contre nous, par jalousie contre la domination française, qu'elles auraient la chance de remplacer. Voyez les communications de la colonie avec la France, difficiles, périlleuses, coûteuses; voyez ce nouvel épuisement de nos finances; voyez le vide que feraient dans notre défense continentale le déficit de tant d'or et l'absence de tant de braves soldats, compromis loin de nous, gardant quelques points isolés dans un espace de cent trente lieues d'étendue, coupés entr'eux, sans communication entre leurs diverses garnisons, et laissant tout le pays à la merci des cavaliers arabes, le traversant, le ravageant, le dévastant dans tous les sens?... N'est-ce pas une belle perspective pour la France et pour les colons imprudents qui auraient porté dans la régence leur industrie, leurs capitaux et leur fortune?



§ VII.

La Colonisation d'Alger est impossible en continuant le système actuel d'occupation. Aucun autre système d'occupation n'est possible.



Il est impossible que le système de colonisation suivi jusqu'à présent réussisse.—On ne peut le remplacer par aucun autre système.

Pour que le système réussît, il faudrait vaincre et soumettre les populations arabes. Une ville brûlée, deux villes brûlées, trois villes brûlées n'y feront rien. Vous brûlez

des bicoques sans fenêtres, sans volets, un mauvais premier étage, quatre murs en carré, presque toujours sans toiture. — Après?.....

Après, les Arabes sont beaucoup plus maîtres que nous du pays dont nous prétendons les avoir chassés. Nous n'y possédons réellement que le terrain qui est sous la semelle de nos souliers. — Or, l'espace où les Arabes circulent, se dissipant et se rassemblant soudainement comme un nuage de sauterelles, est trop grand, trop immense, entre nos divers points d'occupation, pour que l'ennemi ne nous échappe pas toujours, pour qu'il ne revienne pas toujours, pour qu'il ne menace pas toujours d'une destruction certaine les imprudents colons qui s'y seraient basardés, sur la foi de promesses vaines d'une impossible protection. Où suivra-t-on les Arabes pour les vaincre? — Dans les chaînes de l'Atlas qui leur offrent un inviolable rempart, rempart bien plus inexpugnable que celui des guerillas espagnoles dans leurs montagnes? — Nous en avons eu des exemples déplorables. Nous ne nous présentons un instant dans l'intérieur que pour en sortir en toute hâte, bien heureux même d'en réchapper. — Au-delà, le désert, le sable, le feu, le siroco.

Il n'y a donc aucun espoir de saisir notre ennemi, de le vaincre, de frapper un coup décisif. — Son refuge est sans bornes, extensif, immense. — Ce n'est pas comme dans une guerre ordinaire, où l'on finit par acculer l'ennemi qui fuit, à une position où il faut enfin qu'il nous affronte en face, ne pouvant envahir les états voisins qui défendraient leurs frontières contre lui. Ici, nulle frontière, nul terme à notre incessante et vaine poursuite.

Ajoutez que le Bédouin, à pied, à cheval, peu importe,

est fait au climat, infatigable, accoutumé à manquer d'eau, sachant où il peut en trouver, faisant cent lieues dans les terres sans approvisionnements, vivant de quelques fruits sauvages, de quelques figues de Barbarie, qu'il cueille sans débrider. — Allez donc le suivre avec vos ambulances, vos fourgons, vos chariots, vos soldats européens, que leur courage sans doute fera marcher jusqu'à la mort, mais que leur courage n'empêchera pas de mourir de soif, de faim, du siroco, de la dyssenterie et de mille autres bienfaits que la barbarie du climat africain rendra pour représailles à la barbarie civilisatrice de l'Europe.

Aussi, de victoires en victoires, d'expéditions en expéditions, de massacres en massacres, qu'avons-nous gagné? — Rien. Nous avons perdu des milliers de braves soldats, nous avons dépensé des centaines de millions, et nous n'avons en Afrique, ni gouvernement, ni colonie, ni colons : tout cela existe bien sur le papier, mais en réalité il n'y a rien. — Et les colonisateurs, voyant le néant qui résulte de tant d'efforts, se demandent chaque jour s'il ne faudrait pas changer de système, et blâment tout sans rien proposer. — N'est-ce pas un ensemble de convictions bien établies, bien fortes, pour avoir le droit de blâmer si hautement ceux qui, comme nous, ont toujours montré le terme fatal où les colonisateurs se sentent enfin arriver malgré leurs dénégations?

Et que serait-ce donc si une guerre européenne venait envenimer la guerre africaine, ainsi que j'en ai fait le tableau?

Et que serait-ce donc si nos flottes éprouvaient, sur ces côtes tempêtueuses, quelques-uns de ces naufrages que

l'histoire a déjà recueillis dans ses fastes, et dont je donnerai, s'il le faut, la liste séculaire et complète?

On demande donc s'il ne conviendrait pas de changer de système, c'est-à-dire de renoncer à la civilisation par la violence armée, et d'essayer de la douceur, de la protection, de la persuasion!

Mais on croit donc les Arabes bien stupides, si l'on pense qu'ils se laisseront caresser par la main qui les a si cruellement déchirés; si l'on pense qu'ils ne comprendront pas la cause de ce revirement soudain, et qu'ils n'y verront pas la preuve de notre impuissance; si l'on pense que les inimitiés, les ressentiments, les vengeances dont on les a enflammés, s'éteindront au premier mot conciliateur qu'il plaira à nos colonisateurs de prononcer? — Le système de douceur a été essayé, quand il n'avait pas encore contre lui les invincibles obstacles que l'on y a créés par vos exécutions militaires, et il n'a pas réussi. Aujourd'hui, il réussirait cent fois moins encore. En outre des motifs accidentels qui naissent des obstacles que l'on y a mis par des violences; en outre des ressentiments semés à pleines mains; en outre des états voisins de Maroc, de Tunis, qui sentent fort bien qu'après avoir envahi la régence par violence ou par ruse, vous les envahiriez à leur tour, ce dont probablement ils se soucient fort peu, — il y a un motif général, constant, universel, ou sujet à si peu d'exceptions qu'il ne vaut pas la peine d'en parler, qui rend la colonisation par la douceur à peu près impossible, et qui a toujours condamné, bon gré mal gré, les colonisateurs à faire usage du système de la violence.... C'est que les peuples accoutumés à l'état mixte de leur barbarie native et de leur civilisation ébauchée, ont un

instinct d'indépendance qui redoute le joug, et qui ne veut le recevoir ni de la violence, ni de l'hypocrite douceur qui ne les flatte que pour les envahir et les déposséder. Votre suprématie, votre prétention avouée ou déguisée de les diriger, de les gouverner, de les maîtriser, est précisément ce que leur nature même et leur position les empêchent de supporter. Ces petits succès de colonisation par ruse doucereuse disparaissent promptement aussitôt que l'œil du sauvage s'ouvre et voit le but où on le conduit peu à peu. — Sans doute, des philanthropes peuvent rêver cet envahissement mielleux des demi-nationalités barbares pour les fondre, les assimiler aux civilisations plus avancées. Il serait même, j'en conviens, sous quelques points de vue, avantageux aux Arabes de se laisser civiliser ainsi; mais pour le comprendre, il faudrait chez eux que l'effet eût précédé sa cause; il faudrait que leur religion fanatique n'y mît pas un obstacle insurmontable; il faudrait qu'ils pussent sentir que la vie d'un salon vaut mieux que la vie de la tente; il faudrait que vous pussiez improviser l'avenir; il faudrait, enfin, qu'à travers votre masque tout reluisant, tout vernissé, tout doré de philanthropie, ils ne vissent pas percer l'ambition du colon, le despotisme du maître, l'absolutisme lointain du gouvernement d'Europe, qui, un beau jour, à ces peuples accoutumés à tant d'indépendance, ne permettra plus d'élever une mosquée, une masure, un parc à chameaux, sans avoir préalablement obtenu l'approbation du conseil des bâtiments civils de Paris!

Voilà la cause fondamentale qui réduit les colonisateurs à agir par la force, d'autant que les éléments de civilisation qu'ils sont obligés d'employer sont toujours une por-

tion trop avide et trop corrompue de la société, pour qu'il soit possible de les faire entrer de bonne foi dans un système lent, intelligent, humain, de persuasion éclairée, et que des violences accidentelles, absolument inévitables, occasionent de la part des indigènes de nombreuses résistances qui nécessitent des répressions partielles sur les peuples assujettis. Ils se plaignent alors : le gouvernement de la métropole, trompé par ses agents, ne veut et ne peut faire justice aux opprimés, de peur de déconsidérer et d'affaiblir les délégués qui gouvernent en son nom, et l'on rentre par mille portes à la fois dans le système de la violence, qu'on avait voulu abdiquer.

Voilà ce qui est arrivé cent fois, et ce qui arrivera toujours; or, une fois entré dans le système de la colonisation par la force, on sait où il conduit, et les journaux les plus colonisateurs, ceux du ministère exceptés, en conviennent aujourd'hui.



§ VIII.

Impuissante impéritie de la Colonisation d'Alger.



Quand une opération financière, politique, commerciale, est bien conçue, il importe peu qu'elle soit attaquée avec dialectique et persistance; il importe peu qu'on soulève contre elle des objections de détail, qui se rencontrent toujours, même dans les plus fécondes entreprises : les évènements marchent, la vérité se fait jour, la tendance graduelle des choses se manifeste de plus en plus.

et les paroles hostiles du rhéteur le plus éloquent, devenues impuissantes et vaines, laissent à peine un souvenir fugitif dans les esprits détrompés.

Mais lorsqu'au contraire une conception de ce genre porte sur une base foncièrement fausse et mauvaise, vainement elle est soutenue par quelques prestiges de gloriole, par quelques métaphores de nationalisme vaniteux; vainement la presse quotidienne, poussée par les préjugés de la foule, ou bien prônant les volontés du pouvoir, ou bien encore obéissant à la direction secrète des spéculateurs intéressés au succès de la grande opération en litige, annonce chaque jour sa réussite infaillible; rien de tout cela ne sert : l'insignifiante divagation de vingt journaux unanimes n'empêche pas la nature des choses d'agir; les vices de l'opération la dévorent; les évènements, chaque jour envenimés par leur propre développement, accélèrent à l'envi la chute de ce colosse aux pieds d'argile, et justifient la voix solitaire qui ne craignit pas de révéler ses infirmités natives et sa ruine inévitable, alors même qu'un chœur universel de voix louangeuses célébraient d'avance sa factice immortalité!

C'est ainsi que l'affaire de la colonisation d'Alger se présente. Depuis sa création, elle n'a eu que des trompettes héroïques à sa disposition; la presse quotidienne tout entière a constamment prôné son utilité, ses succès, son avenir. Une seule voix, la mienne, et je m'en fais honneur, n'a pas craint de soutenir la cause contraire, et d'appeler la méfiance du pays sur la fausse perspective qu'on lui présentait.

Eh bien! d'efforts en efforts, la colonisation algérienne en est venue à ce point de détérioration, que nous ne sa-

vons en vérité comment ceux qui la défendent encore par leurs écrits peuvent se faire une ombre d'illusion sur l'inconsistance de leurs argumentations, que les faits démentent à toute minute. Aussi, la réaction que nous avons prédite s'opère rapidement dans les esprits; et comment n'en serait-il pas ainsi?... Les preuves les plus frappantes des vices qui tuent la colonisation d'Alger dans sa source même, naissent à chaque instant de l'expédition récemment accomplie avec tant de fracas pour sa sécurité (1)!

Pour sa sécurité!... Et la province d'Oran elle-même, cette province où l'expédition a, dit-on, triomphé, est sillonnée par les Arabes avec tant de fréquence et d'impunité, qu'il faut envoyer, aux portes mêmes des villes occupées par nos garnisons, un détachement de quatre cents soldats pour empêcher les indigènes insurgés de s'emparer des débris du bâtiment à vapeur la *Salamandre*; la *Salamandre*, qui vient de dérader et de périr près de Mostaganem, comme l'*Eclaireur* avait déjà péri à Alger! tant ces rades sont abritées, tant elles sont un bon mouillage pour notre marine militaire et marchande! tant ces précieuses côtes de la régence doivent nous assurer l'empire maritime de la Méditerranée et du Levant!...

Tout le succès de cette expédition fameuse a été d'occuper pendant vingt-quatre heures Mascara, et de s'en sauver en toute hâte au milieu de mille dangers et de mille détresses, après avoir mis le feu aux maisons vides d'habitants et de richesses. Et voilà qu'Abd-el-Kader rentre dans Mascara, pendant que les Arabes infestent la province d'Oran comme auparavant; et, certainement, il ne

(1) Ceci a été publié en 1836.

dépensera pas, pour réparer les maisons que nous avons brûlées, le quart de la somme que nous a coûté la course aventureuse du maréchal Clausel, le transport de nos régiments en Afrique et leur retour en Europe. Beau résultat de tant de manifestations belliqueuses!... En définitive, c'est nous qui payons, et c'est l'émir qui raille notre impuissance. Comme autrefois le dey d'Alger sous Louis XIV, Abd-el-Kader nous aurait proposé de brûler lui-même sa ville à meilleur marché pour notre compte, si nous eussions traité commercialement cette affaire avec lui!

Le naufrage de la *Salamandre* nous prouve de nouveau combien sont mauvaises les rades tempêtueuses et sans abri des côtes de la régence. On doit bien se convaincre que pour mouiller avec sécurité une station navale, il faut à la fois l'eau pour sa calaison et l'abri contre le mauvais temps. Or, c'est ce qui ne se rencontre pas simultanément dans les ports et rades de la régence. Là où il y a de l'eau, il n'y a pas d'abri; là où il y a abri, il n'y a pas d'eau. Il faut surtout considérer que les dimensions de notre grande marine sont devenues telles, que les calaisons sont beaucoup plus fortes que celles des flottes des siècles de Charles-Quint ou de Louis XIV. Il en résulte que l'abri est bien plus difficile à trouver, et le danger des rades découvertes bien plus grand. Un bâtiment plat, ou d'une faible calaison, peut chasser long-temps avant de toucher. Il peut, d'ailleurs, approcher assez de terre pour trouver asile sous l'abri de quelques anfractuosités du terrain; mais un fort bâtiment de guerre, vu sa grande calaison, a besoin de plus d'eau; il touche beaucoup plus promptement si la violence du vent le fait chasser sur ses

ancres, et il ne peut profiter généralement des anfractuosités partielles de la côte pour s'abriter. Il touche, alors; aussitôt touché il est perdu; et comme, dans tous les ports de la Barbarie, la mer bat librement en côte, aussitôt que le mauvais temps se lève, ces parages, horriblement dangereux, ne peuvent présenter à la puissance maritime de la France, aucune perspective de développement et de force pour l'avenir.

On comptait sur la *Salamandre* pour porter à Oran, le matériel de l'armée qui doit marcher sur *Tlemecen*, et voilà qu'au lieu de pouvoir effectuer cet embarquement, le bâtiment lui-même a péri! Et voilà qu'il faudra effectuer très-chèrement ce transport par voie de terre!..... Quelle sécurité peut-il y avoir dans de pareilles rades? Qui pourrait songer, sans folie, à y transporter le siége de nos armements, de nos arsenaux, de nos opérations maritimes?

Si nous voulons remonter dans l'histoire des temps passés, nous verrons que les rades de la régence sont séculairement fameuses par leurs sinistres maritimes, quoiqu'à ces époques reculées la forme plate des bâtiments alors employés, généralement désignés sous le nom de galères, permît d'approcher plus facilement la terre, et de mieux éviter le danger, soit pour le mouillage, soit pour l'embarquement ou le débarquement.

En 1516, une flotte espagnole, avec dix mille hommes de troupes, sous le commandement de Francesco de Véro, se présenta devant Alger. Mais à peine eut-elle débarqué l'armée expéditionnaire, qu'elle fut brisée par la mer sur le rivage. L'armée débarquée se livra au pillage, aux excès de tous genres, et périt bien vite sous l'effort des

indigènes, étant isolée par l'effet de la destruction de la flotte.

En 1541, le grand empereur Charles-Quint voulut de nouveau tenter l'occupation de la régence.

Il fit les plus grands préparatifs.

Pierre de Tolède et Ferdinand de Gonzague avaient fait des levées de vieux soldats en Sicile et à Naples, où ils étaient vice-rois.

Le duc d'Albe, depuis si néfastement célèbre sous Philippe II, et qui, dans son extrême vieillesse, lui conquit le Portugal, avait enrôlé en Espagne beaucoup de noblesse et d'anciens militaires.

Fernand Cortez, le fameux conquérant du Mexique, et ses trois enfants, s'étaient présentés comme volontaires au roi d'Espagne, marchant en personne à la conquête de l'Afrique.

En Italie, les Colonna, les Doria, les Spinola, avaient rassemblé autour d'eux la meilleure partie des vieilles bandes exercées sous les plus redoutés Condottieri.

On avait recruté des bataillons formidables de vieux soldats allemands et bourguignons (Wallons).

Le grand-maître de Malte envoya 500 chevaliers, chacun accompagné de deux combattants.

Les flottes d'Espagne et de Gênes reçurent l'ordre d'embarquer les troupes rassemblées sur les rivages d'Espagne et d'Italie. Elles furent réunies sous le commandement du vieil André Doria, universellement regardé comme le plus grand homme de mer de son temps, et tout dévoué à l'empereur.

Après avoir éprouvé quelques gros temps, si fréquents dans ces parages, cette puissante flotte atteignit Alger.

Les meilleurs mouillages lui furent désignés, et la flotte s'y étant avancée, passa devant la ville et vint jeter l'ancre dans la rade.

Eh bien! une seule nuit, un seul coup de temps détruisit tout, là, au mouillage, à l'ancre, dans la rade, flotte, armée, expédition! Le jour éclaira ce désastre. La plage était couverte d'hommes, de chevaux noyés. En deux jours cent cinquante bâtiments et huit mille hommes avaient péri sous l'effort de la mer furieuse, et Charles-Quint fut obligé de retourner en Espagne avec quelques débris de son escadre!.... Voilà ce que c'est que la rade d'Alger.

Cette rade est ouverte à tous les vents, ainsi que le sont à peu près toutes celles de la régence. Le vent du nord et de l'est y donnent en plein. Les vents du sud s'y font fortement sentir, témoin le coup de vent du 15 juin 1808, qui y fit dérader la corvette le *Requin*, mouillée sur quatre ancres. Seulement les vents du sud y sont moins dangereux que les autres, parce qu'ils ne portent pas autant à la côte. De sorte que cette rade, qui n'offre que quinze à dix-huit pieds d'eau, pour un petit nombre de bâtiments, et vingt pieds en très-peu d'endroits, n'est même pas sûre dans la belle saison; en outre du risque de perte à la côte, les bâtiments, vu le peu d'espace, sont exposés, quand le vent souffle, à se briser les uns contre les autres, pour peu que leurs ancres chassent; ce qui est toujours un risque imminent, parce que la mer qui vient librement du large y déploie avec une grande violence. Au reste, même avec ces déplorables conditions, il n'y aurait place que pour un très-petit nombre de frégates et quelques bricks.—Voilà

cette grande et précieuse conquête pour la puissance maritime de la France.

J'ai été bien aise de donner tous ces détails, qui ne seront pas contestés, parce que la source où je les ai puisés est certaine, afin de faire voir au commerce et à la marine que ce n'est pas à la légère que nous avons exprimé notre opinion sur cet important sujet. On pourra dès-lors juger facilement les déclamations ampoulées des adversaires qui nous accusent de manquer de patriotisme et de nationalité, parce que nous donnons à notre pays des conseils salutaires et désintéressés; parce que nous ne voulons pas qu'on sacrifie les vrais intérêts de la force militaire et maritime, des finances et du commerce de la France, à la vaine gloriole d'un désir sans raison de conquête et d'agrandissement factice, qui ne recèlent dans leurs conséquences que ruine, misère et folie. — Nous mettons et nous mettrons toujours notre patriotisme à dire les vérités utiles à nos concitoyens, et non pas à flatter les caprices de la vanité nationale. Les courtisans des peuples les trompent et les perdent, comme les courtisans des rois. — Nous ne serons jamais les courtisans de personne. Nous parlerons toujours librement et franchement à tous.

Pour en revenir à la colonisation elle-même, n'est-ce pas, je le demande, n'est-ce pas se moquer de la France, que de lui dire sérieusement, officiellement, authentiquement, qu'elle a une colonie dans la régence? — Une colonie? Et où sont vos colons, où sont leurs plantations, leurs défrichements, leurs produits, leurs retours? Quels produits ont amenés les millions dépensés depuis cinq ans, les braves solats morts de souffrances, des maladies, du yatagan ou du mousquet arabe? — Une colonie, des colons,

des plantations !.... Où ?... A Alger, où les Arabes viennent pillier et ravager jusqu'entre nos avant-postes et la ville, tellement qu'il faut faire marcher mille hommes de la garnison pour les repousser? — A Bougie? qui est serré de si près que la garnison, affaiblie par la maladie, a eu grand peine à faire face à tant d'ennemis dans cinq glorieux combats, où tout son triomphe a été de résister aux Arabes?—Ce sont vos propres paroles, les paroles de vos rapports officiels.—Vos colons sont-ils enfin dans la province d'Oran, que vous venez de parcourir triomphalement, selon vos bulletins du moins? Eh bien! là même il vous faut quatre cents hommes, aux portes mêmes des villes occupées par vous, pour empêcher les Arabes de piller les débris d'un bâtiment naufragé! Là même, le prince royal a failli être enlevé, au centre de vos prétendues possessions et à la tête de nos troupes! Là même, Abd-el-Kader rentre dans Mascara, où vous n'avez fait que paraître un instant pour en sortir aussitôt! — Où donc est votre colonie? Où sont vos colons? Où peuvent-ils être? où peuvent-ils défricher? où peuvent-ils planter? où pourraient-ils récolter, à moins d'avoir dans chaque pièce de terre un blockhaus et une garnison? Jusques à quand pense-t-on que la France, dupe de cette fantasmagorie coloniale, donnera son sang et ses trésors pour la soutenir, au seul profit de quelques spéculateurs qui ont des terres à revendre, ou des entreprises particulières à y réaliser?

Un sophisme tout-à-fait original employé par les colonistes est celui-ci : — L'occupation d'Alger ne coûte presque rien à la France, disent-ils. Les troupes que nous avons à Alger, ne faudrait-il pas les entretenir chez nous?

Quelques mille hommes de plus ou de moins, de ce côté-ci de la Méditerranée ou de l'autre, qu'importe? La différance est-elle si grande qu'il faille en faire tant de bruit?

On va voir quelle est cette différence.

D'abord, les garnisons actuellement en France étant suffisantes aux besoins du service, nos troupes pourraient y être utilisées, ainsi que leur solde, aux travaux publics, sans rien déranger au reste de notre organisation militaire. Enfin, les trente à quarante millions qui vont annuellement en Afrique sortent de France, et rien n'y rentre en échange, ni en monnaie, ni en marchandise. C'est un pur déficit renouvelé chaque année.

Mais, à part tout cela, quoi! vous croyez que nos troupes en garnisons en France coûtent autant à l'État que nos troupes en campagne outre-mer? Quoi! vous comptez pour rien le transport des hommes et du matériel, les armements maritimes, les provisions de mer, les rations et l'entrée en campagne, les fournitures, les vivres, les munitions de guerre, le matériel militaire, perdu, usé, détérioré en campagne, l'administration militaire, civile, judiciaire, la police de votre prétendue colonie, qui absorbe l'argent par tous les pores et qui ne rend rien? Vous comptez pour rien ces nuées d'employés, intendants, administrateurs, le service des postes, des transports, ces mouvements perpétuels d'administrations et de troupes de France en Afrique, ou bien entre les divers points de la longue étendue de la régence!... En vérité, je ne conçois pas qu'on puisse parler de matières administratives, financières, gouvernementales, avec autant d'insouciance ou d'étrangeté!...

Non, n'espérez pas le dissimuler à la France. L'occupation de la régence et sa prétendue colonisation coûtent chaque année au budjet des sommes énormes, spécialement nécessitées par cette folle entreprise, et qui ne rapportent rien, et qui ne rapporteront rien au pays. On parle du reste du budjet.... Mais le reste du budjet, déjà bien lourd, se rattache à des services indispensables, à la dette publique, à l'administration du pays, à sa défense, à la protection de sa tranquillité intérieure, à son instruction publique, à ses travaux, à ses monuments. La dépense est forte, j'en conviens; mais elle rapporte; elle a un but utile, nécessaire, indispensable, et que d'ailleurs on peut améliorer chaque jour, par l'économie ou par un meilleur emploi. Mais parce que nos dépenses publiques, quoiqu'utiles, sont déjà pesantes, est-ce donc une raison, selon vous, pour les aggraver encore par la superfétation de cette folie algérienne, sans nécessité, sans utilité, jetant hors de France l'argent et le sang de la France, et ne rapportant rien à la France? Non, rien; ni gloire, ni profit, ni dans le présent, ni dans l'avenir! Et parce que nous ne pouvons qu'à grand peine supporter nos charges intérieures et nécessaires, est-ce donc un motif pour augmenter nos dépenses au-dehors avec une si prodigieuse déraison ?...

---

§ IX.

De la Décolonisation d'Alger.

Alger!... rends-nous nos millions!

—

Lorsqu'Auguste, dans les douleurs nocturnes de sa solitude impériale, redemandait à Varus ses légions tombées sous les coups des barbares, quelques teintes poétiques et grandioses couvraient encore de leur éclat cette première éclipse de la gloire romaine; c'était en poursuivant la conquête du monde connu, que ces guerriers, jusqu'alors invincibles, avaient été ravis à leur patrie! Ce n'était pas en dérobant quelques chameaux, en enlevant quelques vaches, en brûlant quelques barraques pour assurer à des spéculateurs imprudents les moyens de revendre cent francs, quelques milliers d'arpents de terre achetés à vingt sols, et peut être à plus bas prix.

La colonisation d'Alger, tentative impossible et honteuse, nous est cependant représentée comme une sorte de point d'honneur dont il ne nous est pas permis de nous écarter.

Lorsque, dans la chambre des députés, la vérité commençant à se faire jour, quoique bien timidement encore, plusieurs orateurs ont exposé une petite portion des calamités, des pertes, des plaies financières, que la colonisation d'Alger fait peser sur la France, hélas! ce n'était pas nos légions qu'on redemandait à l'Afrique, c'était tout bonnement nos millions, car, dans ce siècle de fer, c'est au poids de l'or qu'on pèse tout! — Qu'ont répondu les plus

ardents colonisateurs à cette exclamation foudroyante : — *Alger !... rends-nous nos millions* !

Ils n'ont nié ni les pertes, ni les malheurs, ni les impossibilités que seulement ils se sont efforcés de transformer en difficultés surmontables. — Non, ils sont à peu près convenus de tout ce qui leur est impossible de cacher plus long-temps ; — mais ils ont dit :

« Notre honneur, l'honneur de la France est engagé ! — La force des nations contribue à leur sécurité, en frappant les nations rivales de crainte et de respect. Or, la force morale est la première de toutes. Les peuples étrangers prennent une grande idée de la force morale d'une nation quand ils la voient sans hésiter faire des sacrifices pénibles à la conservation de son honneur. L'or et le sang ainsi dépensés ne sont pas perdus. Ils établissent au dehors cette idée que la nation qui fait de tels sacrifices à son honneur, serait invincible lors même que les forces du monde entier l'attaqueraient. Si nous renoncions à la colonisation d'Alger, on verrait dans notre conduite une preuve de faiblesse. Si nous luttons hardiment contre les difficultés de cette grande œuvre, l'Europe verra dans cette persévérance la preuve de notre courage et des sacrifices que la France sait faire quand son honneur l'exige. — Sachons donc perdre encore quelques centaines de millions et quelques vingt mille hommes. — Nous verrons après. »

Tels sont les discours qu'on a entendus dans les bureaux de la chambre ; c'est une douleur d'y penser. Est-il possible que toutes les leçons de la philosophie, toutes les citations de l'histoire, toutes les règles de la politique soient ainsi parodiées !

Certes, j'admets de grand cœur que la renommée de l'énergie nationale, de la constance à supporter des sacrifices nécessaires, de la persévérance à lutter contre les revers éminents, fassent une part, une grande part de la fortune réelle, de la sécurité, de la force, de l'indépendance d'un pays!... Oui, le peuple qui consentirait bassement à un acte de faiblesse pour épargner quelques millions; où, —ce qui est bien plus précieux cependant que tous les millions du monde, — pour épargner le sang de quelques milliers de citoyens sous les armes, ce peuple serait un lâche, qui tendrait d'avance les mains au joug du despotisme et aux fers de l'étranger!

La France, grâce à Dieu, n'a pas de tels exemples dans son histoire: et si nous en trouvions, nous en déchirerions les pages, bien loin de nous en prévaloir pour conseiller au gouvernement actuel l'accomplissement d'une humiliante retraite en face d'un danger qu'il devrait affronter.

Mais si nous examinons la colonisation d'Alger dans ses réalités, si nous la prenons pour ce qu'elle est, pour ce qu'elle vaut, où verrons-nous donc que l'honneur national nous oblige à consommer une ruineuse folie par cela seul que nous avons eu le malheur de la commencer?

Laissons parler les faits : ils frapperont tous les esprits.

Quant Louis XIV, vieux lion fatigué que l'Europe conjurée accablait de toutes parts, relevant encore sa royale et noble face pour affronter ses ennemis vainqueurs, les regardait avec autant d'audace qu'aux jours de sa prospérité; lorsque, plutôt que d'accepter des conditions humiliantes, il disait au maréchal de Villars, en lui donnant le commandement de l'armée de Flandres : — « Vous

» voyez où nous en sommes, il faut vaincre ou périr, et » finir par un coup d'éclat. Cherchez l'ennemi, et livrez » lui bataille. —Mais sire, répondait Villars avec émotion, » c'est votre dernière armée. —N'importe (répondait le roi, » bien plus grand alors qu'il ne le fut jamais de sa vie), » n'importe, je n'exige pas que vous battiez l'ennemi, mais » je veux que vous l'attaquiez. Si vous avez le dessous, » vous me l'écrirez, et à moi seul. Je monterai à cheval, » je passerai par Paris, votre lettre à la main. Je connais » le Français. Je vous mènerai quatre cent mille hommes, » et je m'ensevelirai avec eux sous les débris de la mo- » narchie. » (1).

Il ne faut ici ni longs raisonnements, ni grandes phrases, pour prouver que l'honneur de la France, ainsi que son salut, exigeaient cette détermination héroïque. Pour être prudent alors, il fallait être téméraire. Pour tout sauver, il fallait tout compromettre. Le général comprit le monarque, et tout fut sauvé.

Voulez-vous un autre exemple de ces sublimes hardiesses que l'honneur préfère à toute chance de succès?— Quand Napoléon et les débris glacés de ses phalanges-martyres sortaient enfin de la Russie, en comptant ses braves, il s'aperçoit que le *brave des braves* manque!..... Ney sans doute s'est égaré!... ou bien les hordes des cosaques ont barré le passage à sa faible troupe. — Alors, sans hésitation, comme au jour d'un triomphe, Napoléon, sans pain, sans chevaux, sans artillerie, sans munitions de guerre, presque sans soldats, donne l'ordre de

---

(1) Historique mot à mot

reprendre l'offensive et de rentrer en Russie pour retrouver et secourir le corps d'armée attardé!

Reprendre l'offensive!... rentrer en Russie!... Comprend-on l'excès de grandeur de cette sublime folie!.. Si le maréchal Ney, trompant les Russes par une marche habile, n'eût reparu le lendemain, Napoléon et ses soldats auraient dépassé toutes les bornes jusqu'alors connues du dévoûment et de l'honneur!

Mais que, parodiant ces grandes leçons de l'histoire, si chères au caractère français, on veuille en réduire les proportions au niveau de l'échauffourée de Mascara! qu'on veuille imposer à l'honneur français la nécessité de continuer une misérable lutte, qui ne touche ni à la sécurité ni à la gloire, ni à l'intérêt du pays, si ce n'est pour lui coûter du sang et de l'or, sans avenir de fortune ou de gloire, sans nécessité, sans utilité, sans avantages! qu'on veuille mettre la vanité en place de l'honneur, le puéril entêtement d'achever une folie parce qu'on l'a commencée, en place de la noble fermeté qui persévère dans une bonne œuvre, quoiqu'elle ait des dangers! en vérité, c'est à mourir de honte pour notre siècle et pour notre pays.

En quoi donc, je vous prie, l'honneur du gouvernement français est-il engagé à ruiner nos finances, à épuiser les contribuables, à disséminer nos forces militaires, à répandre en pure perte le sang de nos héroïques soldats, quand il est démontré que l'œuvre commencée est mauvaise, ruineuse, inexécutable?... L'honneur du gouvernement est, au contraire, de sortir le plus promptement possible de cette voie fatale où jamais il ne devait entrer. Que diriez-vous d'un médecin qui, s'étant trompé dans le

traitement d'un malade, et venant à s'en apercevoir, continuerait néanmoins à le traiter dans le même sens, et vous répondrait, avec un admirable sang-froid : —L'honneur ne me permet pas d'abandonner la marche que j'ai adoptée; si je convenais de l'erreur que j'ai commise, je nuirais à ma réputation. L'idée qu'on se fait de mon infaillibilité fait mon crédit. Le malade mourra, c'est possible; mais mon honneur sera sauvé! — Non, malheureux!... ton honneur ne sera pas sauvé; il descendra tout vivant dans le cercueil du mort, et n'en sortira jamais!....

Eh! n'est-ce pas ainsi qu'on raisonne cependant, lorsque, n'ayant rien de sensé à répondre aux faits qui surgissent par milliers pour démontrer la folie de la colonisation d'Alger, on nous oppose, comme argument définitif, que l'honneur nous défend d'y renoncer!.... Ah! comment l'honneur peut-il nous ordonner de faire une chose nuisible, fatale à la nation? — Je raisonne différemment; je dis : —Si la colonisation est utile, l'intérêt national ordonne au gouvernement d'y persévérer; si la colonisation est mauvaise et nuisible à la France, l'honneur ordonne au gouvernement d'y renoncer; car le devoir d'un gouvernement c'est de faire le bonheur du pays qu'il a l'honneur de diriger.

Laissez donc de côté tout faux point d'honneur. La colonisation d'Alger, effectuée ou abandonnée, ne fera rien ni en plus ni en moins à l'honneur de la France. — Ah! vraiment, l'honneur de la France a grandi sur d'autres bases; il a d'autres racines dans ce vieux sol de la Gaule qui a porté tant de gloires depuis que ses forêts druidiques ont disparu pour laisser le soleil de la civilisation

féconder cette noble terre, où toutes les grandeurs, toutes les vertus, tous les courages ont leur patrimoine historique et l'impérissable certitude d'un immortel avenir!... Fi donc, vous dis-je! — Laissez de côté, mettez à la porte cette vaine parodie d'honneur qui n'émerveillera personne. La colonisation d'Alger est une affaire de politique et d'intérêts, voilà tout. Et si vous pouviez y perdre l'honneur du pays, ce serait en vous entêtant contre l'évidence à continuer par vanité l'œuvre insensée qu'on a commencée par imprudence, sans trop réfléchir à ce qu'on faisait, ainsi que malheureusement on l'a pratiqué en d'autres circonstances encore, depuis la révolution.

Mais il faut certainement que Dieu, en créant l'homme, à côté de la raison qu'il lui a donnée pour guide, ait placé quelque flambeau de ténèbre, qui, au lieu de rayonner la lumière, verse comme un flot abondant d'obscurité sur ses déterminations les plus simples, et rende inefficaces pour lui toutes les leçons de l'expérience. Quoi! nous avons sous les yeux l'état de crise mortelle où le privilége colonial a conduit les Antilles! Nous voyons ce privilége fatal lutter contre lui-même, contre notre commerce, contre l'industrie agricole qui l'étouffe en se servant de sa protection même : nous voyons que ce système insensé nous a conduits en face d'un problème insoluble qu'il faudra trancher quelque jour comme un nouveau nœud gordien, et voilà qu'on s'obstine bravement à vouloir recommencer tout ce chaos colonial, sur la plage africaine! — Vous n'y produisez rien encore, c'est certain. Je crois même volontiers que vous n'y produirez rien : mais enfin ce n'est pas dans cet espoir que vous voulez coloniser. — Or, aussitôt que vous produirez, il vous fau-

dra un système de protection. Un système de protection, —c'est-à-dire, des taxes, des surtaxes, et des lignes de douanes pour y tenir la main!.... O Dieu! les belles lignes de douanes, sur les deux cents lieues de côtes de la Barbarie!.... — Et vous savez quelles côtes! — Et dans l'intérieur des terres, sur une longueur plus grande encore, bornée par les deux royaumes de Tunis et de Maroc, le tout habité, coupé, sillonné par les hordes errantes de centaures arabes, plus cheval qu'homme, qui volent rapidement sur le sable où vos douaniers pourront à peine marcher!...

Ce sera certainement, sinon une école de stratégie pour nos soldats, du moins une belle occasion d'apprentissage pour les milliers de sbires prohibitifs dont il faudra charger les cadres de l'armée douanière. — O colonisation d'Alger!... Impossible par la guerre!... Impossible par la paix!... Impossible par les douanes!... Et sans douanes, je vous demande, au nom du ciel, comment elle serait possible?



§ X.

Conclusion.



Les inconvénients de la colonisation de la régence sont de nature à frapper tous les esprits. J'en ai exposé quelques-uns; je pourrais multiplier les exemples, mais je crois en avoir dit suffisamment pour les gens impartiaux. S'il est nécessaire, nous y reviendrons plus tard.

Comment donc le gouvernement persiste-t-il dans ce

déplorable système de colonisation ? Comment la commission de 1834, qui a fait tant d'efforts pour en sortir, n'y a-t-elle point réussi, et n'est-elle parvenue, ainsi qu'il est bien évident, qu'à mettre en contradiction ses travaux et les fausses conclusions qu'elle en tire ? Comment le gouvernement, que nous défendons contre les ennemis politiques qui l'attaquent, n'a-t-il pas assez de lumières pour voir ce qui frappe tous les yeux ?

Ceci est facile à expliquer.

En effet, à diverses reprises nos hommes d'État ont très-bien vu tous les obstacles qui s'opposaient à la colonisation et l'excès de dépenses qu'elle occasionait. Souvent ils ont cherché comment ils pourraient sortir de la mauvaise voie où cette affaire avait été engagée ; comment ils pourraient, sinon abandonner, du moins restreindre considérablement l'échelle sur laquelle la colonisation avait été entreprise. — Mais aussitôt les clameurs de l'opposition se sont élevées comme une tempête furieuse : l'honneur national défendait, disait-elle, la moindre concession aux exigences de l'Angleterre : c'était l'Angleterre qui, effrayée de la prospérité future de la colonie algérienne, nous en imposait à l'avance le sacrifice : la monarchie de Juillet allait céder lâchement, à l'ambition britannique, ce que la Restauration elle-même avait eu le courage de lui refuser : Louis-Philippe laisserait stériliser dans ses mains une conquête que Charles X lui avait laissée ! et Dieu sait comme les journaux carlistes se joignaient aux journaux républicains, pour railler le gouvernement et tromper l'opinion publique !

Or, en France, il ne faut pas se le dissimuler, les vanités nationales, que je distingue soigneusement de la vé-

ritable gloire de la nation, sont fort susceptibles et souvent très-peu raisonnables : en faisant craindre à la nation une humiliation quelconque imposée par l'Angleterre, ce qui était complètement faux, l'opposition a réussi à irriter l'opinion, à la rendre soupçonneuse, méfiante, pour tout ce qui touche la colonisation d'Alger, et à s'en faire ainsi une arme contre les intentions louables du gouvernement.

L'opposition y trouvait encore un détestable avantage. Elle savait bien que la nature de cette colonisation insensée entraînerait nécessairement après elle de graves abus, de grandes pertes, des dépenses outrées. — Nouveau moyen pour elle d'accuser le gouvernement, de le compromettre dans l'opinion, et de lui imputer le mal qu'elle-même rendait inévitable. Au lieu de convenir que le mal était dans le principe même, dans le système de colonisation, elle l'a attribué à des causes accidentelles, à des détails d'administration, de manière à rejeter tous les torts sur le gouvernement.

Que l'on se rappelle ce qui s'est passé lorsque M. Passy, esprit grave et fort instruit en matières administratives, fit à la chambre un très-bon discours sur cette question. Il en signalait les vices, il en indiquait le remède, il déchirait ce voile de prospérité trompeuse sous lequel on s'efforce de cacher les plaies que la colonisation d'Alger fait au budjet et à la prospérité réelle de la France.

Tout aussitôt, la presse de l'opposition se souleva contre M. Passy; tout aussitôt elle eu recours à toutes les rimes belliqueuses du vaudeville : gloire et victoire, lauriers et guerriers, succès et français. Ce fut un dithyrambe universel contre la lâcheté qu'il y aurait à faire

courber la France devant les exigences de l'Angleterre, ce fut un chorus universel d'enthousiasme prétendu national, pour la colonisation d'Alger.

Vainement représentait-on que l'Angleterre n'était pour rien dans tout cela; que si elle était animée d'un esprit de jalousie contre la France, rien ne pourrait la flatter davantage que de nous voir dissiper nos finances et nos forces guerrières dans une opération absurde et fatale. Vainement lord Grandville disait-il, à qui voulait l'entendre : — « Eh ! bon Dieu, Messieurs, gardez Alger tant » que vous voudrez ! Que voulez-vous que nous en fas- » sions, nous, Anglais ? Eh ! si nous avions cru cette co- » lonisation utile, nous nous en serions emparés bien » long-temps avant vous ! Qui donc aurait pu nous en » empêcher ? »

Rien n'y fit : tout fut inutile. Il fut bien et dûment décidé que l'honneur et l'intérêt de la France exigeaient qu'on jetât trente millions de plus dans le gouffre de la colonisation d'Alger, et M. Passy lui-même, cédant à l'orage, se crut obligé de monter à la tribune pour expliquer, commenter, modifier, sinon rétracter, ce qu'il avait dit, et protester qu'il n'avait voulu blesser en rien la dignité nationale.

Voilà malheureusement comment les affaires publiques sont traitées en France. Les meilleurs conseils sont méconnus, lorsque les partis ont l'art de soulever contre un bon avis la susceptibilité de nos opinions, souvent fort étourdies et fort vaniteuses. Cependant on devrait bien savoir que tous ces faux points d'honneur, tout ce bagage héroïque et déclamatoire de phrases usées jusqu'à la corde, ne sont pas un bon moyen d'avancer les affaires. On au-

rait dû sentir qu'il n'y a jamais d'honneur à ruiner son pays par gloriole, et que toute la question se réduisait à un point, non d'honneur, mais d'utilité publique. La colonisation d'Alger est-elle utile à la France?..... Alors il faut la continuer. Est-elle nuisible?..... Alors il faut y renoncer. C'était une affaire de calcul, et voilà tout.

Les fautes commises ne viennent donc pas du gouvernement, mais des abberrations de l'opinion publique, qui, trompée par les amplifications déclamatoires de l'opposition, a ensuite imposé ses erreurs au ministère. La commission d'Afrique, évidemment, a aussi succombé sous le même fardeau. Il est résulté de là qu'elle a voulu tout à la fois coloniser et ne pas coloniser, avancer et reculer, économiser et dépenser. Or, tout cela n'est pas simultanément possible.

Et pourquoi ces inconséquences? Parce que la majorité sentait fort bien, dans le fond de l'âme, que la colonisation était un projet désastreux, mais que, n'osant pas affronter la partie de l'opinion faussée qui la réclame, elle cherchait un moyen terme entre l'erreur et la vérité. — Elle votait la colonisation et lui refusait les moyens de s'effectuer; — moyens, au reste, qu'elle aurait voulu vainement lui donner, parce qu'ils sont impossibles, ainsi que je l'ai déjà prouvé; il était bien possible de les voter, mais non pas de les réaliser, à moins qu'on ne voulût jeter graduellement tout le budjet en Afrique.

Pour résumer cette grave question, je dirai que la prise de la ville d'Alger, la destruction de la piraterie fut en soi une bonne et honorable entreprise. Il ne faut pas cependant se dissimuler que la piraterie n'était plus contre le com-

merce français ce qu'elle était du temps de Louis XIV, et qu'on a prodigieusement exagéré l'importance de notre expédition sous ce point de vue.

Mais, à cette entreprise honorable, voici ce qu'on a joint:

Le projet de conquérir et de coloniser par la force une étendue de terrain bordée par cent cinquante lieues de plages maritimes d'un côté, par une chaîne immense de montagnes de l'autre, ayant une profondeur de vingt à quarante lieues, selon les localités; isolée de toute communication avec le monde civilisé, au-delà de l'Atlas, par le grand désert; bordée à l'est et à l'ouest par les royaumes barbares de Tunis et de Maroc. Dans cet immense parallélogramme irrégulier, sont deux millions d'Arabes, nomades, vigoureux, guerriers, fanatiques, d'une religion qui maudit la nôtre, sobres, agiles, infatigables: des terres coupées de ravins, des terres arides, des terres privées de bois, presque partout d'eau, immense difficulté pour l'agriculture.

Ce pays, inondé par des pluies continuelles pendant trois mois de l'année, et dévoré pendant le reste du temps par une sécheresse sans égale. A une certaine époque, il est sujet à des fièvres et à des maladies qui déciment cruellement les troupes qu'on y envoie, surtout si elles sont obligées d'y demeurer et d'y agir militairement pendant la saison fatale.

Dans ce pays, et parmi la population indigène, huit cent mille combattants peuvent être employés pour arrêter une invasion tendant à occuper et garder le sol. Sur ce nombre, il faut compter une très-nombreuse cavalerie, presque insaisissable, et qu'on n'atteint, pour la vaincre, que lorsqu'il lui convient de se laisser atteindre : nom-

breuses troupes de quasi-centaures, qui se rassemblent ou s'éparpillent comme par enchantement, qui se déplacent avec rapidité, et qui, pendant qu'on les poursuit sur un point. vont attaquer, incendier, piller, récoltes, maisons, bestiaux, à trente et quarante lieues de là.

C'est pour conquérir, occuper, coloniser, civiliser cette contrée, que depuis six ans la France a fait chaque année, en hommes et en argent, des sacrifices considérables et toujours croissants.

Le succès a été loin de répondre à tant d'espérances et à tant d'efforts, car l'on peut dire, sans exagération, que nous sommes moins avancés que la première année, ayant maintenant à lutter contre des souvenirs et des ressentiments qu'il nous sera bien difficile d'effacer dans les populations indigènes.

Il me semble donc, d'abord, qu'il serait insensé de la part du gouvernement du roi et des chambres, de vouloir persister dans l'entreprise de conquérir et de coloniser la régence entière; que l'occupation de la régence doit se borner aux points maritimes, en renonçant à tout projet de colonisation. Il faut renoncer au fol espoir d'établir par force, par privilége et par argent, une production agricole dans des plaines intérieures malsaines, pestilentielles, sans bras pour les défricher et les assainir, et au milieu de peuplades errantes, guerrières, pillardes et féroces, en même temps qu'infidèles à tous les traités. — Il faut réfléchir que Fernand-Cortez et Pizarre conquirent l'Amérique espagnole avec six cents soldats mal armés, et que nous, avec trente-trois mille hommes d'élite, quatre ans d'occupation, et cent millions de dépense en Afrique, nous sommes maîtres, tout juste, du terrain que peuvent

défendre les boulets de nos canons; que nos vedettes sont journellement insultées, et qu'aucun colon ne pourrait séjourner, ni cultiver, ni récolter dans un terrain quelconque, si la force militaire n'était pas là toujours présente, toujours vigilante pour le défendre. Du jour où l'armée reculerait, tout serait perdu. Or, supposer une guerre européenne, qui nécessitât en France le retour de notre armée pour la défense du sol; ou bien, supposez une guerre maritime qui coupât les communications avec la mère-patrie, que deviendraient, dites-le moi, et votre colonie, et les millions que vous y auriez engloutis? A quoi vous auraient servi le dévoûment et la mort des braves qui déjà y ont succombé?

En supposant les points maritimes occupés seuls, on pourrait cultiver le petit rayon des terres qui les entourent, et attendre graduellement du temps que la civilisation s'introduisît en Afrique par les trois issues que nous lui aurions ouvertes. Les peuples indigènes n'étant plus menacés d'une conquête suivie d'expulsion, perdraient bien plus tôt leurs sentiments hostiles, et, petit à petit, la propagande morale des idées ferait bien d'autres progrès que votre propagande coloniale, à la fois usurpatrice, impuissante et barbare. Plus tard, les populations civilisées se mettraient en rapport de commerce libre avec la France, et comme elles se seraient faites à nos mœurs, à nos produits, et qu'elles seraient plus près de nous que des autres nations industrielles de l'Europe, nous aurions chez les peuples africains une préférence toute juste et toute naturelle. — Voilà comment un homme d'État doit raisonner au dix-neuvième siècle, et mettre enfin sous les pieds, une fois pour toutes, ces idées d'usurpations coloniales, mon-

vements factices et désordonnés d'une civilisation faussée, qui porte la dépendance et le privilége dans les régions nouvelles, où il faudrait faire germer l'industrie par la liberté.

Je crois donc, d'après les considérations que je viens d'exposer, que le gouvernement ferait une grande et bonne chose en renonçant complètement au système d'expédition et de conquête dans l'intérieur de la régence; en concentrant toutes ses forces, tous ses moyens d'action, dans les points importants du littoral. Quiconque est bien établi sur le littoral, quiconque en est bien le maître, est par cela seul en possession d'une grande influence dans l'intérieur du pays, parce que tous les produits exportés ou tous les objets importés doivent nécessairement passer par-là. Si on agissait ainsi, on n'affecterait pas un si grand développement, mais ce qu'on posséderait on le posséderait mieux, on pourrait l'utiliser, le cultiver. En même temps, les Arabes, bien convaincus qu'on ne veut plus envahir leur pays par la force, conquérir, brûler ou rançonner leurs villes, seraient bien aises de profiter des rapports favorables qui pourraient s'établir entre eux et nous; le commerce et le temps achèveraient le reste. La civilisation gagnerait nécessairement du terrain, peu à peu, il est vrai, mais utilement et moralement. Si on eût agi ainsi dès l'origine, on n'aurait pas aujourd'hui tant d'amers regrets, tant de pertes à déplorer, et peut-être tant de fautes à expier! — J'aimerais mieux encore, je l'avoue, que jamais la France n'eût eu la malheureuse pensée de coloniser la régence, ni par la guerre, ni par la paix. Mais puisque les faits accomplis ne permettent pas de repousser les deux moyens, je crois que le système pacifique doit

avoir la préférence : c'est le seul qui soit à la fois juste et praticable.

Voilà quelles sont nos idées sur l'état actuel des affaires d'Alger et sur le parti qu'il conviendrait de prendre. Serons-nous approuvés ou blâmés ?... Probablement l'un et l'autre à la fois. Mais cela nous inquiète peu, parce qu'en cela comme en tout le reste, nous avons exprimé une opinion sincère et désintéressée.

12me QUESTION.

DES SUCRES

§ Ier.

Des Sucres étrangers et des Sucres coloniaux. Des Sucres indigènes.

—

Voici une des principales questions que l'époque actuelle ait à résoudre.

Sous sa première face, elle se rattache à tous les principes de la législation commerciale et de l'économie politique.

Sous la seconde, à tous les principes de la législation fiscale et de l'économie intérieure.

Ces deux points de vue s'enlacent et se raccordent par mille embranchements secondaires, pour ne faire eux-mêmes qu'une seule et unique question, partie intégrante de l'économie sociale, — économie unitaire, qui ne sera jamais bien comprise, tant que des esprits étroits ou routiniers la couperont par parcelles, la fractionneront par une analyse incomplète; et, n'apercevant ses diverses faces que partiellement et isolées, ne découvriront jamais que des lambeaux de vérité, dont ils tireront des conséquences fausses, fatales au progrès social.

Tâchons de mieux faire s'il est possible. Posons des

bases larges. Mettons à nu les faits, les lois, leurs résultats. Que notre exposé sincère réfute d'avance, pour tous les esprits droits, les sophismes de l'intérêt privé, l'égoïsme rapace des apôtres de la prohibition et de l'esclavage commercial.



§ II.

Point de fait. — Législation et ses résultats.



Dans l'état actuel de la société, le sucre, à la fois objet nécessaire au luxe et à la consommation usuelle;

Le sucre, matière alimentaire et médicinale, utile, presque indispensable à toute la population du pays;

Le sucre, objet de poids et d'encombrement, faisant la principale partie du commerce extérieur, chargement et fret indispensable à la marine marchande, qui elle-même est indispensable à la marine militaire, — qui elle-même est indispensable à la force et à l'indépendance de la nation;

Le sucre, principal et souvent unique produit d'immenses contrées dans les deux Indes, contrées avec lesquelles nous n'avons plus ni moyens d'échanges, ni voie de communications, si la prohibition nous empêche de recevoir leur produit, et tue notre marine en lui ôtant tout emploi et tout salaire : — ce qui, isolant la France de toutes les nations transatlantiques, frapperait au cœur ses développements commerciaux et politiques, et sècherait chez tous ces peuples les sentiments de sympathie et de fraternité pour nous;

Le sucre, donc, n'est point un de ces articles ordinaires qui, cotés sur un prix courant de détail, n'intéressent que celui qui les vend et la ménagère qui les achète;

C'est un des objets qui doit essentiellement attirer l'attention de l'homme d'État et du législateur.

Là, comme en tout, l'intérêt de l'humanité et du progrès social exige que la législation s'efforce d'atteindre le triple but :

1° De faciliter au travail son développement le plus naturel et le plus économique;

2° De procurer à la consommation l'objet le meilleur et au plus bas prix;

3° D'activer, par une libérale réciprocité, les relations amicales des peuples avec la France, et d'augmenter, sans nuire à la fortune privée ni à la fortune publique, le développement de la force de l'État, nécessaire à son indépendance et à sa dignité.

Quant à l'intérêt du trésor, à la question intrinsèquement fiscale, elle n'est point un but; elle est à la fois un moyen et un résultat. Si la législation remplit les conditions que je viens d'énoncer, ces trois développements du travail, de l'aisance et de la force nationale, alimenteront facilement le trésor public : il faudrait être merveilleusement ignorant en finances pour ne pas savoir en tirer parti (1).

Nous venons de dire ce que la législation devrait faire; —voyons ce qu'elle a fait.

---

(1) Tant que ces conditions ne seront pas remplies, et je crains fort qu'elles ne le soient pas de long-temps, il faudra nécessairement user d'expédients factices pour niveler nos finances, et l'on ne pourra blâmer ceux qui auront recours à ces expédients, puisqu'il n'y aura aucun moyen de s'en passer.

Le sucre pourrait être extrait d'un grand nombre de substances végétales, et, avec plus ou moins de frais, en quantité plus abondante ou plus restreinte, en qualité plus riche ou plus pauvre d'essence sucrée, il pourrait être produit sous un grand nombre de climats.

Mais jusqu'à présent trois sortes de productions de sucre se disputent seules le commerce, la vente, la consommation des marchés français et de la population du royaume :

Le sucre de cannes produit par les colonies étrangères, — la plupart libres aujourd'hui ;

Le sucre de cannes produit par les débris que les Anglais nous ont laissés de nos anciennes possessions coloniales ;

Le sucre de betteraves, produit sur le sol même de la France, — industrie sortie forcément de terre par l'action, la continuité et l'intensité croissante du système prohibitif.

Entre ces trois productions rivales, la législation s'est bien gardée de rester neutre.

Elle s'est gardée encore davantage de protéger la meilleure, la plus économique, la plus productive, — celle dont le développement assurerait la plus grande masse de produits et d'échanges, et par conséquent accélérerait le bien-être humanitaire dans la France et dans le monde entier.

Non. — Le système protecteur, agissant au moyen des restrictions prohibitives, a un but directement contraire à celui-là. — C'est toujours la production la plus médiocre, la plus chère, la moins féconde, qu'il protége contre ses rivales. — C'est pour cela que le système prohibitif a

été créé et mis au monde,..... car ce qui est naturel, économique, bon, fécond, obtient par soi-même la préférance dans le commerce, n'a pas besoin d'être protégé, et ne demande qu'à ne pas être indignement sacrifié.

Le système prohibitif a parfaitement atteint son but.

Il a d'abord privé nos relations commerciales de toute importation de sucre étranger, au profit de nos colonies, parce que le sucre étranger est incontestablement meilleur que celui de nos colonies, à meilleur marché que celui de nos colonies, source d'une importation plus abondante que celle de nos colonies, et d'une recette plus élevée pour le trésor si le droit était fixé d'une manière raisonnable.

L'importation des sucres étrangers aurait fourni à notre marine un beaucoup plus grand développement ; à notre consommation, une beaucoup plus grande extension ; à nos raffineries, les moyens de lutter au-dehors avec les raffineries étrangères ; à nos échanges industriels et agricoles, par voie d'exportation, une beaucoup plus grande et plus profitable étendue que nos colonies, dont le sol épuisé, la population misérablement restreinte, ne peuvent servir de production suffisante à notre avenir, ni de débouchés suffisants à nos produits actuels.

Ces immenses avantages des sucres étrangers, et le bien-être croissant qui en serait résulté pour nos populations riches et pauvres, devaient armer contre eux les rigueurs souveraines du système prohibitif. Ce système à contre-sens avait tant de bien à détruire qu'il lui fallait nécessairement frapper fort et à coups redoublés. Aussi, il n'a pas trompé l'instinct malfaisant de sa méchante nature, et il a bravement taxé les sucres étrangers à un taux si

élevé, que toute consommation sérieuse en France en est devenue impossible.

En place de ce qu'il nous faisait perdre, il nous a donné le commerce de sucre avec nos colonies, frappé lui-même d'une taxe considérable, et protégé par la surtaxe exagérée des sucres étrangers, qui rompt les relations commerciales de la France avec les quatre parties du globe.

Certes, ce dédommagement était bien insuffisant, bien ridiculement restreint, surtout depuis la paix de 1815, qui ne nous a laissé qu'un prétexte, une apparence, un vestige de possessions coloniales, nous imposant ainsi les mêmes entraves, et supprimant la médiocre compensation qui en avait été le chétif contre-poids.

Mais le système prohibitif est quelque chose de trop méchant, de trop anti-social, pour s'arrêter en si beau chemin. Il est essentiellement progressif à reculons, et dans un de ces moments de recul il a inventé le sucre de betteraves. — Peut-être nous réserve-t-il encore quelque chose de pire dans l'avenir : je n'en serais pas surpris.

Le sucre de betteraves est donc né du système prohibitif, qui l'a choyé avec un amour désintéressé, défendant même au trésor public de lui demander sa part de redevance comme à d'autres produits nationaux.

Voici les titres du sucre de betteraves à l'amour du système prohibitif :

Le sucre brut de betteraves est plus pauvre en substance que tous les sucres connus. Nuance pour nuance, il a 6 p. 100 de moins de valeur intrinsèque par quintal que le sucre de nos colonies, pour le rendement. Il est encore bien plus inférieur au sucre étranger.

Il est plus cher à produire que tous les sucres connus,

mais ne payant aucun droit pendant long-temps, tandis que les autres payaient de 49 fr. 50 c. à 104 fr. 50 c. par quintal métrique, il se vendait sur place à bien meilleur compte qu'eux.

Il a encore l'immense mérite, en chassant de la consommation le sucre colonial qui, lui-même, en a chassé le sucre étranger, d'éteindre entièrement nos rapports commerciaux et notre marine marchande, que le sucre colonial s'était contenté de restreindre et d'amoindrir. Ainsi, il détruit le principal aliment de la force de notre marine militaire, à laquelle on demandera ensuite la conquête des Dardanelles, précédée de celle d'Alger, et suivie de l'exécution de toutes les chimères qui passeront par le cerveau de nos écrivains coloniaux et industriels, à rebours de tout bon sens.

Mais là, ne se bornent pas tous les titres du sucre de betteraves à la protection de nos hommes d'État, et de certains publicistes parisiens ou provinciaux qui se prétendent dévoués à la liberté commerciale!

Le sucre de betteraves, franc d'impôt intérieur, donnait aux terres qui le produisaient une valeur double, arrachée aux terres dont les produits sont taxés par le fisc. Il créait une nouvelle classe de privilégiés; il consolidait une nouvelle source d'inégalité fiscale; et en même temps il enlevait au trésor trente à quarante millions de recette dans les douanes, millions qu'il fallait reprendre, sous une autre forme, à la masse des contribuables. —Ainsi, pour favoriser l'agriculture de cinquante mille hectares du sol, le système prohibitif, à l'aide des sucres de betteraves, ruine doublement l'immense étendue de tout le sol national, le trésor, la marine, le commerce,

les colonies.... qui, enfin, doivent entrer en ligne de compte, sinon avec nous qui avons déjà assez soufferts pour elles, du moins avec le système prohibitif qui les a créées, et qui, par distraction sans doute, s'amuse à les tuer.

On conçoit qu'avec tant de titres à l'animadversion nationale, les sucres de betteraves soient spécialement protégés par le système prohibitif et par ses adeptes ardents qui, s'il dépendait d'eux, élèveraient autour de la France une grande muraille chinoise, moins compacte, moins exclusive elle-même, que leurs méchantes conceptions. — Aussi ne parlent-ils qu'avec horreur de l'importation des sucres étrangers, qu'avec froideur et dégoût des sucres coloniaux, qu'avec enthousiasme des sucres de betteraves, qu'ils veulent continuer à protéger à l'aide des taxes et surtaxes qui dévorent les autres.

Oui, je le répète, cela se conçoit facilement, cela est naturel, inévitable. Le mal appelle le mal, le despotisme appelle le despotisme, le système prohibitif appelle le sucre indigène, et s'il y avait quelque manière plus fatale pour le pays de produire le sucre, c'est à celle-là qu'il devrait porter aide et secours contre la betterave elle-même.

Ce qui se conçoit encore, à la rigueur, pour qui connaît les faiblesses humaines, c'est l'inconséquence, je n'ose pas dire l'apostasie, parce que le mot serait amer et que je veux être poli, des écrivains, journalistes, publicistes parisiens qui, après s'être si long-temps pavanés, illustrés, glorifiés de leur dévoûment à la liberté commerciale comme complément obligé de la liberté politique, se sont fait les champions avoués et publics du sucre de bettera-

ves, qui ne peut vivre que de protection, de priviléges, de prohibitions des produits similaires, et qui mourrait après-demain, si demain la liberté commerciale permettait aux sucres coloniaux, et, à bien plus forte raison, aux sucres étrangers, d'entrer en concurrence avec la betterave, *franchement* et à *droits égaux*.

Si la prospérité du sucre indigène et des terres qui le produisent, était née du libre développement du travail, soumis à l'égalité des charges fiscales imposées ou des immunités financières accordées à notre sol vinicole; si cette prospérité de la betterave naissait de la bonté, de la fécondité, de l'économie de sa production, comparée aux autres produits du sol national, du sol colonial, ou du sol étranger, certes nous serions loin de nous en plaindre. Il serait sans doute fâcheux pour nous de voir décroître le prix de nos terres, s'affaiblir nos relations maritimes et commerciales, dépérir, une à une, toutes les ressources de la prospérité de la Gironde, mais nous en prendrions notre parti... Oui, nous voulons la liberté commerciale pour nous et contre nous; l'égalité des charges ou des immunités fiscales pour nous et contre nous; — et nous concevrions que nous devrions céder le pas à une industrie plus féconde que la nôtre, plus utile à la patrie, plus favorable au progrès de l'humanité!

Mais en est-il ainsi, je le demande! Ou bien plutôt n'est-ce pas un spectacle directement contraire qui se développe devant nous avec une progression effrayante? N'est-ce pas le triomphe de la partialité de la législation qui affranchit les produits de nos concurrents et qui charge les nôtres de taxes ruineuses? N'est-ce pas le privilége d'une double franchise qui exalte les sucres indi-

gènes au moyen des droits énormes dont sont frappés les sucres coloniaux et étrangers, ruine nos vins dans l'intérieur, et détruit le commerce maritime, ce qui atteint de nouveau, par un inévitable et fatal contre-coup, le produit de nos vignobles? N'est-ce pas nous enfin qui réclamons justice contre l'oppression? N'est-ce pas nous qui défendons l'égalité des droits contre le privilége, la liberté commerciale contre le monstre prohibitif.

Certes, il y a quelque temps, je ne pouvais m'empêcher de sourire d'un rire amer en lisant dans les publications de nos adversaires économiques que les colonies, en demandant qu'on imposât sur le sucre indigène un droit égal à celui que paie leur propre sucre, exigeaient l'impossible, car on ne pouvait grever un produit du sol d'un droit de 50 p. 100 de sa valeur intrinsèque.

Mais le sucre colonial lui-même n'est-il pas un produit du sol, et n'est-il pas grevé d'un droit de plus de 50 pour cent?—Nos vins ne sont-ils pas un produit du sol, et ne sont-ils pas grevés d'un droit de consommation, qui pour les petits vins (1) s'élève à plus de 3 à 400 p. 100 de la valeur?... Tout cela vous laisse calmes et froids, messieurs les publicistes parisiens; mais vous frissonnez d'économie politique et de libéralisme, s'il est question de taxer les produits agricoles ou industriels de Paris ou du

(1) Lorsque nous réclamions contre cette taxe qui ruine notre sol, on nous répondait :—De quoi vous plaigniez-vous? ce n'est pas le propriétaire producteur qui paie le droit sur les vins ; c'est le consommateur.—Mais ces gens si habiles, ces doctes écrivains de la fiscalité, comprennent maintenant qu'en taxant le sucre de betteraves, on atteindra la terre qui le produit.—Pourquoi donc niaient-ils la vérité quand il était question de nous frapper seuls? Pourquoi s'en aperçoivent-ils tout-à-coup quand on veut les imposer comme on nous a imposés nous-mêmes? C'est qu'ils n'ont d'autres principes que l'égoïsme et le privilége

nord de la France, et vous nous accuserez ensuite de manquer de politesse ou de modestie quand nous aurons la franchise de mettre à découvert votre inconcevable partialité !

Voulez-vous affranchir l'importation des sucres coloniaux et étrangers?

Voulez-vous affranchir nos vins du droit dont vous refusez de grever les sucres indigènes?

Alors tout sera fini entre nous, nous voilà d'accord; nous vous tendrons fraternellement la main sans rancune du passé, — et cependant ce cruel passé que vous nous avez fait par votre égoïsme, pèsera fatalement sur nous par d'inévitables conséquences qui ne s'éteindront pas de long-temps!

Mais si vous ne faites aucun état des réclamations du commerce maritime; si vous persistez, en outre, à taxer la production de nos vignobles de l'incommensurable impôt qui les dévore; si vous prouvez par des calculs, — dont la justesse même ne vous absout pas de votre faveur pour les uns, de votre rigueur pour les autres, — que les besoins de l'État ne permettent pas de supprimer l'impôt sur les boissons, — alors, nous vous crierons d'une voix infatigable : « Répartissez sur les autres produits du sol et de » l'industrie, concurremment avec les nôtres, la charge » que seuls nous sommes incapables de supporter plus » long-temps; et commencez par les sucres indigènes, » puisque, selon vous-mêmes, ils sont les plus prospères » de tous les produits. »

---

§ III.

Sucres coloniaux et étrangers. — Taxe et Surtaxe.

—

Je voudrais pouvoir me dispenser de faire le tableau détaillé de tous les maux que le système colonial a fait à la France, depuis la paix de 1814, et pour tout esprit non prévenu, l'esquisse que j'en ai faite dans le premier paragraphe devrait suffire. Mais il y a encore tant de préjugés à détruire, tant d'erreurs qui circulent à titre de vérités, que je suis obligé, malgré moi, de retracer avec de vives couleurs les faits et les malheurs qui ont été la conséquence forcée de notre commerce colonial, et les immenses avantages que la France aurait retirés d'un commerce libre avec l'étranger.

Le système protecteur, après diverses bévues contradictoires dont j'ai fait l'exposé il y a trois ans, et sur lesquelles je ne reviendrai pas, s'est enfin arrêté à cette idée, d'exclure de France tous les sucres étrangers, en les frappant d'un droit prohibitif; puis, ayant ainsi assuré au sucre colonial le monopole de la consommation française, il s'est cru naturellement en droit de le frapper d'un droit de consommation, purement fiscal, destiné à remplir le trésor. Car, a-t-il dit, puisque les sucres coloniaux sont seuls maîtres du marché, ils hausseront leur prix en proportion du droit, et paieront ainsi l'impôt sans rien perdre.

De cette double et absurde combinaison, il résulte d'abord un enchérissement excessif dans le prix des sucres comparés à leur valeur réelle.

On n'a qu'à réfléchir à l'énorme surtaxe qu'il a fallu mettre sur les sucres étrangers pour les exclure de la consommation française, et l'on sentira immédiatement combien ces sucres prohibés doivent être à meilleur marché et meilleurs que les nôtres; car, s'il n'y avait qu'une faible différence dans leur qualité et dans leur prix, on n'aurait pas été obligé, pour les exclure, de les taxer 104 fr. 50 c. par quintal métrique, tandis que ceux de nos colonies ne paient que 49 fr. 50 c.

Cela parle de soi-même.

Néanmoins, ce droit de 49 fr. 50 c., tout faible qu'il est, comparé à celui qui frappe les sucres étrangers, est intrinsèquement très-fort, si on le compare à la valeur du sucre colonial. Nous sommes modérés, en disant que ce droit peut être évalué à 200 p. 100 de la valeur, et qu'il triple par conséquent le prix vénal de l'objet livré à la consommation.

Or, de ces deux faits,—exclusion des sucres étrangers, qui seraient à bien meilleur compte que le sucre colonial, et augmentation de prix imposé ensuite au sucre colonial lui-même par le droit qui le frappe,—il est résulté inévitablement que la consommation du sucre a été arrêtée en France dans ses développements :

1° Par l'élévation du prix;

2° Par l'épuisement du sol colonial, forcé dans ses produits, et ne pouvant aller au-delà d'une quantité qui devient la borne de tout progrès.

Alors les sucres indigènes, protégés par la double action prohibitive et fiscale de ce détestable système, ont grandi, se sont enrichis de la détresse commune; et, comme nous l'avons prédit cent fois aux colons qui n'ont pas voulu

nous croire, la ruine des colonies est le résultat direct du système protecteur qu'elles ont invoqué. — Mais n'anticipons pas sur les calamités que le sucre indigène traîne à sa suite : nous leur consacrerons une analyse spéciale.

En même temps que l'exclusion des sucres étrangers et la taxation des sucres coloniaux arrêtaient la consommation en France, ce double motif arrêtait forcément le travail intérieur, l'exportation des produits du sol et de l'industrie, le commerce maritime et les échanges extérieurs.

Cela est bien évident, car si les sucres étrangers n'avaient pas été exclus, le commerce en aurait acheté une plus grande quantité avec le même capital employé par nous à payer le sucre des colonies; cette plus grande quantité aurait nécessité un plus grand nombre de navires, un plus grand nombre de marins, un plus grand nombre d'ouvriers de toutes sortes pour le déchargement des navires et leur construction, pour toutes les industries qui s'y rattachent et dont le détail serait trop long.

Puis les consommateurs, avec le même capital que leur revenu leur permettait d'appliquer à leur provision de sucre, en auraient acheté une plus grande quantité, en raison de la baisse du prix. Leur aisance et par conséquent leurs moyens de travail prospère se seraient donc généralement accrus.

Puis, en échange de cette plus grande quantité importée et consommée, se seraient fait en retour une plus grande quantité d'expéditions outre mer, et le pavillon français, comme le pavillon des Anglo-Américains qui ont le bonheur inappréciable de n'avoir pas de colonies, aurait été rencontré sur tous les points du globe, où il aurait porté directement les produits de notre sol et de notre industrie.

Au lieu de cela, nous avons eu une consommation misérablement bornée, et restant quelquefois frappée d'une telle inertie, qu'elle n'allait même pas toujours jusqu'aux limites qui lui étaient permises; une marine expirante, un commerce ruiné, — et, en définitive, des colonies qui, étouffées sous leur propre privilége, crient merci, et demandent qu'on les en débarrasse.

Or, en échange de ce que l'on faisait perdre à la France, voici ce qu'on lui donnait :

« Le droit exclusif d'alimenter de produits français, » transportés par la marine française, la consommation » de nos chétives colonies. »

Et, pour nous prouver faussement les avantages que le commerce, la marine, la France, retiraient de ce monopole exercé sur les colonies, on s'est mis officiellement en devoir de nous accabler de sophismes, d'absurdités rédigées en tableaux de douanes, de folies oratoires contraires à toute évidence, comme s'il dépendait de la camarilla prohibitive et fiscale de donner à la face du soleil un démenti public à la vérité!

Mais le simple bon sens répond que la consommation de trois ou quatre chétifs îlots, aux quatre cinquièmes peuplés d'esclaves noirs qui ne consomment pour ainsi dire rien, est un imperceptible débouché pour les produits d'une grande nation comme la France; que le monopole exercé par nous sur les colonies, ne pouvait faire compensation au monopole exercé sur nous par elles; que tous les navires français arrivant simultanément dans trois ou quatre petits marchés coloniaux, les encombraient à l'instant, ne pouvaient y vendre leurs cargaisons qu'à grande perte,

n'y trouvaient qu'un misérable fret de retour quand ils en trouvaient, perdaient leur temps et leur argent avant d'en avoir trouvé, et qu'ainsi, armateurs, marins, chargeurs, arrivaient assez promptement à la même ruine qui avait déjà atteint les consommateurs, les cultivateurs et les industriels de notre sol.

En face de ce tableau, dont la place de Bordeaux nous offre depuis 1814 le développement successif, il fait beau voir les partisans du monopole colonial, nous répéter intrépidement le vieil axiôme : *sans colonies, point de marine;* et à l'appui de cette assertion ridicule, nous accabler de tableaux de douanes établissant des exportations erronées, doubles, triples de ce qu'elles ont été réellement, et, de plus, un mouvement maritime évalué par la jauge des navires partis ou reçus, porté pareillement au double ou au triple du mouvement réel.

Nous allons insister sur ces deux points, pour ôter aux défenseurs des vieilleries coloniales leurs derniers sophismes. Il ne sera pas mal aussi d'avertir, par nos paroles, l'administration supérieure qu'elle devrait bien se lasser, enfin, d'étaler triomphalement cette statistique commerciale de tableaux d'importations, d'exportations, de mouvement maritime, tableaux inévitablement faux, et auxquels personne ne croit, parce qu'il est matériellement et moralement impossible que ses bureaux aient les connaissances indispensables pour les rédiger exactement, et que, les eussent-ils, l'impossibilité de tout contrôle public ôterait créance à leur travail, surtout quand ils proclameraient des résultats pareils à ceux qu'ils ont eu l'incroyable prétention de nous faire admettre.

Les tableaux d'exportation (1) dressés par les douanes sont toujours faux, d'abord parce que les valeurs qui forment ces exportations ne leur sont connues que par des déclarations qu'elles n'ont, les trois quarts du temps, ni intérêt ni moyen de vérifier. — Pour les vins, par exemple, et pour tant d'autres marchandises, dans l'immense marge qui existe entre les qualités inférieures et les grands crûs, comment les douanes pourraient-elles savoir la vérité d'une évaluation quelconque?

Mais cette difficulté d'évaluation n'est pas la cause unique qui vicie ce travail de douanes. La cause commerciale, la voici :

C'est que pour l'exportation réelle, pour l'animation réelle de la fortune française, pour l'accomplissement d'un bénéfice quelconque acquis à la France, ce n'est pas la valeur de départ des objets exportés qu'il faut prendre pour base, c'est la valeur réelle à laquelle ils auront été vendus au lieu de l'arrivée. — Qu'importe, en effet, pour la prospérité commerciale du pays, qu'un tonneau de vin chargé par moi vaille 500 fr. quand je le charge, si, encore enchéri par les frais, les assurances, le fret, les intérêts, les commissions, je ne le vends que 200 fr. au lieu de l'arrivée, parce que le marché, restreint par le monopole colonial, est trop étroit pour l'exportation de la France

(1) M. Charles Dupin, dans un travail sur ce sujet, où il se livre avec moins de logique encore que de coutume, à sa manie d'entasser des chiffres mal appliqués aux réalités des faits, argumente de ces tableaux officiels, et porte à cinquante millions nos exportations pour les colonies, tandis qu'il a été commercialement prouvé qu'elles ne vont que de vingt-cinq à trente. D'ailleurs, admit-on le chiffre de 50, tout exagéré qu'il est, ne voilà-t-il pas une belle preuve de l'importance coloniale, lorsque pour les Etats-Unis seuls la France exporte plus de cent millions de valeurs par an, malgré toutes les chances qui restreignent notre commerce extérieur?

qui l'encombre? Vos tableaux de douanes, qui notifieront au conseil général du commerce un million d'exportations semblables, empêcheront-ils tous ceux qui les auront faites d'être ruinés de fond en comble? Empêcheront-ils une valeur de cinq à six cents francs d'être réduite au retour à cinquante écus ou deux cents francs? Empêcheront-ils la fortune du pays d'être diminuée d'autant par l'ensemble de toutes les pertes semblables? Et ne sentez-vous pas qu'en pareil cas, plus vos tableaux de douanes seront brillants, radieux, plus ils auront des additions triomphantes et millionnaires, plus le sol, la marine, le commerce auront été sûrement ruinés? — Voilà la prospérité que votre monopole colonial fait à Bordeaux depuis 1814; voilà comment tant de maisons de commerce se sont d'autant plus ruinées, qu'elles ont fait de plus nombreux armements pour nos colonies!

Lors donc qu'en prohibant les sucres de tout le globe, vous nous faites exclure du globe entier, ou bien, ce qui revient au même pour le résultat, vous nous empêchez d'y commercer, faute de pouvoir rien y charger et rien y porter; lorsqu'en place de ce grand et magnifique commerce, que les idées de liberté et d'affranchissement du monde colonial ouvrent à l'industrie des peuples qui savent comprendre leur époque, vous confinez notre commerce dans les bornes étroites de vos chétifs îlots, dites, n'est-ce pas une amère dérision de vouloir nous prouver par vos tableaux fictifs, le contraire des faits accomplis chaque jour sous nos yeux? (1)

(1) Je saisis cette occasion de faire observer que nos échanges avec le nord de l'Europe, si déplorablement étouffés par nos tarifs, notamment par celui des fers

Aussi, quand M. de Saint-Cricq présenta ses tableaux d'exportations pour les colonies, à l'enquête de 1829, M. Jacques Galos père, délégué de la chambre de commerce de Bordeaux, lui prouva mathématiquement que ses tableaux établissaient une valeur au moins double de l'exportation réelle; depuis, M. J.-B. Delaunay, du Havre, a prouvé le même fait à M. Thiers quand il était ministre du commerce, en 1833. Répéter ici tous ces détails serait fastidieux. Nous nous bornerons aux résultats définitifs, qui seront récapitulés à la fin de ce paragraphe.

Nous venons de voir combien les tableaux de douanes étaient faux dans leurs évaluations de notre commerce colonial; si nous examinons maintenant l'exactitude ministérielle dans l'exposé matériel du mouvement de la navigation, elle sera encore plus fautive, s'il est possible.

Ainsi, pour faire croire que nos cinq chétives colonies donnent un emploi considérable à notre marine marchande (1), il résulterait des tableaux ministériels qu'en

---

toiles, etc., etc., ne nous offrent jamais ces désavantages, et les remplacent au contraire par les avantages opposés. En effet, si les peuples de la Baltique envoient chez nous une trop grande quantité de leurs produits, comme ils les expédient en France pour leur propre compte, ce sont eux qui souffrent et nous qui profitons du bas prix que cause leur encombrement chez nous.—Et comme en retour c'est aussi pour leur propre compte qu'ils chargent les produits de notre sol et de notre industrie, la hausse qu'ils occasionent ici dans les achats par leur concurrence est encore toute à l'avantage de la France : s'il y avait perte à la vente chez eux, elle serait pour eux et non pour nous.—On conçoit donc combien notre commerce avec les peuples du nord de l'Europe est profitable à la France.—Aussi c'est un de ceux que le système prohibitif, dit protecteur, s'est attaché à tuer avec le plus d'acharnement.—Telle est la protection dont il nous honore.

(1) M. Ch. Dupin commet ici la même erreur que pour ses calculs d'exportations coloniales, mais il les rend encore plus frappantes par des multiplications de distances et de tonnages inconcevables en pareille matière, et surtout par la conséquence à rebours qu'il en déduit.

En effet, prenant notre navigation coloniale dans la fausse extension que lui donnent les tableaux ministériels, il prétend qu'elle emploie à elle seule autant de

prenant une moyenne sur cinq années consécutives, la navigation coloniale emploie, année commune, un nombre de bâtiments français portant 188,000 tonneaux.

Mais comment se fait le travail des bureaux sur ce point? — Un navire jaugeant 300 tonneaux part pour les colonies : alors on l'inscrit sur le tableau pour trois cents tonneaux, comme s'il était chargé en plein. Mais il n'en est rien. Comme l'insuffisance du marché colonial ne nous permet pas d'y vendre nos cargaisons, nos navires partent presque vides. Ceux de Bordeaux, dont les chargements sont toujours plus effectifs que ceux du Havre et de Nantes, sont tout au plus au tiers ou à moitié pleins; les autres n'ont que quelques ballotages, ou même quelques briques ou quelques tuiles pour leur servir de lest. Ces mêmes navires ne rapporteront souvent des colonies que le tiers ou la moitié de leur tonnage. N'importe. On les fait toujours figurer en plein sur les tableaux administratifs, et on nous assourdit de l'immense mouvement maritime dû au commerce colonial!

Et ici les faits (1) donnent encore un démenti complet

---

navires que notre navigation pour les autres pays maritimes du globe, qu'il compose de vingt-une nations.

Mais si le fait était vrai, ce serait un argument terrible contre le système colonial ; car c'est lui précisément qui est cause, par le monopole qu'il nous force de subir, que nous ne pouvons envoyer nos bâtiments dans tout le reste des pays à sucre ou autres denrées coloniales, puisque nous n'y pourrions rien charger, et par contre-coup nous n'y pourrions rien vendre.—C'est au système colonial que nous devons la nullité de notre commerce extérieur avec le reste du monde. Voilà ce que nous disions, et, chose étrange, M. Ch. Dupin se charge, en défendant le privilége colonial, de nous fournir des preuves mathématiques contre lui!...

(1) Les faits et les calculs qui suivent sont empruntés à un travail de M. Delaunay, du Havre; il leur a donné une publicité qui n'a soulevé aucune contestation de leur vérité. Nous aurons occasion de citer aussi un excellent opuscule qu'il a publié sur le sucre indigène.

à l'administration; car, d'après le relevé matériel des importations coloniales dans une des années les plus abondantes, et en les évaluant en tonneaux, selon les usages du commerce, pour le poids de chaque espèce de marchandise, il se trouve que le commerce colonial n'a chargé que 94,081 tonneaux, au lieu de 188,000 tonneaux.

Mais ce résultat ne donne même pas le mouvement exact de la navigation, parce que chaque navire peut facilement faire deux voyages par an, au moins pour l'Amérique; de sorte qu'en tenant compte des marchandises de Bourbon, où l'on ne peut faire qu'un voyage par an, il n'y a eu tout que

38,000 tonneaux des Antilles pour chaque voyage,
18,000 tonneaux de Bourbon.

56,000 tonneaux.

Ce qui ne fait en tout que l'emploi effectif et annuel de 160 navires. de 350 tonneaux, terme moyen. — Ne voilà-t-il pas une belle navigation marchande pour un vaste pays négociant, agricole, industriel, maritime, comme la France?—C'est à en rougir de honte!...

Et s'il est vrai, comme il ressort du travail ministériel, que le tonnage des bâtiments expédiés, tant plein que vide, s'élève, année moyenne, à 188,000 tonneaux de jaugeage, tandis qu'il n'y a eu réellement que 56,000 tonneaux de marchandises réellement chargés, faut-il s'étonner des pertes énormes et sans cesse renaissantes que nos armateurs ont éprouvées dans cette fatale navigation? —Toute la différence n'est-elle pas en moins sur le fret gagné, et en plus sur les frais perdus?

Si donc, au lieu de ce commerce et de cette navigation

si misérablement restreints par le monopole colonial, nous avions un libre commerce avec les Amériques et l'Inde, qui peut douter de l'immense accroissement qui en eût résulté pour notre marine marchande?

Ici, je puis citer un témoignage qui ne sera pas suspect : c'est celui d'un des principaux organes du système protecteur : « Si la France consentait à l'émancipation » commerciale des colonies, dit-il, elle assurerait à sa » marine marchande, traitant désormais avec les pays » étrangers d'outre mer, un débouché supérieur à celui » qui lui aurait été retiré! »

» Nous n'admettons pas que la puissance navale de la » France, que la force de sa marine militaire, que toute » la part de légitime influence qu'elle peut avoir à revendiquer sur les mers, dépendent de son union intime et » sanctionnée par de mutuels sacrifices avec quelques coins » de terre presqu'inaperçus sur la carte du globe! »

» D'abord nous venons de voir que, pour commercer » avec le monde entier, et non plus seulement avec ses » colonies, il lui faudra toujours une marine marchande, » plus nombreuse, plus active, mieux établie qu'elle ne » l'est aujourd'hui pour ses relations moins étendues. Or, » on sait qu'une nation qui dispose d'une belle marine » pour son commerce, par cela même, peut avoir une belle » marine militaire. Ensuite est-ce donc comme point de » relâche ou comme point de refuge, dans une guerre » maritime, que l'on prétendrait faire valoir nos colonies? » Mais personne n'ignore leur histoire. Elles ont, dans » les dernières guerres, cessé de nous appartenir le jour » où elles auraient pu nous servir en ouvrant leurs ports » à nos escadres dispersées.... — Elles sont destinées, dès

» qu'un premier coup de canon aura retenti sur les mers,
» à tomber sans résistance possible, et malheureusement
» on l'a déja vu, sous la domination des flottes anglaises!
» —La seule île qui ait résisté avec succès, pendant les
» guerres de la révolution et de l'empire, aux forces na-
» vales de la Grande-Bretagne, et elle a résisté jusqu'en
» 1811 ; la seule île qui ait, dans toute cette période fa-
» tale à notre pavillon, donné un asile glorieux à nos
» marins, et porté dignement avec eux le nom de la
» France, qui était le sien et qui lui était cher, c'est celle
» qu'on nomme aujourd'hui *Mauritius-Island!*—Elle ap-
» partient maintenant à l'Angleterre. Elle a changé pour
» toujours de maîtres, et même de nom. Elle ne nous a
» pas été rendue en 1814, parce qu'elle ne se laisse pas
» facilement reprendre. »

Après un langage si explicite, nous n'avons plus rien à ajouter contre les prétendus avantages que le monopole colonial offre à notre marine. Il ruine notre marine comme notre commerce, et en définitive il se ruine lui-même avec nous, ainsi qu'il vient de le proclamer par l'organe de ses délégués.

Depuis dix-sept ans les colonies ont coûté à la France 7 millions par an sur le budjet, et au moins 20 francs de plus-value par quintal métrique de sucre, ce qui, sur un commerce de 60 millions de kilog. par an, comparés au prix que nous les aurions payés à l'étranger, fait 204 millions de perte pour la France; plus 40 millions de perte sur les primes payées à l'exportation des raffinés. — Voilà plus de 300 millions perdus..... sans compter les pertes individuelles de nos armateurs, l'état stationnaire de la consommation et du travail, la cessation de nos rapports

avec l'étranger, et 80 millions que les colonies doivent actuellement au commerce français!...

Et après cet horrible enfantement de misère, sorties du privilége colonial, ces malheureuses îles, étouffées par le sucre indigène, enfant parricide du privilége colonial lui-même, nous demandent la liberté commerciale, qu'elles repoussaient encore naguère, lorsque les pétitionnaires Bordelais la réclamaient aux chambres législatives qui n'ont pas eu, depuis trois ans, le temps et le bon sens de comprendre l'évidence de nos réclamations!....

Nous avons vu, dans ce paragraphe, l'effet du système colonial opérant l'exclusion des sucres étrangers. — Nous verrons, dans le prochain, l'effet du système colonial faisant grandir le sucre indigène. — Ce nouveau tableau sera bien plus sombre et bien plus décisif que le premier.

§ III.

Exclusion des Sucres coloniaux par les Sucres indigènes.

Nous avons parlé de l'exclusion des sucres étrangers par les sucres coloniaux : parlons maintenant de l'exclusion des sucres coloniaux par le sucre indigène.

Le triomphe de la betterave est l'exploit le plus authentique du système prohibitif poussé à son plus haut degré d'intensité.

En effet, cette industrie factice, protégée long-temps contre le sucre colonial, par une prime de 49 fr. 50 c., et contre le sucre étranger par une prime de 104 fr. 50 c., a tenu l'un et l'autre en un véritable état de blocus, et elle

doit s'emparer exclusivement de la consommation dont elle les a chassés ; pour qu'il en fût autrement, il faudrait qu'elle fût si indignement mauvaise et coûteuse, que cet excès d'ineptie productrice ne peut se supposer.

Et cependant, lorsque les faits parlent avec tant d'évidence, nous voyons des professeurs d'économie politique, qui ont consacré leur vie au culte de la réforme commerciale, se faire les chevaliers-tenants de la betterave, c'est-à-dire proclamer, par le fait, que le système prohibitif est le plus excellent de tous les systèmes, puisqu'il a produit une si admirable et si riche industrie, qui, sans lui, n'aurait pu naître, ni croître, ni se développer ! Nous voyons des écrivains qui se prétendent aussi dévoués à la liberté commerciale, et qui se font les champions d'une industrie incompatible avec elle !

Nous diront-ils que cette industrie enrichit trois départements du Nord, y double le prix des terres, y crée un grand nombre de riches établissements, y accroît l'aisance des populations ?

Quant à nous, nous leur répondrons que le système prohibitif produit toujours un développement partiel de fortune favorable à l'industrie qu'il protége : cela est bien clair. Mais pour savoir si cela est un bien ou un mal, il faut voir ce que ce développement partiel coûte au pays dans son ensemble ; et comme il est rigoureusement démontré que le système prohibitif fait perdre infiniment plus au reste du pays, qu'il ne fait gagner à l'industrie qu'il protége, il est manifeste qu'il nuit au développement du bien-être des masses et au progrès de la civilisation.

Ainsi les trois départements du Nord s'enrichissent par

le sucre de betteraves. C'est fort bien. Mais pourquoi? Parce que les taxes et surtaxes qui protégent le sucre de betteraves lui assurent un prix au-dessus de sa valeur réelle, et cet excédant de prix, enlevé à tous les consommateurs de France qui le paient, passe dans la poche des fabricants. — Pourquoi encore?..... Parce que, chassant de la consommation les sucres coloniaux, qui paient un fort droit, et les sucres de betteraves n'en ayant payé aucun pendant long-temps, ils se sont approprié, ainsi, par le fait, la valeur de ce droit qu'ils font ainsi perdre au trésor. Lorsque, à ces causes de leur richesse, qui n'est que la spoliation du reste de la France, nous ajouterons toutes les autres pertes qu'ils occasionent au pays, et dont ils ne profitent pas, on verra que ce chef-d'œuvre du système prohibitif est la plus détestable des calamités, et que nous sommes conséquents à nos principes de patriotisme et de liberté politique et commerciale, en maudissant le système prohibitif dans ses conséquences autant que dans ses principes.

Cependant, nous dira-t-on, vous avez dit que le commerce colonial ruinait votre marine, vos ports de mer, vos armateurs; qu'il arrêtait le développement de la consommation française par la cherté et l'insuffisance de ses produits. Quel mal vous fera donc le sucre de betteraves en anéantissant le commerce colonial, qui déjà lui-même vous fait tant de mal? C'est une calamité dont il vous débarrasse.

Cet argument des partisans du sucre indigène ressemble assez à celui d'un charlatan qui nous dirait: — Vous avez mal au doigt; quel mal vous fais-je donc en vous coupant le bras, puisqu'en vous privant du bras, je

vous débarrasse par cela même du doigt qui vous fait mal?

En effet, c'est par son insuffisance maritime, par sa cherté, que le commerce colonial épuise la France; et pour remède on nous offre le sucre indigène, intrinsèquement beaucoup plus cher, et qui, lorsqu'il aura achevé l'exclusion des sucres coloniaux, détruira entièrement le commerce maritime, que ceux-ci n'ont fait que restreindre. — Ne sommes-nous pas fondés à dire que voilà un remède pire cent fois que le mal?

Ah! sans doute, si la création factice du sucre indigène détruisait le commerce colonial pour permettre à la France un libre commerce avec l'étranger, il est certain qu'il rendrait un grand service au pays. — Mais le contraire est bien certain. Quand le sucre de betteraves aura chassé le sucre colonial de la consommation française, croyez-vous qu'il sera si dupe que d'y laisser entrer le sucre étranger qui est encore à meilleur compte que le sucre colonial, dont la betterave ne pourrait soutenir la concurrence à droit égal? — Non, sans doute. Au lieu d'une prohibition partielle et provisoire, nous aurons une prohibition complète et définitive. Voilà où nous conduisent les prétendus défenseurs de la liberté commerciale qui se font les apôtres de la betterave!

Or, est-il douteux que la betterave, si le régime actuel est continué, ne chasse entièrement le sucre colonial de la consommation française? Personne n'en doute, personne ne le conteste; tout le monde, amis et ennemis, sont d'accord sur ce point. On fixe même une époque assez rapprochée à ce dénoûment.

Or, veut on savoir alors quel sera l'état du pays? — Nous allons le dire.

Le sucre de betteraves, produisant alors 90 à 100 millions de kilog., sera l'objet d'une fabrication si importante, occupant tant de bras et de capitaux, qu'il sera souverain du pays par la crainte que la législation aura de nuire à ces intérêts tout puissants, qui se transformeront, comme d'usage, en droits acquis. — On sait que tel est le terme consacré.

Les colonies, qui doivent 80 millions à la France, ne les paieront pas, car à l'impossible nul n'est tenu.

Le sucre indigène fournissant toute la consommation de la France, toute la marine marchande employée au transport des sucres coloniaux sera réformée, bâtiments, matelots, constructeurs, charpentiers, voiliers, forgerons, etc., etc.

La marine marchande, cessant ses transports et ses voyages, ne formera plus de marins; en outre de la détresse qui frappera les ports de mer commerciaux, nos ports militaires n'auront plus ni ouvriers pour leurs chantiers, ni marins pour les vaisseaux et frégates de l'État.

Quant à l'État lui-même, il perdra les rentrées sur les sucres que lui donnent encore les douanes, et sera obligé de reprendre cette somme sur la masse des contribuables.

Voilà le résultat prochain, inévitable, infaillible du triomphe de la betterave. Et quand vous en serez là, vous verrez quelle force et quelle dignité politique la France, privée de marine, de commerce, de relations amicales avec les peuples dont elle aura continué à repousser absurdement les produits, sans force navale et sans moyen de la

rétablir; vous verrez, dis-je, quelle force et quelle dignité politique conservera la France en face de l'Angleterre, des États-Unis, de la Russie; de ces trois puissances, dont les deux premières se partagent le présent, et dont la troisième convoite l'avenir de la puissauce maritime et commerciale. — Vous tomberez au quatrième rang, vous, la France!!..... et cela pour avoir voulu protéger à contre-sens la plus coûteuse et la plus stupide production de votre sol, par des mesures plus ineptes encore qu'elles ne sont iniques et spoliatrices!...

C'est le droit payé par le sucre colonial qui fait toute la différence, tout le bénéfice des sucres indigènes, et ils n'élèvent même pas leurs prix de toute la différence du droit, afin de rester toujours au-dessous du prix auquel ce droit porte nécessairement le sucre colonial, ce qui exclut complètement celui-ci de toute vente possible, tant qu'il y aura une barrique de sucre de betteraves sur le marché. — Voilà le mécanisme de ce monopole prohibitif, mis complètement à nu; et il en résulte qu'aussitôt que les sucres de betteraves, francs de droits, produiront suffisamment pour la consommation de la France, les colonies ne vendront plus sur nos marchés une seule barrique de leur sucre enchéri par le transport.

Ne pouvant vendre pour la France, ne pouvant cependant envoyer leur sucre qu'en France, il faut pourtant que les colonies s'en débarrassent d'une manière quelconque. — Alors il faudra forcément l'expédier de France pour l'étranger.

Que résultera-t-il de là? Double fret, double assurance, double courtage, double frais de port à terre, port à bord, arrimage, magasinage, expéditions, condition-

nage; et, en définitive, la valeur du sucre, dévorée par cette double opération qui consommera la ruine des colonies qui, en ce cas, auront cent fois raison de demander de laisser aller directement leur sucre à l'étranger; car, puisque l'on ne veut plus lui permettre d'être consommé en France, pourquoi les obliger de l'envoyer en France?... C'est les ruiner pour le plaisir de les ruiner.

Ici, il faut réfuter, d'une manière positive, les paroles emphatiques des avocats du sucre indigène, qui, dans la production de la betterave, prétendent assurer à la France un grand progrès, une grande fortune agricole.

Or, peu de chiffres démontreront la vanité de cette assertion.

Les 40 millions de kilog. sucre indigène livrés à la consommation jusqu'à présent, ont occupé en betteraves, à peu près 20 mille hectares de terre; d'où il résulte ce fait avoué par tout le monde, que, pour fournir à la France 90 millions de kilog. sucre indigène, on n'emploiera que 52 mille hectares en culture de betteraves. Or, le sol de la France se compose de 52,941,300 hectares.

C'est donc pour une partie du sol qui ne sera pas la millième partie du territoire, qu'on sacrifierait les intérêts de la marine, du commerce, du trésor, et tant d'autres grands intérêts nationaux!

Et notez que ces 52 mille hectares de betteraves ne sont pas des terres stériles, défrichées *ad-hoc*, et formant une plus-value totale, conquise sur la nature. Non, ce sont les terres les plus fertiles, déjà classées comme première qualité et déjà en grands produits. Il n'y a donc là qu'un très-petit progrès agricole (1).

---

(1) Il en serait bien autrement des défrichements de nos landes et de leur-

Ces faits peuvent faire voir aussi combien la culture de la betterave, relativement à la nourriture des bestiaux, donne un résultat chétif, vu son peu d'étendue. Que pourront faire pour la nourriture des bestiaux 52 mille hectares de betteraves, dont le résidu est dépouillé de son suc, lorsque le bétail de France emploie déjà pour sa nourriture, la pâture et la récolte de 8 millions d'hectares en prairies ou pâturages, ainsi que les produits ou les regains d'une grande quantité de terres labourables (1)? —Toute cette importance donnée à la betterave est factice et ridicule.

Voilà le dédale des calamités coloniales, commerciales, fiscales, — universelles en un mot, — où nous a conduits le système prohibitif qui, pour toute compensation, nous offre l'accroissement de la production du sucre indigène chargé de compléter l'effet exclusif des prohibitions et de rompre définitivement tout moyen de communication et d'échanges maritimes avec l'immense et productive étendue des contrées à sucre. De sorte que, pour indemnité d'une perte partielle et provisoire, il nous offre une ruine complète!

Je puis donc le dire avec raison et vérité.

Il est des questions qui peuvent être douteuses en théorie.

Il en est d'autres qui, quoique définitivement décidées

---

produits, si on y portait la civilisation à l'aide de grands canaux de navigation et de canaux bien combinés d'irrigation!..... C'est là qu'on créerait des capitaux pour l'Etat!

(1) M. Charles Dupin estime que la quantité de nourriture fournie au bétail par l'agriculture française équivaut au produit de 27 millions d'hectares de prairies. Voyez un peu quelle grande amélioration ce sera d'y ajouter les résidus de 25 à 51 mille hectares de betteraves!!!..

en théorie, n'ont pas reçu encore la sanction irrésistible de l'expérience.

Mais, certes, la question des sucres n'est point de ce genre.

Jamais, en théorie, rien n'a été établi d'une manière plus irrésistible et plus complète;

Jamais, en fait, la dure expérience des malheurs publics et privés n'est venue punir si promptement et si complètement les fautes de la législation.

Mais, par une fatalité assez habituelle en pareil cas, ce sont les meneurs coupables de ces fausses mesures qui en ont recueilli le bénéfice; ce sont les intérêts justes et fondés qui en ont été les victimes.

On ne peut s'empêcher de jeter un regard douloureux sur cette conséquence injuste de notre organisation politique, quand on compare, d'un côté, tous les avertissements qui ont été donnés à l'autorité législative, et de l'autre, le prompt accomplissement des malheurs qu'on lui avait prédits, et qui ont été la conséquence immédiate de ses actes.

D'abord, une protection coloniale outrée dans sa tendance double et contradictoire, tendance qui a ruiné le commerce maritime, en ne faisant aux colonies qu'un bien apparent, sous l'abri duquel germait la ruine immense qui les accable aujourd'hui.

Cette première période était ainsi organisée : — Fermer les ports de France et la consommation intérieure à tous les sucres étrangers, par une surtaxe infranchissable: puis frapper les sucres coloniaux d'un droit énorme, qu'ils pourraient acquitter facilement, puisque la France étant privée de tout autre sucre, il fallait bien, bon gré

malgré, qu'elle consommât le sucre colonial. Alors, écoulement assuré pour les produits des colonies, rentrée assurée d'une forte somme au trésor. Le consommateur payait le sucre quelques sols plus cher? qu'importe!

Ce système doublement coupable de fiscalité contre les colons et contre la France, et triplement coupable, contre la France seule, de fiscalité, de prohibition et de destruction maritime, fut celui de M. de Saint-Cricq. — Et j'ose dire que, depuis 1814, c'est un des plus grands malheurs, une des plus détestables calamités qui aient frappé la France.

Par ce système, que nous avons vainement stigmatisé depuis douze ans; par ce système, dont, ainsi que je l'ai dit, M. J. Galos père démontra le vide, la fausseté sophistique, les erreurs matérielles et commerciales, lors de la grande enquête de 1828; par ce système satanique ont été et devaient être infailliblement assurés les résultats suivants :

Bien-être momentané et ruine définitive des colonies, épuisées par la forte taxation de leurs sucres; taxation qui, en définitive, leur permettait bien de les vendre, mais qui tombait chaque jour de plus en plus à la charge du producteur, par l'encombrement qu'occasionait la lenteur des ventes, qui alors, crise par crise, étaient obligées de subir des baisses successives et forcées.

Langueur, dégradation, léthargie du commerce maritime, chassé de tous les ports étrangers des pays à sucres dans l'Inde et dans l'Amérique; cessation de toutes les grandes expéditions qui alimentaient autrefois toutes nos industries, et pour lesquelles furent faits nos grands navires la *Nancy*, la *Pénélope*, le *Titus*, le *Larose*, et tant d'autres

grandes constructions : — néant total de ces exportations immenses, qui ont emporté en objets manufacturiers, et en produits du sol, jusqu'à des cargaisons d'un million ; entassement de tous les navires français en concurrence dans deux ou trois ports coloniaux, auxquels les malheurs de notre première révolution et les guerres de l'empire nous ont réduits ; pertes incalculables de toutes sortes pour nos armateurs, pour nos expéditeurs et pour nos producteurs ruraux et industriels ; enfin, cessation des expéditions elles-mêmes.

Au milieu de tous ces désastres, le sucre de betteraves, cet enfant posthume du blocus continental, cette dérision charlatanesque qui n'avait produit que des petits pains de sucre pour une tasse de café et des carricatures contre le grand empereur ; cette industrie anti-commerciale, née des plus grands vices du système impérial dans les plus mauvais temps de l'empire ; cette industrie défunte forcément ressuscitée par la taxe fiscale frappée sur les sucres coloniaux, et par la surtaxe colossale et prohibitive frappée sur les sucres étrangers, se développant avec une activité fébrile au cœur de la France, où, réunie avec les productions privilégiées du fer, de la houille, du coton, elle achevait de compléter ce vaste ensemble d'hostilités contre toutes les importations maritimes du dehors, et par conséquent la mort des échanges internationaux et la ruine de la navigation : — blocus continental rapetissé et masqué.

— Voilà donc le fatal effet du système de M. de Saint-Cricq sur la législation des sucres :

Ruine des colonies,

Ruine du commerce maritime,

Anéantissement de nos exportations,

Résurrection, progrès, immense développement du sucre de betteraves.

Quelques personnes, en trop grand nombre malheureusement dans l'origine, mais qui depuis ont reconnu leur erreur, — fasse le ciel qu'il ne soit pas trop tard! — illusionnées par la protection apparente et fausse que ce système accordait aux colonies, crurent qu'il était créé et pratiqué dans leur intérêt. De là, quand il fallut réclamer contre ces abus monstrueux, naquit une division funeste entre les colons et les négociants des ports de mer. — Des commissions libres furent formées par le commerce de nos places maritimes. Toutes, à différents degrés, réclamèrent, dans une forte proportion, le dégrèvement des sucres coloniaux, et le fort abaissement de la surtaxe sur les sucres étrangers. — Les colonies, il faut le dire, repoussèrent la planche de salut qui leur était présentée. Elles voulaient bien la diminution de la taxe sur les sucres coloniaux, mais elles repoussaient avec énergie l'abaissement proportionné de la surtaxe sur les sucres étrangers. Les sucres de betteraves profitèrent de ce conflit entre les ports de mer et les colonies, et firent évanouir toutes les mesures libérales qui auraient rétabli l'équilibre en faveur de la prospérité commerciale de la France.

C'est alors (en 1832), qu'on me permette de le dire, qu'au nom du commerce de Bordeaux, je proposai, dans le *Mémorial*, un projet de tarif à la fois financier et commercial, le même absolument que celui qui a été présenté en 1836 par M. Duchâtel, lors de sa courte apparition au ministère des finances; si ce n'est cependant que le tarif

que je proposais, réduisant les sucres des Antilles à 20 francs les 100 kilog., et les sucres étrangers à 40 fr., était plus avantageux aux colonies que le projet de M. Duchâtel, qui taxait encore les sucres coloniaux à 25 fr.

Cependant, par un bizarre contre-sens que le cours des évènements explique seul, mon projet de tarif souleva contre moi les plus violentes réclamations des colons, et celui de M. Duchâtel fut accueilli depuis avec reconnaissance !

C'est que les faits avaient parlé; c'est que les prédictions qu'on repoussait, sortant de ma plume ou de ma bouche, devinrent irrésistibles quand elles se furent traduites en ruine et en calamités accomplies. Alors, il n'y avait plus à douter, et les colonies comprirent enfin que le système protecteur les tuait; que les sucres de betteraves étaient leurs véritables ennemis, tandis que les sucres étrangers, en ressuscitant le commerce maritime, auraient servi d'auxiliaires aux sucres coloniaux contre les sucres indigènes. — C'est là, c'est là seulement, et non ailleurs, qu'est la solution de la difficulté. — Car la nature des choses n'est pas changée. Une alliance des sucres coloniaux avec les sucres étrangers et le commerce maritime est possible et salutaire. Une alliance entre les sucres coloniaux et les sucres de betteraves, également protégés pour lutter contre les sucres étrangers et le commerce maritime, est une absurde et dangereuse fiction. Ce serait, en économie politique, une nouvelle édition du *mariage de raison*. — Vous avez déjà vu ce qu'un pareil adultère a produit en politique parlementaire. — Ne le ten-

tez pas en commerce : — le résultat en serait plus fatal, et surtout plus irremédiable.

Les malheurs publics dont je viens d'indiquer la source ont souvent préoccupé le gouvernement, mais il n'a jamais su y mettre un terme véritable en y appliquant un remède efficace.

Un remède efficace, c'est-à-dire qui organisât franchement, ou bien un système définitif et général où les colonies fussent conservées (si possible), à l'aide d'un dégrèvement qui assurât à leurs produits le fond de la consommation française, et qui, par la diminution de la surtaxe, permît à la marine française d'importer en France les sucres étrangers pour remplir le vide qu'y auraient laissé la production coloniale, quand la diminution du prix aurait accru la consommation ;

Ou bien qui organisât, franchement, un régime transitoire, reconnu publiquement comme transitoire, qui, à l'aide d'un dégrèvement, donnât aux colonies le moyen de se préparer, sans secousse et sans catastrophe, au moment où elles deviendraient indépendantes et libres ; où la métropole et ses îles lointaines, affranchies d'un monopole réciproquement impossible et fatal, rentreraient dans le libre commerce du monde entier pour l'importation et l'exportation.

Et c'est ici que provisoirement je dois montrer le résultat, semblable à la fois et contraire, où tend le système qui nous est opposé, afin que les esprits soient d'avance préparés à l'exposé complet que je veux en faire.

Le système des promoteurs du sucre de betteraves a bien pour but l'affranchissement des colonies : c'est là qu'il tend, en effet, afin de rester en possession exclusive

de la consommation de la France; mais il veut nécessairement arriver à cet affranchissement des colonies par leur ruine et par les pertes attachées à leur commerce avec la métropole, afin que, lassées et mourantes de ces rapports insupportables tout à la fois aux colonies et aux ports de mer français, un divorce avec la métropole devienne indispensable aux colons. — Alors, qu'arriverait-il? Il arriverait que notre commerce marchand, déjà exclu par le système colonial de tous les pays étrangers qui produisent le sucre dans les deux continents, serait alors privé même de l'insuffisante et dernière ressource qu'il a dans le transport des produits coloniaux, et qu'il serait atteint d'une mort définitive.

Voilà le but : Faire fonctionner à rebours le système colonial pour le rendre insupportable aux colonies elles-mêmes; puis les affranchir quand la culture de la betterave sera assez développée pour y suppléer entièrement; transporter, pour mieux dire, les colonies en France par la culture de la betterave; appliquer au sucre de betteraves la protection prohibitive antérieurement accordée aux sucres des Antilles; détruire par conséquent toute importation maritime de sucre colonial et étranger en France; livrer exclusivement toute la consommation au sucre de betteraves, c'est-à-dire anéantir la marine marchande, devenue impossible et sans emploi : voilà l'utopie, voilà le beau idéal où tendent tous nos faiseurs de législation protectrice; et c'est à l'aide de l'absolutisme que leur assure l'empire des préjugés représentatifs dans les chambres, qu'ils veulent arriver à ce résultat, jusqu'à présent habilement masqué, mais qui bientôt va paraître forcément au grand jour. — J'en sais qui l'avouent déjà !....

Pour tracer un tableau vif et frappant de cette conjuration intérieure contre le commerce maritime, attaqué, non pas épisodiquement, mais systématiquement et dans sa vitalité même, je n'aurais qu'à répéter ce que j'ai déjà écrit sur cette question depuis dix ans, sans jamais m'être lassé. — Mais je tâcherai de donner une nouvelle extension et un point de vue nouveau à l'application des mêmes principes et des mêmes raisonnements; — car il ne dépend pas de moi de les changer et d'en varier le fond.

La vérité est toujours la même et se rit des vains sophismes des hommes.

Ou bien le système prohibitif avec le sucre de betteraves;

Ou bien le système commercial avec les sucres coloniaux étrangers.

On ne sortira pas de là.



§ V.

Du Système de protection appliqué concurremment au sucre colonial et au sucre de betteraves, et du Partage du monopole de la consommation française entre ces deux sucres, en continuant l'exclusion des sucres étrangers.

Nous avons vu, jusqu'à présent, comment l'application du système prohibitif à la législation des sucres avait d'abord exclu les sucres étrangers au profit des sucres coloniaux.

Nous avons montré comment la prohibition des sucres étrangers a si bien fermé les marchés français, qu'il est sorti du sol une nouvelle production qui a lutté contre le sucre colonial, à l'aide de la protection accordée à ce dernier.

Nous avons fait voir comment le système prohibitif et fiscal, agissant d'une manière simple en faveur du sucre colonial, et d'une manière double en faveur du sucre indigène, celui-ci a dû emporter la balance, et s'est mis en devoir d'exclure rapidement du marché français les sucres coloniaux, qui, avant trois ans, n'y vendront plus une barrique de leur produit.

Tant que le système prohibitif n'a ruiné que le commerce maritime, l'agriculture et l'industrie française, au profit des colonies, le gouvernement s'est inquiété fort peu de nos doléances. Consommateurs, marins, négociants, agriculteurs, ont eu beau se plaindre du système protecteur, on a mis leurs plaintes au néant, en les accusant d'être intéressées et presque factieuses.

Mais lorsque le fisc et le système colonial lui-même se sont trouvés attaqués au cœur, c'est-à-dire à la bourse, par le sucre indigène, enfant ingrat de leurs admirables œuvres, ils se sont émus d'une profonde indignation.

Cependant à qui s'en prendre?... On ne pourrait, je pense, nous reprocher le résultat d'une législation que nous avons toujours combattue, dont nous avions annoncé d'avance l'infaillible effet.

Il fallait bien que le système protecteur vît que le mal venait de lui, était son fait. Quant à nous, nous ne sommes parties de ce procès que comme matière expérimentale, destinés que nous sommes à fournir à nos dépens

les moyens de faire vivre les deux industries protégées. Le sucre colonial avait commencé à nous fermer le commerce du monde. Le sucre indigène est arrivé pour supprimer le peu de relations extérieures qui nous avaient été laissées.

Nous aurions pu espérer, néanmoins, que cette expérience fâcheuse, ce mécompte qui faisait mourir, par l'effet même de la protection, l'industrie coloniale, à laquelle on avait sacrifié tout le commerce français, ouvrirait les yeux au gouvernement, lui ferait comprendre le vice corrosif que le système protecteur porte dans son sein, et qu'on essaierait enfin de donner à la liberté une petite part dans notre code commercial; nous espérions qu'on voudrait bien se souvenir des demandes formulées en 1833 par le commerce de Bordeaux, examiner les plans qui furent alors proposés pour faire concourir les sucres étrangers et les sucres coloniaux à la consommation de la France, en ravivant ainsi, par une double extension. la navigation au-dehors, la consommation au-dedans.

Point du tout: c'est à un redoublement de prohibition que le gouvernement a songé, pour réparer les maux occasionés par la prohibition; au lieu de se désister des efforts insensés qu'il avait faits pour livrer la consommation de la France, pieds et poings liés, à une industrie privilégiée pour la production du sucre, il a songé tout simplement à clore si bien nos frontières de terre et de mer, afin de faire vivre en France, non pas une seule production privilégiée pour le sucre, mais deux industries également privilégiées, encouragées à se donner fraternellement la main pour nous ruiner de compte à demi.

Voici donc le problème que le gouvernement s'est proposé de résoudre.

Egaliser, pour la vente en France, la condition des sucres coloniaux et du sucre indigène, de manière qu'ils puissent concurremment se partager la consommation française, d'où l'on continuera d'exclure soigneusement tous les sucres étrangers depuis Porto-Rico jusqu'à Manille.

Et l'on sent que cette dernière condition est de rigueur; car si, lorsque nous n'avions à faire vivre que l'industrie coloniale, il fallait lui sacrifier nos relations avec tous les pays à sucre, à plus forte raison le faudra-t-il maintenant, puisque notre consommation, au lieu d'absorber seulement le sucre colonial, devra suffire en même temps à écouler tous les produits du sucre indigène.

Le commerce maritime doit donc être définitivement et immuablement convaincu que la voie où la législation des sucres va entrer, est un redoublement d'intensité prohibitive (1), une nouvelle et plus formelle déclaration de guerre à toute liberté commerciale, à tout commerce extérieur.

Ce n'est qu'à cette condition que le sucre colonial et le sucre indigène surtout peuvent vivre concurremment.

Examinons ce système sous toutes ses faces.

Reconnaissons d'abord que si l'on osait l'aborder franchement, tout mauvais qu'est ce système, il porterait en lui un correctif, un adoucissement.

(1) On verra plus loin qu'en approuvant la taxe sur le sucre indigène, nous lui ôtons tout caractère de protection, et ne la considérons que comme mesure fiscale ayant pour but d'egaliser la répartition de l'impôt intérieur. Mais ce n'est point ainsi que le gouvernement l'envisage, et c'est ce qui viciera tout son système commercial dans la question des sucres.

Mais comme nous avons toujours eu peu d'esprits complets dans le gouvernement, comme les ministres qui avaient assez de force analytique dans la pensée pour comprendre et saisir une organisation complète d'une partie quelconque de l'économie sociale, ont été paralysés eux-mêmes par l'esprit d'indécision, d'à peu près, de tâtonnement, qui caractérise nos majorités parlementaires, les diverses législations des sucres ont menti immédiatement à leur principe; dès leur naissance, elles en ont renié l'application complète, et, au lieu d'une loi commerciale, ayant un sens mauvais, mais défini, une direction dangereuse, mais certaine, allant à son but par un chemin large et droit, nous avons eu une espèce d'imbroglio, inconséquent et compliqué, où tous les vices du principe ont été conservés, et d'où le peu de bien qu'il pourrait donner, s'il était franchement suivi, s'est trouvé exclu.

En effet, pour mettre en vigueur le principe de protection simultané pour le sucre indigène et le sucre colonial, et ménager en même temps les intérêts du trésor, que fallait-il faire?

Le voici :

Le sucre colonial paie 49 fr. 50 (disons 50 fr., pour compter par chiffres ronds).

Eh bien! il fallait dégrever le sucre colonial de 25 fr. taxer le sucre indigène de 25 fr., et, dans cette condition d'égalité fiscale, leur livrer le marché français, soigneusement fermé aux sucres étrangers.

Puis il faudrait, par des mesures fiscales bien entendues, assurer le paiement de l'impôt sur les deux sucres, car on comprend que si le sucre de betteraves qui se fait à l'intérieur peut facilement frauder le droit, l'égalité n'exis-

tera jamais entre cette production et le sucre colonial, qui ne peut, dans aucun cas, se soustraire à l'action des douanes.

Alors la protection serait égale, et les charges seraient égales aussi pour les deux industries concurrentes; et, quoique les sucres coloniaux aient à supporter, à cause de l'éloignement du sol qui les produits, bien des frais dont le sucre indigène est exempt, nous verrions, par une épreuve infaillible et prompte, si, comme ce dernier s'en vante avec une assurance si ridicule, la betterave produit à meilleur marché que la canne à sucre.

Qu'arriverait-il si le gouvernement avait assez de logique et de courage pour pratiquer ainsi le principe de protection égale qu'il inscrit sur son drapeau?

1° Les deux sortes de sucres étant protégées par la prohibition, et payant le même droit, celui des deux sucres protégés qui vaudrait mieux que l'autre, pour la qualité et pour le bon marché de sa production, y compris les frais de transports sur le lieu du marché, prendrait le pas sur l'autre dans la consommation. — Je pense que personne ne sera tenté de me disputer cette conséquence.

Or, voilà déjà qui serait un grand bien; voilà qui nous apprendrait à l'instant combien il faut se méfier de l'esprit aveugle de système; car, si au lieu d'avoir recours à ce tempérament juste et complet que nous indiquons, on laisse fonctionner la législation actuelle telle qu'elle est, il arrivera infailliblement que le sucre le plus cher achèvera d'exclure du marché le sucre le plus économique; la betterave tuera la canne à sucre. Si vous les mettiez de niveau, au contraire, pour le droit à payer, le su-

cre le plus économique aurait le pas sur le sucre le plus cher dans sa production; et vous ôteriez à votre système protecteur une portion notable de son plus grand vice économique; car s'il continuait encore à exclure le produit étranger meilleur que les deux produits français, ce qui est un grand mal, au moins ce serait au profit du plus avantageux des deux produits français, et non pas en faveur du plus cher et du plus mauvais des deux.

2° Une fois donc les droits égalisés, le sucre français le plus avantageux à produire, ayant ainsi nécessairement le pas sur le sucre le plus chèrement produit, si c'est la betterave qui l'emporte, nous reconnaîtrons que nous nous sommes trompés, qu'elle vaut mieux intrinsèquement que la canne à sucre, qu'elle produit à meilleur compte, et que, protection pour protection, il vaut mieux encore protéger le produit le moins cher que de protéger le plus coûteux : l'épreuve sera faite, et la betterave exclura la canne à sucre.

3° Mais si, au contraire, la canne à sucre, à droit égal, livrait ses produits à la consommation française à meilleur compte que la betterave, alors il serait juste également de convenir que la protection serait moins anti-nationale en protégeant le sucre colonial qu'en protégeant le sucre indigène; la canne à sucre s'emparerait du marché, et le sucre indigène ne pourrait y paraître que lorsque les sucres fournis par les colonies auraient été absorbés par la consommation. Alors la betterave fournirait seulement le surplus, s'il en fallait à la France.

4° Dans cette hypothèse, les débris de navigation et de commerce maritime qui nous ont été conservés jusqu'à présent par le système colonial, ne seraient pas détruits.

Il y aurait même en France une amélioration intérieure, — et c'est celle-là qui est destinée à nous échapper. si le gouvernement n'ose pas pratiquer son mauvais principe avec franchise et d'une manière complète, — c'est que les sucres coloniaux dégrevés de 25 fr. et ayant ainsi à la fois possibilité et grand intérêt de baisser leur prix de vente en France pour avoir la préférence sur le sucre indigène, le prix du sucre baisserait inévitablement, et il viendrait à la portée d'une certaine masse de petits consommateurs qui en ce moment ne peuvent y toucher. — Or, cette circonstance serait la seule qui fût réellement bonne et avantageuse au pays, quoiqu'elle ne fût pas suffisante pour compenser le quart du mal fait par le système.

Quant au grand commerce, au commerce avec toutes les parties du globe, où nous pourrions avoir du sucre à bas prix, soit comme objet de production, soit parce que nous l'y trouverions entreposé, et où, par conséquent nous trouverions un vaste moyen d'écoulement pour les produits de l'industrie et du sol français, il n'y faudra plus penser; nous serons toujours enfermés dans le lazaret de la prohibition, et, comme à des pestiférés, il nous sera interdit de communiquer avec le reste du monde. — Ce qui est inévitable, de quelque manière, au reste, que le gouvernement s'y prenne pour protéger à nos dépens ses deux sucres privilégiés et chéris !

Mais le système de l'égalité du droit entre les deux sucres n'est pas même admis par les protecteurs du sucre indigène (1) surtout en procédant par voie de dégrèvement.

---

(1) On ne doit pas perdre de vue que tout ce travail sur les sucres a été écrit en 1836 et 1838. (*Note de l'Édit.*)

A ce mot dégrèvement, toute la horde des producteurs indigènes se souleva d'indignation. Dégrever les sucres exotiques, s'écrièrent ces envahisseurs privilégiés, c'est grever le sucre indigène!.. Phrase remarquable, qui est tout à la fois l'expression d'une fausseté et l'aveu d'une spoliation.

Prouvons ces deux vérités.

L'expression d'une fausseté d'abord : car bien évidemment, diminuer l'impôt que paie une denrée, n'implique nullement une augmentation d'impôt sur une autre denrée, n'exige de cette autre denrée aucun nouveau paiement au profit du trésor. La loi constitutionnelle, qui veut que le trésor ne perçoive aucun nouvel impôt sans y être autorisé par le vote des chambres, ne peut donc recevoir ici aucune application ; cette phrase : *dégrever, c'est grever*, n'est donc en réalité qu'un mauvais calembourg, un jeu de mots sans bon sens et sans raison.

Que le sucre indigène soit dans une situation moins favorisée pour ruiner le sucre exotique, si ce dernier est dégrevé, je l'accorde. Mais il n'y a là l'établissement d'aucun nouvel impôt.

Deux mots sur le mécanisme du système protecteur,— on devrait dire spoliateur et persécuteur, — vont faire comprendre à tous ceux qui liront ces lignes l'audacieuse iniquité de nos adversaires.

Lorsqu'un produit industriel vaut plus qu'il ne coûte à produire, il n'a pas besoin d'être protégé, puisqu'il se vend à bénéfice.

Mais quand il vaut moins qu'il ne coûte à produire, il réclame protection, car sans cela il se vendrait au dessous de son prix de revient : il serait en perte.

Les sucres de betteraves, se prétendant dans cette situation, ont réclamé et réclament protection contre le sucre exotique.

Cette protection leur a été largement accordée, ainsi qu'on l'a vu : on a taxé le sucre colonial 50 fr. le quintal métrique, et le sucre indigène, pendant long-temps, n'a rien payé.

Ces 50 fr., payés par le sucre colonial, ont été à la charge, partie du colon, partie du consommateur, selon les variations du marché. Et comme le sucre indigène pouvait dès-lors, lui qui ne payait aucun droit, élever son prix de vente sur la place, au niveau du prix du sucre exotique enchéri par le droit, il en est résulté, pour le fabricateur de betteraves, une prime équivalente, qui sortait de la poche des colons et des consommateurs pour entrer dans la sienne.

Or, lorsqu'il fut question de permettre au sucre indigène de prendre seulement 30 fr. par quintal, au lieu de 50 fr. qu'il avait pris, jusqu'alors, dans la poche des colons et des consommateurs, il s'écria qu'on le dépouillait, qu'on le grevait de tout ce qu'on ne lui permettait plus de prendre à ses concurrents! La spoliation des intérêts rivaux était devenue, aux yeux du producteur indigène, une partie de son capital : c'était son droit, c'était sa propriété; l'argent des colons et des consommateurs lui appartenait; l'empêcher de s'en emparer, c'était lui ravir son bien!

Admirable morale! équitable système! sublime économie politique, que j'ai qualifiée d'économie politique de grand chemin!.... et qui, dans le fait, n'est pas autre chose!

Les betteraves se plaignant d'être grevées, parce qu'on les empêchait d'arracher au producteur exotique toute la valeur capitale qu'elles convoitaient, me rappellent *Robert Macaire* s'apercevant que la montre qu'il *a* prise à son voisin est une montre d'argent au lieu d'être une montre d'or, et s'écriant : « Je suis volé ! »

C'est là la profonde iniquité du système protecteur. Il ne protége jamais qu'en ôtant à un produit avantageux une partie de sa valeur pour en augmenter la valeur d'un produit désavantageux ; il prend à l'un une portion de la valeur de son travail pour accroître la valeur du travail de l'autre. Ainsi, d'un côté, il fait une victime; de l'autre, un spoliateur;—et c'est le spoliateur qu'il protége, c'est en sa faveur qu'il crée un prétendu droit basé sur la violation de tous les droits ! Il l'encourage, il l'excite, il le récompense; les intérêts spoliés doivent se tenir fort heureux qu'on ne leur prenne pas davantage. On leur fait cadeau de tout ce qu'on a la bonté de ne pas leur ravir. Remerciez les sucres de betteraves de ce qu'ils n'ont pris que 49 fr. 50 c. par quintal au sucre exotique; car s'ils avaient eu besoin de 70 ou 80 fr. pour arriver à leur prix de revient, il est incontestable, d'après le système protecteur, que le sucre colonial aurait dû être taxé à 70 ou 80 fr. !...

Quant à nous, nous tenons pour certain que tout ce système n'est qu'un échafaudage d'abominables immoralités et de ruineux contre-sens qu'on baptise du faux nom de principes. Nous posons, comme un fait incontestable, que la société, pour enrichir l'un, n'a pas le droit d'établir sur l'autre une taxe qui le ruine; que toute taxation qui détruit la valeur de l'objet taxé est une énormité, une spo-

liation, un contre-sens anti-social. Or, les faits prouvent que la taxe perçue sur le sucre exotique détruit sa valeur capitale, et qu'elle ruine le producteur et l'importateur : donc elle est inique et doit être réduite jusqu'à ce que le niveau soit rétabli, car la société n'a pas le droit de prendre à un citoyen le fruit total de son travail, mais seulement une quotité nécessaire au service public des finances, et restreinte dans une proportion qui n'empêche pas le travailleur de vivre du produit de son industrie. Il faut donc que la taxe sur le sucre exotique soit réduite dans cette proportion : que le sucre de betteraves y trouve ou n'y trouve pas un bénéfice suffisant, c'est ce qui, en bonne justice, ne devrait pas même être examiné ; pas plus qu'on ne doit examiner si la valeur de la montre d'argent prise par Robert Macaire est suffisante à ses besoins, ou s'il faut absolument condamner sa victime à lui fournir une montre d'or.

Mais ce n'est pas ainsi que l'on comprend la question.

Dans les régions du pouvoir, d'après nos hommes d'État, ce n'est point le système protecteur qu'il faudrait détruire ou restreindre ; bien loin de là ; selon eux, il faudrait l'élargir pour le consolider. Au lieu de protéger un sucre indigène contre le commerce maritime et contre les consommateurs, il faudrait en protéger deux également nationaux, le sucre de betteraves et le sucre des colonies : au lieu d'un privilége simple, il faudrait un privilége double. Le sucre de betteraves dit au sucre colonial : — Je suis français, vous êtes français, nous sommes français. Dévorons donc la France à nous deux : exploitons-la de compte à demi ; isolons-la du monde entier, par terre et par mer ; puis, aucun sucre étranger ne pouvant y en-

trer, il faudra bien qu'elle consomme les nôtres, quelque prix que nous y mettions. Nous ferons comme les assiettes de M. Cazeaux Saint-Cricq et comme les fers de nos maîtres de forges : nous prospérerons sous l'abri de l'arbre de la prohibition.

Le second système, qui est le nôtre, qui est celui que nous défendons avec une persistance égale à l'opiniâtreté de nos spoliateurs privilégiés, est le système de l'égalité des charges publiques, de la liberté commerciale basée, non pas sur la licence comme on l'a dit faussement, mais sur le respect réciproque des droits de tous. Dans ce système, voici comment nous raisonnerions si nous étions membres du conseil supérieur du commerce ou du ministère..... double honneur que nous remercions sincèrement le ciel de ne pas nous avoir accordé, dans la triste époque de déraison où nous vivons! dans cette époque absurde, où nous voyons la démocratie parlementaire envier et usurper le pouvoir par un motif d'intérêt cupide, et s'en servir ensuite contre ses intérêts les plus légitimes.—On dit que le peuple français est un peuple intelligent?—Je le nie, c'est un peuple spirituel; mais intelligent, il ne l'est pas. Je ne connais en Europe aucun peuple aussi dépourvu du sens de son intérêt véritable; aucun peuple contre lequel il faille autant lutter, pour l'empêcher de se rendre lui-même anarchique et misérable.

Voici donc comment nous entendons le système commercial et financier, que nous opposerions au système fiscal et prohibitif que nous combattons.

Nous dirions : — Nous devons atteindre un double but : — Etablir sur le sucre un droit de consommation

qui rende au trésor la plus forte somme possible, et qui pèse le moins possible sur chaque producteur en particulier; qui donne au consommateur les moyens d'acheter à bas prix, au commerce maritime les moyens d'importer avec avantage, la plus grande quantité possible de sucre, et d'exporter en échange la plus grande quantité possible des produits du sol français et de l'industrie nationale. — Voilà le problème tel que nous le posons. C'est dans cette voie que nous voudrions protéger la production, l'importation, l'exportation; — en un mot le commerce tout entier, intérieur et extérieur. — Les betteraves y prendraient leur part, si elles en portent en elles-mêmes les moyens; mais nous ne leur donnerions pas la part des autres à dévorer. Nous ne dépouillerions pas les autres producteurs du fruit de leur travail, pour enrichir le sucre indigène.

Pour atteindre le but, voici ce que nous ferions (1) :

Nous taxerions le sucre colonial à 20 fr. le quintal métrique, plus le décime, soit 22 fr.

Nous taxerions le sucre étranger 40 fr. le quintal métrique, plus le décime soit 44 fr.

Et nous disons que :

La baisse de prix qui résulterait de ce dégrèvement ferait vendre promptement en France tout le produit du sucre colonial : — ce qui concilierait les recettes du trésor avec la prospérité des colonies.

---

(1) Précisément ce que nous proposions en 1833 au nom du commerce bordelais, et ce qui aurait évidemment sauvé les colons, qui, alors, s'insurgèrent contre nous.—Nous prenons les sucres des Antilles et de l'Amérique pour point de départ. Le sucre de l'Inde, de toute l'Asie, devrait être dégrevé proportionnellement, ainsi que nous l'avons établi il y a déjà long-temps.

Puis, comme la France ne peut rester restreinte à une consommation si faible comparativement à sa population, elle consommerait une quantité au moins égale de sucre étranger, qui pourrait entrer en acquittant la taxe de 40 francs.—Ainsi, le trésor s'enrichirait. Ainsi, les importations du commerce maritime augmenteraient. Ainsi, pour fournir leur contre-valeur, les exportations des produits français décupleraient. Ainsi, l'activité commerciale féconderait le sol national, sans privilége et sans exception.



§ VI.

Iniquité, inefficacité, impossibilité du système protecteur appliqué simultanément au sucre de betteraves et au sucre colonial.



Le projet de protéger également le sucre de betteraves et le sucre colonial, en accordant un dégrèvement à ce dernier, et en leur partageant le monopole du marché français, dont on continuerait à exclure les sucres étrangers, est, à la fois :

Une impossibilité et un mensonge.

Une iniquité et une immoralité;

Une continuation de ruine pour les ports de mer et pour la marine marchande;

Une ruine déguisée, mais inévitable, pour les colonies.

Nous allons démontrer ces quatre vérités simultanément, car elles se rapprochent et se lient par tous les

points de la discussion : ce sera un peu long, mais le sujet vaut, je crois, la peine qu'on y donne quelque attention.

Quand on veut comprendre l'effet réel d'une mesure économique, il ne faut pas l'examiner isolément; il faut la considérer dans ses rapports avec le principe qu'on lui donne, et avec l'ensemble des faits qui constituent le système auquel on veut la faire concourir.

Ainsi, quant au dégrèvement des sucres coloniaux, si ce dégrèvement doit concourir à l'action générale du système prohibitif, dit protecteur, il sera certainement tout autre dans ses conditions et dans ses effets que s'il devait concourir à un système libre et généreux d'échanges inter-nationaux.

Mais croire qu'en le forçant à subir la connexité du système prohibitif, l'on donnera néanmoins au dégrèvement des sucres des conditions telles, qu'il pourra produire les effets commerciaux que l'on en attend, c'est une folie, c'est une illusion dont le système protecteur profitera pour tout perdre définitivement.

On veut que le système protége également le sucre de betteraves et le sucre colonial. On veut tout bonnement l'impossible, et on le promettra précisément parce que cela est impossible, et qu'on comprendra très-bien que l'impossibilité d'effectuer sa promesse dispensera de la tenir. On nous aura ainsi fait patienter quelques années, en adoucissant notre agonie, et c'est tout ce qu'il lui faut pour que nous arrivions alors à une décomposition intime telle, que la destruction du commerce maritime et des colonies sera définitivement assurée.

Car, voyez, depuis 1836, à quel degré de souffrance et d'affaiblissement les colonies sont parvenues pour avoir

refusé le secours des sucres étrangers contre le sucre de betteraves !

Quelques années encore de tête à tête, de criminelle conversation, entre les sucres coloniaux et les sucres de betteraves, et de cette union adultère sortira une crise qui détruira ou l'importation du sucre colonial en France, ou le système protecteur lui-même. — Or, le système protecteur ne veut pas être détruit, et comptez bien qu'il ne vous accordera aucune condition qui pût atteindre ce résultat.

Pourquoi donc serait-il possible de concilier en France les sucres étrangers et les sucres coloniaux, et pourquoi est-il impossible de concilier en France, sous le système protecteur, les sucres de betteraves et les sucres coloniaux, sans ruiner ces derniers ou sans détruire le système protecteur lui-même ?.... C'est ce que j'ai déjà expliqué vingt fois aux colons, qui ne voulurent pas me comprendre. C'est ce que les ports de mer avaient alors compris et ce qu'aujourd'hui ils paraissent ne plus comprendre du tout.

Les sucres coloniaux et les sucres étrangers sont de même nature, produits dans des conditions semblables, soumis aux mêmes conditions de transports, de frais, de vente ; ils sont dans la même ligne, seulement échelonnés à divers degrés.

Le sucre colonial et le sucre de betteraves, au contraire, sont dans des conditions de productions non-seulement de nature différente, mais de nature opposée, et commercialement antipathique, dans des produits similaires.

Par fiction, par une pure fiction, on peut bien faire légalement admettre que le sucre colonial soit considéré comme national et indigène, mais, en réalité, cela n'est

pas; il est exotique et extérieur. Aux yeux du système protecteur, il est francisé, mais non pas français. Il fait partie du commerce extérieur, et non pas de la production intérieure.

Le sucre de betteraves, au contraire, n'a pas besoin d'une fiction. Il est par sa nature et sa position même indigène et intérieur. Il réunit toutes les conditions que le système protecteur désire, et qu'il n'avait accordées fictivement à nos possessions lointaines, que jusqu'au moment où il a pu trouver un produit similaire qui les réunît dans le sein même de la France.

Il y a d'ailleurs, à la position particulière des betteraves, un désavantage qui devient un titre aux yeux du système protecteur : elles produisent plus chèrement le sucre que la canne à sucre.—Sans cela, elles n'auraient pas besoin de protection contre la canne à sucre; le fait est bien évident. Eh bien, le système protecteur a pour condition inévitable, inhérente à sa nature, de protéger le produit le plus défavorablement créé contre le produit le plus avantageusement fabriqué. Sans cela leur inégalité primitive subsisterait et abandonnerait le produit défavorable à sa ruine native. Demander au système protecteur de protéger également la betterave et la canne à sucre, c'est lui demander de ne plus protéger ni l'une ni l'autre, et de les laisser suivre leurs destinées, d'après les conditions naturelles qu'elles portent dans leur sein. C'est demander au système protecteur de s'abstenir, de laisser le commerce fonctionner librement. C'est demander au système protecteur d'abdiquer.—C'est lui demander de laisser la canne à sucre libre de faire usage de ses forces contre la betterave, qui ne pourrait alors lui résister. Il n'en

fera rien, et par conséquent il calculera le chiffre du dégrèvement de manière à le rendre insuffisant pour remettre les choses dans leur état naturel. Il ne peut pas faire autrement sans s'anéantir lui-même, et sans laisser mourir la betterave sous le poids de son impuissance native.

Mais, en même temps que le sucre de betteraves est dans une condition de production moins favorable que le sucre colonial, il est dans une condition plus avantageuse pour la vente; de sorte que, protégé de préférence et amené par le mécanisme de la loi à l'égalité du prix de revient, frais et droits compris, des deux côtés il doit nécessairement tuer le sucre colonial.

En effet, supposez (ce que je ne crois pas possible, je le répète), qu'à force de transactions, de calculs, de tours de force financiers, on parvienne à mettre les deux sucres sur le pied d'égalité, c'est-à-dire à pouvoir se facturer en France au même prix avec un égal bénéfice pour leurs producteurs (1). Ne voyez-vous pas que le sucre de betteraves est domicilié en France? qu'il est tout rendu sur le marché, tout prêt à profiter des occasions, n'étant jamais en retard, jamais en avance, ne dépendant ni de la tempête, ni des vents favorables? Ne voyez-vous pas que sa production est susceptible d'un accroissement indéfini, et que celle des colonies est bornée, qu'elle est arrivée à son plus grand terme, et que, tant que le bénéfice des betteraves sera

---

(1) Ces deux conditions sont indispensables, car si un des deux sucres avait un bénéfice plus fort, il baisserait son prix de vente et tuerait l'autre.

Or, comment ces deux conditions, si on parvenait à les établir, pourraient-elles être maintenues, en face des variations du commerce, des événements de toutes sortes qui font varier les conditions de la production, et qui changeraient rapidement les bases sur lesquelles vous auriez appuyé vos calculs?

assuré par la protection, leur production s'accroîtra nécessairement ?

Il résultera de là que, si le système protecteur parvient à mettre les deux sucres au même prix de revient, par une taxe qui, pour atteindre ce but, devra rester plus forte sur le sucre colonial que sur le sucre indigène (1), ce dernier sera le premier acheté par la consommation de la France, et que le sucre colonial ne fournira à cette consommation que l'excédant que n'aura pu fournir la betterave; et, lorsque la betterave sera arrivée, ce qui sera prompt, à produire une quantité suffisante à la consommation, le sucre colonial ne présentera plus au commerce maritime aucun motif raisonnable de l'aller chercher aux îles lointaines où il se récolte, dans la certitude où il sera de trouver, à son arrivée en France, le marché déjà suffisamment approvisionné, à prix égal pour le sucre de betteraves!

Voilà pour le temps ordinaire, pour le temps de paix. Mais supposons un démêlé maritime quelconque, un *non-intercourse* d'une année ou deux seulement, une cessation forcée de rapports avec les colonies pendant une campagne ou deux, voilà le sucre de betteraves seul maître du marché, en saisissant toutes les avenues, tous les débouchés; s'y incrustant, s'y incorporant par tous les points de contact intérieur, et les énormes bénéfices qui lui permettront de prendre un immense développement. Une fois la paix maritime rétablie, dites-nous, je vous prie, comment

(1) Taxe que le sucre de betteraves a mille moyens de frauder, ce qui est impossible au sucre colonial, à cause de son importation maritime. — Nouvel avantage et nouvelle immoralité en faveur du sucre de betteraves dans la lutte où on nous convie sous le nom d'*alliance* !

vous arracherez le monopole du marché français aux sucres de betteraves, pour y introduire de nouveau les sucres des colonies, si, même dans la débâcle, elles ne se sont pas affranchies ou n'ont pas été conquises!... Hélas! la difficulté serait invincible. Il n'y aurait plus place en France pour les sucres coloniaux, et le système protecteur les reléguerait fièrement parmi les sucres étrangers, dont ils partageraient la prohibition!... Punition fatale, mais juste, de leur entêtement.

Mais, en admettant en France la concurrence des sucres étrangers, m'objectaient les colons lorsque je leur traçais ce sombre tableau de l'avenir qu'ils se préparaient par leur opiniâtreté, ne courrions-nous pas les mêmes chances! Les sucres étrangers ne finiraient-ils pas par s'emparer du marché de la métropole à notre propre exclusion?

Point du tout; c'est tout le contraire qui serait arrivé: c'est la betterave que les sucres étrangers auraient atteints, et dont ils auraient empêché le développement ruineux et fatal, qui n'a été produit que par la prime établie en faveur du sucre indigène, par la surtaxe du sucre exotique. —Ainsi, le sucre colonial aurait été délivré de la concurrence du produit intérieur qui doit nécessairement l'exclure, et il n'aurait eu, dans le sucre étranger, qu'une concurrence peu dangereuse qu'il pouvait facilement supporter.

§ VII.

Continuation du même sujet.

—

Le sucre colonial et le sucre de betteraves sont inconciliables en France.

Mettra-t-on sur les deux une taxe égale?... On ne changera rien à leurs rapports naturels, et le sucre de betteraves ne supportera pas la concurrence du sucre colonial, à moins que les fabricants ne trouvent le moyen de frauder une partie des droits, ce qui serait une façon de rétablir l'inégalité.

Compensera-t-on la différence du prix de revient des deux sucres par une différence de taxe?... Alors l'égalité de prix suffira à la betterave pour tuer le sucre colonial, par l'avantage de position intérieure du sucre indigène, et par l'accroissement de sa production jusqu'au plus haut terme de la consommation possible.

Taxer également les deux sucres, c'est donc, en réalité, ne protéger ni l'un ni l'autre ; c'est les laisser dans leur inégalité native, qui les rend inconciliables.

Taxer proportionnellement les deux sucres, pour établir l'équilibre de leur prix de revient, c'est établir une égalité forcée, inique, au détriment de l'un, au profit de l'autre; égalité factice, qui suffira au sucre de betteraves pour exclure le sucre colonial du marché.

Et que l'on remarque bien que les variations de la production et du commerce ne laisseront pas même subsister trois mois cette égalité factice du prix de revient que l'on aura établie avec tant de peine !....

Quant au commerce maritime, nous verrons plus tard que, dans l'une ou l'autre hypothèse, il n'a que le choix entre deux manières de mourir.

Examinons maintenant les changements que l'admission des sucres étrangers dans la consommation de la France produiraient relativement aux sucres coloniaux, au commerce maritime et au trésor public.

Commençons d'abord par ce qui touche les sucres coloniaux, et prouvons aux colons deux choses :

Que l'admission des sucres étrangers en France n'aurait eu pour eux aucun des inconvénients que leur présente la concurrence de la betterave;

Que l'admission des sucres étrangers en France était la seule protection efficace qu'on pût accorder aux colonies pour les délivrer de la ruine que leur impose, inévitablement, la concurrence des betteraves.

Les rapports du sucre colonial avec le sucre étranger sont dans un ordre d'idées tout-à-fait inverse des rapports du sucre colonial avec le sucre de betteraves.

Le sucre de bettéraves est produit plus chèrement que le sucre colonial. C'est pour cela qu'il demande qu'en France le sucre colonial soit plus taxé que lui.

Le sucre étranger produit à meilleur compte que le sucre colonial. C'est pour cela qu'il peut supporter en France une taxe plus forte que le sucre colonial, pourvu que la différence ne soit pas excessive.

Et nous l'avons bien prouvé par le fait, puisqu'en 1833 le commerce maritime de Bordeaux consentait à payer 44 fr. de droit sur le sucre étranger, en même temps qu'il demandait que le sucre colonial ne payât que 22 francs. — C'est cette proposition que les colons ont re-

poussée, comme s'ils eussent été complices des betteraves contre eux-mêmes !.... tant l'habitude du privilége fausse les esprits les plus justes et les empêche de comprendre leurs intérêts les plus évidents !

Eh bien, il résulte de ces rapports inverses, qu'en admettant les sucres étrangers en France, ils n'entreraient à la consommation qu'après les sucres coloniaux, et seulement pour remplir le vide que le défaut d'accroissement dans la production coloniale laisserait dans la consommation, augmentée par la baisse des prix.

Et qu'au contraire dans le tête-à-tête, dans la criminelle conversation des sucres coloniaux et de la betterave, c'est la betterave qui doit fournir le fond de la consommation et n'abandonner aux colons que la place qu'elle ne pourra remplir elle-même ; — c'est-à-dire les chasser avant long-temps.

En effet, les sucres coloniaux étant moins taxés que les sucres étrangers, auraient conservés en France une préférence infaillible dans la consommation. Ce n'est qu'après le sucre colonial entièrement consommé ou du moins soutenu à un prix évidemment avantageux, que le sucre étranger aurait pu être acquitté pour la consommation (1). — A égalité de prix même, ils n'auraient jamais eu sur les sucres coloniaux l'avantage immense qu'ont les sucres de betteraves par le fait seul de leur domicile intérieur dans le pays ; et c'est ce côté de la question qu'il faut bien comprendre.

---

(1) Ceci est tellement vrai, que M. Jean-Baptiste Delaunay, du Havre, publia une brochure pour prouver que même avec le dégrévement de surtaxe demandé par le commerce de Bordeaux, le sucre colonial conservait encore un avantage trop considérable sur le sucre étranger

Le sucre colonial est exotique comme le sucre étranger, et, si l'on veut être de bonne foi, il n'est autre chose qu'un sucre étranger francisé par la fiction coloniale, qu'un sucre obtenu hors de France par les capitaux français.

Identiques par leur nature, ces deux sucres sont soumis aux mêmes chances, aux mêmes transports, aux mêmes incertitudes nautiques, aux mêmes frais l'un que l'autre. Bien plus, ici l'avantage est en faveur du sucre colonial, il est généralement moins éloigné, et d'un transport sujet à moins de variation ou de retard.

Ces deux sucres, ne pouvant arriver en France que par le transport maritime, auraient entretenu les forces commerciales dans la même direction. Les spéculations maritimes encouragées, agrandies par le commerce avec les immenses parages de l'Amérique et de l'Asie, auraient toujours une force et une impulsion bien plus que suffisante pour le commerce colonial.

Le sucre de betteraves, au contraire, essentiellement intérieur, tend à pousser les esprits et les capitaux dans un ordre d'idées tout-à-fait étranger à l'importation maritime ; il n'encourage que les charrettes et les rouliers ; de sorte qu'avec la concurrence des betteraves et l'exclusion des sucres étrangers, la marine marchande se trouve moralement et physiquement énervée, épuisée, incapable même de songer avec un peu d'ardeur aux importations coloniales qui ne lui suffiraient pas si elle était prospère, et qui l'écrasent de leur poids stérile dans l'état d'atonie et de ruine où le monopole colonial l'a réduite.

Admettons un non-intercourse, une guerre, une interruption quelconque aux relations maritimes... Les sucres

étrangers n'auraient pas eu, contre le sucre des colonies, la centième partie des avantages qu'aurait le sucre de betteraves. — La mer est périlleuse pendant la guerre pour le sucre étranger presqu'autant que pour le sucre colonial. Leur concurrence subit, de part et d'autre, des variations presque analogues; et quand les difficultés maritimes auraient cessé, les colonies reprendraient sur le marché français leur position antérieure relativement aux sucres étrangers. Tandis qu'en laissant développer, comme nous l'avons vu, le sucre indigène par l'exclusion du commerce étranger, elles ont préparé les moyens d'assurer leur propre exclusion pendant la première guerre maritime que nous aurons. Heureuse ou malheureuse, peu importe, les colonies en paieront les frais. Leur sucre alors sera exclu de France par la betterave, et n'y rentrera plus.

Si les colons avaient voulu m'écouter quand je leur disais toutes ces vérités, ils auraient compris que, même dans le système protecteur, il était possible de concilier les sucres coloniaux et les sucres étrangers, en admettant en France ces derniers ; et qu'il est tout-à-fait impossible dans le système protecteur, de défendre le sucre colonial contre le sucre de betteraves, si on leur accorde une protection proportionnelle et simultanée contre les sucres étrangers.

Et maintenant que font-ils?..... Certainement ils demandent une chose juste, une chose mille fois juste, mais insuffisante, impuissante, en dehors des véritables termes de la question : — *un dégrèvement qui les sauve des envahissements de la betterave !* Hélas ! dans le système protecteur cela est impossible. — Ils obtiendront bien un dégrèvement, je l'espère du moins, mais jamais on ne voudra

le leur accorder dans une proportion telle, qu'ils puissent atteindre le but qu'ils se proposent. Cela est impossible, à moins que le système protecteur ne se mente à lui-même et ne se détruise de ses propres mains. La plus grande concession que le système protecteur aura la bonté de faire aux colons, n'aboutira qu'à établir l'égalité des droits payés en France. C'est là le maximum possible de sa tolérance. Or, certainement on n'ira pas chercher à deux mille lieues le sucre des colonies, quand on aura sous la main le sucre indigène au même prix. L'avantage des colonies, c'est de pouvoir établir leur sucre à meilleur marché que la betterave. Si on leur laisse cet avantage, la betterave est perdue. Si on le leur ôte, les colonies sont ruinées : leur éloignement seul suffit pour les exclure du marché, qui sera complètement approvisionné sans elles. On ne trouvera jamais de milieu entre ces deux termes de la question, parce qu'il n'y en a pas.

Les colons s'opposaient à l'admission des sucres étrangers, parce qu'ils croyaient sincèrement que la surtaxe dont les sucres étrangers étaient frappés, favorisait les produits coloniaux en leur assurant le monopole de la consommation française. Mais c'est la plus grave de toutes les erreurs. La surtaxe des sucres étrangers et tout notre système des douanes sur cette matière, ne protégeaient et ne favorisaient que la production de la betterave. Les colonies n'étaient ici que le prétexte, le moyen, la machine théâtrale employée pour arriver au but. On va le voir.

Que fallait-il pour que la betterave pût vendre à bénéfice ses produits, qui lui auraient laissé une perte énorme si on les eût abandonnés à leur cours naturel? Il fallait que le sucre des colonies fût enchéri par le paiement d'un

droit très-élevé. Alors le sucre de betteraves, malgré la perte naturelle à sa production, s'enrichissait de la valeur du droit payé par les colons, parce qu'il élevait son prix au niveau du sucre colonial dont il n'avait pas payé le droit.

Or, le sucre colonial n'aurait jamais pu supporter la taxe de 49 fr. 50 c., nécessaire pour élever le prix de vente au niveau des besoins du sucre de betteraves, si les sucres étrangers n'eussent été surtaxés en proportion. Le fait est bien évident. Les deux questions étaient donc intimement liées. On ne pouvait faire vivre et développer la production des betteraves qu'en taxant très-haut le sucre colonial ; et l'on ne pouvait taxer très-haut le sucre colonial, qu'en surtaxant proportionnellement le sucre étranger. Ainsi, la surtaxe du sucre étranger donnait les moyens de taxer très-haut les produits des colonies en ruinant le commerce maritime ; et la haute taxe du sucre colonial donnait le moyen de protéger le sucre de betteraves en ruinant graduellement les colonies. C'est donc en définitive pour le sucre indigène seul que la prohibition du sucre étranger fonctionnait. Les colons n'ont jamais voulu le comprendre, malgré tous mes efforts pour leur ouvrir les yeux.

Maintenant ils le voient, ils voient les faits, et cependant ils ne les comprennent point encore. Car ils ne comprennent pas que loin de s'opposer à l'admission du sucre étranger, ils auraient dû supplier à mains jointes le gouvernement de l'admettre. C'était là leur salut, leur auxiliaire, leur dernier espoir ainsi que je le leur disais. Mais accoutumés à l'ancien système colonial, ils n'ont pas vu que tout était changé, et que ce système n'est qu'une

vieille relique du temps passé, un signe d'une croyance éteinte, un ensemble impossible à faire fonctionner parce que ses éléments sont détruits ou ont perdu la proportion nécessaire dans leurs rapports. C'est dans un autre ordre d'idées qu'ils devaient chercher leur salut, et laisser marcher le commerce maritime au lieu de l'arrèter. — Car le vieil axiôme : *Sans colonies point de marine*, doit être retourné ainsi : « Avec le monopole colonial, point de » commerce extérieur; sans commerce extérieur, point » de marine, et triomphe absolu de la betterave par la » misère, la ruine et l'affranchissement posthume des co- » lonies. »

Si donc les délégués des colonies avaient compris leur position, le premier de leurs soins aurait dù être de demander eux-mèmes l'admission des sucres étrangers, ce qui aurait à la fois obligé forcément à dégrever le sucre colonial, et donné une immense extension au commerce maritime. Voilà ce que j'aurais fait, si j'avais été délégué des colonies. — Mais demander qu'on protége également les deux sucres nationaux, le sucre colonial et le sucre indigène, contre les sucres étrangers! qu'on alloue le monopole du marché français au sucre indigène et au sucre colonial!..... Je déclare à la face de la France que les colonies et les ports de mer n'auront pas d'ennemis plus cruels, plus dangereux, plus impardonnables, que les promoteurs d'un système aussi impossible et aussi trompeur à la fois!

Je crois avoir prouvé que cette prétendue protection des deux sucres ne peut aboutir qu'à la ruine des colonies. Dans le prochain paragraphe nous verrons les effets

de ce système sur le commerce maritime et sur les revenus du trésor français.

Mais voici l'argument triomphant du système protecteur : — Quoi ! nous dira-t-il, ne sentez-vous pas que vous plaidez ma cause? Avec votre liberté commerciale, avec votre commerce extérieur, si la guerre maritime éclate, vous n'avez plus ni commerce ni échange d'exportation. Vous l'avez dit, vous vous en êtes fait un argument. Mais avec le sucre de betteraves, la guerre maritime peut arriver et vous ne perdrez rien; l'approvisionnement de la France n'en sera pas moins assuré.

Le fait est certain. Si, pendant la paix, vous détruisez toutes nos relations commerciales, tous les échanges internationaux, toute la marine française, il est certain que la guerre n'aura plus rien à nous faire perdre de tout cela. Vos lois de douanes auront d'avance rempli l'office du canon ennemi. Agissez de même pour tous les produits, pour tous les objets de fabrication et de consommation : isolez la France du monde entier; tâchez qu'elle n'achète rien au dehors, et que, par conséquent, elle ne vende rien au dehors, vous verrez ensuite, hommes du Nord, l'admirable prépondérance que vous lui aurez conservée dans les relations des peuples qui ne la connaîtront plus; vous verrez ce que sera devenue votre marine militaire, votre puissance extérieure, votre diplomatie. — Vous verrez tout cela peut-être, parce que cela touchera votre orgueil et votre ambition. Quant à notre misère, si grande que vous l'ayez faite, vous ne l'apercevrez jamais, car vous êtes aveugles pour elle; — mais peut-être un jour vous l'entendrez.

§ VIII.

De la question coloniale dans ses rapports avec le commerce maritime de la France

—

Le système colonial en lui-même n'est qu'un premier pas de l'enfance du commerce. Dans cette première période de la vie commerciale, la nature des choses l'impose souvent comme une nécessité, et le défaut de relations générales entre les nations y fait trouver quelqu'avantage.

Pour ne citer que ce qui touche plus directement le débat actuel, lorsque la découverte de l'Amérique et des Indes mit par le fait entre les mains des Espagnols et des Portugais le monopole d'un immense commerce que leur indolence ne sut pas conserver, et qui passa entre les mains des Anglais et des Hollandais, la France, comme toutes les nations dont l'Océan baigne les frontières, fut forcément poussée dans le système colonial. On le comprend sans peine : il lui fallait, ou se voir privée des denrées exotiques et inter-tropicales, ou les payer aux nations qui s'en étaient partagés le transport, à des prix élevés qui leur assuraient un bénéfice immense; c'était une perte qu'elle pouvait s'épargner en allant chercher elle-même ces denrées au lieu de leur production. Or, n'étant pas admise dans les colonies d'autrui, il lui fallait avoir des colonies à elle. Elle suivit donc l'entraînement général, et ne pouvait faire autrement.

Les colonies avaient donc pour la France une double utilité : d'abord lui fournir les denrées exotiques à meilleur marché que si elle les achetait aux puissances rivales;

ensuite, les lui fournir assez abondamment pour que, en outre de sa consommation, il lui en restât une certaine quantité qu'elle pouvait revendre à l'intérieur de l'Europe, avec bénéfice, — les sucres surtout.

C'est ainsi que le commerce colonial enrichit la métropole et les ports de mer dans la première période de son établissement. Mais c'est par une étrange préoccupation que l'on a voulu attribuer à la seconde période, commencée en 1814, après une longue interruption de rapports, les mêmes effets dont les causes étaient évidemment détruites.

C'est certainement un système barroque et tout-à-fait contraire au droit naturel, que celui où les peuples d'un continent se partagent, s'adjugent, se distribuent à eux-mêmes les territoires et les produits des autres parties du monde : à moi l'Inde, à moi l'Amérique du Nord, à moi l'Amérique du Sud, à moi les îles, à moi le continent : chacun avait fait sa part de son mieux, et chacun avait dit à ses colonies : Tu ne vendras et tu n'achèteras qu'à moi. — Et tous se consolaient d'être exclus de chez les autres, en excluant les autres de chez eux.

Mais, enfin, cela pouvait fonctionner passablement tant qu'il y avait une proportion raisonnable entre l'importance de chaque métropole et de ses colonies, et tant qu'aucun lieu de production, vaste et fécond, n'était affranchi et ne pouvait fournir aux besoins des nations commerçantes.

Mais lorsqu'il est arrivé tout à la fois que de vastes contrées coloniales se sont affranchies et peuvent recevoir nos vaisseaux, et que, d'un autre côté, nos vastes et anciennes colonies ont été mutilées et rétrécies de manière à ne pouvoir suffire à notre navigation, comment nos

hommes d'État ne comprenaient-ils pas, après la paix de de 1814, que vouloir rétablir le monopole colonial, était un projet insensé; que c'était une machine détraquée, dont les poids et les moteurs n'étaient plus proportionnés; que c'était, en un mot, ruiner le commerce maritime de France par les colonies, et ruiner les colonies par le commerce maritime de France?

Jamais vérité ne fut plus frappante : la prévoir était facile, et cependant il est encore des gens qui la nient après l'avoir vu se réaliser !

La France d'abord : quel équilibre peut-il exister entre une métropole de trente-trois millions d'habitants, et des colonies qui ont ensemble une population de 38 mille colons? Comment de telles colonies peuvent-elles alimenter la navigation d'une telle métropole? Comment peuvent-elles lui fournir ce qu'il faut pour sa consommation d'abord, ce qu'il faut pour son commerce de transit et d'exportation ensuite, afin de participer aux bénéfices que les nations intérieures de l'Europe paient aux nations maritimes ?.... Cela était de toute impossibilité. Un tel système disait à la France : — Je ne puis occuper que ce petit nombre de vaisseaux, n'en construisez pas davantage. — Je ne puis produire que cette petite quantité de denrées, n'en consommez pas davantage. — Je ne puis payer que cette somme au trésor, n'en demandez pas davantage. — Je ne puis rien vous fournir pour alimenter la consommation des nations intérieures de l'Europe, renoncez à ce bénéfice et laissez-en le monopole aux autres peuples maritimes.

Voilà notre système colonial depuis 1814.

Je l'ai déjà résumé en peu de paroles : il nous fournis-

sait du sucre plus cher que le sucre étranger, en plus petite quantité que le sucre étranger, moins corsé que le sucre étranger, et ne pouvant payer au trésor qu'une somme moindre que le sucre étranger.

Pourrait-on me dire en quoi la prohibition des sucres étrangers était utile à la France?.... Je vais le dire, moi : — A tuer le commerce d'importation de la France, à tuer le commerce d'exportation de la France, à épuiser le système financier de la France, et à ruiner enfin les colonies en développant forcément la production du sucre de betteraves en France.

Voilà les immenses bienfaits que nous devons au système colonial depuis 1814!

On nous parle de la marine; on nous dit que le sort de la marine est attaché à l'existence du système colonial. Sans colonies, dit-on, point de marine!

Mais c'est abuser étrangement des mots. Oui, sans doute, le système colonial peut être un aliment à la marine, quand l'importance des colonies est en rapport avec celle de la métropole. Ainsi, l'Angleterre alimente une immense marine avec d'immenses colonies. Mais nous, misérables que nous sommes, réduits à de chétifs débris de nos possessions coloniales, que pouvions-nous faire, que voir languir et agoniser entre nos mains une marine chétive, inévitablement destinée à s'affaiblir chaque jour!

D'ailleurs, les colonies étaient nécessaires à la marine, je l'ai dit plus haut, quand le monde colonial était esclave d'un bout à l'autre de l'Océan et nous était interdit; mais aujourd'hui que d'immenses contrées sont affranchies et ouvrent leurs ports à nos vaisseaux, par quel étrange contre-sens maintient-on un système d'exclusion qui ne peut

fonctionner que contre nous? N'avons-nous pas l'exemple des Américains sous les yeux? N'ont-ils pas la première marine marchande du globe? Où sont leurs colonies? Ils n'en ont pas : le monde entier leur sert de colonies, et nous, nous nous sommes bannis du monde entier pour exténuer, pour enchaîner, pour incarcérer notre marine marchande dans trois ou quatre îles qui nous ruinent et que nous ruinons.

Qui nous ruinent :—Je pense que le fait est assez clair pour se passer de démonstration. Depuis 1814, notre marine a eu constamment tout le transport des produits coloniaux de nos quatre îles. Une seule année, en 1838, de guerre lasse, on laissa trente mille barriques de sucre sans oser et sans pouvoir raisonnablement les aller chercher. — Eh bien, pendant ces vingt ou trente années de monopole colonial, qu'est devenue notre marine marchande? Elle s'est traînée d'évanouissement en évanouissement jusqu'au spasme mortel qui va l'anéantir!

Et en même temps ce beau système a ruiné les colonies, non-seulement par la concurrence du sucre de betteraves, bien plus terrible pour elles que le sucre étranger, ainsi que je l'ai démontré, mais aussi pour une autre raison que les colons sont les premiers à proclamer : c'est que nous faisons payer aux colonies tous les objets de consommations que nous leur fournissons bien plus cher qu'elles ne pourraient les acheter aux étrangers, si elles étaient libres.

Et pourquoi leur faisons-nous payer tout si chèrement, et souvent en qualité inférieure, et souvent même en y perdant? — D'abord, par l'effet du système prohibitif qui enchérit la production en France, et qui ne nous permet

pas de vendre aux colonies à aussi bon marché que l'étranger, ce que déjà nous sommes forcés à vendre à la France elle-même bien plus cher que ne lui vendrait l'étranger : ensuite parce que, perdant sans cesse sur les ventes aux colonies, qui d'ailleurs ne peuvent plus nous payer, ruinées qu'elles sont par cet admirable mécanisme, on y envoie souvent des qualités inférieures, afin d'économiser sur le prix de l'achat et de se retrouver plus facilement sur le prix de la vente. — Système de déception, de malheur, de ruine ! va, sois maudit, ainsi que tes promoteurs !

A cet état convulsif que notre législation économique a créé, a propagé, a préconisé comme le beau idéal de la protection industrielle, partant d'un centre commun et rayonnant dans tous les sens, il y avait, il y a encore un remède. Mais on le repousse, on le repousse avec un entêtement barbare, précisément parce que ce serait un remède, et qu'on veut que les intérêts mourants, meurent ! L'industrie des betteraves en a besoin ; cet holocauste lui est promis. Il lui faut la transfusion du sang de nos veines pour qu'elle puisse vivre. C'est le préjugé de la médecine antique converti en réalité.

Ce remède, c'est l'admission des sucres étrangers fortement dégrevés, et venant concourir avec les sucres coloniaux ne payant qu'une taxation la plus faible possible.

Hors de là, rien. On se débat dans un cercle sans issue. Car voici la situation que l'on veut conserver :

« Le marché national réservé en monopole au sucre
» national de la betterave et au sucre national des colo-
» nies, tous deux imposés... vous savez dans quelle pro-
» portion ! »

Eh bien, à cette position, il n'y a que deux issues possibles :

Ou le sucre colonial supportera la concurrence du sucre de betteraves, ou bien il ne la supportera pas.

S'il la supporte, le commerce maritime recommencera la misérable carrière qu'il a parcourue depuis 1814, et il y rentrera avec moins de force, moins de capitaux, moins d'aliments; car l'importation coloniale ne pourra se faire que pour une partie de la production seulement, puisque les betteraves fourniront au moins une grande portion de la consommation française. —C'est vous dire que ce système ne fera que paraître et disparaître.

Si le sucre colonial ne supporte pas la concurrence des betteraves — et il ne la supportera pas — au lieu de permettre une exportation partielle, on permettra aux colonies une exportation totale, et le commerce français, chassé du monde entier par les colonies, sera chassé des colonies par la betterave. — Alors, notre marine se bornera au *yacht-club* de la Gironde!...



§ IX.

Admission des sucres étrangers. — Introduction graduelle de la liberté dans le commerce colonial.



Voici enfin un nouvel ordre d'idées : nous allons entrer dans une atmosphère où nous pourrons respirer à l'aise; dans une atmosphère où nos pensées et nos paroles ne languiront pas opprimées, serrées, garrottées par les

vieilles et contradictoires routines de la déraison prohibitive.

Deux vues principales présideront à tout notre travail.

Appliquer graduellement à la production, à l'importation, à la consommation du sucre les principes de la liberté commerciale. — Remplacer le système de la protection des priviléges et du monopole par un régime d'égalité et de franchise qui permette aux nations étrangères qui composent avec nous la grande famille humaine, d'user de réciprocité envers notre commerce et nos produits français.

En même temps, calculer l'application de nos principes de manière à éviter une crise soudaine aux colonies françaises, leur assurer une transition la plus douce possible au nouveau régime qui les attend, et modifier successivement la protection qu'elles réclament afin de leur rendre moins pénible son inévitable suppression, quand le moment sera venu.

Combiner ces deux vues de manière à ne faire éprouver aucun vide aux recettes du trésor, afin de ne pas surcharger les contribuables destinés à le remplir.

Pour atteindre ce but nous proposons un système directement contraire à celui du gouvernement.

Dans l'état actuel des choses, le régime des taxes et surtaxes livre exclusivement le marché intérieur au sucre de betteraves. S'il ne l'a pas envahi tout entier, c'est qu'il ne produit pas encore assez. Mais tout le sucre de betteraves produit entre d'abord en consommation, et le sucre colonial, enchéri par les droits, n'est admis par le fait qu'à fournir ce que la consommation exige au-delà de ce que la betterave a produit.

Dans le système introduit par le gouvernement, les deux produits simultanément protégés se partageront le marché; mais, ainsi que je l'ai démontré, la protection leur étant inégalement répartie, la betterave continuera, quoique moins vivement, sa marche ascendante, et les colonies leur marche rétrograde.

Eh bien, dans mon système, je donnerais, comme je l'ai dit, pour premier aliment à la consommation française le sucre colonial, et l'on admettrait les sucres étrangers pour combler le déficit, graduellement augmenté, que le sucre colonial laisserait dans la consommation.

Quant au sucre indigène, nous ne l'admettrions ni ne le repousserions. Nous le laisserions valoir ce qu'il vaut, mais nous ne consentirions nullement à lui procurer une valeur factice, en chargeant d'impôts les autres sucres meilleurs et à meilleur marché que lui. Si, comme on le dit, il présente tant d'avantages, il n'en serait certainement pas privé par nous. Mais comme il ne les présente pas, comme le sucre indigène est le plus cher et le plus médiocre de tous les sucres, il est infiniment probable qu'il ne pourrait lutter avec le sucre colonial et le sucre étranger, quand ceux-ci ne seraient pas écrasés de droits oppresseurs. Mais que prouverait cela? Rien autre chose, si ce n'est que l'industrie de la betterave n'est pas viable, qu'elle ne porte pas en elle le moyen de se soutenir, et que la vie dont elle jouit jusqu'à présent n'est que la vie des autres industries qu'on leur arrache forcément pour la transfuser dans ses veines. Les profits de la betterave ne sont qu'un vol perpétuellement légalisé par la prohibition.

Voici les bases sur lesquelles nous établissons notre système : (1)

La France peut recevoir :

De la Guadeloupe	55	millions de kilog., soit	70,000	Bques
De la Martinique	25	dito.	50,000	
De Cayenne	3	dito.	6,000	
De Bourbon	18	dito en 300,000 sacs, soit	36,000	
	81	millions de kilog.		

Ces produits sont calculés sur une année abondante. Nos colonies ne peuvent aller au-delà. Année moyenne, elles n'atteindront même pas cette quantité, les terres étant fatiguées parce qu'on y a excité la production autant que possible.

Voici, pour le trésor de l'État, le résultat de la recette présumée sur les sucres :

63 millions de kilog., des Antilles, à 49 fr. 50 c. les 100 kilog.	F. 31.185,000
18 millions de kilog., Bourbon, à 41 fr. 25 c. les 100 kilog.	7,425,000
En tout. . . .	F. 38,610,000

Mais comme sur cette quantité, qui équivaut à peu près à la consommation actuelle de la France, consommation que l'élévation des droits empêche de s'accroître, il faut déduire de cette somme, par une conséquence forcée, le montant des droits de toute la quantité de sucre colonial que le sucre de betteraves remplacera dans la con

(1) Tous les calculs qui suivent ont été établis en 1836, et se rapportent par conséquent à la situation commerciale de cette époque ; mais il est bien facile de les appliquer au temps présent, et le raisonnement dont ils sont la base n'en est nullement affaibli. (Note de l'Éditeur.)

sommation, quantité qui restera invendue dans l'entrepôt fictif, ou qui sera exportée pour l'étranger, ce qui consommera la ruine des colonies et du commerce français: cette quantité étant évaluée, jusqu'à présent, à 40 millions de kilog., fournis par la betterave, avec apparence d'aller à 50 ou 60 millions l'an prochain, il faut donc réduire la recette des douanes en conséquence, et, au lieu de 38 millions de francs, n'en compter que la moitié ou les deux tiers, avec apparence d'une réduction plus forte et d'une suppression totale dans peu d'années.

Pour sortir de cette situation, à la fois anti-commerciale et anti-financière, nous proposons :

De réduire le droit sur le sucre colonial, à savoir :

Le sucre brut des Antilles, à 22 fr. les 100 kilog., décime compris;

Le sucre brut de Bourbon, à 19 fr. 35 c. les 100 kilog., décime compris;

Les sucres bruts étrangers d'Amérique, 44 fr. les 100 kilog., décime compris;

Les sucres bruts étrangers de l'Inde, 38 fr. 50 c. les 100 kilog., décime compris.

Examinons les effets de ce nouveau tarif, relativement au trésor de l'État, relativement aux colonies, relativement au commerce maritime, relativement à l'économie intérieure de la France.

Le sucre brut des Antilles, ne payant plus que 22 fr au lieu de 49 fr. 50 c., et les sucres Bourbon étant réduits à 19 fr. 25 c. au lieu de 44 fr. 25 c., la recette des 81 millions de kilog. annuellement importés, s'élèverait à 17,325,000 fr., ce qui est déjà l'équivalent de ce que le trésor pourra recevoir l'an prochain, à cause de

la portion des droits que lui fera perdre la betterave : — portion de droits que le trésor ne peut espérer voir lui revenir dans les années suivantes, puisqu'au contraire la concurrence toujours croissante de la betterave, encouragée par l'impunité de ses usurpations spoliatrices, doit en peu d'années faire perdre à l'État la presque totalité de ses recettes sur les sucres.

Mais on doit être certain que cette forte réduction des droits, amenant dans le prix de vente sur nos marchés de France une réduction semblable sur le cours des sucres coloniaux, diminution de prix qui leur donnerait les moyens de résister à la concurrence des betteraves, il en résulterait immédiatement une grande augmentation dans la consommation française. Alors, les sucres étrangers se présenteraient pour fournir à cet excédant de consommation, et il en résulterait un bien grand accroissement de recette pour le trésor de l'État, puisque, dans le projet de tarif que nous proposons, les sucres étrangers seraient encore frappés d'une taxe double de celle qui serait imposée au sucre colonial.

Ce serait évaluer, selon nous, cette importation des sucres bruts étrangers bien modérément, en la fixant comme il suit :

30 millions de kilog. d'Amérique, à 44 fr.	12,200,000
30 millions de kilog. de l'Inde, à 38 fr. 50 c. . .	11,550,000
Soit	24,750,000
qui ajoutés à la recette coloniale	17,325,000
donneraient à l'État.	42,075,000

pour la recette totale de la douane.

Dira-t-on que nous évaluons trop haut la quantité de

sucre étranger qui serait importée?..... Nous répondons que cette objection ne peut être élevée que par des financiers tout-à-fait étrangers à l'état actuel de la production des sucres et du commerce. On peut être certain, au contraire, que l'importation étrangère, dans peu d'années, dépasserait de beaucoup la limite que nous lui donnons provisoirement. Le sucre raffiné pouvant être livré à la consommation française à très-bas prix, lorsque le droit sur les bruts serait ainsi réduit de plus de moitié (à peu près des six dixièmes), il en résulterait un élan immense donné à la consommation du sucre en France. Les sucres bruts et les basses matières des raffineries, se livrant aussi à un très-bas prix, comparativement au cours actuel, toutes les classes de la société, même les plus pauvres, pourraient être admises à la consommation du sucre; et c'est précisément quand une denrée aussi utile tombe à la portée des grandes masses du peuple, que le débouché s'accroît dans une proportion bien autrement rapide que lorsqu'on en restreint l'usage aux classes riches, comparativement bien moins nombreuses. L'appât d'une jouissance nouvelle serait un motif de plus d'entraînement pour la consommation populaire, tandis que la consommation de luxe des riches blasés par une longue habitude d'une jouissance inaperçue, reste forcément stationnaire ou à peu près.

Or donc, d'un côté, la production des colonies ne pouvant s'accroître, de l'autre les sucres bruts étrangers, quoique payant à l'État le double du sucre colonial, pouvant être livrés à la consommation française à une légère différence de prix, il est certain, pour quiconque connaît l'impulsion naturelle du commerce, que l'importation des

sucres étrangers dépasserait certainement les limites que nous avons aproximativement établies.

Et si ces limites étaient dépassées avant que la consommation eût fait encore de nouveaux progrès, suffisants pour absorber toute l'importation étrangère, eh bien! la France y trouverait encore un autre avantage, c'est qu'elle deviendrait entrepôt de sucre étranger pour les autres États de l'Europe, et nous réexporterions, avec les bénéfices du commerce de commission, avec les bénéfices de toutes les mains-d'œuvre qui s'y rattachent, nous réexporterions, dis-je, le surplus des sucres étrangers, les Porto-Ricco, les Havane, au lieu de réexporter comme nous le faisons aujourd'hui, les Martinique et Guadeloupe, avec une perte colossale. Ce serait le pis aller du commerce français, et, certes, il serait bien plus beau ce pis aller, que les chances exclusivement détestables que la loi actuelle lui impose!

Mais, relativement aux colonies, la surtaxe des sucres étrangers telle que nous l'établissons, serait-elle suffisante pour assurer en France la vente des sucres des Antilles et de Bourbon ?

A cela nous répondrons d'abord que notre but n'est point et ne peut être de stipuler pour nos colonies une protection exclusive comme celle dont elles ont précédemment joui. Elles devraient même être averties que le nouvel état de choses serait transitoire, serait un moyen adouci d'arriver graduellement à une liberté d'importation plus complète.

Nous répondrons ensuite aux colonies que si une taxe double de la leur, ne leur paraît pas établir une surtaxe suffisante pour soutenir la concurrence des sucres étran-

gers, alors les colonies françaises proclameraient à la face du monde la preuve manifeste et irrécusable qu'elles sont et veulent rester une ruine vivante et immuable pour la France.

Et, en point de fait, nous répondrons que, concurrence pour concurrence, il vaut bien mieux pour les colonies supporter la concurrence des sucres étrangers payant une taxe double et tous les frais de transport de l'importation, que la concurrence des sucres de betteraves qui sont tout rendus en France.

Quand j'essayai de faire comprendre aux colons cette vérité, ni mes écrits, ni mes paroles, — et je n'épargnai ni les uns ni les autres — ne purent parvenir jusqu'à leur conviction. Mais aujourd'hui je pense que l'expérience dure et fâcheuse qu'ils ont faite, les aura convertis, et qu'ils comprennent l'évidence de cette position des choses. Je n'y ajouterai donc aucune nouvelle démonstration. Je leur répéterai ce que je leur disais alors.

Colonies françaises d'Amérique.

Admettons le prix de. . .	50 fr. les 100 kilog.	
Déchet, fret, assurances.	30	
Droit de consommation d'après le tarif que nous proposons.	22	décime compris.
Prix rendu en France.	102 fr. les 100 kil. belle et bonne 4e	

Colonies étrangères d'Amérique.

Admettons le prix de. . .	35 fr. les 100 kilog.	
Frais, assurances, fret, déchet.	30	
Droit de consommation d'après le tarif que nous proposons.	44	décime compris
	109 fr. les 100 kil. même qualité.	

Voilà des calculs dont le commerce peut assurer la sincérité, et que nous aurions pu rendre plus concluants pour notre cause, si nous avions voulu les baser sur les hypothèses les plus favorables, mais nous avons mieux aimé supposer les pires chances.

On voit donc que dans notre système les sucres étrangers reviendraient, rendus en France, plus cher que ceux de nos colonies, et dans l'état actuel des choses, c'est plus que la protection qu'on leur doit, car il suffirait que les sucres étrangers ne pussent se livrer au-dessous du prix des sucres français, pour que les sucres coloniaux trouvassent leur placement en France. — Mais, enfin, il y a dans notre système une préférence réelle pour eux, qui, jointe à l'augmentation rapide de la consommation produite par l'abaissement du droit, serait pour les colonies, pour nous, et pour tous les peuples commerçants, un moyen de travail, d'échange et de richesses.

Si l'on nous demande comment les planteurs étrangers ou nos armateurs qui iraient chercher leurs sucres, pourraient les vendre en France, nous dirons qu'en beaucoup de cas, leur bénéfice serait borné par le prix plus bas des sucres de nos colonies, mais ils auront la chance de mieux vendre quand tous les produits de nos colonies seraient consommés, et de plus ils gagneraient bien plus sur l'exportation des produits français aux colonies étrangères, où ils se vendraient alors bien mieux et en plus grande quantité que dans nos colonies. C'est là, nous le montrerons dans un instant, le grand avantage du système libéral que nous proposons au gouvernement.

Relativement au trésor, il aurait une garantie bien efficace de l'augmentation de ses rentrées. C'est que l'abais-

sement du droit ôterait à la fraude un bénéfice suffisant pour couvrir ses frais et ses risques, en même temps que la baisse des prix de consommation ôterait aux consommateurs tout avantage de s'adresser aux fraudeurs. Alors tout l'accroissement de la consommation augmenterait nécessairement la recette du trésor, et cela sans charger les contribuables, et en augmentant encore, sous ce point de vue, la sécurité du commerce loyal qui n'aurait plus à lutter, souvent sans possibilité de succès, avec la contrebande.

Il serait alors possible de livrer les raffinés de 13 à 14 sols. Or, à ce prix, les terrés Havane ou St-Yago introduits en fraude dans tout le Midi ne pourraient plus leur faire concurrence; et quant à la consommation des classes pauvres, en sucres bruts blonds ou bruns, vulgairement dits cassonades, il est visible que ces qualités se donneraient à si bon marché en sucres de nos colonies, et même en sucres étrangers, que la fraude deviendrait sans intérêt.

Or, la fraude étant éteinte, les importations augmentées, la consommation accrue, l'exportation des produits du sol et de l'industrie française prenant alors un développement prodigieux, non pas sur 52 mille hectares de terrain, mais sur les 53 millions d'hectares qui composent la totalité de la France, c'est ici le vaste tableau de prospérité, de progrès matériel et moral, sur lequel il convient d'arrêter nos regards en finissant cet exposé rapide, dont une discussion verbale pourrait seule développer suffisamment le programme que je trace provisoirement aujourd'hui.

Car ceci n'est qu'une parcelle du vaste ensemble de la

liberté commerciale ; et si toutes les parties de la production humanitaire étaient traitées d'après les mêmes principes, on sent que, par leur réaction mutuelle, toutes les marchandises, toutes les matières premières, tous les mobiles du travail, tous les combustibles, fers et métaux, toutes les mains-d'œuvre devenant simultanément à meilleur marché, on sent, dis-je, quelle augmentation de travail, de produits, de consommation, d'aisance, de bien-être, quelle amélioration générale, en un mot, en rejaillirait à la fois sur les classes nombreuses et pauvres, puisque la plus grande partie des jouissances qui sont aujourd'hui du luxe, un luxe rare et coûteux, à la portée seulement de quelques heureux privilégiés, deviendraient consommation courante de la vie pour les fortunes les plus médiocres, en même temps que la consommation des classes riches leur étant moins coûteuse, il leur resterait. sur leur revenu, une plus grande somme disponible pour faire travailler et payer les ouvriers dans tous les métiers, dans tous les états, dans tous les arts.

Et comme le bien enfante le bien, de même que le mal enfante le mal, il résulterait de cet ensemble de prospérité un accroissement de moyens d'instruction, moins de pente aux vices et aux crimes que la misère enfante ; plus de douceur et de libéralité dans les mœurs, moins de tendance aux exagérations politiques, plus de tolérance pour les dissidences d'opinions, et la législation pourrait alors être adoucie dans sa rigueur préventive ou pénale, sans compromettre la sécurité de l'État.

En un pareil état de choses, le système fiscal de l'État pourrait être réduit dans la quotité des taxes, et rendre encore beaucoup plus : le tarif des douanes pourrait s'a-

baisser encore, et faire porter les réductions nouvelles sur presque tous les objets importés; les colonies passeraient à l'état de liberté sans avoir subi d'autre secousse que celle qu'il est absolument impossible d'éviter au milieu des pénibles nécessités que le passé fait peser sur elles. Que d'avantages n'y trouveraient-elles pas d'ailleurs en compensation ! Quant au commerce maritime, à la force, à la grandeur de notre marine marchande et militaire, à la vente des produits du sol et des fabriques, leur accroissement est si évident, que je m'en rapporte à l'intelligence de tous mes lecteurs, sans nouveaux développements.

Tout cela est sacrifié à la production privilégiée de 80 mille hectares de terre plantés en betteraves.

13me QUESTION.

DES IMPOTS DE CONSOMMATION.

---

§ Ier.

Exposé de la question.

—

Nous connaissons deux sortes d'impôts en France :

L'impôt direct sur la propriété ou la production;

L'impôt indirect de consommation sur les objets produits.

Chacun de ces impôts a ses avantages, chacun de ces impôts a ses inconvénients.

L'impôt direct sur la propriété et la production est d'une perception facile, simple, sûre, peu coûteuse, ne nécessitant ni formalités gênantes, ni surveillance vexatoire contre le contribuable.

Mais il a pour inconvénient grave de diminuer le capital producteur sur lequel agit le travail, au moment même de la production, et souvent même antérieurement à la production. Il a l'inconvénient grave de s'adresser uniquement et toujours à la même classe de la société : car s'il n'y avait, dans un État, que des impôts de cette sorte, les consommateurs qui vivent d'un revenu certain, sans être assujettis à un travail et sans posséder de biens-fonds, ne paieraient aucune redevance à l'État.

L'impôt indirect, frappé sur la consommation, a pour

avantage de ne jamais altérer ni diminuer le capital producteur avant ni pendant la production des objets taxés, car il n'est perçu que sur leur vente au moment de la consommation. Il se divise ainsi lui-même en raison des temps, des lieux, des facultés, du progrès des mœurs et du commerce. Bien qu'on ait renoncé à la folle idée de croire que l'impôt de consommation soit uniquement payé par le consommateur lui-même, bien qu'on ait reconnu qu'il réagit nécessairement sur le producteur de l'objet taxé, cependant il est vrai de dire que, dans beaucoup de circonstances, la charge se partage entr'eux selon des proportions qui varient en raison des circonstances sociales, et qu'ainsi les producteurs et les consommateurs participent à l'acquittement de cet impôt. Il est sans doute une double charge pour le producteur, mais non pas en totalité. Si, au contraire, l'impôt de consommation était supprimé, comme les besoins de l'État seraient toujours les mêmes, il faudrait s'en prendre directement et en totalité à la propriété et à la production elle-même : alors le travail serait déplorablement atteint dans le capital producteur lui-même, ce que tous les économistes cherchent à éviter; car ils reconnaissent tous que l'impôt devient d'autant plus ruineux qu'il est plus rapproché de la production, et il est fatal quand elle est obligée d'en faire les avances.

Mais, d'un autre côté, les inconvénients de l'impôt de consommation sont immenses. Il nécessite des surveillances, des inquisitions, des vexations continuelles; il est horriblement dispendieux à percevoir; il fait naître la fraude, il gêne les relations commerciales, les échanges, tout le mouvement intérieur de la société; il attire des

milliers de malédictions et de haine contre le gouvernement, à cause des milliers d'abus auxquels il donne naissance.

Toutefois, ce n'est rien encore que de signaler et de mettre dans une balance impartiale les avantages et les inconvénients de ces deux genres d'impôts. Il faudrait, dans l'état donné de la France actuelle, trouver les moyens de suffire aux besoins de l'État avec un seul de ces impôts;—alors on pourrait choisir l'un des deux et s'y tenir exclusivement.

La chose est-elle possible et praticable?—Je ne tenterai pas de décider ici cette question, mais je dirai seulement que rien de pareil n'est en ce moment proposable, ni proposé. Personne, que je sache, n'oserait se charger de gouverner la France en supprimant tous les impôts de consommation pour s'en tenir à l'impôt direct.—Personne n'oserait davantage proposer de supprimer l'impôt direct, et d'alimenter le trésor de l'État avec les seuls impôts de consommation.

Il faut donc reconnaître, quelque opinion qu'on ait d'ailleurs sur les avantages et sur les inconvénients de ces deux genres d'impôt, que notre système financier, tel qu'il est pour le moment établi, les admet tous les deux en principe. Ce sont les deux principes, les deux bases de tout le système fiscal de l'État.

§ II.

Conséquences de l'élévation des impôts indirects.

C'est un principe reçu maintenant en économie financière, que l'impôt qui porte sur la consommation est le plus convenable et le plus équitablement réparti. Il est évident que chaque citoyen ne le supporte qu'en raison des consommations qu'il effectue, c'est-à-dire en raison de sa fortune et de son genre de vie.

Rien de mieux, et cependant encore faut-il mettre cette doctrine en usage avec discernement et modération.

Pour parvenir à ce but, il faut faire au principe deux grandes exceptions.

La première, c'est que l'impôt de consommation ne doit frapper que légèrement les produits du sol national.

La seconde, c'est qu'il ne doit atteindre les objets de première nécessité que d'une manière modérée.

Quand l'impôt de consommation frappe la production du sol national, il ment à sa nature même; car ce n'est plus le consommateur qu'il taxe, c'est le propriétaire : ce dernier a déjà payé l'impôt foncier, et quand il vend sa récolte, il supporte inévitablement, en diminution du prix, le paiement du droit de consommation; c'est ce qu'aucune disposition législative ne peut empêcher, et, sous ce point de vue, l'impôt indirect est la cause la plus directe qui ruine nos agriculteurs : il est à la fois inconséquent et injuste; inconséquent, car au lieu de porter sur le consommateur, il se prélève sur la propriété fon-

cière; injuste, puisqu'il atteint une seconde fois le propriétaire qui a déjà payé son tribut à la patrie.

Quand l'impôt de consommation frappe un objet de première nécessité produit par le sol, aux vices d'inconséquence et d'injustice, il joint un caractère de despotisme et de barbarie intolérable : rien n'est plus évident.

C'est pourtant ce genre d'impôt que l'instinct de la fiscalité adopte et protége avec chaleur. Plus l'objet qu'il taxe est nécessaire, plus il espère qu'un besoin impérieux luttera contre le génie du mal, et que le pauvre lui-même fera un dernier effort pour acquitter un impôt injuste, plutôt que d'endurer une privation trop pénible.

Faut-il donc s'étonner que la haine populaire poursuive nos impôts indirects de ses justes malédictions? Non, ils ruinent le propriétaire, ils paralysent le commerce, ils arrachent à l'indigence sa vie même, en lui ôtant la faculté de réparer les forces que ses travaux ont épuisées!

L'impôt de consommation intérieure, sur nos vins, réunit donc tous les vices ensemble, et pour comble de détresse, il les pousse à un degré gigantesque. On peut s'en assurer par la comparaison du droit avec la valeur intrinsèque de l'objet imposé. Qu'on me permette ici d'entrer dans quelques détails.

L'intérieur de la France ne peut consommer que nos vins communs, blancs et rouges. Le peuple ne peut en employer d'autre nulle part.

Pour que ces vins soient demandés par la capitale, qui consomme à elle seule plus que vingt départements, il faut qu'ils tombent au plus vil prix : ceci n'est point un raisonnement, c'est un fait.

Dans les circonstances actuelles, pour que ce débouché

ait lieu, on peut regarder comme certain que nos vins blancs communs ne doivent guère dépasser le prix de 90 à 100 fr. le tonneau, et les rouges 110 à 120 fr.; je parle pour les masses, car il n'est pas de règle sans exception. Prenons pour base le prix approximatif de 100 fr.

Sur ces 100 fr., il faut déduire 45 fr. pour le coût des quatre futailles, valeur étrangère à la consommation et détruite presqu'entièrement, puisqu'à Paris, par exemple, on s'en sert pour bois de chauffage.

Reste donc, pour valeur du vin, pour prix de production, 55 fr., dont il faut déduire l'ouillage jusqu'à la vente, le courtage, les frais de transport à Bordeaux, etc., qu'on ne peut évaluer à moins de 10 fr.

Le prix de production se réduit donc à 45 fr. qui doivent représenter les frais de culture, l'impôt foncier, et l'intérêt du capital!... Voilà ce que le défaut d'exportation laisse pour toutes ressources aux propriétaires d'une grande partie de nos vignobles!

Pour réaliser ce misérable produit, il faut transporter nos vins sur les marchés de consommation intérieure. J'ai déjà dit que Paris était le principal. Eh bien, ce tonneau de vin, qui représente 45 fr. valeur primitive, paie 200 fr. environ de droit de consommation intérieure, pour être admis dans la capitale!

Ce droit est moins fort, il est vrai, dans les villes secondaires; mais comme les capitaux y sont moindres, la disproportion n'en est pas moins hideuse, et nuit encore plus fortement à la consommation.

Aux droits de consommation, ajoutez les frais inévitables du transport (bien plus considérables, toute proportion gardée, pour notre cabotage que pour l'exportation);

cherchez ensuite le rapport du prix de production avec celui que la marchandise atteint en arrivant au consommateur, vous verrez que le prix de consommation intérieure est six à sept fois plus élevé que la valeur primitive du vin..... Admirable débouché que nous présente le marché intérieur et que l'on prétend nous conserver avec tant de soins !

Que de réflexions se présentent en foule ! Écartons-les, et jugeons froidement.

L'exportation anéantie par le système des douanes ;

La consommation intérieure anéantie par les impôts indirects ;

La propriété rurale attaquée dans son essence par ce double fléau ;

Les deux tiers des habitants de la France mis au pain et à l'eau comme des écoliers indociles.

Et je dis à l'eau, car, à Bordeaux même, la boisson du pauvre, cette piquette, que la fermentation altère si facilement, est impitoyablement taxée. J'ai vu des malheureux réclamer vainement la possession d'une *dame-jeanne* de piquette qui, en définitive, leur était légalement ravie parce que le droit n'avait pas été acquitté !

Et pourquoi cette rigueur excessive? Doit-on le demander, et n'est-il pas évident que, dans le système actuel, on ne peut s'en dispenser ? Si la piquette était librement admise dans l'intérieur, comme la nature lutte sans cesse pour satisfaire les besoins, la loi serait tous les jours éludée, et du vin diminué avec de l'eau serait inévitablement introduit en fraude. C'est ainsi que, pour assurer l'exécution d'une loi inconséquente, on est naturellement conduit à faire une loi barbare !

S'il faut renoncer à émouvoir les cœurs de nos hommes d'État, n'est-il donc aucun moyen de parvenir jusqu'à leur intelligence? Ne peut-on leur faire sentir qu'ils doivent enfin opter entre les débouchés extérieurs, et la libre circulation intérieure? Ne voudront-ils jamais comprendre que l'agriculture et le commerce ne peuvent en supporter à la fois la double privation? Ne peut-on leur faire avouer enfin, qu'augmenter la consommation, par la baisse des prix de production, est une chimère dans un pays où un objet de première nécessité, produit par le sol, est taxé de telle manière que le prix de consommation, dans un des principaux marché, est sept fois plus élevé que la valeur primitive payée aux producteurs, et que, sous ce point de vue, la diminution de l'intérêt de l'argent, favorable au système manufacturier (lorsque toutefois cette diminution est réelle et non factice), n'est que d'une importance secondaire pour l'agriculture en général, et à peu près nulle pour nos pays de vignobles en particulier?

Je dois ajouter quelques explications sur ce dernier point : M. de Villèle, rattachant tout à son système financier, disait : Vous demandez de nouvelles consommations pour vos produits, soit; je vais diminuer l'intérêt des capitaux; ayant des capitaux à meilleur compte, vous produirez davantage et à moins de frais; les quantités augmentant et les frais diminuant, les prix baisseront : le prix baissant, la consommation s'accroîtra, et vous vendrez plus facilement. Depuis lors, soit en paroles, soit en action, on a tendu au but indiqué par le ministre de la restauration.

Voilà tout le système en quatre lignes, et il faudrait un volume pour relever tous les vices de ce raisonnement,

vrai pour quelques cas spéciaux des produits manufacturés seulement, mais montrant une profonde ignorance des vrais intérêts de notre agriculture.

Et, d'abord, admettant que le système de M. de Villèle pût amener une diminution de l'intérêt des capitaux dans les transactions civiles, ce qui n'est pas vrai, puisqu'il faut au contraire que cette diminution de l'intérêt soit un fait antérieur à son système, pour que celui-ci puisse se réaliser; admettant encore que la diminution d'un pour cent dans le prix de l'argent donnât de telles facilités à l'agriculture, qu'elle produisît des récoltes plus considérables, est-il possible, je le demande, qu'un esprit un peu positif, calculant sur les réalités du commerce et non sur des opinions systématiques, pense que l'augmentation de nos produits ruraux fût de nature à occasioner dans les prix une baisse qui influât sur la consommation? Supposons (contre toute vraisemblance) que la diminution de l'intérêt améliorât l'agriculture, de telle manière que les récoltes augmentassent d'un quart : admettons que, par suite, les prix baissassent aussi d'un quart; comme, grâce à notre ingénieuse fiscalité, notre prix de production est, ainsi que nous l'avons vu, sept fois plus faible que notre prix de consommation, ce dernier ne diminuerait réellement que d'un vingt-huitième : or, je le demande de nouveau, sera-ce dans cette chétive diminution que vous trouverez le remède à nos maux?

Non, sans doute : la chose et impossible. Mais savez-vous ce qui est possible et même certain? c'est que, si la réalisation du système financier de M. de Villèle avait l'effet d'augmenter les productions, déjà très-fortes, de notre agriculture, et par conséquent d'en diminuer le prix,

il accélèrerait la ruine inévitable des propriétaires de vignobles. Voici comment :

Une fois certaines limites dépassées, il ne faut pas croire que le produit brut de la vente augmente en proportion de la récolte : supposons, par exemple, que la quantité doublât, il est probable que le prix diminuerait de moitié, peut-être même dans un rapport plus fort encore, à cause de la concurrence des vendeurs et de leurs besoins d'argent.

Prenons l'hypothèse la plus favorable : le produit brut de la récolte serait le même; 100 tonneaux de vins vendus 150 fr., donnent 15,000 fr., ni plus ni moins que 50 tonneaux à 300 fr.

Mais si le produit brut restait le même, le produit net deviendrait plus faible et peut-être nul, car les frais augmenteraient dans une proportion beaucoup plus forte encore que la quantité de la récolte. Et c'est ici que gît la principale différence des produits manufacturés et des produits de la terre. Les frais des premiers consistent principalement dans l'emploi d'immenses capitaux; par conséquent, la baisse de l'intérêt diminue considérablement ces frais. Mais ceux de l'agriculture sont d'une nature dissemblable. Les capitaux employés par elle n'offrent qu'une valeur insignifiante, comparée à la valeur du fonds. La diminution de l'intérêt y sera donc presqu'insensible. Ses charges, au contraire, consistent principalement en main-d'œuvre et en achats accessoires, qui haussent ou baissent, par des causes tout-à-fait étrangères à la hausse ou à la baisse de l'intérêt.

Les détails à l'appui seraient triviaux et fatigants. Je n'en citerai qu'un exemple : pour loger une récolte dou-

ble, il nous faudrait deux fois plus de futailles, et ces futailles coûteraient deux fois plus cher. Ces frais seraient donc quadruples; le reste à l'avenant.

L'extrême abondance deviendrait donc nuisible tout autant, et plus peut-être que l'extrême disette. Il ne faut pas raisonner sur les produits de nos vignobles, comme sur les produits manufacturés, parce qu'ils sont soumis à d'autres nécessités. Et combien cette différence ne paraît-elle pas plus grande encore, lorsqu'on réfléchit à l'énormité des droits de consommation intérieure payés par nos vins, comparée à la presque nullité des droits payés par l'industrie manufacturière !

Que faudrait-il donc pour que l'augmentation de nos récoltes enrichît le propriétaire, au lieu de le ruiner?.... Il faudrait que le ministère ne nous traitât pas en pays étrangers conquis au profit du fisc. S'il persiste à nous séparer du monde extérieur, par son système de douanes, il faudrait au moins que la consommation des produits du sol fût libre dans l'intérieur.



§ III.

L'injustice de l'impôt indirect sur les vins est causée par son exagération.



Si l'impôt de consommation sur les boissons pèse sur le producteur de vin, il est une énorme injustice.

Il est injuste, car le fonds de terre des vignobles ayant déjà payé l'impôt foncier, il se trouve surchargé d'une

taxe que ne supportent pas les autres propriétés rurales ou urbaines.

Cette injustice est énorme, car elle fait supporter cent millions à peu près à un trentième du sol de la France, ce qui constitue, en outre de l'impôt déjà payé, un impôt foncier décuple de celui des autres propriétés.

Or, je dis que, dans l'état actuel des choses, l'impôt sur les boissons tombe intégralement sur le propriétaire de la vigne.

Voyons d'abord la théorie. Nous viendrons ensuite aux faits qui en constateront la vérité.

La consommation se règle toujours, non-seulement sur les désirs et les besoins du consommateur, mais encore sur ses facultés pécuniaires.

Généralement, la masse des habitants du royaume ne dépense que ses revenus.

Si quelques familles peu raisonnables et désordonnées les dépassent, cela ne fait pas règle : ce n'est qu'une très-faible exception. D'ailleurs, elles se ruinent ainsi promptement, et leur consommation s'arrête.

On peut donc tenir pour certain que toutes les familles françaises ont leur budjet aussi arrêté, et plus fidèlement observé que celui du royaume : par instinct et par habitude, elles savent ce qu'elles peuvent dépenser en logement, en vêtements, en chauffage, en comestibles, en boisson, etc., etc., etc.

Cela posé, prenons des chiffres, et pour exemple une seule famille : cet exemple conclura pour toute la population.

Supposons qu'une famille consomme un tonneau de

vin, soit quatre barriques bordelaises, et qu'elle le paie 400 fr., prix que son revenu lui permet d'y mettre.

Admettons qu'un droit soit imposé sur ce vin. Fixons-le à 200 fr., afin que le calcul soit plus facile et plus évident.

Cette augmentation de droit n'augmente nullement la fortune de la famille consommatrice. Elle ne peut donc employer en vin que 400 fr., comme antérieurement. Si le prix du vin s'augmente de la valeur du droit, et monte à 600 fr., le producteur, pour le moment, ne perd pas; mais la consommation de la famille diminuera forcément, dans la proportion de six à quatre; elle boira un tiers de vin de moins. Généralisez l'exemple : un tiers de la récolte s'entasse sans acheteurs dans les celliers; il en sera de même chaque année, et dans un très-court espace de temps, il faudra ou que le prix baisse, ou que la production diminue, ce qui fera, d'une manière ou de l'autre, supporter aux vignobles toute la charge de l'impôt.

Si, au contraire, le consommateur peut immédiatement faire la loi au producteur, il lui dira : Je vous payais votre tonneau de vin 400 fr.; il faut que je donne 200 fr. au trésor, je ne puis donc vous le payer aujourd'hui que 200 fr.

Alors la baisse est immédiate, et le propriétaire la supporte seul.

On dira, peut-être, que la perte peut se partager, en certains cas, entre le propriétaire et le consommateur. Mais quand on admettrait cette hypothèse, il n'en résulterait pas moins que, sur les cent millions perçus par les droits-réunis, cinquante tombent à la charge des vignobles, et que, par conséquent, l'injustice dont ils se plai-

gnent est très réelle et très-forte, car cela ferait encore une taxe cinq fois plus forte que celle des autres propriétés. Trouverait-on, par hasard, qu'une telle surcharge ne fût pas suffisante pour motiver les plaintes amères que, depuis si long-temps, ils font entendre avec tant de modération et si peu de succès !

Mais, en admettant cette hypothèse, je ne m'y suis prêté un moment que par complaisance; car, en réalité, même en ce cas, l'impôt tout entier agit sur le producteur du vin.

Effectivement, reprenons notre exemple :

Le vin vaut 400 fr. le tonneau; on met 200 fr. de droit.

Si la perte est partagée entre le consommateur et le producteur, le vin monte à 500 fr., et le propriétaire en reçoit 300 fr.

Il perd d'abord les 100 fr. de diminution sur le prix.

Mais les 100 fr. d'augmentation supportés par le consommateur, dont les facultés pécuniaires n'ont pas augmenté, diminueront la consommation dans une proportion semblable; par suite, encombrement pareil dans les celliers, défaut de vente, et, forcément, production à supprimer en arrachant la vigne, ou réduction proportionnelle à supporter sur le prix, pour mettre de nouveau la marchandise en rapport avec les facultés pécuniaires du consommateur.

Ainsi, en résultat, et de quelque façon qu'on s'y prenne, l'impôt de consommation sur un produit du sol, tombe toujours sur le sol.

Que si, par un dernier sophisme, on disait que le mouvement général de la civilisation augmentant les moyens

de consommation de la société, cette augmentation peut compenser les effets du droit, je répondrais avec indignation que, par ce mécanisme odieux, on met ainsi les propriétaires de vignobles en dehors de la civilisation, on les prive de ses bienfaits, on leur ôte les moyens de suivre la progression de l'aisance générale, ce qui établit contre eux une ruine relative dont les effets sont très-réels. Est-ce là cette protection égale et généreuse que le gouvernement doit à tous les intérêts? Est-ce là cette saine économie politique dont nos adversaires font si grand bruit, et qu'ils foulent aux pieds toutes les fois que nous l'invoquons contre leurs injustes prétentions? Ah! je dirais bien plutôt qu'en s'appuyant sur une telle assertion, les protecteurs des droits-réunis mettraient tout à la fois à découvert et la faiblesse de leurs arguments, et le peu de bienveillance de leurs intentions! Qu'on me tienne compte de la modération de mes paroles : si j'écoutais le juste ressentiment qui m'anime, j'en emploierais de plus fortes et de plus amères!

Voyons maintenant si les faits répondent à la théorie.

Quand les droits-réunis furent créés par Napoléon, les vignobles réclamèrent. On leur répondit : Vous ne paierez rien; c'est le consommateur qui paiera tout.

Cependant, depuis cette époque, les vignobles ont été, en point de fait, ruinés par l'effet des droits. La haine de leurs populations irritées, s'est acharnée sur ceux qui les avaient créés ou qui les ont maintenus.

Dans toutes les grandes crises politiques, on a vu le chef-lieu des vignobles, Bordeaux, soulevé tout entier contre cet impôt.

Et, d'un autre côté, Paris, le plus fort centre de consommation, demander le maintien de cet impôt.

Qui donc oserait soutenir que l'expérience et l'instinct des peuples les trompent?

Quoi! les populations qui consomment veulent le maintien de l'impôt; les populations qui produisent en demandent à grands cris l'abolition, et vous oseriez prétendre que l'impôt tombe sur le consommateur, et qu'il épargne la production! — O financiers profondément absurdes, à quel excès de déraison voulez-vous donc descendre aux yeux de toute la France!

Ah! si l'on vous proposait de mettre un droit de consommation sur les produits de vos usines et de vos fabriques, que vous changeriez bientôt de langage! Vous réclameriez avec toute la force de l'intérêt blessé; vous vous plaindriez des entraves mises à votre industrie, et vous conviendriez ainsi, que le droit tombe sur la production!

Mais, en point de fait, il existe une raison péremptoire pour que l'impôt sur les boissons accable le propriétaire seul.

Privé, en grande partie, de l'exportation par le système prohibitif, la consommation intérieure est sa principale ressource.

Or, les capitaux sont entre les mains des acheteurs. Les propriétaires en sont généralement dépourvus; la plus grande partie ne peuvent seulement faire les avances de culture pour plusieurs années; ils ont, d'ailleurs, besoin de leur revenu pour l'entretien de leur famille. Il leur faut donc vendre leur récolte dans l'année de la production.

Cet état de choses est forcé, pour la presque totalité d'entr'eux.

Il résulte de là, que depuis long-temps ils sont à la merci des acheteurs. Les capitaux, d'un côté, les besoins urgents de vendre de l'autre, il est évident que la partie n'est pas égale : le propriétaire doit donc recevoir la loi, et supporter l'impôt en diminution du prix de vente.

Et comme la grande masse des capitaux est dans le nord de la France, par l'effet d'un système dont j'ai longuement exposé déjà tous les vices, un nouveau malheur en résulte pour nos provinces méridionales.

Effectivement, lorsque quelques calamités affligent nos récoltes, lorsque, par exemple, les pluies du printemps nuisent à la fleur de la vigne, une hausse souvent très-forte se prononce. Les prix s'élèvent, et dans les salons de Paris, on nous dit : Aujourd'hui, vos propriétaires de vignobles doivent être à l'aise, d'après les prix de leurs vins.

Mais, en réalité, il n'en est rien; faibles et découragés, craignant de perdre une occasion de vente, ignorant d'ailleurs, dans les premiers moments, l'effet général de la température, ils livrent leurs récoltes presque toujours à une légère augmentation de prix. Les ordres donnés du nord de la France, où sont les grands capitaux, opèrent rapidement des enlèvements considérables, la hausse s'effectue ensuite au profit du commerce d'Orléans, de Paris, ou des autres lieux de consommation, et nos propriétaires ont seuls à supporter le poids de la calamité, source de la hausse. La fortune soutenue du commerce des vins dans les villes principales du nord de la France, et la ruine toujours croissante de nos propriétaires, sont le double résultat des faits que je signale.

Et ce n'est point contre la libre action du commerce que je m'élève, à Dieu ne plaise! Mais si, par l'effet des droits iniques qui nous écrasent, les propriétaires n'étaient pas privés de leur aisance et de leur fortune, moins pressés de vendre, ils défendraient leurs intérêts avec moins de désavantage : ils pourraient attendre, ils pourraient profiter des circonstances; dans l'état actuel des choses, ils en sont inévitablement et toujours les victimes.



§ IV.

Continuation du même sujet.

La tâche que nous avons à accomplir est ingrate. Nous avons à lutter contre des préjugés obstinés; nous avons à redire des vérités déjà dites cent fois, et toujours en vain. Je tâcherai cependant de présenter mon sujet sous un jour nouveau.

Ce travail est d'autant plus aride qu'il est actuellement sans résultat possible (1). Du moment qu'il a été décidé que les rentes de l'amortissement composé ne seraient pas annulées, tout espoir d'amélioration des impôts indirects a été perdu. Il faut donc jeter les yeux sur l'avenir. A force de proclamer la justice et la vérité de nos réclamations, nous les ferons tellement pénétrer dans la conscience publique, qu'elles entraîneront, bon gré, malgré, les esprits obstinés qui les repoussent; et quand l'amor-

(1) Ces lignes ont été écrites en 1832.

tissement lâchera sa proie, ce qui, un peu plus tôt un peu plus tard, doit infailliblement arriver, nous serons peut-être admis au partage de nos dépouilles!.....

On doit se souvenir que lorsque les droits-réunis ont été établis en France, malgré les craintes qu'ils inspiraient et la répulsion morale qui les accueillit, on s'y soumit paisiblement : plus ces droits ont duré, plus ils ont paru intolérables. C'est précisément en vieillissant qu'ils ont ruiné les propriétaires, exaspéré le peuple, et motivé pour les trois-quarts le soulèvement du Midi, en 1814, contre la dynastie impériale... Depuis, on se souvient que chaque année leur poids a paru plus dur, plus inique, plus vexatoire, et qu'enfin la réprobation des provinces qu'ils accablent les poursuit de plus en plus tous les ans....... Comment donc, en face de ces faits contemporains, ose-t-on nous dire que le poids d'un impôt s'allège naturellement par la vieille habitude qu'on a de le payer?...... On s'y accoutume, dites-vous?...... Ah! de grâce cessez cette argumentation dérisoire! Ceci me rappelle l'histoire de cet homme qui voulait habituer ses chevaux à vivre sans manger; ils vécurent six jours ainsi, et moururent de faim le septième...... « C'est dommage, dit-il, ils commençaient à s'y accoutumer! »

Non, il n'est pas vrai qu'un impôt soit plus facile à recouvrer, parce qu'il est plus anciennement établi. Sans doute quand il est modéré, juste, proportionné aux facultés des contribuables, également réparti, on s'y habitue, et il prend racine. Mais quand il est exorbitant, injuste, mal réparti, ruineux, plus il dure, plus il devient difficile à recouvrer, plus il est fatal, plus il est urgent de

le détruire; et rien n'est plus impolitique que d'appeler concession fatale la diminution d'un tel impôt.

Les incroyables paroles que je réfute ont été dites à la chambre, dans le but de faire conserver à la caisse d'amortissement les rentes qu'elle a rachetées et qu'elle rachète tous les ans avec le produit des impôts indirects. Il y a déjà bien long-temps que j'ai signalé la liaison de ces deux faits financiers, liaison qui maintenant, grâce au ciel, est avouée de part et d'autre. Nous verrons jusqu'à quelle époque on pourra continuer cette monstruosité.

Soutenant la même thèse, M. Dupin aîné s'est écrié que les impôts indirects avaient cet immense avantage, qu'on ne les payaient que lorsqu'on le voulait bien; tandis qu'un impôt direct est rigoureusement exigible, qu'on le veuille ou non. Aussi, a-t-il dit : Artisan, mon ami! tu ne veux pas payer l'impôt sur les boissons?... Eh bien! cela dépend de toi, tu n'as qu'à ne pas boire de vin.

Je conçois qu'un éloquent avocat, quand il a parlé une heure ou deux, trouve suffisant un verre d'eau sucrée; mais il n'en est pas de même d'un homme qui travaille de peine, qui fait une grande déperdition physique. Lui dire tout simplement : ne bois pas de vin, c'est le mettre dans la nécessité d'altérer sa santé, d'abréger sa vie, d'éteindre même promptement les forces dont il a besoin pour continuer son état, pour nourrir sa femme et ses enfants.

C'est à quoi sans doute M. Dupin aîné n'a pas songé, quand du haut de la tribune il a donné ce conseil à l'artisan, son ami.

Mais si, pour éviter l'impôt, le peuple suit le conseil de M. Dupin, et se met au régime de l'eau claire, à qui les

propriétaires de vignes vendront-ils leur vin? Et s'ils ne vendent pas leur vin, comment paieront-ils leurs ouvriers? Comment feront-ils vivre l'immense classe qui s'alimente du produit de l'industrie vinicole? Car M. Dupin devrait savoir qu'un terrain planté de vignes, étendue pour étendue, emploi quatre fois plus d'hommes qu'un pays consacré aux céréales, et que, par conséquent, la cessation du revenu y est une calamité quatre fois plus profonde.

C'est donc une incroyable légèreté que de dire au peuple français : Ne vous plaignez plus de l'impôt sur les boissons, car vous pouvez vous en affranchir en buvant de l'eau; et je ne conçois pas comment un homme aussi éminent en talent que M. Dupin aîné, a pu s'égarer à ce point!

Pour continuer ce beau système, et pour égaliser les charges (car pourquoi les vignes supporteraient-elles seules tout le fardeau?) mettons un droit de consommation sur les habits, sur les chapeaux, sur les bas, sur les souliers... Les fabricants de draps, de castor, de bas, de cuirs, et tous les ouvriers attachés à chacune de ces industries, jetteront-ils les hauts cris?.... Nous leur répondrons ce qu'on répond depuis long-temps aux propriétaires de vignes :.... De quoi vous plaignez-vous? C'est un impôt de consommation. Ce n'est donc pas vous qui le paierez, il sera payé par les consommateurs.

Puis, si les consommateurs se plaignent à leur tour, nous leur dirons, comme M. Dupin à l'artisan, son ami : De quoi vous plaignez-vous? Il dépend de vous de ne pas payer ces impôts : vous n'avez qu'à ne porter ni habits, ni chapeaux, à ne pas vous servir de bas, et à marcher pieds-nus, l'impôt sur les draps, sur les chapeaux,

sur les bas et les souliers, ne pourra vous atteindre. Vous voilà libres comme l'air et dégagé de toutes charges, tout aussi bien que ceux qui, au lieu de boire du vin, boivent de l'eau.

A dire vrai, les fabricants reviendront à la charge, et, de même que les propriétaires de vignes, ils nous diront qu'ils sont ruinés.... Alors, nous leur répondrons qu'ils sont de mauvais citoyens, qu'ils ne veulent pas concourir aux charges de l'État, que c'est indigne de leur part, et que les impôts indirects sont la plus admirable, la plus patriotique de toutes les inventions financières... ; en un mot, ce que l'on nous dit depuis quinze ans, à nous insolents vinicoles, qui avons l'audace de trouver mauvaise la surcharge intolérable dont les impôts indirects nous accablent, au profit des hauts seigneurs de l'intérêt composé !

Il faut être allé à Paris *ad hoc*, avoir discuté cette question des vignobles avec les personnes les plus éminentes, dans les salons, dans les réunions littéraires, à la bourse, partout enfin, pour se faire une idée approximative de la partialité miraculeuse qu'on y apporte contre nous; c'est un parti pris; il semble que les intelligences se soient volontairement murées pour que la raison, la justice, l'évidence ne puissent y avoir accès. On répond à nos plaintes par des choses si étonnantes, si inconcevables, si ridiculement fausses, que les bras en tombent de surprise, et qu'on est tout découragé de répliquer soi-même, parce qu'on s'aperçoit à l'instant que la discussion est superflue, vu l'immuable aveuglement de ceux auxquels on s'adresse; gens sensés, graves, raisonnables, pleins de talent et d'instruction sur tout autre sujet, mais qui commencent à battre la campagne aussitôt qu'on aborde ce débat financier !

Sans trop nous préoccuper de cette injuste disposition des esprits, essayons de préciser la question et d'établir les principes qui doivent servir à la résoudre.

Les impôts indirects doivent être établis sur des bases plus modérées et surtout plus égales; le poids de ces impôts indirects ne doit pas porter exclusivement sur le produit de nos terres, lorsque tant d'autres produits agricoles en sont exempts ou sont même spécialement protégés.

C'était donc une grande erreur de la part de ceux qui s'opposaient à l'établissement d'un droit de consommation sur le sucre de betteraves, de dire que l'impôt de consommation sur les vins et eaux-de-vie étant un impôt exceptionnel, il ne fallait pas étendre cette exception en autorisant d'autres impôts semblables sur la consommation de nouveaux produits, parce qu'alors, le principe étant reconnu par nous, il nous deviendrait d'autant plus impossible d'obtenir l'abolition des impôts de consommation sur le produit de nos vignobles.

C'était très-certainement une double et triple erreur; c'était même le plus grossier contre-sens qu'il soit possible d'imaginer.

En premier lieu, le principe de l'impôt de consommation est une des deux bases adoptées par le système financier de la France; que ce soit à tort ou à raison, cela est : il fournit une très-grande partie du revenu de l'État. Sel, tabac, sucre, bière, vins, eaux-de-vie, tous les produits coloniaux sont réellement taxés à la consommation par le trésor de l'État. Tous les octrois de France ne sont que des impôts de consommation au profit d'une multitude de communes urbaines. Rien n'est moins exceptionnel.

Mais il est vrai de dire que l'application du principe

de l'impôt de consommation, adopté pour l'une des bases de nos finances, est faite avec une partialité, avec une inégalité, avec une injustice révoltantes. — Et voilà le seul point du mal auquel il soit, pour le moment, possible de porter remède.

La raison et la charte nous disent, en effet, que si l'impôt de consommation n'est pas absolument indispensable aux besoins du trésor, il doit être également supprimé pour tous les genres de consommation. — Dès-lors, il serait très-juste de ne pas taxer les sucres de betteraves, non plus que les autres produits; mais il faudrait simultanément affranchir de leurs droits, le sel, les vins, l'eau-de-vie, la bière, le tabac, les sucres et tous les autres produits coloniaux.

Or, comme la chose est reconnue impossible aujourd'hui; comme, en point de fait, le gouvernement ne veut pas entendre parler de cette abolition universelle de l'impôt de consommation, il n'y a plus qu'une seule question à examiner; c'est celle-ci :

Faut-il continuer à faire peser exclusivement la charge de l'impôt de consommation sur les produits qui, jusqu'à présent, en ont été les seuls atteints, ou faut-il répartir une portion de la somme totale que l'État est forcé de demander à l'impôt de consommation. sur les objets qui, jusqu'à présent, ont joui du privilége de ne rien payer pendant que les autres payaient tout?

De quelque sophisme qu'on fasse usage, tel est le point décisif de la question. — Nous ne disons pas, en effet : il faut taxer les sucres de betteraves, ou les huiles de graines et les fers, pour protéger nos vins; nous ne disons pas : il faut taxer ces produits pour protéger les sucres de cannes; —

nous disons : Les Français sont égaux devant la loi, la loi doit répartir également les charges publiques. L'impôt de consommation étant nécessaire aux besoins de l'État, et le budjet ne pouvant s'en passer, nous voulons bien y contribuer pour notre cote-part ; mais nous sommes lassés, fatigués, indignés, de payer la part des autres, et de les voir s'enrichir ainsi à nos dépens par la franchise qui leur est accordée. Que les vins paient leur part de l'impôt de consommation, rien de plus juste; mais que le sucre de betteraves et les autres produits paient leur part aussi, et ne s'attribuent pas une inviolabilité financière qui ne leur appartient pas plus qu'à nous. En un mot, qu'on établisse l'impôt de consommation sur le sucre de betteraves comme sur le vin, ou qu'on affranchisse de tout droit le vin comme le sucre de betteraves. — Et ferez justice.

Les producteurs du sucre de betteraves se récrient sur les formes acerbes et inquisitoriales qui accompagnent la perception de cet impôt.... Mais croient-ils donc qu'elles soient plus douces pour nous que pour eux ?... Et cependant voilà trente ans passés que nous les supportons, et que nos plaintes ont été dérisoirement accueillies toutes les fois qu'elles n'ont pas été étouffées !.... Ne sommes-nous pas Français comme eux ? L'impôt de consommation qui va, disent-ils, ruiner leur agriculture et leurs manufactures, croient-ils donc qu'il épargne la nôtre, sur laquelle il se rue depuis si long-temps avec une cruelle prédilection ?... Et encore ici, y a-t-il une bien grande différence à noter.

L'agriculture de la vigne en France est une des plus fécondes, et ne craint de rivale nulle part sur le globe : elle est donc, ou du moins elle serait, si le gouvernement

le permettait, la source des échanges les plus profitables pour la France. Dans l'intérieur, elle exploite près de deux millions d'hectares de terrain; et une grande partie de ce terrain qu'elle porte à une très-haute valeur, les côtes, les graves siliceuses et sèches, n'auraient presqu'aucune valeur si on y établissait tout autre sorte de culture.

La betterave, les graines oléagineuses, au contraire, ne viennent que dans des terrains déjà de première valeur pour tout autre culture; elles donnent un produit inférieur et quelquefois plus cher que les produits similaires de l'étranger; la betterave en particulier n'occupe que vingt mille hectares de terrain, c'est-à-dire à peu près la quatre-vingtième partie de ce qu'exploite la vigne : et quand la betterave serait parvenue à fournir toute la consommation de sucre en France, en ruinant la marine, le commerce, les colonies, et en faisant perdre trente millions par année au trésor public, elle n'exploiterait encore en agriculture que la quarantième partie de la terre que féconde l'agriculture vinicole !...

Votre sucre de betteraves, dites-vous, aura un prix de revient trop élevé, s'il est frappé d'un droit de consommation!... Et nos vins, s'est-on jamais occupé de savoir si, atteints de l'énorme droit qui les frappe, leur prix de revient permet au producteur de les vendre au misérable prix qu'il en trouve, et que souvent même il ne trouve pas? Y a-t-il donc deux justices, deux chartes, deux économies politiques en France? Une pour vous, et une contre nous? Que paie un tonneau de vin de Bordeaux, le plus ordinaire, pour être consommé dans Paris? Près de 200 fr. de droits. — Et la même valeur en sucre de bet-

teraves, que paie-t-elle?... Rien!... rien, ni pour le trésor, ni pour les octrois!

Et c'est dans une telle situation, avec les chiffres respectifs de cette comparaison sous les yeux, qu'on ose vouloir maintenir un état de choses qui, pour favoriser, dit-on, l'agriculture, frappe exclusivement sur sa branche la plus importante, et n'a de faveur que pour la plus minime, la plus chétive, la plus mauvaise?... Et si on laissait le sucre de betteraves exempt de payer sa part de l'impôt de consommation, quand il fournira à toute la consommation de sucre en France, ce qui ne tardera pas, où prendra-t-on les trente millions de droits que vous rendent encore les sucres coloniaux? Le budjet pourra-t-il se passer de cette somme?... Non, sans doute. Ce sera trente millions de plus que l'on aurait sans doute demandé en augmentation, au sel, aux vins, aux tabacs, et de cette sorte l'épouvantable fardeau qui nous accable eût été sans cesse grossissant, sans que nous puissions prévoir une issue quelconque à cette intolérable spoliation!...

C'est ici qu'on voit combien étaient insensés les écrivains qui disaient qu'en autorisant la taxe sur les sucres de betteraves, nous aggravions la condition des propriétaires de vignes qu'atteint l'impôt des boissons!... C'était précisément le contraire!... Moins les betteraves eussent été taxées, plus les vins eussent continué à l'être, car le budjet doit se remplir; il n'admet pas de non-valeurs; chaque lacune doit être comblée : ce que les betteraves eussent payé en moins, nous l'aurions payé en plus; ce que les betteraves eussent fait perdre aux douanes de l'État, nous le paierions encore, et plus l'impôt de consommation sera restreint dans son application aux autres bran-

ches des produits français, plus cet impôt de consommation s'acharnera, s'aggravera, se cramponnera éternellement sur les nôtres !...

Non, l'impôt de consommation n'est pas exceptionnel ; mais son application, sa répartition est partiale et inique. — L'impôt de consommation, ainsi que je l'ai expliqué en commençant ce paragraphe, est une des deux bases, ou des deux principes fondamentaux du système financier de la France ; mais c'est l'application du principe qui est exceptionnelle, et c'est parce que la position des vinicoles en devient exceptionnelle elle-même, que leurs réclamations ont été impuissantes ! En effet, quand ils se plaignaient, qui donc pouvait faire cause commune avec eux ? Tous les industriels, tous les capitalistes, tous les producteurs du Nord, ne connaissaient point comme nous les rigueurs de l'impôt de consommation ; ils n'en souffraient pas ; au contraire, plus nous payions, moins ils payaient. Notre surcharge exceptionnelle les allégeait ; ils se coalisaient donc tous contre nous, et nos plaintes expiraient, méconnues ou calomniées, dans la poussière de l'arène représentative.

Oh ! qu'il en sera différemment, soyez-en sûr, quand le poids de l'impôt de consommation tombera sur eux comme sur nous ! Alors ils comprendront notre situation. La betterave, leurs autres produits, leur expliqueront la vigne ; ils sauront par eux-mêmes ce que vaut la charge que si long-temps ils ont jetée sur nous seuls ; ils feront cause commune avec nous ; et s'il existe un moyen quelconque d'abolir l'impôt de consommation en le remplaçant par d'autres ressources financières, soyez convaincus que c'est alors que nos pouvoirs publics trouveront et

adopteront ce moyen jusqu'à présent inaperçu ou repoussé. — Mais tant que nous resterons dans la position exceptionnelle où nous sommes, jamais l'impôt sur les boissons ne sera aboli, jamais il ne sera même diminué. On tâchera, au contraire, ainsi que deux fois on en a avoué l'intention, de l'augmenter, de le remettre sur l'ancien taux. M. Laffitte et M. Humann ont déjà manifesté le regret de ne pouvoir y réussir. Nous parquer nous-mêmes dans cette position exceptionnelle, dans ce lazaret financier, ce serait donc de notre part le comble de la démence.

En un mot, ne pouvant supprimer l'impôt de consommation en France, nous devons tendre vers l'adoption de toutes les mesures qui généraliseront cet impôt, afin qu'il soit également et justement réparti, et alors nous arriverons infailliblement à l'un des deux résultats suivants :

Ou les vices de cet impôt l'emportent sur ses avantages, alors tous les intérêts qui en seront froissés, joignant leurs voix à la nôtre, la démonstration des vices de l'impôt de consommation deviendra un fait de notoriété publique; on ne pourra plus nous accuser d'exagération, on ne pourra plus douter d'une vérité qui se fera jour partout à la fois : la plainte deviendra irrésistible, la majorité de la chambre des députés, composée de la majorité des plaignants, s'ingéniera pour trouver, d'accord avec le gouvernement, un moyen de remplacer le système des impôts de consommation.

Ou bien, au contraire, l'expérience prouvera que l'impôt de consommation est indispensable à l'État; qu'il doit être conservé; que malgré ses inconvénients il a des

avantages que nul autre système ne peut remplacer; alors il sera maintenu, mais il sera réparti avec justice; tout son poids ne tombera pas exclusivement sur nous; les sucres de betteraves et autres productions en supporteront leur part, comme nous en supporterons la nôtre sur nos vins; la charge de l'impôt étant ainsi également répartie, sera moins onéreuse pour chacun et plus facilement acquittée. Et certes, j'ose dire que cette perspective, qui ne serait que notre pis aller, est cent fois plus juste, plus constitutionnelle et plus avantageuse pour nous, que les utopies à contre sens par lesquelles on veut nous persuader qu'en diminuant les autres recettes de l'État, en fermant les nouvelles sources de revenus qu'il veut atteindre, nous le déciderons à renoncer aussi aux recettes qu'il puise aujourd'hui dans nos poches, précisément alors que ces recettes lui deviendraient doublement indispensables, et qu'il n'entendrait plus contre elle que notre plainte isolée!....

14me QUESTION.

DES VINS.

§ Ier.

Exposé de la question.

Tout le monde étant d'accord sur ce point, que la production ne peut assurer le bien-être d'un pays qu'autant qu'on lui procure une consommation équivalente aux produits, les prohibitionnistes se sont vus dans la nécessité de repousser les objections que leur attirait le système restrictif de nos douanes, objections qu'il est superflu de répéter; elles sont connues.

Voici ce qu'ils ont répondu :

Le système prohibitif est avantageux à la France, car elle consomme plus, toute proportion gardée, que quelque nation que ce soit. Si, pour faire admettre nos produits chez l'étranger, nous admettions les siens, il est évident que nous lui ouvririons un marché de consommation plus considérable que celui que nous trouverions chez lui. La France ferait donc un traité de dupe. Gardons précieusement pour nos producteurs le monopole de notre propre consommation; n'y souffrons pas une concurrence dont nous ne serions pas suffisamment indemnisés ailleurs. Or,

pour atteindre ce but, il faut conserver le système prohibitif des douanes, qui réunit le double avantage d'encourager, de vivifier, de féconder notre industrie nationale, et de lui assurer le privilége exclusif de l'immense consommation de la France.

Je ne réponds rien à cette doctrine. Elle ne vaut réellement pas le temps qu'on perdrait à la réfuter ; l'expérience commerciale fait bonne et prompte justice de pareils sophismes. Je fais plus : j'admets la théorie ministérielle dans son entier; je cherche comment on en fait l'application. Pour préciser davantage la difficulté, je circonscris la question dans ses bornes les plus étroites, et je dis :

Les vins sont la principale production du midi de la France. Le système prohibitif nous prive de leur débouché extérieur. On devrait donc, par compensation, et pour être conséquent aux principes que je viens de rappeler, nous fournir la possibilité d'une consommation intérieure qui supplée aux exportations. Alors on serait conséquent, et on serait dans le droit; jusqu'à un certain point, on pourrait dire, sans être trop ridicule : *Si vous ne vendez pas vos vins, vous les boirez.*

On serait dans le droit, jusqu'à un certain point seulement, et voici pourquoi : c'est que la vente à l'intérieur ne peut jamais remplacer efficacement l'exportation, car les consommateurs français ne mettront jamais à nos vins le même prix que l'étranger. Si nos hommes d'État consentaient, pour quelques jours, à copier des factures dans les bureaux des négociants du Midi, ils acquerraient des connaissances spéciales dont ils paraissent entièrement dépourvus. Ils verraient que l'intérieur de la France ne peut

consommer nos vins que lorsqu'ils sont tombés à vil prix, et que par conséquent c'est notre ruine qu'ils nous montrent en perspective, en nous offrant cette consommation pour remède aux maux dont nous nous plaignons !

Mais si cette ressource même, tout insuffisante qu'elle est, nous est enlevée; si, par une contradiction fatale entre les paroles officielles et les intentions véritables, on anéantit la consommation intérieure plus encore que l'exportation; si, par l'effet de fausses combinaisons, les trois quarts de la France sont dans la stricte nécessité de ne boire que de l'eau, nous serons en droit de rétorquer contre nos oppresseurs leurs propres paroles, et de leur répondre : Nous ne vendrons pas nos vins, et, grâce à vous, nous ne les boirons même pas.

Qu'on examine la situation réciproque de notre agriculture et de notre commerce, on verra que telle est la vérité, et que la consommation intérieure nous a manqué souvent tout autant que l'exportation. Quand la récolte est abondante, la réalisation des vins n'est pas possible, et nos produits, abandonnés de toute part, gissent sans emploi dans les celliers des propriétaires, qui doivent prévoir, pour les récoltes prochaines dont ils commencent à débourser les frais, un avenir plus ruineux encore.

Comment en serait-il autrement, quand on nous prive à la fois de la consommation extérieure par le système des douanes, et de la consommation intérieure par les impôts indirects perçus au profit de l'État, et par les droits d'octrois dont les villes surchargent les boissons ?

Demandons-nous donc des choses injustes ?—Non, car on peut résumer ainsi les nombreuses pétitions des habitants du midi de la France :

« N'empêchez pas la consommation de nos vins d'être » progressive, ce qui s'accomplira facilement sans que » vous nous accordiez aucune faveur, car nous avons » moins augmenté nos produits que les autres industries.

» Ne nous fermez pas, par vos droits de consommation, » les débouchés intérieurs qui s'ouvrent naturellement. »

Qu'a-t-on répondu à ces justes plaintes? Que le système des douanes ne nous a fait perdre aucun débouché; et, sait-on pourquoi? C'est qu'il a succédé immédiatement, disent nos adversaires, au blocus continental qui avait détruit nos débouchés; donc, le système actuel des douanes n'a pu nous faire perdre ce que nous avions déjà perdu. Ah! que c'est puissamment raisonner! N'est-il pas évident, en effet, que le blocus continental ayant détruit nos débouchés, le système des douanes ne nous porte aucun tort, en continuant cette ruineuse destruction?

Quant à la vente de nos vins dans l'intérieur, nos plaintes, dit-on encore, n'ont aucun fondement, car il résulte, d'après nos contradicteurs, des comptes et des états statistiques, que les entrées sont notablement progressives à Paris et dans la plupart des villes, et, en même temps, l'administration des contributions indirectes prouve que la consommation totale du royaume est plus considérable que jamais.

Ce qui signifie que nous avons tort de nous plaindre, car nous n'avons pas encore été obligés de défoncer nos futailles, de vider nos vins sur le quai ou dans la rivière. On boit notre vin, on le boit tout. Il est vrai que l'on a si bien arrangé les choses, que les vendeurs sont livrés à la merci des acheteurs; il est vrai que, sur le prix de leur vin, le fisc perçoit jusqu'à deux, trois, quatre, et même

jusqu'à six fois plus qu'il ne laisse aux propriétaires; mais qu'importe, enfin? On boit leur vin : que demandent-ils de plus?

M'admettra-t-on à répondre au nom des propriétaires de vignobles?

Il est vrai, on boit notre vin; mais permettez-nous de faire observer qu'on le boira toujours; il n'y en a même pas pour tout le monde, car beaucoup de nos concitoyens boivent de l'eau ou de la piquette. Si donc l'on attend qu'on ne boive plus notre vin pour écouter nos plaintes, on sera éternellement impitoyable pour nous. Il est question de savoir à quel prix on le boit : or, remarquez que les trois quarts du vin que le département de la Gironde envoie à Paris depuis quelques années, se vendait autrefois à l'étranger. On l'envoie à Paris, faute de mieux. Tout refluant sur la France, les acheteurs en profitent et nous font la loi. Que l'on observe, d'ailleurs, que, sur les 400 fr. que pourraient nous payer les bons habitants de Paris, les frais et le fisc en absorbent à peu près 300 : que l'on déduise ensuite la valeur des futailles, valeur détruite et perdue pour l'État aussi bien que pour nous, et l'on verra que nous retirons une quarantaine de francs de ce qui nous coûte plus de deux cents francs à produire, y compris l'intérêt du capital que nous avons employé à l'achat de nos propriétés, car tout capital doit porter son intérêt.

On nous demandera peut-être pourquoi nous nous décidons à vendre avec une telle perte?... Hélas! parce que la providence protectionniste nous y réduit : nous patientons un an, deux ans, trois ans; les récoltes s'accumulent; il faut recommencer annuellement les frais de culture; il

faut payer annuellement l'impôt; il faut aussi nourrir, vêtir, loger, instruire notre famille, car nous ne pouvons ni la laisser mourir de faim, ni la laisser végéter dans l'ignorance, nous qu'on a déjà accusés d'être trois fois moins instruits que nos voisins des grandes landes. Enfin, le moment vient où, comme on dit, miséricorde se perd : il nous est démontré que l'entêtement ministériel rend impossible toute amélioration; nos facultés pécuniaires épuisées, ne nous permettent plus d'attendre; nous vendons, nous vendons au misérable prix que nous trouvons; la consommation s'accroît précisément parce que nos vins tombent ainsi à vil prix; et voilà que l'on présente cet accroissement de consommation comme un signe de notre prospérité !.... Que de barbarie ou d'ignorance !

Remarquez encore que si le défaut d'exportation agit, ainsi que nous l'avons démontré, sur les prix intérieurs, l'avilissement de ces derniers réagit aussi puissamment sur les prix de l'exportation.

L'étranger faisant acheter chez nous, payait toujours nos vins plus cher que les acheteurs français, et ceux-ci suivaient; mais les étrangers ont fait ce raisonnement très-simple : sur les quatre cents francs que les Bordelais vendent leurs vins à Paris, il ne leur reste que cent francs environ, futailles comprises; en leur offrant 110 ou 120 francs, nous sommes sûrs d'avoir la préférence, et à l'instant leurs offres ont baissé dans une proportion énorme, car tout réagit et s'enchaîne dans ce bas monde.

Il ne faut donc pas examiner seulement la quantité des ventes, mais la cause de ces ventes et la valeur de leur produit. Lorsque le besoin presse, ne trouvât-on que 20 francs de ce qui en coûte 300, on vendrait encore; ja-

mais les propriétaires ne détruisent leurs produits, parce que, si peu qu'ils les vendent, cela vaut encore mieux que rien. Il est aussi un délai passé lequel ils ne peuvent plus attendre; du vin qu'on garde, et dont le prix diminue au lieu d'augmenter, se réduit à rien; se réduit à moins que rien, car les frais absorbent la valeur et au-delà. Alors, on vend à tout prix pour éviter un plus grand mal. Tel a été notre sort; et l'accroissement de consommation intérieure dont on argumente contre nous, s'est accompli par la consécration de notre ruine !



§ II.

Effet du Système douanier sur la consommation des Vins.

Depuis 1822 et 1823, époque de l'extension donnée à la législation prohibitive, disait, en 1829, M. de Saint-Cricq, ministre du commerce, l'exportation des vignobles a augmenté.

Je le nie hardiment : je dis, au contraire, qu'elle a constamment décru, et qu'enfin elle a presque entièrement cessé.

On a déjà fait remarquer avant moi, ce qui est très-inconcevable, que M. de Saint-Cricq n'ait pas su par lui-même, que ce qu'il a pris pour une exportation réelle, n'était qu'une masse de consignations faites à l'étranger par les propriétaires et par le commerce désespérés, tout à la fois, par la diminution des demandes du dehors et par l'avilissement intérieur des prix.

De là, deux maux, dont les conséquences sont incalculablement désastreuses :

1° La demande de l'étranger a presque complètement cessé; nos vins en ses mains, pour compte français, étaient une proie qui ne pouvait lui échapper; il n'avait qu'à attendre : il a attendu. Les propriétaires ne pouvant supporter long-temps la privation de leurs fonds, ont été obligés de donner autorisation de vendre à tous prix. Les consignataires en ont profité, et presque tout a été perdu pour les expéditeurs. Et comme, quant à notre richesse intérieure, il faut apprécier l'exportation par la contre-valeur qu'elle donne en retour, et non par l'estimation d'après le cours du moment du départ, ainsi que l'a fait M. de Saint-Cricq, l'exportation factice dont il fait parade a occasioné au pays un dommage immense par la nullité de ses produits. Il serait même facile de citer des chargements de vin dont la valeur a été détruite en entier ou surpassée par les frais; et qui, loin de rien rendre aux expéditeurs, les ont obligés à remettre des fonds à l'étranger, pour payer l'excédant des frais sur le produit de la vente. — Faut-il donc s'étonner qu'alors nos plaintes aient redoublé?

2° Cette marche des affaires, anéantissant toute demande de l'étranger, la gène intérieure s'est accrue, la vente est devenue plus difficile, et les consommateurs de France étant sans concurrents, ont acheté le reste de nos récoltes aux plus vils prix. — Double perte pour notre industrie agricole, double bénéfice pour les privilégiés du système protecteur.

Et à quelle cause faut-il attribuer les consignations faites au dehors par les expéditeurs? Précisément à la plus

grande extension du système prohibitif, qui, privant les étrangers du moyen de payer nos vins par leurs denrées, avait éteint leurs demandes. Car, chose étonnante et pourtant véritable! c'est parce qu'ils ne demandaient plus nos vins qu'on les leur envoya, espérant qu'une fois sur les lieux, leur présence déciderait les consommateurs. Mais cette espérance était vaine, car n'ayant pu exporter et nous vendre eux-mêmes leurs propres produits, ils manquaient de moyens de payer les nôtres, chez eux tout aussi bien que chez nous.

L'argument de M. de Saint-Cricq était donc mauvais, doublement, triplement mauvais, car il prouvait tout le contraire de ce qu'il a voulu prouver; il prouve que le système prohibitif est une des principales causes de nos plus grands malheurs; et je le défie de sortir du cercle vicieux où son raisonnement l'a renfermé.

Cependant, continuait M. de Saint-Cricq, depuis 1822 et 1823, époque de l'extension du système prohibitif, les représailles des douanes étrangères n'ont pas augmenté, et pour le prouver, il suivait leurs tarifs un à un, et s'efforçait même d'y trouver de l'adoucissement. Il les citait tous, excepté celui de la Prusse, pourtant, dont il jugea convenable de ne pas parler, et pour cause.

Je n'ai pas le temps, et il n'est pas d'ailleurs fort important de suivre M. de Saint-Cricq dans cette investigation. Si tout ce qu'il dit était exact, cela ne prouverait que deux choses : ou que les puissances étrangères nous avaient fait assez de mal par leurs tarifs déjà existants, et ne pouvaient les augmenter sans détruire entièrement leurs recettes, ou qu'elles ont été plus sages que nous.

Mais M. de Saint-Cricq passa sous silence la moitié la plus invincible de l'argument qu'il voulait réfuter.

Effectivement, ce qui nuit aux demandes que l'étranger pourrait faire de nos vins, c'est certainement les droits dont ils sont frappés chez lui; mais ce n'est là qu'une des causes de la cessation de ses rapports avec nous; la cause principale, la cause irremédiable, la cause éternelle, c'est que, ne pouvant nous vendre ses produits que nous repoussons par nos tarifs, il manque de volonté pour nous demander les nôtres et de moyens pour les payer.

Mais si nous leur achetions leurs produits, au lieu d'acheter les nôtres, l'argent qui sortirait de France ne serait-il pas perdu pour le pays? — Vieille et insoutenable erreur! Est-ce que l'argent sort alors du pays gratuitement! Est-ce qu'en échange de l'argent qu'on donne, on ne reçoit pas une valeur égale en marchandise? Est-ce que cet argent sorti de France, n'y rentrerait pas pour payer nos propres denrées, et surtout nos vins? — En un mot, est-ce qu'il nous est possible de trouver des acheteurs, sans acheter aussi ce qu'ils ont à vendre?

Enfin, dit-on, l'exportation de vos vins, dans quelque hypothèse que ce soit, ne peut entrer en balance avec la quantité qui doit s'en vendre en France, puisqu'à l'étranger le vin est un objet de luxe, et qu'en France il est une consommation usuelle; et comme le plus fort acheteur règle le cours du marché, le prix de nos vins dépend bien plus des achats intérieurs que des achats pour le dehors; d'où il résulte que l'avilissement de nos prix ne provient pas du défaut d'exportation.

Si ceux qui parlent ainsi avaient la moindre expé-

rience du commerce, et surtout du commerce des vins, ils ne se tromperaient pas à ce point : on va en être convaincu.

C'est d'abord une erreur de croire que le prix vénal d'une marchandise dépende uniquement de la quantité existante comparée à la consommation : ce rapport est bien un des éléments qui constituent le cours, mais il y en a bien d'autres encore. Le plus puissant de tous ces éléments, est la direction de l'opinion : que l'opinion soit favorable, avec la même quantité et les mêmes consommations, les prix montent. Que l'opinion soit défavorable, avec la même quantité et les mêmes consommations, les prix baissent.

Or, quel est le premier mobile qui pousse l'opinion? Est-ce l'état présent du commerce?... Non, c'est l'avenir plus ou moins immédiat qu'on prévoit pour lui.

Exemple : On a des probabilités pour penser que les vins seront demandés dans six mois, dans un an, que la législation leur sera favorable, que l'étranger pourra en désirer : aussitôt, quoique la quantité et la consommation réelle n'aient point changé, les acheteurs se pressent, les propriétaires tiennent leurs prix hauts et ils vendent.

Admettez, non la réalité contraire, mais la crainte seulement de cette réalité : aussitôt les quantités et la consommation réelle étant les mêmes, les acheteurs s'éloignent, les propriétaires se présentent, mais vainement; on leur répond : Dans six mois, si je veux du vin, je le trouverai chez vous; jusque-là, ouillez-le. Au lieu d'acheter par masse, on achète pièce à pièce : le mal empire alors, et le propriétaire, pressé par le besoin, vend bien au-dessous du prix qu'indique le rapport de la quantité et de la consommation totale. En résultat, tout se boit,

donc il n'y avait rien de trop; mais tout se boit à vil prix, parce que l'opinion a mis le vendeur dans la dépendance de l'acheteur.

Or, maintenant, que nous importe, en thèse générale, que l'exportation soit plus forte ou plus faible que la consommation extérieure? L'essentiel pour nous, vendeurs, c'est qu'elle stimulait l'opinion, c'est qu'elle faisait concurrence.

C'est que le propriétaire avait deux cordes à son arc, et qu'il n'en a plus qu'une, que l'on use et que l'on cassera bientôt par la tension des droits-réunis. De là, sa condition précaire; de là, l'avilissement des prix; de là, sa ruine.

On dit que le plus fort acheteur règle le cours du marché; jamais erreur ne fut plus positive; en mille occasions, le contraire arrive de la manière la plus précise; tout dépend de l'opinion, et l'on verra souvent un achat peu considérable fixer le cours de telle sorte que les forts consommateurs sont obligés de le suivre ensuite, ou du moins d'en subir l'influence.

Ces réflexions sont d'autant plus topiques dans la question, que, par la nature des choses, les étrangers payaient toujours nos vins plus cher que le consommateur français. En agissant sur l'opinion de manière à lui faire croire que les étrangers devaient cesser leurs demandes, on lui a donc ôté le mobile le plus puissant qui pouvait la maintenir favorable; et quand on a vu que la réalité était conforme aux craintes qu'on avaient conçues, alors tout a été perdu, et nous sommes descendus dans l'abîme que l'on avait creusé sous nos pas.

Tout cela est incontestable pour un homme accoutumé

aux affaires, et nos ministres sont inexcusables; alors même que nous ferions abstraction des considérations puissantes que je viens d'énoncer et que je crois invincibles, que l'on calcule d'après la règle que voici :

Supposons que la consommation soit comme 9, et la possibilité de l'exportation comme 3. Alors nous aurions chance de vendre comme 12. Que l'exportation soit supprimée, et nous n'avons plus chance de vendre que comme 9; et l'on voit que le plus faible acheteur, par sa disparition, fait baisser les prix, quoique le plus faible acheteur continue sa demande. Que l'on ne dise donc pas que ce dernier règle le cours du marché; ce cours n'est réglé que par l'ensemble de toutes les circonstances, et grâce aux systèmes insensés, on a détruit toutes celles qui pourraient l'influencer favorablement.

Et par une inconcevable confiance en eux-mêmes, nos hommes d'État résistent même aux évènements! Ils ont proposé la législation des fers : à l'instant nous leur avons prédit le mal que nous en éprouverions; ils ont souri de nos craintes; elles n'avaient rien de réel, elles étaient l'effet de la routine, de l'ignorance, de la préoccupation de nos intérêts..... L'évènement a prononcé, cependant; nos prédictions se sont accomplies : n'importe! ils répètent encore les mêmes arguments qu'ils nous opposaient alors, et dans le démenti que leur a donné la destinée, ils s'efforcent de puiser de nouvelles espérances pour l'avenir.

Dans leur ardeur de sophismes, ils sont allés jusqu'à nous reprocher d'avoir accru nos produits depuis 1789; ils ont ajouté que notre exportation, suffisante alors, ne l'était plus aujourd'hui, quoiqu'elle fût aussi considéra-

ble, et que l'abondance de nos vins était cause de cette différence.

Et moi, je réponds que cette proposition est fausse, parce qu'aujourd'hui l'exportation est factice ou nulle; et j'ajoute que ces calculs, fussent-ils exacts, la plume aurait dû se briser entre leurs mains quand elle les traçait. Quoi! toutes les industries ont pris un essor immense, et pour complaire à vos systèmes, nous seuls nous aurions dû rester stationnaires! Quoi! la population en France a été portée de vingt-quatre millions à trente-deux millions d'habitants! Quoi! l'Europe a suivi partout une progression croissante, et vous ne voyez pas que, sans les obstacles que vous y avez mis vous-mêmes, cet accroissement général eût été bien plus que suffisant pour assurer un débouché à l'augmentation de nos produits, comparativement bien plus faible! Quelle est celle de vos industries protégées qui n'a pas acquis un développement dix fois plus grand que la culture des vignes? Et comme l'aisance sociale est toujours comparative, n'est-il pas certain que vous nous condamnez à la misère, si vous nous empêchez d'avancer comme les autres; et qu'avec le même capital, il s'en faut de bien que nous possédions la fortune que nous avions autrefois!

Mais loin de là! Vous détruisez à la foi notre capital et nos revenus. Au milieu de nos souffrances, vous croyez nous endormir au bruit monotone de je ne sais quel hymne de prospérité que vous récitez tous les ans dans les chambres avec une imperturbable assurance! Vous nous renvoyez à notre marché intérieur, et vous suivez les traces de l'Angleterre, qui étoufferait cent fois dans son marché intérieur, si elle y était réduite! Et vous ne

voyez pas qu'elle a, dans le commerce du monde, un point d'action qui lui suffit à peine, et dont vous ne pourrez jamais approcher! Et vous consultez l'opinion dans vos enquêtes pour savoir ce qu'elle pense, afin de l'éluder au lieu de vous y conformer! Et nous sommes surpris ensuite que nos élus, après avoir bien ou mal parlé, votent dans le sens du pouvoir, et n'aient pas la volonté de nous servir, dussent-ils lui déplaire! Ils font ce que nous avons fait, et, dans le petit nombre d'hommes énergiques qu'on leur avait adjoint à grand peine, ceux sur lesquels nous pouvions le plus compter, dégoûtés enfin d'un tel amalgame, se retirent d'une chambre où peut-être il serait désirable qu'ils ne fussent jamais entrés!

Qu'on interprète mes paroles comme on voudra ; elles sont sincères, elles sont vraies; je les répéterai toujours sans y rien changer. Nous recueillons ce que nous avons semé!... Mais ceci sort de la question d'économie, et me conduirait à la question politique qui suspendrait la rapidité de l'examen que j'ai commencé; réservons ce sujet pour une autre occasion : alors on verra que cette question domine tout, et que de notre aberration politique sont nés tous les maux du pays.

§ III.

Continuation du même sujet. — Quelques mots sur l'accusation portée contre le Midi, de vouloir rompre l'unité administrative et politique de la France.

—

Une pétition des propriétaires de vignes, devenue célèbre, a donné lieu aux plus étranges accusations contre les habitants du midi de la France; on les a accusés de vouloir sillonner la France par des barrières fiscales, de vouloir rompre les relations intérieures de ses départements, et de briser ainsi son unité; c'était une pure rêverie de nos contradicteurs : les pétitionnaires vinicoles n'avaient rien dit de semblable.

Dans l'état actuel des choses, une ligne de douanes enveloppe la France dans son inflexible réseau, afin d'empêcher l'introduction des produits étrangers. Les pétitionnaires demandaient, si l'on ne voulait pas réduire cette surveillance prohibitive dans son intensité, qu'au moins on ne l'appliquât qu'à la moitié de la France, qui, dit-on, en a besoin pour sa prospérité, et qu'on en dégageât l'autre moitié de la France, qui est ruinée par la prohibition. Cette ligne de douanes intérieure dont ils parlaient n'aurait donc eu pour but que de protéger, contre la fraude, les départements manufacturiers du Nord, pour les garantir de l'introduction des produits de l'étranger qu'on prétend devoir ruiner leur industrie. Mais jamais il n'est entré dans l'intention des pétitionnaires de vouloir gêner les rapports intérieurs des départements de

la France dans l'échange réciproque de leurs produits. Pas une seule de leurs expressions ne pouvait se prêter à cette interprétation ridicule.

Il n'y aurait donc aucune séparation fiscale dans l'intérieur du pays. Ce n'est qu'en faveur des départements du Nord eux-mêmes que cette ligne de douanes intérieure aurait été établie. S'ils ne l'avaient pas voulue, eh bien, tant mieux ! Nous aurions été mille fois d'accord avec eux. Pourvu qu'on ne nous force pas de prohiber chez nous, nous n'entendons leur imposer ni la prohibition ni la liberté commerciale pour ce qui les concerne. Nous serons toujours prêts à recevoir leurs produits, s'ils nous les envoient ; à leur expédier les nôtres, s'ils les veulent; et il est tout-à-fait étrange qu'on nous ait imputé de vouloir rétablir des barrières fiscales dont personne plus que nous ne désire la complète suppression.

Des barrières fiscales intérieures!...... Et c'est à nous qu'on prêtait un pareil projet!... Oh! voilà bien le comble de l'injustice! Voilà bien la plus flagrante dérision! Regardez donc autour de vous, accusateurs maladroits! Où sont-elles élevées ces barrières intérieures, ces séparations fiscales? Les avons-nous établies, nous, à la porte de nos villes, contre les produits manufacturés du Nord, comme les villes manufacturières du Nord les ont élevées contre nos produits, qu'elles repoussent par de si hauts tarifs d'entrée?

Plus on examine en détail cette discussion, plus les iniquités dont nous nous plaignons paraissent révoltantes. Tous les torts qu'on a contre nous, on cherche à nous les imputer; et quand nous demandons la liberté pour tous,

on nous accuse de vouloir couvrir la France des barrières oppressives dont nous réclamons la suppression !

Nous n'avons donc point sollicité pour remède à nos maux le démembrement ni administratif, ni politique de la France. Nous n'avons point demandé l'établissement de barrières fiscales entre les départements ; mais nous avons demandé qu'on égalisât la répartition de l'impôt indirect et que l'on sortît du régime prohibitif qui enrichit le Nord de la France à nos dépens. Nous avons demandé que de notre union on ne fît plus un contrat léonin, tout à l'avantage des uns, tout au détriment des autres ; contrat inique qui serait réformé d'après tous les principes du droit naturel et du droit civil, s'il existait sur la terre un tribunal impartial et compétent pour juger ce procès : et subsidiairement seulement, pour garantie de l'industrie manufacturière du Nord, et non pas dans notre intérêt, nous avons consenti à une protection prohibitive réduite à leurs limites, et qui les protégerait encore sans continuer à nous étouffer.

Qu'au sujet d'une proposition si simple, on vienne entasser de grands mots fort improprement appliqués ; qu'on parle de démembrement, de fédéralisme, de girondinisme, tout cela n'est qu'une mauvaise et insidieuse tactique, dont aucun homme impartial ne sera dupe.

Nos adversaires nous accusent de provoquer au démembrement de la France !... Ils se font patriotes contre nous !... Ils se font les champions de la nationalité française et de l'unité conquise par la révolution !.... Certes, voilà un changement bien étrange dans les rôles ! Renvoyons l'accusation aux coupables qui la prononcent avec tant de légèreté !

Oui, sans doute, la France a été envahie, la France a été déchirée, la France a vu dans son propre sein l'esprit de nationalité s'éteindre et l'étranger accueilli; mais depuis vingt ans, dans toutes nos grandes calamités nationales, c'est précisément l'iniquité du système prohibitif et des impôts indirects, soutenu par nos contradicteurs, qui a été la cause première et radicale de nos désastres.

Et cela devait être, et cela sera toujours; — car si quelques citoyens, par civisme, peuvent faire à la patrie le sacrifice de leurs intérêts; si des populations entières peuvent, ce qui est bien plus difficile, faire ce sacrifice momentanément, dans une crise, dans une de ces exaltations patriotiques qu'excite le mouvement fébrile du danger lui-même, jamais une population entière n'acceptera pour condition d'existence organique, normale, constitutive, un système qui, sous prétexte de l'intérêt national, mais en réalité pour enrichir une autre partie du pays, impose à la partie sacrifiée une législation qui lui ôte tout moyen de bonheur, de repos, de sécurité. Ce serait aller contre l'essence même de l'état social, et méconnaître le but pour lequel il est créé. Faut-il souscrire un emprunt? Faut-il donner une partie de notre fortune? Faut-il marcher aux frontières contre l'étranger? Parlez, nous sommes prêts!.... —Mais, sous prétexte de patriotisme, faut-il donner la main à une législation hypocrite, qui ne voit en nous que des consommateurs à cher denier de ses produits privilégiés, qui ne voit en nous que des payeurs d'impôts spéciaux dont nos produits sont frappés, tandis que ceux des autres en sont exempts, alors nous apercevons fort bien que le patriotisme n'est qu'un masque, l'union un mensonge; car il n'y a pas d'union entre

le favori qu'on protége et le paria qu'on proscrit; il y a despotisme d'un côté, oppression de l'autre: — voilà tout.

Ce ressentiment profond de l'injustice endurée, personne au monde ne l'arrachera des consciences méridionales. C'est ce ressentiment, juste dans son principe, mais égaré dans ses conséquences, qui, en 1814, ouvrit aux étrangers le midi de la France. C'est le système prohibitif, ce sont les droits-réunis, c'est la haine que l'un et l'autre excitaient contre le système impérial, qui perdit Napoléon et qui prépara la restauration. — Sans le régime prohibitif, sans les droits-réunis, jamais les Bourbons n'eussent été reçus dans le midi de la France.

Cette restauration elle-même fut aveuglée par les systèmes que l'on veut encore maintenir aujourd'hui. Elle continua le régime prohibitif, elle continua les droits-réunis. On sait ce qui en est arrivé : la désaffection remplaça l'enthousiasme, le dévoûment s'éteignit dans tous les cœurs, et l'esprit méridional, de royaliste qu'il était, devint opposant jusqu'à l'hostilité.

Est-ce donc seulement en France qu'il en est ainsi?... Non, c'est partout, c'est la loi générale, inflexible, éternelle de la nature humaine : les peuples veulent être heureux. La gloire, l'unité politique, la fidélité au pouvoir, l'enthousiasme pour un principe, tout cela est fort beau; mais rien de tout cela ne tient contre le mal chronique d'une ruine organisée par les lois. Vos sophismes, rhéteurs courtisans, n'y changeront rien : Si Louis-Philippe vous écoutait, vous le perdriez comme vous avez perdu Napoléon et Charles X !

Napoléon !..... certes, celui-là était un grand homme, un homme fort et puissant; — eh bien ! le système pro-

hibitif et les droits-réunis ont été plus forts et plus puissants que lui; ils l'ont tué malgré son génie et sa grandeur.

Il met en Hollande un de ses frères, roi; il faut que ce roi y établisse le système prohibitif et les droits-réunis. Eh bien, ce roi y renonce, ce Français y renonce, ce frère y renonce; il succombe à la peine : royauté, France, famille, la répulsion populaire contre le système prohibitif et fiscal surmonte en lui tous ces liens, et Napoléon est abandonné!

Napoléon victorieux acquiert sur l'empereur Alexandre la double influence du génie et de la force. Il le charme, il le capte, il lui infuse le système prohibitif, et voilà le grand blocus établi de Cadix à Saint-Pétersbourg! Mais la haine populaire contre ce système destructeur est encore là; les intérêts opprimés se soulèvent et rejettent dans l'alliance contraire le chef de la ligue européenne qui devait déborder sur la France. Le prince enthousiaste de Napoléon devient son ennemi mortel.

Enfin la Belgique... la Belgique!... ce pays alors tout français, alors uni à la France depuis nombre d'années par ses lois, par ses mœurs, par ses intérêts, pourquoi lorsque le flot étranger déborda sur elle, en 1814, accepta t-elle la cocarde orange et s'insurgea-t-elle contre les couleurs françaises?... Toujours le système prohibitif, toujours les droits-réunis, toujours cette double oppression qui, aigrissant le ressentiment du peuple jusqu'à l'exaspération, détruisait partout le pouvoir impérial qui l'avait importé partout!

Et cette grande, cette funeste source de haine et de misère, l'on croit qu'il est loisible de la conserver, de l'é-

terniser chez les populations qu'elle dévore, sans avoir à supporter un jour ses conséquences fatales! Et lorsque nous élevons une voix indépendante, mais sans hostilité, pour préserver le pouvoir de son aveuglement, on nous accuse de provoquer au démembrement de la France!... Non, il n'y a chez nous ni fédéralisme ni désertion de l'unité vivante et paternelle de la France! Le culte du pays pour lequel notre ardent amour n'a jamais fléchi, ne s'éteindra pas sous l'oppression dédaigneuse. C'est vous, au contraire, qui, substituant une union violente et forcée, une unité factice et dissolvante, à l'unité tutélaire d'une loi juste, impartiale pour tous, préparez pour l'avenir la désunion contre laquelle tout notre cœur se révolte. Nous ne vous laisserons pas le droit de nous accuser de vos fautes, nous déchirerons le voile de sophismes dont vous êtes enveloppés; puisque vous nous avez traduits à la barre de la France, nous l'acceptons pour juge, et nous allons vous répondre devant elle.



§ IV.

Continuation du même sujet.



En lisant la réponse que je vais faire aux questions économiques qui nous sont adressées par nos adversaires, je prie qu'on ne perde pas de vue que l'hypothèse dans laquelle je vais raisonner, celle de la restriction de la ligne des douanes aux départements du nord de la France dont les manufactures réclament le système prohibitif, n'a point

été demandée par nous contre eux, mais seulement indiquée comme une concession que nous leur ferions, afin de continuer la protection qu'ils exigent sans continuer l'oppression qui nous accable. S'ils veulent la liberté commerciale et repoussent cette ligne intérieure de douanes, certes, nous ne la voudrons pas non plus. Qu'elle ait des inconvénients, qu'un régime plein et sincère de liberté commerciale vaille infiniment mieux, telle est certainement notre pensée; mais, pour éviter ces inconvénients, ont-ils le droit de nous les reprocher quand ils naîtraient tous du système de protection que nous combattons, et qu'ils s'osbtinent à maintenir malgré nous? Ont-ils le droit de le continuer intégralement pour en faire tomber le poids sur nous seuls ?

Si donc il y a dans les départements du Nord une partie des habitants manufacturiers qui consente à l'établissement de la liberté commerciale, ce n'est point contre eux que nous voulons réfuter les objections qu'on fait à une ligne de douanes intérieure. Qu'ils se joignent à nous, nous nous joindrons à eux, car nous ne voulons de régime prohibitif ni à la frontière, ni à l'intérieur.—Mais si ce régime leur est nécessaire, nous voulons prouver que le système prohibitif, restreint à la moitié de la France qui le réclame, est moins fatal pour la patrie que le régime prohibitif appliqué à la totalité du pays; voilà la véritable question.

Dans le précédent paragraphe, j'ai traité le côté politique; nous allons le terminer, et passer à la partie économique.

J'ai fait voir comment le régime prohibitif et le système de l'impôt sur les boissons altéraient sans cesse l'u-

nité nationale, en irritant contre le gouvernement central toutes les populations qui supportent le poids de ce double mécanisme. Vainement répondrait-on que ce double mécanisme ruine le nord de la France aussi bien que le midi. — Les faits sont là qui prouvent le contraire. — Sous ce régime, le Nord s'est enrichi, et nous nous sommes appauvris. Sous ce régime, les départements du Nord étaient tous dévoués à Napoléon, qui l'avait établi, tandis que les départements du Midi détestaient le système impérial, précisément par le même motif.

Essayer de prouver le contraire, ce serait démentir à la fois les faits et la raison.

Continuer l'action du système prohibitif, c'est donc travailler à désunir profondément la France. C'est l'exposer dans l'avenir aux maux politiques qui l'ont déchirée dans le passé; c'est altérer l'unité nationale.

Si donc les provinces souffrantes étaient débarrassées de ce régime oppresseur, et qu'il bornât son action à la protection des provinces qui s'en trouvent bien, cette séparation apparente n'aurait rien de réel : elle ne toucherait ni leur force militaire, ni leurs lois civiles, ni leurs lois politiques. Il y aurait sans doute encore un germe de désunion, mais au lieu d'être augmenté, il aurait été diminué.

Ici l'on emploie vainement les grands mots de fédéralisme, d'unité brisée, de France affaiblie. Il n'est question de rien de tout cela. — Il faut que l'unité soit dans les esprits, dans les cœurs, et non pas dans une soumission forcée à un régime économique que l'on déteste. Une pareille unité ne donne ni force ni union à la patrie; elle l'expose, au contraire, à des déchirements perpétuels.

Nos contradicteurs nous demandent : « Quelles seraient » les ressources du gouvernement pour assurer au Midi » la protection politique à laquelle il ferait la grâce de ne » pas renoncer, alors que la plus forte part des cent mil- » lions que produit l'impôt indirect cesserait d'être perçue, » alors que toutes les industries du Nord, anéanties par » le retranchement de la moitié de leurs consommateurs » habituels, cesseraient d'alimenter les sources du revenu » public? »

Entre le nord et le midi de la France, il y a pleine réciprocité de protection politique. Quoique la capitale soit placée dans le nord de la France, elle ne protége la France qu'avec les soldats et les impôts du Nord et du Midi ; et dans cette protection commune, le Nord a beaucoup plus besoin de la protection du Midi, que le Midi n'a besoin de la protection du Nord (1). — C'est pour cela que la seule supposition de l'hypothèse que nous avons indiquée, a fait jeter de si vives clameurs.

Cette réciprocité de protection, qui constitue réellement l'unité nationale, nous la voulons autant que qui que ce soit au monde, mais nous voulons qu'elle soit établie sur des bases justes et égales.

Or, que voient nos adversaires dans cette union? — Que le Midi doit y être incrusté de manière à supporter la plus forte part de l'impôt indirect ; — qu'il doit y être enchaîné de manière à servir de consommateurs aux industries du Nord, non pas librement, non pas en ache-

(1) Ce qui sera clairement prouvé. — N'est-il pas d'ailleurs admirable que le gouvernement qui emploie les impôts que nous payons aux travaux publics du Nord, et qui n'a encore rien fait pour nous, nous reproche de ne pas vouloir lui fournir de quoi nous protéger !

tant leurs produits à leur valeur réelle, mais au prix surhaussé par la protection des tarifs prohibitifs.

Eh bien, l'iniquité d'une pareille union est-elle assez patente, assez révoltante? Est-ce ainsi qu'elle doit être conservée? Sommes-nous donc si coupables de vouloir la modifier?

Mais, sur le premier point, nous répondrons qu'il est inique de vouloir que nous continuïons à supporter la plus forte part des impôts indirects, et que c'est précisément là une des causes les plus flagrantes qui charge le Midi et qui épargne le Nord, car je prouverai ci-après que nous supportons non-seulement la plus forte part, mais la presque totalité de cet impôt, au moins pour ce qui touche les boissons.

Quant aux douanes, la rentrée de leur produit serait plus forte pour l'État, lorsque les objets étrangers seraient admis chez nous en payant des droits modérés qui permettraient de les livrer à la consommation, que sous le système prohibitif qui, par cela seul qu'il exclut les objets étrangers pour assurer le monopole aux produits manufacturés du nord de la France, diminue manifestement les recettes des douanes, car les produits exclus ne paient rien.

Par conséquent l'objection, outre qu'elle est inique, n'a pas le sens commun.

Quant à savoir si les industries du Nord seraient anéanties par cela seul que les produits étrangers seraient admis chez nous, cette objection s'applique à la liberté commerciale adaptée à la France entière, plus encore qu'à la liberté commerciale pratiquée dans la moitié de la France seulement; elle ne touche donc pas la discussion actuelle.

Dans un de mes écrits sur les douanes, je crois y avoir suffisamment répondu; et dans tous les cas le gouvernement agirait-il impartialement s'il conservait la prospérité de ces industries du Nord en nous chargeant, par le tarif prohibitif, du paiement continuel d'une prime en leur faveur? — Or, n'est-ce pas ce qu'il fait aujourd'hui? N'est-ce pas le produit de cette prime qu'il nous arrache qui enrichit les manufactures du Nord, puisqu'on soutient qu'elles seraient ruinées si on cessait de nous imposer ce tribut pour elles? —Et, dans ce cas, comment ose-t-on soutenir encore que l'intérêt des manufactures du Nord est le même que celui de nos provinces vinicoles, et que par conséquent il n'y a pas opposition entre ces intérêts?

Jamais l'injustice ne s'est démasquée plus clairement elle-même. Mais pourquoi donc les industries du Nord perdraient-elles la moitié de leurs consommateurs habituels? Ce ne serait point par notre fait. Nous serions tout disposés à recevoir leurs produits si elles voulaient nous les envoyer. Nous ne mettrions pas de barrières fiscales contre leurs produits, ainsi qu'elles en établissent contre les nôtres. Si elles perdaient leurs consommateurs chez nous, ce serait donc parce qu'elles ne feraient ni aussi bien, ni aussi bon marché que leurs concurrents du dehors; or, n'est-ce pas ce qui arriverait avec la liberté commerciale de la France entière, bien plus encore qu'avec la simple démarcation indiquée dans notre pétition? Comment donc ose-t-on soutenir que les industries du Nord veulent la liberté commerciale comme nous? C'est, en conscience, compter un peu trop sur notre crédulité! — Ceci nous conduit à la dernière question qui nous a été posée; la voici :

« Nous demanderions si les vinicoles méridionaux se » sont rendu un compte exact des chances de placement » que réserve à leurs produits la prospérité actuelle des » départements du Nord, et jusqu'à quel point ils pen- » sent que le déficit serait compensé par des ventes plus » considérables à l'étranger. »

Je vais répondre.

Nous nous sommes parfaitement rendu compte des placements que la prospérité industrielle offre à nos produits vinicoles dans le nord de la France, à Paris surtout; le raisonnement et les faits nous ont démontré que ces placements, dernier terme de notre ruine, en étaient l'indélébile consécration.

Déjà, il y a bien long-temps, M. de Villèle, M. Roy, M. de Saint-Cricq, nous faisaient la même objection; car dans la législation oppressive que nous combattons, il n'y a rien de nouveau.

Ils nous disaient : — Les forges, les usines, les filatures, les fabriques, toutes ces grandes industries protégées, activées, enrichies par la prohibition, ne donneront-elles pas aux populations qu'elles emploient, qu'elles augmentent, qu'elles rendent plus prospères, de nouveaux désirs et de nouveaux moyens de consommation? Eh bien, toutes ces populations achèterons vos vins, et la prospérité industrielle du Nord rejaillira ainsi sur vous.

Lorsqu'en 1822, la législation prohibitive des fers étrangers fut proposée, le commerce de Bordeaux, les propriétaires de la Gironde, s'élevèrent avec force contre cette aggravation du système, ainsi qu'ils le font aujourd'hui contre les principes de nos hommes d'État actuels. — Alors, comme aujourd'hui, on repoussa leurs plaintes : alors,

comme aujourd'hui, on les assura qu'ils ne comprenaient pas eux-mêmes leurs véritables intérêts; alors, comme aujourd'hui, on leur soutint que l'augmentation d'activité des industries protégées procurerait des ventes avantageuses à nos produits vinicoles.

Mais les évènements ont démenti ces promesses trompeuses. Depuis cette époque fatale les industries protégées, sans exception, ont continuellement acquis de nouveaux et immenses développements, et la vente de nos produits, de chute en chute, est tombée à des prix plus misérables encore que sous la guerre universelle et le blocus continental.

Nous avons donc affaire à des contradicteurs prodigieusement savants! Ils sont au-dessus de toute conviction. Les faits et les raisonnements, ils foulent tout aux pieds. Millionnaires cuirassés de sophismes, véritables magiciens pour qui les honneurs, le fer, le papier se transforment si facilement en or, ils nous objectent encore des arguties que nous avons cent fois réfutées. Eh bien! puisqu'ils veulent savoir quelle est l'influence de la prospérité industrielle du Nord sur la vente de nos produits vinicoles, nous allons le leur expliquer encore, et qu'ils tâchent enfin de le comprendre!

Sans doute les populations industrielles, en augmentant de travail et de prospérité, fournissent de nouveaux débouchés aux produits vinicoles. Mais lorsque le développement de l'industrie est dû à la prohibition, au lieu d'être le résultat du travail libre, ces nouveaux débouchés sont pour les vinicoles une cause et une source de ruine.

Car le bénéfice des industriels ne sort pas alors de la

valeur produite par le travail : il sort de l'augmentation de prix ajoutée à cette valeur par le tarif prohibitif. Cette augmentation de prix, véritable prime payée par les départements vinicoles que le système réduit au rôle forcé de consommateurs des produits enchéris par les tarifs, sort de notre poche pour entrer dans celle des industriels protégés. Avec les capitaux qu'ils nous arrachent ainsi, ils nous achètent ensuite nos vins. — Croyez-vous que ce soit un marché bien avantageux pour nous ?

Mais ce n'est rien encore : après leur avoir donné le droit d'être les vendeurs exclusifs de ce que nous consommons, vous les avez rendus les acheteurs exclusifs de ce que nous produisons. En détruisant la concurrence que les acheteurs étrangers leur faisaient chez nous, vous nous avez livrés pieds et poings liés à vos acheteurs du Nord de la France ! Hommes à argent, ils se sont trouvés en face de propriétaires qui, ne pouvant plus vendre à l'étranger, étaient gênés, sans crédit, sans ressource, et qui, obligés à faire de nouveaux débours pour la culture de l'année suivante, étaient inévitablement forcés d'accepter de leurs vins les prix qui leur seraient offerts, si modiques qu'ils fussent. C'est ainsi que la cessation de nos rapports maritimes, c'est ainsi que le coup dont l'opinion commerciale a été frappée, c'est ainsi que le manque d'exportation agit fatalement sur nos provinces, et non point, comme vous êtes assez simples pour le croire, par le seul effet matériel des quantités non exportées qui peuvent rester sur le marché.

A quoi pensez-vous donc quand vous nous demandez si nous avons bien fait notre compte ? — Il faudrait que nous fussions encore plus étrangers que vous au commerce.

pour ne l'avoir pas fait, car ce misérable compte s'établit, se règle, se solde tous les jours sous nos yeux. A quoi pensez-vous donc de nous demander si nous croyons que l'augmentation de nos débouchés extérieurs compenseraient la perte de nos débouchés intérieurs? — Ne sentez-vous donc pas que nous ne les perdrions pas, ces débouchés intérieurs, à moins que, pour nous faire une malice spirituelle comme vos articles, la France du Nord se réduisît tout-à-coup à ne boire que de l'eau ? Ne voyez-vous pas qu'alors les acheteurs pour l'intérieur se trouvant en concurrence sur notre marché avec les acheteurs pour l'étranger, les prix de nos vins se releveraient dans le double rapport et des quantités vendues, et du changement favorable que cette concurrence des acheteurs apporteraient à la situation du vendeur.

Et ce n'est rien encore. Vous nous avez dit souvent, avec votre inexplicable entêtement, que les impôts sur les boissons n'étaient point à notre charge, mais à la charge des départements du Nord qui buvaient nos vins. — Si par hasard on mettait des droits de consommation sur les produits industriels des manufactures du Nord de la France, vous comprendriez bien vite comment ces droits, supportés en apparence par le consommateur, en définitive atteindraient le manufacturier lui-même. Nous n'aurions pas alors besoin de vous apprendre les premiers éléments de l'économie politique. — Eh bien, écoutez donc!

Quand un impôt de consommation est établi, il y a diverses chances. Pour savoir qui, en définitive, le supportera, ou du vendeur ou de l'acheteur, il faut savoir lequel des deux est en position de faire la loi à l'autre, car inévitablement ils chercheront mutuellement à s'en rejeter

le fardeau. — Encore même s'il tombait sur le consommateur, l'augmentation du prix diminuant la consommation, le droit serait très-nuisible au producteur.

Or, avec un système qui rendait vos industriels du Nord riches, grâce aux primes que la prohibition nous forçait à leur payer ; avec un système qui nous appauvrissait ainsi doublement, puisqu'il détruisait en même temps notre industrie maritime ; avec un système qui nous réduisait en outre à n'avoir que vos protégés pour acheteurs, il en est résulté que les marchands de vin de Paris, par exemple, viennent à Bordeaux quand ils peuvent nous dire : Vous nous vendrez vos vins ou vous ne les vendrez pas du tout. Comment ne sentez-vous pas que le paiement définitif de l'impôt sur les boissons rejaillit alors intégralement sur nous?..... Radical et nouveau motif de ruine, qui complète l'infernale combinaison dans laquelle vous nous avez murés!....

Alors votre acheteur du Nord fait son compte ; il diminue le prix du vin, de la quotité du droit de consommation qu'il sera forcé de payer, et, ce misérable prix réduit, le propriétaire, qui n'a plus d'autres chances, est bien contraint à l'accepter ou à laisser sa terre en friche, sa famille sans ressources, ses enfants sans établissement, ses filles sans dot..., à moins que, grâce au crédit hypothécaire, il ne juge convenable, pour dissimuler sa ruine, d'en doubler l'intensité en la rendant irréparable à jamais, si toutefois il trouve un prêteur, ce qui, toujours difficile, est souvent impossible.

Admettez la liberté commerciale : tous ces maux disparaîtraient ; ce que nous consommons, nous l'achèterions à meilleur compte ; ce que nous produisons, nous le ven-

drions à plus haut prix; et c'est précisément pour cela que vos industriels coalisés, qui trouvent admirable de nous vendre cher leurs produits et d'acheter les nôtres à vil prix, ne veulent pas la liberté commerciale; c'est pour cela que, la bannissant du Nord, ils ne veulent pas lui permettre de s'établir même dans le Midi. Voilà leur économie politique! voilà leur unité nationale! voilà la source de leur faconde oratoire contre notre prétendu fédéralisme! voilà la cause réelle de cette grande lutte qui commença dès 93; de cette lutte envenimée qui, sous prétexte de liberté, veut tout centraliser, et qui nous accuse de révolte, de rebellion, d'attentat contre la patrie, lorsqu'en réalité nous ne voulons que nous affranchir des intolérables chaînes dont, par prescription trentenaire, on se croit le droit de nous accabler!!

Grands écrivains ministériels, admirables unitaires, ne nous dites donc pas, de grâce, que vous vous portez, contre nous, les héritiers de l'assemblée constituante! Il y aurait, ce nous semble, quelque bizarrerie à vous voir douter de notre patriotisme, nous qui avons publiquement protesté contre les ordonnances de Charles X, auxquelles vous vous êtes si promptement soumis!.... Ceci sans reproche, mais simplement comme citation historique, — car nous voulons faire de l'histoire, nous aussi. — Non, ne remontez pas à 89; arrêtez-vous à 93. C'est là qu'ont commencé, l'oppression d'un côté, la résistance de l'autre; c'est là, qu'au nom de l'indivisibilité, on créa le plus effroyable despotisme; c'est là que commença l'accusation de fédéralisme, de *négociantisme*, contre ceux qui ne croyaient pas que le maximum fût un acte de liberté

commerciale (1), et que l'échafaud fût le complément obligé de l'indépendance du pays ! Voyons, répétez contre les nouveaux Girondins ce que la Montagne dit contre les premiers, et souvenez-vous que l'accusation de fédéralisme portée contre eux ne fut qu'une homicide calomnie !....



§ V.

Effets des Contributions indirectes sur la production et la consommation des vins. — Du Mémoire publié par les propriétaires de vignes en 1830 (2).

—

C'est le propre de tout pouvoir qui veut s'établir ou qui craint de tomber, d'appeler les affections populaires à son secours. Le moyen le plus positif d'y parvenir, c'est l'allégissement des impôts, de ces impôts surtout qui sont odieux par leur origine, odieux par leur nature, odieux par le mode tyrannique de leur perception.

Lors donc qu'en 1814, le pouvoir royal voulut se relever en France, l'abolition des droits-réunis fut sa première promesse. On sait avec quelle confiance elle fut accueillie; j'ose croire qu'elle contribua au succès de la res-

(1) Le système prohibitif, par ses effets, est un véritable maximum contre nos produits viuicoles.

(2) Toute cette partie du travail de Fonfrède, sur les vins, a été publiée avant la révolution de 1830. Depuis lors, les dispositions nuisibles aux propriétaires de vignes ont été aggravées, sauf en ce qui concerne le droit de détail.

(*Note de l'Editeur*).

tauration plus encore que la plume de M. de Châteaubriand, n'en déplaise à l'amour-propre du brillant écrivain.

Lorsqu'en 1815, Napoléon, exilé triomphant par une audace inouie dans les fastes du monde, eut ressaisi la couronne impériale, il sentit que la seule force de son bras était insuffisante à la défendre contre l'inimitié de l'Europe conjurée; il voulut donc aussi appeler à son aide les affections populaires, et par son décret du 8 avril, il supprima le droit de circulation, le droit de détail, les expéditions et les exercices.

S'il est de la uature du pouvoir d'agir toujours ainsi, il est aussi dans la nature des peuples d'être toujours crédules, et de se laisser promptement aller aux douceurs de l'espérance. Plus ils ont souffert, et plus ils sont faciles, jusqu'à ce qu'enfin des expériences souvent réitérées aient dissipé leur aveuglement.

Ainsi, lorsque les élections libérales, ou du moins prétendues libérales de 1827, eurent renversé le ministère de M. de Villèle, on crut qu'un ministère nouveau, qui avait un si immeuse besoin de popularité, écouterait des réclamations qu'il ne pouvait mépriser sans se rendre à jamais impopulaire; on crut que l'opposition libérale, au moment où elle espérait approcher du pouvoir, serait fidèle aux principes de la liberté commerciale, si souvent proclamée par elle.

On se trompa : le ministère, empreigné des préjugés de la capitale, repoussa nos demandes avec une hauteur presque impolie. Il présenta un projet de loi si houteusement conçu, qu'il n'osa en soutenir la discussion, et pour venger sa déconvenue, il ordonna des poursuites contre les écrivains qui avaient ouvert les yeux de la na-

tion sur de prétendus allégissements qui, dans la réalité, ne pouvaient qu'aggraver ses maux.

Une partie de l'opposition libérale elle-même manqua à ses devoirs et à sa position. Préoccupée des intérêts de l'industrie manufacturière, qui prospère par les prohibitions qui nous ruinent; préoccupée de l'accroissement d'un système de crédit public, basé sur la force toujours croissante des intérêts composés de l'amortissement, elle éloigna, souvent avec sarcasme et toujours avec injustice, toute réforme qui aurait amoindri la vigueur de ce double système, et maintint les impôts qui le soutiennent.

Advint le ministère du 8 août 1829. Au milieu de l'ébranlement politique, un instinct général disait que, pour racheter l'impopularité de leur nom, les hommes arrivés au pouvoir chercheraient à se concilier les intérêts agricoles du midi de la France, pour lutter avec succès dans les élections qu'ils auraient dû sentir leur être alors indispensables, et pour se donner les moyens de les influencer, illégalement peut-être, mais au moins sans violence et sans fraude apparente. L'abolition des droits-réunis était l'objet d'une attente universelle. On pensait que M. de Polignac profiterait de la maladresse que les ministres précédents, soutenus par les industriels et les financiers, avaient commise contre nous. —Mais les hommes du 8 août, n'ayant que des veiléités d'action, sans capacité politique pour les accomplir, méconnurent cette impérieuse nécessité de leur position, et les droits-réunis furent maintenus.

Ils marchèrent dans la même voie que leurs prédécesseurs; car il semble qu'une sorte de fatalité nous poursuive, toujours hostile et invariable, au milieu des fluc-

tuations politiques. M. de Chabrol ne voulut pas rester en arrière de M. Roy, et, dans son rapport au roi, il laissa entrevoir, quant aux impôts sur les boissons, un projet de soulagement, plus contradictoire encore et plus funeste pour nous que la conception avortée du précédent ministère. C'est à l'examen de ce nouveau projet que je vais procéder, en analysant l'excellent travail publié par le comité central des propriétaires de vignes, en 1830 (1). Je veux écrire d'abord quelques réflexions qui montreront combien notre position est fâcheuse, et de quelle force, de quelle volonté, de quelle constance nous avons besoin pour en triompher.

En effet, les obstacles que nous avons à vaincre ne consistent pas principalement dans la nécessité de l'impôt lui-même, dans la difficulté de le remplacer, dans la réalité des arguments qu'on nous oppose pour atténuer l'évidence de nos plaintes. Tout cela n'est que prétextes, tout cela n'est que raisonnements d'apparat, soit à la cour, soit dans les salons, soit à la tribune.

Les véritables obstacles que nous trouvons immobiles devant nous comme un mur d'airain, dans quelque direction politique que soit entraîné le gouvernement, sont les intérêts matériels et politiques des deux partis qui se disputent la direction du pouvoir. Si nous n'en avions qu'un des deux contre nous, nous aurions un espoir au moins éloigné; mais que le parti libéral ou le parti royaliste vienne aux affaires, nous devons savoir que leur intérêt comme parti, je ne dis pas comme faction, militera directement contre nos réclamations. Cette assertion est

(1) On sait que ce travail remarquable est l'ouvrage de M. Duchatel, aujourd'hui ministre de l'intérieur (*Note de l'Édit.*).

cruelle, sans doute : on me blâmera peut-être de la publier; mais, fidèle à la loi que je me suis faite de dire toujours la vérité, ou du moins ce qui me paraît être la vérité, j'aime mieux déchirer tout d'un coup le bandeau qui nous la cache, que d'endormir nos douleurs par de trompeuses espérances (1).

Le parti libéral du nord de la France, en grande partie lancé dans un système d'économie politique dont il tourne la pratique en sa faveur et la théorie contre nous, veut nous forcer à entrer dans un système qu'il trouve bon parce qu'il l'enrichit, et dans lequel il n'existe pour nous, Français méridionaux, qu'oppression et ruine. Infatués de leurs prétendues lumières, ces hommes rient de nos plaintes, et nous trouvent encore trop prospères dans leurs calculs. L'industrie et le crédit public, voilà leurs bannières exclusives! Que nos propriétés s'anéantissent, que nos fortunes s'écroulent, que nos ports soient déserts et nos relations commerciales détruites, tout cela n'effleure seulement pas leur esprit superbe. *Arrachez vos vignes et faites autre chose*, voilà leur réponse, voilà tout le secours que nous devons en attendre.

Le parti royaliste, il faut en convenir, est plus lié d'intérêt matériel avec nous. Mais l'abhorrence qu'il a pour les progrès de la liberté, le pousse sans relâche vers des maximes oppressives, qu'il serait peut-être le premier à maudire, s'il n'y croyait sa sûreté politique intéressée.

Voilà le défilé fatal dans lequel nous sommes engagés, et c'est par-là que s'explique la résistance successive que

(1) Les dénominations des partis sont changées aujourd'hui, mais la situation reste la même. (*Note de l'Éditeur*).

nous avons éprouvée de la part des divers ministres qui ont administré la France depuis la restauration. Quant ils n'ont pu refuser, ils ont éludé, ils ont proposé des lois trompeuses, parlant de soulagement, et accroissant nos misères. Domptés, par leur position politique, ils ont fait de l'injustice avec passion et presque avec bonne foi, tant leur aveuglement est profond. C'est ainsi qu'a fait M. Roy, c'est ainsi qu'a fait M. de Chabrol, dans le rapport qu'il a soumis au roi, en 1830, et que nous allons examiner avec le comité central des propriétaires de vignobles.

L'inconstitutionnalité, l'injustice, toute la masse de vexations, d'investigations tyranniques, de perceptions folles et coûteuses, comprises sous le terme général d'impôt indirect sur les boissons, sont choses connues et tellement évidentes aujourd'hui, que je pars de cette base sans me croire obligé de l'établir.

Les ministres eux-mêmes ne peuvent contester ces désolantes vérités. Mais M. de Chabrol assure, dans son rapport au roi, que si, en 1814, l'élévation des tarifs avait excité contre les droits-réunis des préventions dont il est difficile de les garantir, du moins, depuis la restauration, on a mis un soin particulier à retrancher des tarifs ce qu'ils avaient d'exagéré, et des formes ce qu'elles pouvaient avoir de trop sévère.

N'est-il pas bien fâcheux pour nous de voir un ministre des finances qui, avant de parler de ce qu'il ignore complètement, devrait au moins en faire une étude superficielle pour apprécier les assertions de ses commis? N'est-il pas fâcheux, dis-je, de le voir induire ainsi en

erreur l'esprit de Sa Majesté, par un exposé directement contraire à la réalité des choses?

En effet, les propriétaires de vignes font observer, en réponse à Son Excellence, que, loin d'avoir été adoucis, les tarifs, depuis 1814, ont été monstrueusement augmentés, et que les formes de perception sont devenues de plus en plus vexatoires et odieuses; voici leurs chiffres :

De 1808 à 1813, les vins en cercles payaient 50 centimes de droit de mouvement par hectolitre.

En 1813 et 1814, ils payaient 84 centimes, y compris le décime de guerre.

En 1830, ils paient, toujours y compris le bienheureux décime de guerre (1), 1 f. 65 c., c'est-à-dire le triple de ce qu'ils payaient sous le gouvernement impérial, dans les temps ordinaires, et le double de ce qu'ils payaient lors de l'épouvantable crise de 1813 et 1814, époque où nos revers militaires exigeaient de si immenses sacrifices!

De 1808 à 1813, les vins en bouteilles payaient, par hectolitre. . . . . F.	5	»
En 1813 et 1814, on les porta, y compris le décime, à.	5	50
En 1830, ils payaient.	11	50

La taxe actuelle est donc le double de la taxe primitive.

L'alcool pur, de 1808 à 1813, payait. . . . F.	4	»
de 1813 à 1814.	7	»
en 1830	55	»

La taxe actuelle est donc quatorze fois plus forte que la taxe primitive.

(1) Décime toujours subsistant même sur les amendes prononcées contre les écrivains; de sorte que Béranger, condamné à 10,000 fr. d'amende pour une chanson, a été obligé de payer 11,000 fr.

Les vins en cercles payaient de droits d'entrée, par hectolitre :

De 1808 à 1813.	F.	1	10
De 1813 à 1814, y compris le décime.		1	98
En 1830		2	82

La taxe actuelle est donc plus que double de la taxe primitive.

L'alcool pur payait de droit d'entrée :

De 1808 à 1813.	F.	7	»
De 1813 à 1814.		10	»
En 1830.		12	24

Ici l'augmentation de la taxe est un peu moins monstrueuse, mais elle est cependant encore très-considérable.

C'est ainsi que les tarifs ont été adoucis. *Tel est le soin particulier*, pour me servir des expressions de M. de Chabrol, avec lequel on a retranché des tarifs ce qu'ils pouvaient avoir de trop exagéré.

A quoi il faut ajouter encore, le droit de licence qui n'existait pas en 1814, et qui, imposé pendant les cent jours, en compensation du droit de circulation, du droit de détail, des expéditions et des exercices supprimés par décret impérial du 8 avril 1815, a été, depuis, soigneusement maintenu. — C'est, comme l'observe le Mémoire des propriétaires de vignes, une addition de trois millions à l'impôt sur les boissons.

Voyons maintenant comment les formes de perception ont été adoucies.

« L'art. 7 de la loi du 8 décembre 1814 affranchissait
» du droit de circulation les vins expédiés par un pro-
» priétaire, pour être transportés d'une de ses caves dans
» une autre, ce qui donnait aux propriétaires la faculté

» de consommer leurs boissons exemptes d'impôt, et même
» de spéculer librement sur leurs récoltes dans toute l'é-
» tendue du royaume. Ce droit parut à l'administration
» une violation de son système d'asservissement, et, par
» la loi du 25 mars 1817, elle le restreignit aux vins
» transportés dans le département où la récolte avait été
» faite et dans les départements limitrophes. L'année der-
» nière, elle souleva tous les esprits, en proposant de le
» resserrer dans les communes limitrophes du lieu prin-
» cipal de l'exploitation, et son projet, cette année, tend
» à le faire disparaître entièrement : de sorte qu'un pro-
» priétaire ne pourrait pas faire porter les vins de son
» pressoire dans les celliers qui en seraient séparés, ou dans
» les caves de la maison qu'il habite au sein de la même
« commune, sans payer le droit de consommation sur la
» totalité de sa récolte, quoiqu'il ne dût pas la consommer,
» ou sans se soumettre aux exercices comme un débitant.

» Ainsi, continue le comité central des propriétaires de
» vignes, nous payons, en droits de circulation, de con-
» sommation et d'entrée, deux fois plus qu'en 1813 et en
» 1814, époque où le pouvoir absolu exigeait des con-
» tribuables les derniers sacrifices pour lutter contre
» l'Europe entière envahissant notre territoire. Nous
» payons trois fois plus que de 1808 à 1813, époque où
» la France, ayant soumis à ses armes ou à son influence
» tout le continent européen, livrait ce vaste marché aux
» productions de ses vignobles, en même temps qu'elle
» faisait consommer par ses armées une prodigieuse quan-
» tité de vins et d'eaux-de-vie. Cependant, l'administra-
» tion des contributions indirectes ne paraît pas satisfaite.
» Elle veut appesantir encore sur nous ses mains de fer,

» et, dans son mépris pour le droit de propriété, elle veut
» vendre au malheureux cultivateur le droit de porter
» dans sa propre maison, pour les y conserver, les récol-
» tes qu'il doit à son travail. Elle lui conteste, comme un
» privilége, la faculté de les employer à sa subsistance,
» même sur le lieu de son exploitation ; et si elle consent
» à la lui laisser, c'est uniquement parce qu'elle recon-
» naît l'impossibilité de la lui ravir. »

Voilà comment il faudrait parler à la tribune. Pourquoi le rédacteur du Mémoire n'est-il pas à la chambre !

C'est avec la même force que le Mémoire repousse toutes les fausses allégations dirigées contre nous. Il prouve, jusqu'à la dernière évidence, que les plantations de vignes, dont on a fait si grand bruit, son précisément dans la même proportion que l'augmentation de la population de la France, depuis 1788 ; et que, par conséquent, l'augmentation des produits des vignobles est au-dessous des besoins réels de la consommation, besoins qui ne peuvent être satisfaits à cause de l'exorbitante élévation des droits. Il fait voir comment l'accroissement général des autres industries et de leurs produits aurait, sans cette oppression fiscale, porté la consommation des vins au double, au triple de ce qu'elle était dans l'ancien régime. Il fait voir que si, contre l'évidence même, on accusait les propriétaires d'avoir trop produit à force de travail et d'intelligence, bien loin d'être un motif pour les accabler de droits intolérables, ce serait une raison de leur faciliter, par une législation généreuse, la consommation au dedans et l'écoulement au dehors.

Passant à l'exportation, le Mémoire démontre aussi que les calculs de l'administration sont faux, et que,

depuis 1788, nos exportations ont diminué de 20 p. 100, tandis que, si l'industrie vinicole n'avait été chargée de liens et d'impôts, si le système prohibitif n'avait anéanti nos relations commerciales, le développement de la civilisation et des fortunes, dans le monde entier, aurait dû doubler les moyens d'échange et nous faciliter un écoulement immense de nos produits agricoles.

Les propriétaires de vignes prouvent ensuite que cet accroissement de production, qu'on nous reproche avec tant d'exagération et d'injustice, si même il existait (ce qui n'est pas), serait le crime de l'administration elle-même. C'est son système insensé qui nous oblige à nous sauver sur la quantité, à la préférer à la grande qualité des vins, parce que les terrains maigres des coteaux ne peuvent indemniser les propriétaires de leurs débours, produisant en très-petite quantité d'excellents vins, dont le prix n'est plus en proportion du coût de production faute de commerce et de spéculation; parce que l'on est obligé de courir après la grosse consommation, qui ne peut mettre que de médiocres prix, dont le fisc absorbe souvent les sept huitièmes, ainsi que je l'ai prouvé il y a déjà plusieurs années. « C'est donc, ajoute le Mémoire, » c'est aux contributions indirectes qu'il faut attribuer » l'invasion des plaines, où tant de céréales pourraient » être cultivées, par les vignes, dont la nature avait mar- » qué la place sur les coteaux, où nulle autre plante ne » peut végéter avec le même avantage. Elles ravissent à » notre pays le privilége de recueillir ses boissons et le » plus puissant de ses moyens de commerce sur des ter- » rains à peu près improductifs dans les autres contrées » de l'Europe; c'est une destruction de richesse qu'on

» appellerait barbare si un ennemi se la permettait après » une conquête. Que faut-il penser quand elle est l'ou- » vrage de ceux qui sont préposés à la conservation et à » l'administration des intérêts publics ? »



§ VI.

Continuation du même sujet.



Après avoir réfuté les diverses assertions du rapport présenté au roi par M. le ministre des finances, le comité central des délégués des vignobles examine le projet de M. de Chabrol; projet que la prorogation des chambres ne lui a pas permis de développer à la tribune. Nous pouvons juger, d'après son rapport au roi, quelles sont les améliorations que nous devons espérer, si le ministère actuel est maintenu.

Voyons d'abord par quelle suite de dispositions législatives nous sommes arrivés au fond de l'abîme.

Le budjet de 1815 ne demandait aux boissons qu'environ 40 millions de droits.

Dans les cent jours, le droit de circulation, le droit de détail, les expéditions et les exercices furent abolis par décret impérial du 8 avril 1815.—Cependant, les boissons produisirent au gouvernement, en 1815, 53 à 54 millions brut, malgré le malheur des temps.

En 1816, elles produisirent..... 58,690,039 fr.
En 1817........................... 62,509,926

Et, pour le dire en passant, cela est bien loin des cent

millions qu'on leur demande aujourd'hui. Cette prodigieuse différence n'est-elle pas une réponse péremptoire à ces hommes qui, pour étouffer nos réclamations, nous disaient récemment avec une ignorance si fière : « Les » droits existaient en 1817, comme aujourd'hui ; cependant, alors, vous ne vous plaigniez pas : c'est donc à » d'autres causes qu'il faut attribuer votre détresse. » — Voilà de ces raisonnements admirables qu'on est obligé d'entendre dans quelques salons. On peut en apprécier la justesse maintenant.

Alors, comme aujourd'hui, les frais de la régie s'élevant à 18 ou 20 millions ; l'administration eut honte d'un tel état de choses : quel moyen de maintenir un système où la perception de l'impôt coûtait aux contribuables le tiers du produit brut ?

Et croyez-vous que, pour rétablir l'équilibre, on songeât à diminuer les frais de perception? On fit mieux : on éleva successivement le tarif des droits ; de sorte que la rentrée d'une somme beaucoup plus forte pour l'État se trouvât effectuée avec les mêmes frais de perception. C'est ainsi que l'administration des contributions indirectes assura la continuation de son existence.

« Déjà, par la loi du 28 avril 1816, on avait rétabli le décime aboli à la restauration ; on avait augmenté de plus d'un tiers le droit d'entrée dans les villes, et l'on avait emprunté au système des cent-jours le droit de licence, pour l'ajouter à tous ceux qui existaient en 1814.

» En 1817, on éleva les droits de circulation, on modifia les exemptions, on établit la perception du droit d'entrée dans les communes ayant une population agglomérée de 1,500 à 4,000 âmes ; on restreignit, au préju-

dice des propriétaires, la faculté de faire transporter, sans paiement de droits, d'une de leurs caves dans une autre, les vins qu'ils voulaient conserver comme objet de spéculation.

» En 1819, on restreignit encore plus étroitement cette même faculté.

» Enfin, en 1824, le droit de circulation que la loi de 1816 avait réglé par un tarif gradué dont le terme moyen était de 60 c., fut porté à 150 pour tout le royaume, et à 165 avec le décime. Le droit de consommation sur les eaux-de-vie, qui était précédemment de 15 p. 100, devint une taxe fixe de 55 fr. par hectolitre, équivalant au moins à 60 p. 100 de la valeur au lieu de production. (Et souvent beaucoup plus).

» La loi du 24 juin 1824 offrait aux contribuables, comme une consolation et un espoir, la disposition suivante : L'accroissement pour le trésor des sommes ainsi perçues, servira à diminuer la masse de l'impôt assis sur la totalité du royaume. — Cette disposition est la seule que l'administration paraisse avoir oubliée. »

« Une prétention toute nouvelle de la régie agite en ce moment notre commerce maritime. La loi exempte d'impôts tous les vins qui sortent de France, et l'administration, au mépris de cette loi, veut, depuis quelques mois, exiger le droit de circulation sur les vins que les bâtiments marchands exportent pour la consommation de leur équipage. Quand les navires étrangers embarquent des vins pour le même objet, ils n'acquittent aucune taxe. Imposer aux navires français une contribution dont tous les autres sont affranchis, ce serait manifestement donner une prime à la navigation étrangère; ce serait concourir

à rendre cette navigation moins chère que la nôtre, et, par conséquent, à mettre ou à maintenir la navigation française en état d'infériorité. »

C'est ainsi qu'on compte pour cent millions, dans notre budjet actuel, l'impôt qu'on évaluait seulement à 40 au budjet de 1815.

C'est en cet état de choses qu'intervint, en 1829, pour appaiser nos réclamations, le projet inqualifiable de M. le comte Roy; il ne put soutenir le moindre examen, et disparut devant les premières investigations dont il fut l'objet.

M. de Chabrol, comme M. Roy, avait un but que je dois signaler.

C'était de faire reutrer au trésor le même impôt sur les boissons; et cependant, en changeant quelques circonstances extérieures dans la perception, de nous persuader que les charges sous lesquelles nous gémissons sont allégées. Cela eût été, je l'avoue, un tour de force admirable. Mais en face d'une publicité qui met tout à découvert, comment M. de Chabrol nous croirait-il assez simples pour être dupes d'un pareil subterfuge ?

Voici l'analyse du système de M. de Chabrol, dans son rapport au roi.

1° Suppression des droits d'entrée;

2° Maintien du droit de détail, à raison de 15 p. 100, sur le prix de la vente du débitant (prix qui est au moins le double de celui payé au propriétaire).

3° Conversion du droit de mouvement en un droit de consommation réglé, pour chaque département, à 15 p. 100 sur prix commun de la vente au détail, diminué d'un tiers.

4° Fixation annuelle du prix commun de la vente au détail dans chaque département, sur une série de cinq années, sauf à reviser le tarif chaque année, en écartant du calcul la plus ancienne, et en y faisant entrer la dernière.

5° Assujétissement à la condition commune de la consommation que fait le producteur ailleurs que dans le lieu même de la production, en le soumettant aux droits pour tout ce qui est déplacé et consommé dans les maisons d'habitation.

Est-il étonnant qu'à l'aspect d'un projet aussi prodigieusement insensé, les propriétaires de vignes s'écrient dans leur Mémoire :

« En sollicitant, l'année dernière, l'abolition graduelle d'un système d'impôts contraire à la Charte, au droit de propriété, à la justice, autant qu'il est fatal à la richesse publique, nous avions demandé que les droits de circulation et de détail fussent d'abord supprimés, et nous avions pensé que les droits d'entrée pouvaient être provisoirement maintenus en augmentant la taxe des licences, afin de remplacer le droit de détail. Nos vœux sont encore les mêmes, parce que nous souhaitons, pour le gouvernement, des perceptions sûres, faciles et sans frais; pour nous, la liberté du mouvement, du commerce et de la vente des vins. »

« La régie, au contraire, veut que le gouvernement renonce aux droits d'entrée en conservant le droit de détail, en triplant pour l'ensemble du royaume, en sextuplant peut-être pour un grand nombre de départements, le droit de circulation, parce qu'il lui faut tous les propriétaires de vignes à opprimer, tous les vins du royaume

à tenir emprisonnés, tous les marchands et débitants à surveiller, beaucoup de fraudes à réprimer; c'est-à-dire, des vexations, des exercices, des saisies, des procès, des perceptions compliquées et dispendieuses, afin de justifier et de payer l'armée d'employés qu'elle a sous ses ordres. »

Les propriétaires de vignes passent ensuite à l'examen détaillé des vices de ce système; je vais reproduire quelques-uns de leurs aperçus et de leurs calculs.

Et d'abord je fais observer, moi-même, que la base générale du projet de M. de Chabrol se compose de trois points principaux :

1° Droits de détail à 15 p. 100 sur le prix de vente du débitant;

2° Droits de consommation de 15 p. 100 sur le prix de la vente au détail, diminué d'un tiers;

3° Assujétissement des propriétaires de vignes à payer les droits sur les vins de leur propre récolte qu'ils consomment hors du lieu de productiou, c'est-à-dire, à peu près sur tous les vins qu'ils consomment, la plupart habitant les villes, et n'étant au lieu de prodution que pendant les vendanges.

Voilà donc deux droits de 15 p. 100, dont le second est prélevé même sur le paiement du premier, puisque le prix de la vente au détail s'en trouve nécessairement enchéri, ce qui fait disparaître cette apparente diminution du tiers stipulée par M. de Chabrol; diminution qui d'ailleurs est insuffisante.

Or, le prix de la vente du débitant étant au moins le double du prix payé au propriétaire, il est facile de voir immédiatement dans quelle monstrueuse proportion, relativement au producteur, s'élèveront ces deux droits cu-

mulés de 15 p. 100 chaque, calculés sur le prix de la vente au détail.

Ici les rédacteurs du Mémoire, en évaluant le droit de consommation à 22 p. 100, restent certainement bien au-dessous de la vérité. Je n'ai même pas bien saisi la série de leurs calculs. Mais je dis, moi, que deux droits de 15 p. 100 prélevés sur le prix de la vente au détail, prix double de celui payé au producteur (en raison de ces mêmes droits, des frais, patentes, loyer, bénéfice du marchand en gros et du débitant), font une taxe réelle de 60 p. 100 relativement au producteur; mais comme le prix reçu par le producteur, en outre de la valeur réelle du vin, comprend le remboursement de fournitures étrangères à cette valeur, la proportion est bien plus épouvantable encore. Ainsi, par exemple, lorsque nous avons vu un tonneau de petit vin blanc d'Entre-deux-Mers payé au propriétaire 90 à 100 fr. : dans cette somme se trouvaient compris, en outre des transports, courtage, ouillage, etc., 40 fr. pour le bois des quatre futailles, valeur avancée par le propriétaire; de sorte que le prix réel du vin, seul objet de la consommation, et par conséquent du droit, ne serait environ que de 40 à 45 fr. pour le producteur, d'où il faut encore déduire tous les frais de culture, d'impôt foncier, de vendanges, etc.

Et maintenant, je vous en supplie, hommes du pouvoir, réfléchissez à la proportion épouvantable de vos deux droits de détail et de consommation, perçus à 15 p. 100 chaque, sur le prix de la vente au détail, comparée au prix misérable et mesquin qui rentre réellement au producteur, et qui, par conséquent, est la seule

valeur réelle de l'objet imposé! dites, ne mourrez-vous pas de honte en face d'un tel résultat?

Et maintenant encore, écoutez cette observation : songez que, pour les départements éloignés des lieux de production, vos deux droits de 15 p. 100 sur le prix de vente au détail se percevront sur les frais de transport, de commission, d'assurance, de coulage de route, de frais et avaries de toutes sortes, d'intérêt d'argent, etc.; et si vous avez la plus légère teinte d'instruction commerciale, ce dont je doute très-fort, je l'avoue, vous verrez que les droits ainsi perçus iront non-seulement à 100 p. 100, ainsi que le dit le rédacteur du Mémoire, avec la modération qui le caractérise, mais à plus de deux cents et de trois cents pour cent, ainsi que je l'ai déjà démontré par des calculs qui n'ont pas été réfutés, parce qu'ils ne sont pas réfutables.

Et ce genre de droit, si inique, si difficile à percevoir, si susceptible de la fraude immense qu'il encourage, comment le ferez-vous rentrer au trésor? — Par la voie la plus vexatoire et la plus dispendieuse que le génie fiscal ait jamais inventée.

Effectivement, le rédacteur du Mémoire démontre ici que les frais directs de perception de la régie vont à 27 francs 59 cent. pour chaque 100 fr. payés par le contribuable.

Mais, comme ce genre de droit et de perception occasione nécessairement une fraude considérable qu'il est impossible d'atteindre et de réprimer, les contribuables, producteurs ou consommateurs, n'en supportent pas moins, comme prime perçue par les fraudeurs, la perte d'une somme égale aux droits dont le gouvernement se

trouve également privé, ce qui, joint aux frais d'expédition, de déplacement, de procédure, d'altération des liquides pendant les difficultés suscitées par l'administration, élève à 161 fr. 48 c. la somme réellement dépensée par le contribuable, de laquelle il ne rentre au trésor que 72 fr. 41 c. — Voilà le système que l'on préfère au mode de perception ordinaire de l'impôt, auquel on reviendrait par le droit d'entrée, qui rend au trésor 97 à 98 fr. pour chaque cent francs payés par le contribuable.

Le Mémoire des propriétaires de vignes fait sentir ici, avec une grande force, combien la perception si difficile, si coûteuse, si immense de M. de Chabrol, deviendrait précaire et incertaine par la suppression du droit d'entrée. « La taxe, dit le Mémoire, qui, sous la protection du droit d'entrée, n'atteint que cinq millions d'hectolitres, quand elle est d'un franc cinquante centimes, n'en atteindrait pas trois millions, quand cette protection lui manquerait, après qu'on l'aurait portée à 4, 8, 10, 12 fr., suivant la localité. La régie alors ne se trouverait plus assez forte ; il faudrait encore augmenter le nombre de ses employés et la somme de ses dépenses. » — Tel est l'abîme sans fond où l'on conduirait à la fois les contribuables et le gouvernement. Et le système de M. de Chabrol peut se résumer et s'apprécier définitivement par ses propres paroles, par ses inconcevables paroles, par ses épouvantables paroles : Les boissons resteront soumises aux liens du fisc, depuis le premier enlèvement jusqu'à la consommation. — Amen !

Les boissons resteront soumises aux liens du fisc, depuis le premier enlèvement jusqu'à la consommation ! —

Voilà donc votre but, voilà votre secret au grand jour; voilà la liberté que vous promettez au commerce des vins, voilà l'ère nouvelle que votre avènement au pouvoir offrait aux malheureux propriétaires de vignes, pour guérir les plaies profondes que tous nos gouvernements successifs leur ont faites depuis trente ans! Eh quoi! n'est-ce pas assez de menacer la liberté dans les régions politiques? Vous faut-il aussi la détruire dans les régions commerciales? Ne savez-vous pas que l'esclavage est plus fatal au commerce que le tribut lui-même? Est-ce haine, est-ce dérision, est-ce ignorance que nous devons voir dans votre incroyable prétention de le tenir captif et garrotté dans les liens du fisc, depuis l'enlèvement de l'objet produit jusqu'à sa consommation?... Jamais rien de pareil a-t-il été proclamé à la face du monde!

Pendant que les autres départements de la France augmentent de population et de fortune, la décroissance relative qui nous accable n'excitera donc chez vous aucun sentiment de commisération?... Consultez vos états officiels! ils vous diront que : « Dans l'espace de cinq années, de janvier 1822 à janvier 1827, le nombre des habitants s'est accru dans les départements de l'Ardèche, de la Moselle, du Haut-Rhin et de la Seine, de 7, 8, 9, et 10 p. 100; dans neuf départements, de plus de 6 p. 100; dans sept, de plus de 5 p. 100; dans vingt-deux, de plus de 4 p. 100; dans dix-huit, de plus de 3 p. 100; dans treize, de plus de 2 p. 100; dans treize, de plus de 1 p. 100.

» C'est dans cette dernière classe, où la progression a été la plus faible, que se trouvent les départements de la Charente, du Gers, de Loir-et-Cher, du Lot, de Lot-et-

Garonne, de Tarn-et-Garonne, du Var, tous pays d'anciens vignobles.

» Les départements de la Dordogne, de la Côte-d'Or, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire et de la Vienne, n'ont obtenu que 2 p. 100; ceux de la Charente-Inférieure, du Gard, de la Gironde, de l'Indre, du Jura, de la Haute-Marne, des Basses-Pyrennées, des Deux-Sèvres, de l'Yonne, que 3 p. 100. Et lorsque dans la masse de nos grandes villes, à Paris, Lyon, Marseille, Rouen, Nantes, Lille, la population s'accroissait de 11 p. 100, Bordeaux, la capitale du département qui cultive le plus de vignes, et dont le nom seul signale des vins si recherchés et si précieux; Bordeaux, la métropole du commerce des vins, voyait diminuer sa population de 4 p. 100, ce qui fait, relativement aux autres villes, une différence de 15 p. 100! De tels faits n'auront-ils aucune signification pour des hommes d'État? »

— Comme si nous avions des hommes d'État!



§ VII.

Continuation du même sujet.



Nous avons vu, dans le précédent paragraphe, combien le double droit imaginé par M. de Chabrol était horriblement calculé relativement aux ressources des producteurs de vin; combien le mode de perception en aurait été dispendieux pour le contribuable, consommateur ou producteur, puisqu'enfin c'est toujours sur le contribua-

ble que tout retombe en dernier ressort; combien ce mode de perception, qui tiendrait les boissons soumises aux liens du fisc, depuis le premier enlèvement jusqu'à la consommation, détruirait la liberté du commerce des liquides, l'environnerait de recherches, de perquisitions, d'obstacles de toutes sortes, l'exposerait à la concurrence d'une fraude toujours croissante et irrépressible, et, sous ce point de vue, porterait aux propriétaires de vignes le plus immense dommage qu'on puisse imaginer.

Que dirons-nous aujourd'hui de la disposition par laquelle on veut assujétir le propriétaire de vignes à payer le droit de consommation sur la partie de la récolte qui est déplacée ou consommée dans sa propre maison, dans sa maison d'habitation? Quel prétexte le génie de la fiscalité pourra-t-il trouver pour justifier cette nouvelle et flagrante hostilité contre nous ?

Je me souviens d'avoir vu la base de cette disposition dans un discours prononcé par M. Ch. Dupin, dans la session de 1829. Cet honorable député, cédant, comme de coutume, à ses malheureuses habitudes de calcul, trouvait que, sur la quantité totale des vins produits en France chaque année, une portion très-notable, les deux cinquièmes, je crois, mais plus ou moins, peu importe, ne payait pas le droit, ce qu'il prouvait facilement, en comparant l'évaluation totale des récoltes avec le tableau de recette de la régie des impositions indirectes sur les boissons. Il en concluait que cette quantité énorme de vin était consommée par les propriétaires eux-mêmes, exemptés de taxe par la loi, et ajoutait que cette exemption avait ainsi un effet fatal, en excitant une grande quantité de Français à planter de la vigne chacun pour

suffire à sa propre consommation. Cette assertion se trouvait placée dans ce discours, au milieu de beaucoup d'autres plus hostiles encore à la propriété, et que j'aurai occasion de réfuter plus tard. Non que je veuille incriminer les intentions de M. Dupin : elles étaient fort bonnes, sans doute, mais elles n'ont pas moins produit des erreurs très-dangereuses, parce qu'il parlait de choses qui sont tout-à-fait en dehors de ses études habituelles.

Quoi qu'il en soit, M. de Chabrol, en ramassant l'idée de M. Ch. Dupin, voulait assujétir le propriétaire à payer les droits sur le vin qu'il consomme lui-même. J'aurais été fort étonné qu'il ne se fût pas approprié cette faute de l'opposition : c'est une bonne fortune ministérielle.

Mais c'est, selon moi, une bien étrange erreur de croire que la différence qui existe entre la totalité des vins récoltés et la quantité qui acquitte les droits, soit consommée en exemption de droit par les propriétaires eux-mêmes. — C'est à la fraude, à la fraude immense, et nécessairement impunie, que cette différence doit être principalement attribuée. La vexation qu'on prépare aux propriétaires se trouvant liée à une aggravation de taxe qui, vu la suppression du droit d'entrée, donnera à la fraude et plus d'activité et tout à la fois une impunité plus grande, loin de soumettre à l'action du fisc une plus forte quantité de liquides, produira précisément l'effet opposé.

Mais est-il vrai que cette exemption de droit accordée au propriétaire, pour sa propre consommation, ait excité à de grandes plantations de vignes ? — Qui peut le croire ?

Dans le département de la Gironde, nous tous, propriétaires de vignes, jetons les yeux autour de nous :

quelle quantité de planteurs connaissons-nous qui aient été dirigés par ce motif? Les grands propriétaires évidemment ne peuvent y songer, et quant aux petits propriétaires, on sait avec quelle attention ils vendent la presque totalité de leurs produits, et gardent à peine pour eux le stricte nécessaire, se réduisant quelquefois au breuvage ou piquette les jours ordinaires, et gardant le vin pour le dimanche et les jours de fêtes. — J'observe d'ailleurs que les très-petits propriétaires, qui seuls auraient planté de la vigne pour leur consommation, habitant toujours le lieu de production, ne serait pas atteints par le droit; et je déclare, pour ce qui me concerne, que je ne connais pas un seul individu qui ait planté de la vigne dans le but de se procurer du vin exempt de droit pour son usage. Je ne dis pas qu'il ne puisse en exister, mais c'est une exception si minime, que ni le député ni le ministre n'auraient dû en faire l'objet d'un calcul et d'une disposition de loi évidemment erronée.

Le projet de M. de Chabrol n'était donc qu'une disposition inique et vexatoire pour la propriété, sans intérêt pour le fisc et sans utilité pour le système général de l'industrie vinicole.

Mettons de côté les vues de ce ministre : elles montrent une si prodigieuse ignorance de la matière, elles sont de nature à faire naître une répulsion si générale et si spontanée, qu'elles s'évanouiront d'elles-mêmes, comme celles de M. Roy, sans laisser de trace législative. Examinons maintenant les demandes des propriétaires de vignes.

Et, d'abord, n'est-ce pas chose étrange de voir un ministre des finances auquel on adresse des réclamations contre un impôt inconstitutionnel, injuste, exorbitant, des-

tructif de l'aisance des plus belles provinces du royaume, et qui, avant de faire droit à de telles réclamations, prie sérieusement les pétitionnaires de faire son métier de ministre, et de lui indiquer par quelles nouvelles perceptions il pourra remplacer le droit dont on demande l'abolition?

L'exorde du Mémoire des propriétaires de vignes relève cette bizarrerie avec beaucoup de convenance et de talent. — « Si nous entrions dans cette vaste carrière, disent-ils, ne pourrions-nous pas être accusés d'entrer dans le domaine de l'administration et des pouvoirs législatifs ? Ne serions-nous pas dans la nécessité de demander au ministère des documents que lui seul possède, et que les chambres, elles-mêmes, n'ont pu toujours obtenir ? Ne soulèverions-nous pas des controverses nombreuses, au milieu desquelles on oublierait peut-être et nos malheurs et nos droits ? Quel serait le sort des populations accablées par des contributions mal établies, si, pour obtenir justice, elles devaient inventer des plans de finances, ou rédiger des traités d'administration publique?

» Le ministère anglais, qui vient de supprimer 75 millions d'impôt sur les bières, parce que cette boisson est une production nationale, n'a exigé, ni des brasseurs, ni des producteurs d'orge ou de houblon, qu'ils alignassent les chiffres de son budjet.

» C'est à l'administration à réparer le mal qu'elle a fait : en demandant à ses victimes le système qu'elle doit substituer au système fatal qui les opprime, elle montrerait, nous lui rendons cet hommage, une défiance d'elle-même beaucoup trop modeste, et ceux qui souffrent, si leur proposition était mal accueillie, verraient peut-être, dans son exigence, un déni de justice d'autant plus cruel,

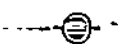
qu'il aurait, aux yeux d'un grand nombre, les formes d'une dérision amère. »

Néanmoins, pour satisfaire aux désirs de son excellence, les propriétaires de vignes lui soumettent leur plan. J'ai déjà dit que je le trouvais trop modéré; j'ai fait voir les obstacles généraux que nos réclamations doivent rencontrer : je vais développer ces idées.

Quant à la première, les propriétaires de vignes conserveraient encore l'impôt sur les boissons pour 40 millions de francs. Ce serait sans doute un acheminement vers sa suppression totale; mais, tout provisoire que serait cet impôt, il serait encore trop considérable. Le prix vénal des vins est avili plus encore par l'influence des droits fiscaux sur l'opinion du commerce, que par le paiement lui-même du tribut. Un affranchissement partiel ne frappera pas suffisamment l'opinion pour relever le courage des spéculateurs, et faire sentir aux étrangers l'effet d'une concurrence qui les oblige à élever le prix qu'ils offrent de nos vins; et, plus tard, nos adversaires viendraient nous dire : Vous le voyez, les droits sont diminués, et, cependant, vos productions n'ont pas profité de cette diminution en éprouvant une hausse proportionnelle. — Déjà n'ai-je pas entendu soutenir, à ce sujet, les paradoxes les plus étranges? N'a-t-on pas soutenu que les droits réunis, n'étant pas la cause de notre ruine, leur suppression ou leur diminution serait une perte pour l'État, sans influence favorable sur notre sort? Et ne serait-il pas dangereux de faire une expérience incomplète, dont le mauvais résultat pourrait, dans un avenir prochain, fournir des armes contre nous?

Je vais donc droit au but, et je dis que c'est la sup-

pression totale de l'impôt sur les boissons qu'il nous faut; c'est le seul moyen de rentrer à la fois et dans la légalité de la charte, et dans la justice administrative; ni l'une ni l'autre ne peuvent tolérer qu'une production du sol, production de première nécessité, soit l'objet d'une taxe énorme dont les autres produits nationaux sont exempts; et je dis mon opinion sans aucun détour, non-seulement parce que c'est mon usage, mais parce que je suis convaincu que nous obtiendrons aussi bien la suppression totale que la suppression partielle; ou si l'on aime mieux, parce que nous n'obtiendrons pas plus l'une que l'autre (1).



§ VIII.

Effets des octrois municipaux sur la production et la consommation des Vins (2).



Avant de traiter cette question, je dois la faire précéder de quelques observations préliminaires.

Pendant la restauration, j'ai élevé la voix contre le système de l'impôt indirect sur les boissons.

J'ai démontré, par les faits et par la théorie, par l'expérience et par le raisonnement, que ce prétendu droit de consommation était en réalité un impôt foncier qui

(1) Les opinions de Fonfrède se sont modifiées sur ce point; l'expérience lui ayant démontré la nécessité des impôts indirects, il n'a plus demandé leur abolition, mais bien leur répartition sur un grand nombre d'objets; ses vues, à cet égard, se trouvent développées dans la 13e question, paragraphe IV, page 356 du présent volume. Du reste, on voit ici qu'il réclamait principalement contre l'énormité de la taxe et contre son imposition à un seul produit.

(2) Cette partie de la question des vins a été traitée par Fonfrède en 1831.

(Note de l'Editeur).

ruinait de fond en comble le producteur du vin; un impôt inique, contraire à la charte et à la raison publique, qui veulent que les taxes soient également réparties.

Pendant les premières années qui ont suivi la révolution, j'ai cessé d'appeler, sur ce point de notre système financier, l'attention du gouvernement et les réclamations de nos concitoyens.

La raison en est simple.

Quand il était possible et même facile de réparer le mal, je l'ai signalé. Sous la restauration, quand on prodiguait les millions et les milliards, en indemnités, en guerres anti-nationales, en profusions de toutes sortes, nous devions élever la voix pour arrêter ce torrent dévastateur et lui disputer nos dépouilles dont il se gonflait chaque jour.

Après la révolution, il n'en était plus de même; la crise politique où nous étions placés relativement aux puissances étrangères, avait nécessité un développement de forces considérables, et par conséquent une augmentation de dépenses. Les fonds de l'État étaient employés pour la défense nationale : les revenus ordinaires, ébranlés par le contre-coup qui suit inévitablement tous les grands bouleversements politiques, ont diminué. Il ne s'agissait donc pas de contester au trésor public les ressources qui lui restaient; notre patriotisme devait passer avant notre intérêt; ou, pour mieux dire, notre patriotisme est notre seul et unique intérêt, car si le gouvernement croulait parce que nous lui aurions refusé les impôts nécessaires à sa défense et à la nôtre, que deviendrait notre fortune, et que deviendrions-nous, nous-mêmes?

Notre devoir était donc de payer, de payer avec dévoû-

ment et bonne volonté, et d'abandonner toute réclamation contre l'impôt indirect, jusqu'au moment où la patrie nous permettra de songer à notre intérêt privé; jusque-là, c'est d'elle seule qu'il faut nous occuper. Quant à moi, qui toujours fus le premier à réclamer contre les droits dont nos vignobles sont frappés, non-seulement j'en abandonnerais avec joie le revenu à l'État; mais si les besoins de la patrie devenaient plus pressants, vous me verriez abandonner le capital lui-même, et vous engager à faire le même sacrifice. Dans un moment de danger, tout ce que nous possédons appartient à la patrie; nous ne devrions même pas attendre qu'elle nous le demandât.

Lorsqu'en 1831 j'ai publié les réflexions qui vont suivre, c'est que la mesure sur laquelle j'appelais l'attention était d'une nature toute différente.

Il s'agissait, non de maintenir un impôt existant, mais de créer un nouveau droit d'entrée.

Il s'agissait, non du trésor de l'État, mais du revenu particulier employé au luxe et à la splendeur de la capitale.

Il s'agissait, non d'une mesure d'économie générale, mais d'une taxe de province à province, d'un droit à percevoir sur les produits de l'une portés à la consommation de l'autre; comme si la France était divisée en petites nations séparées, étrangères, hostiles l'une à l'autre, et établissant une guerre de douane intestine sur la circulation de leurs produits.

Il était question d'établir une augmentation de 25 fr. par tonneau sur le droit d'octroi des vins entrant à Paris.

Le conseil municipal de la capitale demandait au gou-

vernement du roi l'autorisation nécessaire pour cet objet.

Ce droit d'octroi était destiné aux dépenses de la ville de Paris.

Il n'était ni dans mes attributions, ni dans mes convenances de critiquer ces dépenses, je n'examinai que l'impôt proposé.

En augmentant de 25 fr. le droit d'octroi des vins, cette taxe, d'abord supportée par le consommateur qui en fait l'avance, s'il le peut, ou qui cesse de consommer, s'il ne peut faire cette avance; cette taxe, dis-je, retombe nécessairement, inévitablement, sur le producteur, et va être une nouvelle source de ruine pour nos malheureux vignobles.

Je ne perdrai pas mon temps et celui de mes lecteurs à démontrer ce que j'ai déjà mille fois prouvé, et ce que tout le monde sait aujourd'hui, excepté quelques esprits entêtés de principes d'économie faux et surannés. Un fait, que je garantis, supplée à tous les raisonnements. C'est que, aussitôt que le commerce des vins à Paris eut connaissance de ce projet d'augmentation sur les droits d'octroi, il contremanda les ordres qu'il avait déjà donnés à Bordeaux, pour l'achat de nos vins de la récolte de 1831.

Or, l'effet de la taxe était ainsi évident; ou il fallait que nos propriétaires baissassent leurs prix d'une somme égale à l'augmentation du droit, ou qu'ils ne vendissent pas; car ce n'est qu'ainsi qu'ils pouvaient rétablir l'équilibre commercial dans l'état où il était avant cette augmentation.

Les circonstances extérieures, l'état de la Belgique et de la Hollande, le provisoire général qui frappait encore

le commerce du reste de l'Europe, nous privaient de nos autres débouchés; en restreignant encore l'écoulement de nos vins, en nous ôtant la ressource qui nous restait dans l'intérieur de la France, notamment dans la consommation de Paris, on portera le coup de grâce à nos propriétaires de vignes et à notre commerce.

Il ne faut pas croire que la perte qui eût retombé ainsi sur notre agriculture vinicole eût été peu de chose. D'après des évaluations que je crois exactes, le droit d'entrée à Paris rendait 82 mille francs par jour. L'augmentation se fût élevée à près de 12,000 fr.; en tout 94 mille francs, dont le trésor eût perçu 41 mille francs seulement, et la ville de Paris 53 mille francs.

Or, douze mille francs d'augmentation par jour font quatre millions trois cent quatre-vingt mille francs par an !...

Qu'on juge de la stagnation qu'eût produite dans les achats de vins la soustraction d'une pareille somme par l'impôt, surtout quand l'impôt primitif, auquel celui-ci se serait trouvé sur-ajouté, est déjà si énorme !

Ce système d'octroi exclusif, sur l'introduction de l'un des produits des provinces méridionales de France, est en lui-même le comble de l'illibéralité; s'il devenait réciproque, si chaque province s'armait de tarifs dont le taux élevé serait en quelque sorte une véritable prohibition, que deviendrait ce commerce intérieur dont nos économistes à la mode nous flattent, en échange du commerce extérieur dont leurs conceptions hasardées nous ont déjà privés, et qui diminuera chaque jour davantage, par l'effet inévitable des premières bases sur lesquelles notre système de douane à d'abord été établi ? Que de-

viendrait même la nationalité française, si les diverses parties du territoire se traitaient ainsi en ennemies, et taxaient réciproquement leurs produits, quelquefois plus fortement encore que les étrangers ne les taxeraient eux-mêmes? Alors, plus d'industries, plus de commerce, plus de relations intimes; et de même que notre système de douane tend à renfermer tôt ou tard chaque nation dans sa consommation intérieure, de même chaque province de France, séparée des autres par l'intérêt, se verrait réduite à consommer ses productions et à se passer des produits industriels du reste du territoire.

§ IX.

Continuation du même sujet.

Nous avons examiné cette question sous ses rapports généraux. Entrons dans les détails.

Ainsi que je l'ai fait observer, il y a une grande différence entre les droits perçus par le trésor, et les droits perçus par les villes pour leur usage particulier.

Les premiers sont une offrande faite à la patrie par tous les citoyens en vue de l'intérêt national.

Les seconds sont le résultat particulier de l'action d'une ville sur les producteurs du reste de la France, pour le bien particulier de cette ville elle-même.

Lorsqu'on s'est plaint avec tant de raison du système de fiscalité qui ruinait nos vignobles, on n'a pas réfléchi que les droits d'octroi établis sur nos vins, dans les villes du

nord de la France, nous étaient encore bien plus préjudiciables que l'impôt des droits-réunis.

L'exagération de ces droits d'octroi a frappé les ministres eux-mêmes à diverses époques; et quoiqu'il n'en aient presque pas vu les conséquences fatales pour les vignobles, et qu'ils se soient bornés à ce qui concerne la consommation, il n'est pas sans intérêt de rapporter leurs paroles.

Voici ce que disait le ministre des finances (M. Roy), le 13 avril 1829 :

« Mais ce droit d'entrée (celui du trésor) est presque » toujours perçu concurremment avec les taxes d'octroi; » celles-ci elles-mêmes excèdent quelquefois les limites » que la loi a posées, et cette accumulation peut nuire à » la consommation des villes, ou tout au moins la dé- » placer: elle peut même imposer des privations aux con- » sommateurs, et ses inconvénients sont plus sensibles en- » core quand le prix des boissons vient à baisser; car » alors le droit, qui ne varie pas, atteint la matière im- » posable dans une plus forte proportion, relativement à » sa valeur.

» C'est surtout à Paris que ses effets se font plus par- » ticulièrement sentir, parce que les taxes diverses qui, » partout ailleurs, frappent les boissons à la circulation » aux entrées et à la vente en détail, y sont converties en » un droit unique aux entrées. Il est aisé de démontrer » que le tarif de ce dernier droit offre à peine l'équiva- » lent des taxes qu'il remplace; mais par une fausse appli- » cation de la règle qui permet d'imposer sur les bois- » sons des droits d'octroi égaux aux droits d'entrée » proprement dits, la ville de Paris a porté son tarif au

» taux de la taxe totale, au lieu de le régler sur la portion de cette taxe qui représente uniquement le droit d'entrée. De là, l'exagération qui résulte des deux tarifs réunis : elle est telle, qu'aujourd'hui l'impôt est souvent plus élevé que la valeur même des boissons, ce qui repousse les productions de certains vignobles, etc.

» Il est reconnu que, encore bien que les taxes d'octroi soient municipales, l'État doit intervenir pour en modérer l'assiette, et ce devoir est plus impérieux encore, lorsqu'elles portent sur des matières déjà soumises à l'impôt, parce qu'alors l'excès porte atteinte à la prospérité du revenu public, et parce qu'on ne saurait trop se rapprocher d'un système où les objets imposés au profit de l'État seraient affranchis de toute taxe locale. »

Je suis bien aise de prendre dans les paroles d'un de nos financiers les plus hostiles aux réclamations des vignobles, les principes qui assurent le triomphe de nos réclamations actuelles, si du moins la raison et les convenances publiques ne sont pas foulées sous les pieds.

Voyons maintenant les faits.

Il est établi en principe que le droit d'octroi ne doit jamais excéder le droit d'entrée perçu au profit du trésor.

Avant la loi du 4 décembre 1830, présentée par M. Laffitte, le droit du trésor était de 10 fr. 50 c. à Paris (par hectolitre); l'octroi 10 fr. 50 c. également; en tout 21 fr., plus le décime de guerre.

Par la loi du 4 décembre 1830, le droit du trésor fut réduit à 8 fr. par hectolitre. Le conseil municipal de Paris fut donc obligé de réduire aussi le droit d'octroi à 8 francs.

Or, le droit du trésor se compose de 4 fr. et quelques centimes, droit primitif d'entrée, et le surplus a été ajouté pour remplacer le droit de détail.

Il suit de là que la ville de Paris se trouvait déjà dans le cas spécifié par M. Roy, dans les passages ci-dessus relatés, et que son droit d'octroi était beaucoup plus fort que le droit d'entrée du trésor public.

Eh bien, non content de cela, le conseil municipal de Paris autorisait alors M. le préfet de la Seine à réclamer de M. d'Argout, ministre du commerce, une ordonnance du roi, pour élever son droit d'octroi à 10 fr. 50 c. par hectolitre, plus le décime, ce qui ferait une augmentation de plus de 25 fr. par tonneau de vin.

Cette demande violait donc ouvertement le principe reçu, qui veut que le droit d'octroi ne puisse, en aucun cas, excéder le droit d'entrée payé au profit du trésor public; principe déjà méconnu par la fausse extension qu'on lui a donnée, en égalant le droit d'octroi, non au droit primitif d'entrée perçu par le trésor, mais au total du cumul de ce droit d'entrée avec les autres taxes accessoires : principe qu'on voulait enfreindre de nouveau en élevant la taxe d'octroi à 25 fr. de plus par tonneau, au-dessus du cumul de tous les droits perçus au profit de l'État!....

Or, je le demande à tous les gens sensés, amis de leur pays, une telle prétention était-elle admissible? Doit-il dépendre du conseil municipal de la ville de Paris, de porter atteinte à la prospérité du revenu public, en absorbant, pour son compte particulier, une telle portion de taxes que la consommation en diminuera sensiblement, et diminuera par conséquent les ressources du trésor?

Doit-il dépendre du conseil municipal de la ville de Paris de frapper nos produits vinicoles avec plus de rigueur encore que la patrie à laquelle nous faisons le sacrifice de nos intérêts pour le salut de la cause nationale? Doit-il dépendre du conseil municipal de la ville de Paris d'anéantir nos dernières ressources, notre commerce, notre cabottage, et par suite le salaire de nos vignerons, de nos tonneliers, de nos ouvriers de toute sorte?... Je borne-là mes demandes, et, certes, je pourrais en faire d'autres bien plus graves, bien plus sérieuses, d'une bien autre portée!....

Mais en outre de l'injustice du conseil municipal de la ville de Paris contre les intérêts bordelais, et généralement contre tous les vignobles, le système de l'octroi parisien établit une injustice horrible et flagrante contre la population parisienne. Rien n'est plus facile à démontrer.

L'impôt personnel et mobilier de la ville de Paris est à peu près de quatre millions. D'après la loi du 25 mars 1817, la ville de Paris a pu remplacer cet impôt par une pareille somme à prélever sur ses octrois.

Or, l'augmentation d'octroi demandée sur les vins équivalait à peu près à cette somme de quatre millions de l'impôt personnel et mobilier; d'où il suit que le pauvre ouvrier qui boit au cabaret aurait payé une taxe personnelle et mobilière au moins aussi élevée que le riche financier qui loge dans un hôtel à 20,000 fr. de loyer, et qu'en définitive, le poids de ce personnel et mobilier de quatre millions, fût retombé sur les malheureux propriétaires de vignobles, qui, retirés modestement sur l'héritage de leurs pères, y vivent, dans l'obscurité, d'économie et de privations!...

Or, je le demande de nouveau, est-ce là de la justice? est-ce là de la légalité?

On parle de favoriser l'industrie, la liberté, l'égalité du peuple, et l'on s'amuse à bavarder contre de prétendus priviléges qui ne blessent en réalité personne! On ameute les passions contre l'hérédité de la pairie, par exemple; contre les priviléges électoraux, contre tous les degrés de hiérarchie sociale nécessaires au maintien de notre édifice constitutionnel!.... Mais n'est-il pas mille fois plus pressant, mille fois plus libéral, mille fois plus utile au peuple et à la société tout entière, de porter un regard inexorable et civique dans tous ces dédales de lois fiscales qui frappent la province au profit de Paris, le pauvre au profit du riche, l'homme laborieux au profit de l'opulence oisive?... Voilà, voilà la véritable démocratie, la démocratie bienfaisante, celle qu'un homme sensé, un ami du pays et de la liberté, peut avouer et proclamer sans honte, parce qu'elle donnerait au peuple, non pas une souveraineté politique dont il est incapable d'user pour son bonheur; mais de l'aisance, mais du travail, mais cette vraie liberté qui résulte de la protection des lois impartiales et fermes, et qui réduit les factions au silence, parce que le peuple, une fois protégé, repoussera de lui-même les provocations coupables qui calculent sur ses souffrances pour en faire l'instrument de leurs desseins!

---

§ X.

Continuation du même sujet.

En traitant cette matière, j'évite, le plus qu'il m'est possible, de toucher à la question générale de l'impôt sur les boissons : j'ai déjà dit pourquoi; cependant l'imprudente hostilité des administrations municipales m'oblige, malgré moi, à ramener l'attention publique sur les bases mêmes du système auquel elles veulent donner une nouvelle et dangereuse extension.

Ce système tout entier porte sur cette base éminemment fausse et absurde, que le droit de consommation sur le vin n'atteint que le consommateur, et ne blesse pas le producteur.

Si on lit avec attention les discours de nos adversaires, l'exposé des motifs de leurs projets de loi, leurs doctrines d'économie politique, enfin le procès-verbal de la commission instituée, en 1830, pour donner au gouvernement son avis sur ces matières aussitôt après la révolution de juillet, on trouve toujours la même erreur dominante.

Ce n'est pas que la force de la vérité n'arrache quelquefois aux argumentateurs, des aveux et des principes qui prouvent la fausseté de leur système; n'importe, ils y reviennent la minute d'après, et traitent nos réclamations avec une présomption dogmatique et financière dont il est presque impossible de se faire une idée, à moins d'avoir vu la chose soi-même et de près.

Pour faire voir l'étendue du mal que nous occasione

l'augmentation des droits d'octroi, je suis donc forcé de revenir à la question primitive.

Sur qui tombe, en dernière analyse, le paiement de ces augmentations?

Je ferai observer d'abord, en thèse générale, qu'il est si vrai que le droit de consommation retombe sur le producteur, que d'états à états, de gouvernement à gouvernement, toutes les fois qu'une puissance met un droit de consommation sur les produits de l'autre état, celui-ci s'en plaint; son commerce, son industrie, son agriculture réclament, et il s'ensuit ou représailles, ou guerres même en certaines circonstances.

Or, il en est de même dans l'intérieur; nos adversaires sont souvent forcés de l'avouer. D'après M. Roy, l'un de nos adversaires les plus prononcés, l'impôt a été porté à un tel degré, par le cumul de l'octroi et du droit du trésor, sur la place de Paris, qu'il a repoussé les productions de certains vignobles. Ce sont ses propres paroles que j'ai déjà citées.

L'effet inévitable d'un tel système est d'avilir nécessairement la valeur réelle du vin; or, au détriment de qui, si ce n'est, en définitive, du producteur, auquel remonte toute la circulation commerciale? C'est le cas ou jamais d'appliquer l'axiôme : *res domino perit !*

Effectivement, en élevant le droit d'octroi on n'élève pas les facultés pécuniaires du consommateur.

Or, il faut bien se mettre dans l'idée que, à part quelques exceptions d'individus désordonnés qui ne font qu'une imperceptible partie de la consommation générale, la société ne consomme pas un objet en raison de ses besoins ou de ses désirs seulement, mais surtout en raison

de ses facultés pécuniaires, en raison des moyens qu'elle a de payer l'objet à consommer.

Chaque famille a son budjet arrêté d'avance, non par une loi conventionnelle qu'elle peut enfreindre, mais par l'inexorable loi de la nécessité, par la nature même des choses. Elle peut consommer, en logement, en habillement en comestibles, en boisson, une certaine somme donnée, mais elle ne peut la dépasser; et, en point de fait, elle ne la dépasse pas.

Dès-lors, en frappant une augmentation de droit sur le vin (je vais prendre un chiffre pour exemple), la famille qui peut dépenser annuellement 400 fr. de vin pour son usage, n'aura pas un centime de plus à y mettre. Il est possible au contraire, en beaucoup de cas, que l'impôt atteignant directement ou indirectement son industrie, diminue même ses moyens d'achat.

Mais prenons le cas le plus favorable, celui où ses moyens ne varieront pas.

Alors il faut, ou qu'elle diminue sa consommation si le prix du vin s'élève en raison de l'augmentation du droit, ou que le prix du vin baisse entre les mains du producteur, afin qu'en y ajoutant le droit il n'équivaille qu'à la même somme de 400 fr. que peut dépenser, pour cet objet, la famille que nous avons prise pour exemple. Or, ce qui est vrai pour une famille est vrai pour la réunion de toutes les familles, pour la France entière.

Nous n'avons donc que le choix entre ces deux hypothèses : ou diminution du prix d'achat payé au propriétaire du vin, ou diminution de la consommation; ou bien combinaison des deux hypothèses en une seule, diminution du prix et diminution de consommation, de telle sorte

que le paiement du droit se résolve moitié au détriment du producteur, moitié au détriment du consommateur.

Mais qui ne s'aperçoit, avec un peu de réflexion, que ces deux hypothèses principales et cette hypothèse mixte arrivent en définitive au même résultat? Car la diminution de consommation ôtant aux propriétaires producteurs une portion de leur débouché, doit inévitablement augmenter la concurrence entre les vendeurs, diminuer la concurrence entre les acheteurs, ce qui, de toute éternité, a fait baisser la valeur vénale des objets dans le monde commercial.

Maintenant, cette ruine du propriétaire est-elle immédiate ou vient-elle graduellement à mesure que la consommation diminue par le fait de l'exagération de l'impôt? Telle est la seule question qui nous reste à examiner.

La solution dépend d'un fait commercial facile à reconnaître: quel est, du vendeur ou de l'acheteur, celui que les circonstances mettent en position de faire la loi à l'autre?

Si l'acheteur peut dire au vendeur : Votre produit est taxé 25 fr. de plus à la consommation; je vous le payais 200 fr.; maintenant je ne puis vous le payer que 175 fr., parce qu'en y joignant les 25 fr. d'octroi dont je suis grevé, cela reviendra au prix de 200 fr., le seul que je puisse mettre pour me conformer aux facultés de mes consommateurs. Si donc vous ne voulez pas me donner votre vin à 175 fr., gardez-le : j'en trouverai ailleurs à ce prix. Si même je n'en trouvais pas, j'aime mieux encore ne pas acheter du tout, et cesser mon commerce que de le continuer pour y perdre.

Si (en continuant toujours la même supposition) le

propriétaire réfléchit de son côté, que les autres débouchés extérieurs lui sont ravis; qu'il a besoin forcé de vendre pour faire à la terre l'avance des frais de culture de la récolte suivante; qu'il n'a plus de crédit pour emprunter, du moment qu'on sait la difficulté qu'il éprouve de vendre avec avantage; que s'il emprunte il se ruine par les intérêts, en même temps que sa récolte diminue entre ses mains par les ouillages; s'il réfléchit que dans la grande masse des vins communs, loin d'augmenter de valeur en vieillissant, ils perdent et la couleur et la force, ce qui est précisément l'attrait qui les fait rechercher en nouveau......

Si (nous continuons toujours la même supposition) il réfléchit que les mêmes pensées désespérantes assiégent tous les autres propriétaires de vin, placés dans la même situation que lui, et que par conséquent s'il ne se décide pas à vendre en baisse, il sera prévenu par eux, parce que les besoins d'argent et la nécessité obligeront une grande partie d'entr'eux à subir la loi de l'acheteur :

Alors, il résulte forcément, inévitablement de l'ensemble de toutes ces circonstances, que le propriétaire cède, qu'il vend en baisse, et qu'il supporte en diminution de prix toute la valeur de l'augmentation du droit.

Et maintenant j'élève la voix, et je dis aussi haut qu'il dépend de moi, pour que la France et le gouvernement surtout l'entendent : cette hypothèse, c'est précisément la réalité; cette supposition commerciale, c'est précisément notre position; et l'augmentation des octrois occasione chez nous une perte réelle, au moins équivalente à cette augmentation.

Je dis au moins, et cela peut paraître étonnant aux

théoriciens, mais les commerçants-pratiques me comprendront. C'est que lorsqu'un motif nouveau de discrédit atteint un objet déjà discrédité par l'effet de circonstances antérieures, l'effet devient complexe, et le mal va bien plus loin, fort souvent, que cette nouvelle aggravation ne devrait le faire supposer. L'atonie, la mort des affaires en devient quelquefois si forte, que les objets frappés perdent presque toute leur valeur, et que celui qui a besoin d'en faire ressource, l'abandonne forcément au plus vil prix. Et combien d'exemples de ce genre n'avons nous pas vus dans les affaires depuis trente ans !

Et une diminution de 25 fr., par exemple, est-elle peu de chose?... Elle est énorme sur des petits vins, qui sont ceux destinés à les supporter, surtout au bas prix où ils sont déjà : c'est le dernier espoir, c'est la planche de salut qu'on arrachera au propriétaire. Celui qui a 100 tonneaux à vendre, perdra 2,500 fr. ! Ne trouvez-vous pas que ce soit une jolie augmentation de foncier, sur une terre qui ne paie peut-être que cinq ou six cent francs d'impôt annuel?... Et comme il entre dans Paris environ 1,800 à 2,000 barriques de vin commun par jour, jugez du résultat de la mesure provoquée par le conseil municipal de la capitale !

Vous ferai-je une concession provisoire? Admettrai-je que, sur les 2,500 fr. qui frapperont les 100 tonneaux de vin, le propriétaire n'en supporte que moitié, et le consommateur parisien l'autre moitié (ce qui peut se voir pendant quelque temps, jusqu'à ce que la diminution de consommation ait entièrement réagi sur le propriétaire-producteur), eh bien, cette supposition n'est-elle pas encore assez inique, assez vexatoire, assez déplorable? Et ne

voyez-vous pas que la souffrance sera alors intolérable des deux côtés, quoique partagée?

Je m'arrête ici, non pas parce que j'ai tout dit, mais, au contraire, parce que j'aurais trop à dire : un moment viendra où la France étant calme et pacifiée, nous pourrons examiner de nouveau cette grande question des vignobles, où nous pourrons mettre à nu, une dernière fois et pour toujours, la cruelle déraison des objections que l'on nous oppose. Mais ce n'est pas aujourd'hui qu'une telle discussion peut être reprise : elle aurait trop de danger pour la paix publique. La patrie nous commande un sacrifice, faisons-le avec joie; mais sans laisser périmer et prescrire nos réclamations dans l'avenir.

Et je le dis avec une ferme conviction, c'est une question d'existence pour la nationalité du pays. Si des hommes d'État, imprudents et aveugles, laissent germer, envenimer, aigrir la division oppressive qui existe entre le nord et le midi de la France, un demi-siècle ne sera pas écoulé qu'une catastrophe violente leur révélera trop tard l'immensité de la faute qu'ils auront commise.

FIN DE LA SECONDE ET DERNIÈRE PARTIE.

TABLE ET SOMMAIRES

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE HUITIÈME VOLUME.

Questions d'Économie publique.

SECONDE PARTIE.

12me Question. — Des Sucres.

13me Question. — Des Impôts de consommation.

FIN DE LA TABLE DE LA SECONDE ET DERNIERE PARTIE.